

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 14 janvier 1998, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : Robert Bélair, Léonard Joly, Marcel Roy, Pierre Bertrand, John Janusz, Lynda Gariépy, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, Marc Voyer, Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

CE-98-01*

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 1998
– RÉFECTION ET AMÉLIORATIONS –
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
(3440-11)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du pacte fiscal, le gouvernement du Québec a reconnu les caractéristiques spécifiques et la situation particulière de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, le ministre des Affaires municipales confirme, dans sa lettre du 11 novembre 1997, qu'une aide financière de 1 750 000 \$ sera consentie à la ville de Gatineau pour l'année financière 1998;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter le projet intitulé « Réfection et améliorations aux réseaux d'aqueduc et d'égouts » dont le coût total, incluant les frais incidents, est évalué à 2 080 000 \$ préparé par le responsable de l'ingénierie, aux Services techniques, le 17 décembre 1997.

Il est également résolu d'autoriser la présentation de ce projet au ministre des Affaires municipales afin d'obtenir l'aide financière de 1 750 000 \$ consentie à la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-02

**ADDENDA – CONVENTION – ENSEMBLE
RÉSIDENTIEL SOMMET DE LA CITÉ
(6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De reporter à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce comité, le dossier relatif à l'addenda préparé par les Services techniques, le 24 octobre 1997, concernant la convention intervenue entre la ville de Gatineau et les compagnies Gestion SOGAT inc., 170845 Canada inc., 174346 Canada inc., 127915 Canada inc. et 170844 Canada inc. au sujet de l'ensemble résidentiel Sommet de la Cité.

ADOPTÉE.

CE-98-03*

**DON D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS –
NICARAGUA (4134-02)**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, à la séance tenue le 11 août 1997, a accepté le projet de mission au Nicaragua présenté par le directeur adjoint, Service de la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de protection contre l'incendie de Gatineau a fait appel aux autres services de protection contre l'incendie du Québec, afin de récupérer des équipements pouvant servir à améliorer le sort des pompiers du Nicaragua;

CONSIDÉRANT QU'au sein des services municipaux, certains équipements ont été identifiés comme étant désuets et disponibles pour être acheminés au Nicaragua, à savoir :

- vêtements de combat conventionnels;
- équipement de communication;
- adaptateurs de toutes sortes;
- imprimante Xerox ayant le numéro de série 93U401141;

CONSIDÉRANT QUE tous ces équipements ont été inventoriés et inspectés par les approvisionnements et jugés comme étant sans valeur;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais d'envoi de ces équipements sont assumés par le Consulat canadien au Nicaragua et que la ville de Gatineau est déjà en possession du chèque couvrant cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser le Service de protection contre l'incendie, au Service de la sécurité publique, à récupérer et à acheminer au Nicaragua les équipements mentionnés à la liste préparée par le chef de la Division approvisionnements, aux Services financiers, le 12 janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-04*

VERSEMENT – SUBVENTION –
AMICALE PIERRE-LAFONTAINE (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accorder une subvention de 1 492,41 \$ à l'Amicale Pierre-Lafontaine et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière en un seul versement et dans le meilleur délai possible.

Certificat de crédit disponible 10650
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-98-05*

VERSEMENT – SUBVENTION –
SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU
INC. (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accorder une subvention de 934,16 \$ à la Soupière de l'amitié de Gatineau inc. et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 10650
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-98-06

**VERSEMENT – SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT – CORPORATION
AÉROPORT DE GATINEAU (1218-19 ET
3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder, à la corporation Aéroport de Gatineau, une subvention de 215 000 \$ représentant la quote-part de la ville de Gatineau au budget de fonctionnement de l'année 1998, de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa.

D'autoriser le trésorier à verser cette subvention en quatre versements égaux aux mois de février, avril, juillet et octobre 1998.

Il est entendu que tout ajustement à cette contribution de la Ville sera établi en fonction des états financiers que la corporation déposera au début de l'année 1999.

Certificat de crédit disponible 10650
Poste budgétaire 02 52 39000 928

ADOPTÉE.

CE-98-07

**VERSEMENT – SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT – MAISON DE LA
CULTURE DE GATINEAU (1218-20 ET
3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder à la corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., pour la gestion des salles de spectacle et d'exposition, une subvention de 364 445 \$ se répartissant comme indiqué ci-dessous et représentant la quote-part de la ville de Gatineau au budget de fonctionnement de cet organisme sans but lucratif, à savoir :

- salle de spectacle 309 800 \$
- salle d'exposition 54 645 \$

D'autoriser le trésorier à verser le montant total de cette subvention en quatre versements de 98 461 \$, 88 661 \$, 88 661 \$ et 88 662 \$ aux mois de février, avril, juillet et septembre 1998.

Il est entendu que tout ajustement à cette contribution de la Ville sera établi en fonction des états financiers que la Corporation déposera au début de l'année 1999.

Certificat de crédit disponible 10650
Postes budgétaires 02 65 76010 919 et 02 65 79100 919

ADOPTÉE.

CE-98-08

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –
COMPTES PUBLICS (1152/00001)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 26 novembre 1997 et conservé au dossier numéro CE-98-08 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-09

ACQUISITION – PHOTOCOPIEUR –
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
(4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 12 394,94 \$, taxes incluses, de la compagnie Pitney Bowes, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, un photocopieur Pitney Bowes, modèle 420, destiné au Service des ressources humaines et accepté en vertu du projet numéro 98-25-02.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce photocopieur une somme de 12 394,94 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 17784

ADOPTÉE.

CE-98-10

ACCEPTATION - SOUMISSION -
LOCATION - SERVEURS POUR
GÉOMATIQUE (4111-03-04/00006A)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Microrama Mnemotics inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la location de deux serveurs pour la géomatique, pour une période de trois ans, au prix annuel de 19 719,15 \$, taxes incluses; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-10 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 17778
Poste budgétaire 02 30 13075 514

ADOPTÉE.

CE-98-11

ACCEPTATION - SOUMISSION -
IMPRESSION - PROGRAMME DES
LOISIRS (4111-03-03/00015)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix approximatif de 65 396,73 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Performance Printing Ltd, ayant son établissement de commerce à Smiths Falls, Ontario, pour imprimer les programmes de loisirs; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-11 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 17776
Poste budgétaire 02 40 19090 344

ADOPTÉE.

CE-98-12

ACCEPTATION - SOUMISSION -
LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS
(4111-03-04/00002)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Microrama Mnemotics inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la location de 15 micro-ordinateurs de modèle mentionné ci-dessous, pour une période de 5 ans et financée sur une période de 36 mois, au prix indiqué en regard de chacun et incluant le coût d'entretien, à savoir :

<u>Micro-ordinateur</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire mensuel</u>
Hewlett Packard Vectra VL5 5/200 MMX D4595A	15	80,80 \$ taxes en sus

Il est entendu que l'entretien des micro-ordinateurs couvre la période de 60 mois et que cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-12 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 17782
Poste budgétaire 02 30 13085 514

ADOPTÉE.

CE-98-13

**MANDAT – COMPAGNIE COMPUTER
ASSOCIATES INTERNATIONAL INC.
(1532-10)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de la compagnie Computer Associates International Inc., aux prix indiqués ci-dessous, taxes incluses, pour la période du 31 décembre 1997 au 30 décembre 1998, pour la mise à jour et le soutien technique nécessaire à l'utilisation des logiciels suivants :

- Open Ingres Advanced Success Pack Runtime Alpha VMS (VAX 2100)	21 500 \$
- Open Ingres Advances Success Pack Alpha VMX (VAX 200)	8 300 \$
- Ingres pour Windows NT	2 450 \$

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité aviseur permanent sur la culture de proposer au conseil :

D'accorder aux organismes mentionnés ci-dessous les subventions apparaissant en regard de chacun d'eux et de louer à ceux concernés le foyer ou la salle de spectacle de la Maison de la culture de Gatineau, à savoir :

<u>ORGANISME</u>	<u>SUBVENTION</u>	<u>AUTRE SERVICE SUBVENTIONNÉ</u>
Académie de danse de l'Outaouais soirée bénéfice - camp d'été qui danse - mai 1998 - Maison de la culture	nil	Vin d'honneur et location salle de spectacle
Salon du livre de l'Outaouais animation - salle La Strophe - conférence de presse	2 500 \$	Location foyer, vin d'honneur et goûter (maximum 500 \$)
Top Passion - spectacle et production	nil	Location salle de spectacle
École de musique de l'Outaouais - achat - instruments de musique	2 000 \$	Location salle de spectacle
Zone Outaouais - concours littéraire pour adolescents 1999	1 000 \$	
Le Chœur classique de l'Outaouais - concerts de Noël - église Saint- François-de-Sales	1 000 \$	
Prix littéraire Jacques-Poirier - participation prix 1999	500 \$	
Concours de musique du Canada secteur Outaouais - bourse	500 \$	Location salle de spectacle
Société d'histoire de l'Outaouais conférence - patrimoine de Gatineau	150 \$	Location foyer, vin d'honneur et goûter (maximum 500 \$)
Théâtre lyrique de Hull	600 \$	
Association des auteurs-es de l'Outaouais - rencontre « Découvrir les auteurs de l'Outaouais »	250 \$	Vin d'honneur
Rendez-vous de la nouvelle chanson concours « Tout nouveau tout show » bourse	3 000 \$	
Théâtre Le Populo - 4 représentations - 6 et 7 février - 29 et 30 mai 1998	1 000 \$	
Les Productions DAK spectacle Jeune relève de l'Outaouais	1 200 \$	
Centre communautaire des aînés de Gatineau - récital Chorale de l'amitié	nil	Location salle de spectacle

et Chorale de Val d'Or

Collège St-Alexandre 800 \$
présentation - pièce de Macbeth
salle Odyssee

Centre d'exposition Art-image 3 500 \$
symposium arts plastiques pour
adolescents et étude de faisabilité
pour tenir un symposium de la sculpture

De mandater le Service des communications pour réserver, à même son budget de fonctionnement, les sommes nécessaires au service de vin d'honneur et des goûters prévus.

D'autoriser le trésorier à verser les susdites subventions sur présentation de réquisitions de paiement par la directrice des Loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 17462
Poste budgétaire 02 65 71070 919

ADOPTÉE.

CE-98-15

**ASSOCIATION DES HANDICAPÉS
PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (3540-
02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De refuser la demande d'aide financière formulée par l'Association des handicapés physique de l'Outaouais inc. pour défrayer le coût de location de la salle Odyssee, de la Maison de la culture de Gatineau, pour la tenue de leur 13^e téléthon de l'espoir puisque cette requête n'est pas conforme à la politique A3.

Il est également résolu d'inviter le président de cet organisme à communiquer avec la directrice des Loisirs et de la culture pour analyser d'autres options quant à leur demande, en plus d'examiner la possibilité de louer une autre salle située sur le territoire de la ville pour la tenue de ce téléthon.

ADOPTÉE.

CE-98-16

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du comité exécutif tenues respectivement les 17 et 22 décembre 1997.

ADOPTÉE.

CE-98-17*

**DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT –
CONSEIL D'ADMINISTRATION OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION GATINEAU-
HULL (1218-02)**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à la fusion des offices municipaux de Gatineau et de Hull prévoit que les villes de Gatineau et de Hull désignent conjointement un représentant devant siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'administration des offices municipaux d'habitation de Gatineau et de Hull recommandent la candidature de Dominique Godbault, domiciliée au 74, rue Val Perché, Hull, Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

De désigner Dominique Godbault, domiciliée au 74, rue Val Perché, Hull, à titre de représentante conjointe des villes de Gatineau et de Hull pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau-Hull, le tout comme édicté à l'article 2.1 du protocole d'entente relatif à la fusion des offices municipaux d'habitation de Gatineau et de Hull.

ADOPTÉE.

CE-98-18

**ACQUISITION – TERRAIN –
SURLARGEUR CHEMIN PROULX –
ROBERT PLOUFFE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Robert Plouffe ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et aux conditions énoncées à la promesse de vente signée le 11 décembre 1997, la partie du lot 3B, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 944,3 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 27 novembre 1997, sous le numéro 3034 de ses minutes, dossier 95-051; cette promesse de vente est conservée au dossier des archives municipales relatif à l'acquisition de ce terrain.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 17865
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-98-19

ACQUISITION	–	TERRAIN	–
REDRESSEMENT	–	CHEMIN	DE
BELLECHASSE			

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Robert Gauthier ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, la partie du lot 25B, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 157,8 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 5 janvier 1998 sous le numéro 3044 de ses minutes, dossier 96-052.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, l'acte notarié devant être préparé par M^e Claude Génier, selon les clauses et conditions de la promesse de vente signée par Robert Gauthier le 5 janvier 1998 et conservé au dossier des archives municipales relatif à l'acquisition de ce terrain.

ADOPTÉE.

CE-98-20

ACQUISITION	–	TERRAIN	–
REDRESSEMENT	–	CHEMIN	DE
BELLECHASSE			

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Mary Casey ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, la partie du lot 25B, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 367,6 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 9 octobre 1997 sous le numéro 3024 de ses minutes, dossier 96-052.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, l'acte notarié devant être préparé par M^e Marie Courtemanche, selon les clauses et conditions de la promesse de vente signée par Mary Casey le 15 décembre 1997 et conservé au dossier des archives municipales relatif à l'acquisition de ce terrain.

ADOPTÉE.

CE-98-21

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS (1153-10)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 15 décembre 1997, conservé au dossier numéro CE-98-21 des archives municipales et de mandater le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, pour donner suite à la réclamation mentionnée à la page 8.

ADOPTÉE.

CE-98-22

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE (1610-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes et la compagnie suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Sylvain Thomas 9, rue René-Lévesque, Gatineau réclamation du 21 juin 1997	6 000,00 \$
2. Alain Bourdage 54, rue de Calais, Gatineau réclamation du 9 septembre 1997	290,58 \$
3. Allstate Assurance, Succ. St-Michel, Montréal Réf. : Michel et Joy Villeneuve, 13, rue René-Lévesque, Gatineau réclamation du 24 juin 1997	6 000,00 \$

ADOPTÉE.

CE-98-23

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDA-
TIONS NÉGATIVES (1610-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par la personne et la compagnie mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir:

1. Axa Boréal assurances, 1400, boulevard Saint-Laurent, pièce 205, Ottawa, Ontario
Réf. : Gilles Mineault, 202, rue O'Brien, Gatineau
réclamation du 30 juin 1997
2. Royal Racine, 181, rue Bruyère, appartement 411, Ottawa, Ontario
réclamation du 28 octobre 1997.

ADOPTÉE.

CE-98-24

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE –
COMPAGNIE DESCAU CANADA LTÉE
(1610-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 3 920 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre du 12 septembre 1997 présenté par la compagnie Descau Canada Itée, ayant sa place d'affaires au 1660, route 241, Waterloo-Bromont concernant l'installation d'une borne d'incendie privée lors de la construction de l'immeuble situé au 1675, rue Atmec, Gatineau et servant d'entrepôt à la brasserie Labatt.

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 259-97 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 259-97

02 15 13400 Affaires juridiques

950 Réclamation de dommages – intérêts 3 920 \$

01 54 800 Vente de terrain – aéroport 3 920 \$

Certificat de crédit disponible 17920.
Poste budgétaire 02 15 13400 950

ADOPTÉE.

CE-98-25

**ASSIGNATIONS TEMPORAIRES –
DIVERS EMPLOYÉS – SERVICE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE (2125)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De ratifier les assignations temporaires de Michel Normand, Rémi Lachapelle et Denis Charette, à différents postes de préposés, au Service de la sécurité publique, pour des périodes s'échelonnant du 1^{er} juillet au 31 décembre 1997.

D'accepter le virement budgétaire numéro 258-97 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 258-97

02 45 21400 Patrouille

131 Rémunération régulière - autres 23 212 \$
290 Avantages sociaux 2 553 \$

02 45 22000 Combat – Incendies

133 Rémunération régulière – autres employés - pompiers	12 609 \$
290 Avantages sociaux	1 388 \$

02 35 96100 Programme d'intégration au travail

989 Autres	(20 267\$)
------------	------------

02 75 91000 Service de la dette

870 Frais de refinancement	(19 495\$)
----------------------------	------------

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-26

PROLONGEMENT – CONTRAT –
ADJOINT TECHNIQUE – SERVICES
TECHNIQUES (2270)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines :

D'engager François Bélanger, à titre de contractuel, au poste d'adjoint technique, aux Services techniques, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le Service des ressources humaines le 18 décembre 1997 et conservé au dossier numéro CE-98-26 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer ce contrat, pour et au nom de la ville de Gatineau.

Demande de personnel 01537
Poste budgétaire 02 50 31060 115

ADOPTÉE.

CE-98-27*

REMPLACEMENT – ANNEXE « A » -
POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS
OCCASIONNELS (1121)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du pacte fiscal, il y a lieu de diminuer le coût de la main-d'œuvre;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de remplacer l'annexe « A » de la politique salariale des employés occasionnels (S-4) par celle préparée par la conseillère en ressources humaines, le 8 janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-28

**LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION
DES POLICIERS DE GATINEAU INC. –
MISSION HAÏTI (1170-12 ET 2215-04)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro C-97-12-676, a autorisé la participation de la police Gatineau-Métro à la mission CIVPOL-MITNUH des Nations Unies à Haïti en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a assujéti la signature de la lettre d'entente à intervenir à ce sujet avec l'Association des policiers de Gatineau inc. à son acceptation par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance du contenu de cette lettre d'entente et a reçu tous les renseignements s'y rattachant;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des policiers de Gatineau inc. concernant la participation de policiers au contingent canadien des policiers civils déployé à Haïti dans le cadre de la mission des Nations Unies; cette lettre d'entente a été préparée par le Service des ressources humaines le 7 janvier 1998 et est conservée au dossier CE-98-28 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-29

**LETTRE D'ENTENTE – GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA – MISSION HAÏTI
(1170-12)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro C-97-12-676, a autorisé la participation de la police Gatineau-Métro à la mission CIVPOL-MITNUH des Nations Unies à Haïti en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a assujéti la signature de la lettre d'entente à intervenir à cet effet à son acceptation par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance du contenu de cette lettre et a reçu tous les renseignements pertinents;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente, à intervenir entre la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police Gatineau-Métro, concernant le déploiement de policiers du Service de police Gatineau-Métro avec des membres de la Gendarmerie royale du Canada au sein du contingent de la mission des Nations Unies en Haïti; cette lettre d'entente est conservée au dossier numéro CE-98-29 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-30*

VERSEMENT – SUBVENTION – LA
POINTE AUX JEUNES (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accorder une subvention de 1 000 \$ à La pointe aux jeunes pour l'entretien de la patinoire installée au parc Laleri et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 17208
Poste budgétaire 02 70 92000 784

ADOPTÉE.

CE-98-31

APPEL D'OFFRES - BALAIS MÉCA-
NIQUES

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réorganisation du travail aux Services techniques, les balais mécaniques mentionnés ci-après ne seront plus requis et le responsable de la Division des ateliers mécaniques recommande de s'en départir;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à procéder à un appel d'offres public pour la vente des balais mécaniques suivants :

- 300V103 FMC 1988, numéro de série 1F9VM3H1XJP041062;
- 300V107 SUNVAC 1985, numéro de série 2HTNFHXNIFCB10356;
- 300V128 FMC 1987, numéro de série 1F9VM4H13HP040133.

ADOPTÉE.

CE-98-32

DÉLÉGATION – COLLOQUE –
FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP
(1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité plénier :

D'autoriser Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher à assister au 15^e colloque annuel de la Fondation de l'Entrepreneurship qui se tiendra les 5 et 6 février 1998 à Québec et d'habiliter le trésorier à leur rembourser leurs dépenses conformément au règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 18028
Poste budgétaire 02 05 11000 319

ADOPTÉE.

CE-98-33

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-34*

**SYSTÈME DE PONDÉRATION ET
D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les des cités et villes permet maintenant aux villes d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des soumissions;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter, avec la modification indiquée ci-dessous, le système de pondération et d'évaluation des soumissions préparé par la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, le 8 janvier 1998, à savoir :

- Remplacer la page 8 par celle révisée le 14 janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-35*

**APPEL D'OFFRES – CAMPAGNE DE
PROMOTION – FESTIVAL DE
MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU (4111-
03-04/00070)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à utiliser le système de pondération et d'évaluation des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la campagne de promotion du Festival de montgolfières 1998.

D'accepter, avec l'annexe « A » révisée le 14 janvier 1998, le cahier des charges relatif à la campagne de promotion du Festival de montgolfières 1998 préparé par la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, le 8 janvier 1998 et se composant des documents suivants :

- Cahier des charges proprement dit – pages 1 et 2;
- Bordereau de soumission;
- Bordereau des prix – pages 1 à 5;
- Avis aux soumissionnaires – soumission 98 SI 00070 – pages 1 et 2;
- Annexe « A » - pondération – soumission 98 SI 00070 – pages 1 et 2, révisée le 14 janvier 1998;
- Questionnaires – soumission 98 SI 00070 – pages 1 à 4.

ADOPTÉE.

CE-98-36

**FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU – AUTORISATION D'UNE
DÉPENSE (7135-02-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser une dépense totale de 18 400 \$ U.S. auprès de la compagnie Linas Matis, ayant son établissement de commerce au 6121 Flowerstone Drive, West Bloomfield, Missouri, États-Unis, pour la participation de trois montgolfières de formes spéciales au Festival de montgolfières de Gatineau du 4 au 7 septembre 1998.

De mandater le trésorier pour payer, comme dépôt, à la susdite compagnie une somme de 9 200 \$ U.S. sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des Communications.

Certificat de crédit disponible 18011
Postes budgétaires 02 40 19030 419 et 02 40 19030 319

ADOPTÉE.

CE-98-37

**MANDAT – PIERRE SHIELDS –
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU (7135-02-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de Pierre Shields à titre de producteur délégué pour le 11^e Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu au parc de la Baie du 2 au 7 septembre 1998 et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 29 900 \$.

Certificat de crédit disponible 16127
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-38

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 21 janvier 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, Léonard Joly, Michel Lesage, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Joël Chéruet, Pierre Bertrand, John Janusz, Guy Laflamme, Pierre Manville, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, André Côté, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, Marc Voyer, Pierre Lauzière, Jean Gervais, Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean-René Monette et Yvon Boucher

INVITÉ : Robert Valin

CE-98-39*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 979-98 -
EMPRUNT DE 265 000 \$ - ASPHAL-
TAGE ET AUTRES TRAVAUX - RUES DE
PRADET ET DE SAINTE-MAXIME**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver le règlement numéro 979-98 autorisant un emprunt et une dépense de 265 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et trottoirs et poser un revêtement asphaltique sur une partie des rues de Pradet et de Sainte-Maxime.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-40

**ADDENDA – CONVENTION - SOMMET
DE LA CITÉ ET REMBOURSEMENT
PARTIE DES COÛTS – TRAVAUX DE
CONSTRUCTION – SERVICES MUNICI-
PAUX (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter l'addenda préparé par les Services techniques le 24 octobre 1997, relativement à la convention intervenue entre la ville de Gatineau et les compagnies Gestion SOGAT inc., 170845 Canada inc., 174346 Canada inc., 127915 Canada inc. et 170844 Canada inc., au sujet de la phase 9 de l'ensemble résidentiel Sommet de la Cité, acceptée en vertu de la résolution numéro CE-97-04-332; cet addenda a plus particulièrement pour but de modifier l'article 3.1 et d'ajouter l'article 3.3 à ladite convention.
2. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, cet addenda conservé au dossier numéro CE-98-40 des archives municipales.

3. D'autoriser le trésorier à rembourser la somme de 17 630 \$ aux compagnies Gestion SOGAT inc., 170845 Canada inc. et 174346 Canada inc. sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des Services techniques et découlant des ajustements des quote-parts à l'égard des services municipaux installés en vertu de la résolution numéro CE-97-04-333.
4. D'accepter le virement budgétaire numéro 257-97 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 257-97

01 58 410 Contribution bassin Paiement (4 378 \$)

02 75 91000 Service de la dette

870 Frais de refinancement (4 378 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 16950

Règlement numéro 744-92 et poste budgétaire 01 58 410

ADOPTÉE.

CE-98-41

**ACQUISITION DE RUES – ENSEMBLE
RÉSIDENTIEL DÉVELOPPEMENT COOPÉ-
RATIF CÔTE D'AZUR (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 1A-122, 1A-263, 2-931 et d'une partie des lots 1A-65, 1A-124, 1A-125 et 1A-155, du rang 7, au cadastre du canton de Hull.
2. De modifier la résolution numéro CE-97-05-415 pour remplacer le lot 1A-210 par le lot 1A-263, des mêmes rang et canton.
3. D'acquérir de la compagnie Tregavest Inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots 1A-122, 1A-263, 2-931 et d'une partie des lots 1A-65, 1A-124, 1A-125 et 1A-155, du rang 7, au cadastre du canton de Hull, ainsi que le passage piétonnier formé du lot 1A-64 des mêmes rang et canton.

4. D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.
5. D'accepter de prendre possession des susdites rues et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-42

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – SIMULATION D'UN BOUCLAGE D'AQUEDUC (5320/00001)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la dépense supplémentaire réalisée par la compagnie Wilson et Doyon inc., dans le cadre de travaux effectués en vertu de la résolution numéro CE-97-10-853 et plus amplement décrite à la note, du 15 janvier 1998, de l'adjoint technique, aux Services techniques et conservée au dossier numéro CE-98-42 des archives municipales.

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 5 351,33 \$ à la firme susmentionnée sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des Services techniques.

Certificat de crédit disponible 17818
Poste budgétaire 02 50 45020 522

ADOPTÉE.

CE-98-43

SERVITUDE – HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. De consentir à la compagnie Bell Canada et à la société Hydro-Québec, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie des lots 2B, 2B-214 et 3-1, du rang 8, au cadastre du canton de Hull, décrite à la description technique préparée par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, le 15 octobre 1997, sous le numéro 12634 de son répertoire.

2. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le projet de contrat préparé à cette fin par M^e Mario Patry, notaire et conservé au dossier des archives municipales relatif à la cession de cette servitude.

ADOPTÉE.

CE-98-44

DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-
07 ET 3511-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous conservés au dossier numéro CE-98-44 des archives municipales et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 15 décembre 1997;
- b) listes des commandes entrées du 2 au 15 décembre 1997;
- c) journaux des autorisations de paiement du 2 au 15 décembre 1997;
- d) journaux des divergences du 2 au 15 décembre 1997.

ADOPTÉE.

CE-98-45

DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous conservés au dossier numéro CE-98-45 des archives municipales et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 5 janvier 1998;
- b) listes des commandes entrées du 16 décembre 1997 au 5 janvier 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 16 décembre 1997 au 5 janvier 1998;
- d) journaux des divergences du 16 décembre 1997 au 5 janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-46

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – RÉVISION –
ÉVALUATION (1218-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le dépôt la note, du 16 janvier 1997, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport l'accompagnant relatif à sa recommandation à l'égard de l'évaluation de l'immeuble situé au 48, rue de Granby, Gatineau; ces documents sont conservés au dossier numéro CE-98-46 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-47

VERSEMENT – SUBVENTION - ORGA-
NISMES SPORTIFS ET CLUBS D'ÂGE
D'OR (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder aux clubs et organismes mentionnés ci-dessous les subventions apparaissant en regard de chacun d'eux; il est entendu que ces clubs et organismes doivent se conformer aux exigences des politiques numéros C-6, O-1 et O-2.

ORGANISME SPORTIF**SUBVENTION**

Club Aquatique de Gatineau inc. - fonctionnement	8 000 \$
Club Aquatique de Gatineau inc. - salaire	8 085 \$
Club Les Fées d'eau inc.	600 \$
Association Hockey Gatineau inc.	10 000 \$
Association Ringuette Gatineau	4 000 \$
Associations de baseball	24 900 \$
Association soccer-Gatineau inc.	15 472 \$

CLUB D'ÂGE D'OR

Aînés de Saint-René	1 000 \$
Âge d'or de Templeton	1 000 \$
Âge d'or Maria-Goretti	1 000 \$
Âge d'or Saint-Alexandre de Limbour	1 000 \$
Les Amis de Saint-François inc. - centre de jour	
- fonctionnement	1 000 \$
- chauffage - électricité	1 500 \$
Âge d'or l'Escale Saint-Rosaire	1 000 \$
Centre des aînés de Riviera	1 000 \$
Âge d'or 50 Le Baron	1 000 \$
Friendship Club of Gatineau	1 000 \$

Centre de jeunes

Adojeune inc. - point de service Notre-Dame	5 236 \$
Gala Méritas	1 000 \$

D'autoriser le trésorier à verser ces sommes en conformité avec la procédure municipale S-3 et sur présentation, en temps opportun, des réquisitions de paiement préparées par la directrice des Loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 17468

Postes budgétaire : 02 65 71015 919, 02 65 73000 919, 02 65 73020 919, 02 65 74010 911, 02 65 75000 919 et 02 65 75010 919.

ADOPTÉE.

CE-98-48*

**COUVERTURE CSST – TRAVAILLEURS
BÉNÉVOLES – PROJET PARC DU LAC-
BEAUCHAMP (1215-28)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter de couvrir les travailleurs bénévoles recrutés par la ville de Gatineau pour le projet du parc du Lac-Beauchamp découlant de la tempête de verglas et d'autoriser les Services financiers à transmettre à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec les coordonnés de ce projet, en plus d'effectuer les dépôts nécessaires.

Certificat de crédit disponible 18321
Poste budgétaire 02 20 84000 250

ADOPTÉE.

CE-98-49*

VERSEMENT - SUBVENTION – CROIX-ROUGE (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ à la Croix-Rouge pour payer une partie des coûts reliés au brunch organisé pour venir en aide aux victimes de la tempête de verglas et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18033
Poste budgétaire 02 70 92000 780

CE-98-50*

SUBVENTION – CORPORATION DU
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU INC. (7135-02-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'autoriser la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc. à procéder à l'embauche de tous les artistes devant participer au 11^e Festival de montgolfières de Gatineau et au 6^e Championnat du monde de dirigeables à air chaud qui auront lieu au parc de la Baie du 2 au 7 septembre 1998 et d'accorder à cette fin spécifique une subvention 464 100 \$ à ladite corporation.

Il est entendu que les sommes non dépensées à la fin du festival seront remboursées à la ville de Gatineau dans un délai raisonnable.

Certificat de crédit disponible 16129
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-51

MANDAT – FIRME COGISCÈNE –
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU (7135-02-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de la firme Cogiscène (Gordon Muscroft) ayant son établissement de commerce au 40, rue Corbeil, Hull, Québec, pour la production technique des spectacles qui seront présentés dans le cadre du 11^e Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu au parc de la Baie du 2 au 7 septembre 1998 et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 6 000 \$.

Certificat de crédit disponible 16128
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-52

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 14 janvier 1998, à 8 h 35.

ADOPTÉE.

CE-98-53*

MUNICONSULT – MANDAT – FINANCE-
MENT DES INFRASTRUCTURES –
ENSEMBLES RÉSIDENTIELS (1532)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De retenir les services de la firme Municonsult pour analyser et formuler des recommandations concernant l'élaboration d'une politique municipale sur le

financement des infrastructures lors de projets résidentiels, dont le mandat est plus amplement défini à la lettre du 6 janvier 1998 du président de cette entreprise.

Il est également résolu d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 19 000 \$ taxes en sus et devant provenir du poste budgétaire 02 15 13000 419.

ADOPTÉE.

CE-98-54

**PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE –
MANUEL ET DIANE DE MELO (1610-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 1 000 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre du 3 octobre 1997 présenté par Manuel et Diane De Melo, domiciliés au 65, rue Étienne-Brûlé, Gatineau, Québec et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés à même les attributions du poste budgétaire 05 26 320.

Il est également résolu de biffer l'article 8 de la résolution numéro CE-97-11-1054 adoptée le 26 novembre 1997.

Certificat de crédit disponible 18174

ADOPTÉE.

CE-98-55*

**VIREMENT BUDGÉTAIRE ET MAJORA-
TION D'HONORAIRES – ARBITRAGE DE
DIFFÉRENDS – POLICIERS (1532-03,
2220-04, 2224 ET 3162-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter le virement budgétaire numéro 1-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 1-98

01 58 104 Appropriation – réserve éventualité

35 000 \$

412 Services juridiques 35 000 \$

2. De modifier la résolution numéro C-97-03-104 afin d'attribuer une somme additionnelle de 20 000 \$ à la réalisation du mandat confié à M^e Gérard Caisse, de la firme Bélanger-Sauvé, agissant à titre d'assesseur patronal dans le dossier d'arbitrage de différends avec les policiers.
3. D'amender la résolution numéro C-96-02-101 afin d'attribuer une somme additionnelle de 10 000 \$ à la réalisation du mandat confié à M^e Françoise Boivin, de la firme Letellier et associés et agissant à titre de procureure patronale dans ce même dossier.

Certificat de crédit disponible 18224

ADOPTÉE.

CE-98-56

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

À 9 h 20, à la reprise de la séance, Guy Lacroix, Marcel Schryer et Jean Deschênes forment toujours le quorum.

CE-98-57

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

* Jean-Pierre Charette reprend son fauteuil.

CE-98-58

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 28 janvier 1998, à 8 h 34, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, Léonard Joly, Léo De La Chevrotière, Vincent Alary, Michel Lesage, Marcel Roy, Marcel Proulx, Darcy Gibeault, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marie-Claude Martel, Anh Richez, Marc Pageau, Marc Voyer, Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr
Berthe Miron
Jean René Monette
Yvon Boucher

INVITÉ : Robert Valin

CE-98-59

SYSTÈME DE CLIMATISATION –
ÉDIFICE PIERRE-PAPIN (4220-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reporter à une prochaine séance de ce comité le dossier visant à retenir les services de la firme Auger, Donnini et Nguyen inc. pour la confection des plans et la surveillance des travaux d'actualisation du système de climatisation de l'édifice Pierre-Papin.

De mandater le directeur général pour déposer, lors de la présentation du dossier, une analyse technique des problèmes, le mode de financement des travaux de correction et un rapport relatif à la qualité de l'air ambiant.

ADOPTÉE.

CE-98-60

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉ-
RO CE-98-41 – ACHAT DE RUES –
DÉVELOPPEMENT CÔTE D'AZUR (6221)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De remplacer l'article 3 de la résolution numéro CE-98-41 par le suivant :

3. D'acquérir de la compagnie Tregavest inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots mentionnés aux paragraphes a) et b), ainsi que le passage piétonnier situé sur le lot 1A-64, du rang 7, au cadastre du canton de Hull, à savoir :
 - a) Lots 1A-122, 1A-263 et 2-931, du rang 7, au cadastre du canton de Hull;
 - b) Partie des lots 1A-65, 1A-124, 1A-125 et 1A-155, du rang 7, au cadastre du canton de Hull, décrite à la description technique préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 26 novembre 1997, sous le numéro 24905S de ses minutes, dossier numéro 56683.

ADOPTÉE.

CE-98-61

**SYSTÈMES INFORMATISÉS – GESTION
DES APPELS ET DES ENQUÊTES (1532-
12)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retirer de l'ordre du jour, en vue de procéder à un appel d'offres public, le dossier se rapportant au mandat devant être confié relativement au soutien technique et la mise à jour des systèmes informatisés de gestion des appels et des enquêtes au Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE.

CE-98-62*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 748-1-98 –
RÉPARTITION DES COÛTS – TRAVAUX
D'ASPHALTAGE – PARTIE DE LA RUE
BEAUVAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 748-1-98, modifiant le règlement numéro 748-92, dans le but d'imposer un montant de 7 000 \$ sur tous les immeubles imposables situés dans les limites de la ville, afin de couvrir une partie des coûts relatifs à la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue Beauvais, ainsi que pour préciser les immeubles imposables visés par l'article 10 du règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-63*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 961-5-98 –
MAJORATION – TARIFS – BIENS,
SERVICES OU ACTIVITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver, avec la modification mentionnée ci-dessous, le règlement numéro 961-5-98, modifiant le règlement numéro 961-97, dans le but de réviser à la hausse la tarification de certains biens, services ou activités offerts par la Ville, à savoir :

- Modifier l'annexe « L », relative à la coupe de foin, pour lire 10 \$ l'acre pour chacune des années 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.

ADOPTÉE.

CE-98-64

ACHAT - LOGICIELS INGRES/NET -
WINDOWS 1995 (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour le Service de l'informatique, au prix de 3 404,74 \$, taxes incluses, 16 logiciels Ingres/net, 32 bits pour Windows 1995 et que les deniers requis pour payer cette dépense soient puisés à même le fonds de roulement.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ces logiciels, une somme de 3 404,74 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 17783

ADOPTÉE.

CE-98-65

ACHAT - DIVERS ÉQUIPEMENTS -
SERVICES TECHNIQUES (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour les Services techniques, au prix total de 8 901,79 \$, taxes incluses, une option de pente pour niveau laser Laserplane L500, une machine à bordure pour la glace de marque Zamboni, modèle 8.5 Hedler, une débroussailleuse de marque Shindaiwa, modèle RC45, deux débroussailleuses de marque Shindaiwa, modèle T260, un souffleur à feuilles portatif de marque Husqvarna, modèle 140B de 40 cc et quatre tronçonneuses de marque Husqvarna, modèle 51, tous prévus au 98 50 01.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 8 901,79 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible numéro 17785

ADOPTÉE.

CE-98-66

ACCEPTATION - SOUMISSIONS – VÊTEMENTS DE POLICIERS (4111-03-03/00001)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les soumissions les plus basses, aux prix unitaires indiqués ci-dessous, taxes non incluses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres et présentées par les compagnies mentionnées ci-dessous pour la fourniture de vêtements, de chaussures et de couvre-chaussures pour les policiers en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés audit cahier des charges, à savoir :

DISTRIBUTION RIOBEC

Annexe 1 - chaussures - policier **Prix unitaire**

- souliers	81,21 \$
- souliers (état-major)	81,21 \$
- bottines	81,21 \$
- bottines goretex	158,97 \$

Annexe 2 - couvre-chaussures - policier **Prix unitaire**

- bottes basses	25,16 \$
- couvre-chaussures hautes	17,45 \$
- couvre-chaussures basses modèle 1140	8,00 \$
- couvre-chaussures basses modèle 1151	15,61 \$

CHEZ LISE BINETTE INC.

Annexe 3 – Vêtement - policier **Prix unitaire**

- ceinture.....	14,95 \$
- casquette Swatt goretex	24,45 \$
- chapeau Yukon	57,45 \$
- chaussettes d'été	2,95 \$
- chaussettes d'hiver.....	2,95 \$
- cravate	2,95 \$
- foulard	7,95 \$
- gants d'hiver.....	24,95 \$
- mitaines	26,95 \$
- chemise manches longues	23,45 \$
- chemise manches courtes.....	21,95 \$
- chemise manches longues (état-major)	22,95 \$
- chemise manches courtes (état-major)	21,95 \$
- chemise de sortie, manches longues (état-major)	14,95 \$
- chemise de sortie, manches courtes (état-major)	12,95 \$

- col roulé..... 11,95 \$
- t-shirt noir 5,95 \$
- t-shirt blanc 3,95 \$
- salopette ordinaire inscription police..... 50,95 \$
- pantalon d'été..... 42,95 \$
- pantalon d'hiver 49,95 \$
- pantalon policier, style combat été..... 35,95 \$
- pantalon policier, style combat hiver 39,95 \$
- pantalon gris..... 41,95 \$
- képi (hiver) - agent 31,95 \$
- tunique de parade (agent) 180,95 \$
- veston d'habit.... 180,95 \$
- coupe-vent multisaison..... 189,95 \$
- imperméable 169,95 \$
- paletot d'hiver (état-major) 425,00 \$

Ces soumissions sont conservées au dossier CE-98-66 des archives municipales.

D'autoriser le directeur de la Sécurité publique à acquérir ces chaussures, couvre-chaussures et vêtements, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 45 21110 651 et selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

CE-98-67*

RÈGLEMENT NUMÉRO 814-4-98 –
MODIFICATIONS – RÈGLEMENT SUR
LES NUISANCES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 814-4-98, modifiant le règlement numéro 814-93 relatif aux nuisances, dans le but d'y majorer le montant des amendes et de décréter que les carcasses de véhicules routiers constituent une nuisance.

ADOPTÉE.

CE-98-68

RÉALISATION D'UN DISQUE –
11^E FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU (7135-02-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'attribuer une somme de 7 200 \$ à la réalisation d'un album numérique devant servir d'outil de promotion pour le Festival de montgolfières de Gatineau et d'accepter le contrat de trois ans à intervenir à cet effet entre la ville de Gatineau et Michel DeMars et soumis par le directeur des Communications.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau; ce contrat de production conservé au dossier numéro CE-98-68 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-69*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 778-3-98 –
CONTRÔLE ET ÉMISSION – PERMIS
D'AFFAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver, avec une modification à l'article 7 pour lire 150 \$, au lieu de 100 \$, le règlement numéro 778-3-98, modifiant le règlement numéro 778-93, relatif au contrôle et à l'émission des permis d'affaires, dans le but de :

- Préciser le texte du règlement à l'égard des usages domestiques ou du lieu d'affaires résidentiel;
- Reconnaître une copie d'immatriculation provinciale comme une demande de permis d'affaires;
- Modifier les règles d'affichage et le nombre de ventes de garage autorisé;
- Fixer un tarif de 50 \$ pour les renouvellements de permis commerciaux incluant l'occupation d'une terrasse;
- Mettre à jour les classifications d'usage.

ADOPTÉE.

CE-98-70*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 614-7-98 –
MODIFICATIONS – RÈGLEMENT –
PERMIS ET CERTIFICATS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 614-7-98, modifiant le règlement numéro 614-90 relatif aux permis et certificats, dans le but de :

- Prévoir des dispositions relatives à l'implantation de maisons modèles pour un projet résidentiel, notamment les conditions pour l'émission d'un permis visant ce type de construction;
- Préciser certaines dispositions relatives au délai de validité d'un permis pour la construction d'une installation septique et préciser la période de l'année où sa réalisation est autorisée;
- Hausser les tarifs pour l'émission des permis de construction de bâtiments résidentiels et de certaines constructions accessoires, ainsi que pour l'émission des certificats d'autorisation et d'attestations municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-71

**P.I.I.A. - ENSEMBLE RÉSIDENTIEL - LES
GRANDS-RAVINS (6220-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro de dossier U-41-HA-07, préparé par le Service d'urbanisme le 14 janvier 1998 et signé le 21 janvier 1998 par Stéphane Aubin de la compagnie Constructions M. Aubin et fils inc. et par Laurent Labrie de la firme Les entreprises Laurent Labrie et concernant l'ensemble résidentiel Les Grands-Ravins, phase A; ce plan est conservé au dossier numéro CE-98-71 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à inscrire sur ledit plan d'implantation la mention « Approuvé par le comité exécutif le 28 janvier 1998 ».

ADOPTÉE.

CE-98-72

**RECOMMANDATION – CPTAQ –
DOSSIER UBALD BOURGEOIS (1215-39)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de refuser la requête présentée par Ubald Bourgeois pour aliéner et utiliser, à une fin autre qu'agricole, une partie du lot 20A, du rang 5, au cadastre du canton de Templeton, située en bordure du chemin du Sixième-Rang.

ADOPTÉE.

CE-98-73

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 21 janvier 1998, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-98-74

**ENGAGEMENT - AGENT - SERVICE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2411-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Éric Cadieux au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu selon l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 00777
Poste budgétaire 02 45 21310 111

ADOPTÉE.

CE-98-75

**DEMANDE DE SUBVENTION – ACCUEIL
PARRAINAGE OUTAOUAIS (3540-02)**

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser la « Fête de l'amitié », Accueil parrainage Outaouais recherche des dons de la communauté et de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau reçoit de nombreuses demandes d'aide financière et ne peut malheureusement souscrire à chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme ne fut réservée à cette fin spécifique au budget d'opérations de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De refuser la demande d'aide financière formulée par l'organisme Accueil parrainage Outaouais pour réaliser la « Fête de l'amitié » qui aura lieu le samedi 14 février 1998.

CE-98-76

**ADOPTÉE.
HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-77

**RÉVISION – ÉVALUATION – TERRAINS
VACANTS - RUE NOTRE-DAME (1218-
03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 27 janvier 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport l'accompagnant, concernant la révision de l'évaluation des terrains vacants portant les numéros de matricule 81015-7337-59-7209, 81015-7337-49-5111 et 81015-7337-39-4221, tous situés à l'arrière de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE.

*** Jean-Pierre Charette quitte son fauteuil.**

CE-98-78

**CROISIÈRES DE L'OUTAOUAIS INC. –
PROTOCOLE D'ENTENTE – QUAI DES
ARTISTES (4240-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder à la firme Croisières de l'Outaouais inc., pour la période du 1^{er} mai 1999 au 15 octobre 2000, un droit d'amarrage au Quai des artistes pour un bateau croisière, à raison d'une somme de 3 650 \$ pour l'année 1999 et 3 850 \$ pour l'année 2000, le tout en conformité avec les clauses et conditions mentionnées au projet de protocole d'entente préparé par le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, le 19 janvier 1998.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, ce protocole d'entente conservé au dossier numéro CE-98-78 des archives municipales.

ADOPTÉE.

* Jean-Pierre Charette reprend son fauteuil.

CE-98-79*

REMPLACEMENT – VÉHICULE ACCIDENTÉ – SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (3162-01 ET 4124-14)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'autoriser le remplacement du véhicule accidenté numéro 53 et d'accepter le virement budgétaire numéro 2-98, en plus d'habiliter le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 2-98

02 20 19800 Assurances et réclamations

425 Contribution – fonds auto-assurance (33 100 \$)

02 45 21400 Patrouille

740 Immobilisations – véhicules 33 100 \$

(Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées)

ADOPTÉE.

* Marcel Schryer quitte son fauteuil.

CE-98-80

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De suspendre la séance.

ADOPTÉE.

* À 11 h 04, à la reprise de la séance, les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours le quorum.

CE-98-81

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-82*

NOMINATION – REPRÉSENTANT –
CEDEC DE GATINEAU (1242)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de désigner Léo De La Chevrotière, conseiller en développement économique, à la Direction générale, pour représenter la ville de Gatineau au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-83

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE

GUY LACROIX
PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 4 février 1998, à 8 h 32, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Léonard Joly, Michel Lesage, Marcel Roy, François Bélanger, Joël Chéruet, Pierre Bertrand, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marie-Claude Martel, Hélène Ladouceur et Richard D'Auray.

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr
Berthe Miron
Jean René Monette
Yvon Boucher

CE-98-84

**ACQUISITION DE RUES ET PASSAGES
PIÉTONNIERS – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL
LE HAVRE MITCHELL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 6C-76-1, 5P-3, 5P-76 et 5P-104, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; cette acceptation provisoire touche également les travaux effectués sur les passages piétonniers indiqués à l'article 2.
2. D'acquérir de la compagnie Les habitations Bouladier inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots 6C-76-1, 5P-3, 5P-76 et 5P-104, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, ainsi que les passages piétonniers formés des lots 5P-83 et 5P-128, des mêmes rang et canton.
3. D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.
4. D'accepter de prendre possession des susdites rues et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-85

**ASSIGNATION – POLICIER – MISSION
HAÏTI (1170-12)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'assigner un troisième policier à la mission CIVPOL-MITNUH des Nations Unies en Haïti, conformément aux conditions et termes stipulés à l'entente intervenue entre le service de police Gatineau-Métro et la Gendarmerie royale du Canada en vertu de la résolution numéro CE-98-29.

ADOPTÉE.

CE-98-86

**DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-86 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 19 janvier 1998;
- b) listes des commandes entrées du 6 au 19 janvier 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 6 au 19 janvier 1998;
- d) journaux des divergences du 6 au 19 janvier 1999.

ADOPTÉE.

CE-98-87

**COMPTE RENDU - VÉRIFICATION -
COMPTES PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le dépôt des comptes rendus des réunions relatives à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif les 10 décembre 1997 et 14 janvier 1998 et conservés au dossier numéro CE-98-87 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-88*

TARIFICATION – AIDE – MESURES
D’URGENCE – CHELSEA ET AUTRES
MUNICIPALITÉS (3510-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de surseoir à l’application du règlement numéro 961-97 et d’utiliser les barèmes édictés par la Sécurité civile au niveau de la facturation des coûts encourus par la ville de Gatineau pour l’aide apportée aux autres municipalités.

ADOPTÉE.

CE-98-89

ACHAT - ÉQUIPEMENTS - SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET SERVICES TECHNIQUES
(4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D’autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour le Service de la sécurité publique, les équipements suivants :

Projet 97 45 03

Huit cylindres pour appareils respiratoires 9 754,12 \$

Projet 98 45 02

Divers équipements de combat et sauvetage..... 9 428,09 \$

2. D’accorder un montant maximal de 25 000 \$ pour l’achat des équipements requis dans le cadre du programme d’amélioration et d’entretien des feux de circulation, accepté en vertu du projet 98 50 15 des Services techniques.
3. D’emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 44 182,21 \$ taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18433

ADOPTÉE.

CE-98-90

ACCEPTATION - SOUMISSION -
COLLECTEUR SANITAIRE COIN
VICTORIA (4111-03-03/00028)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'option B de la soumission la plus basse, au prix de 585 477,25 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres et déposée par la compagnie Qué-Mar construction ltée, ayant son établissement de commerce à Pointe-Claire, Québec, pour réaliser par voie d'excavation les travaux d'égout - collecteur sanitaire coin Victoria; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-90 des archives municipales.

Il est entendu que l'entrée en vigueur de cette résolution et par conséquent l'autorisation d'exécuter les susdits travaux sont conditionnelles à l'acceptation des plans et devis par la Communauté urbaine de l'Outaouais et le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Certificat de crédit disponible 18282
Poste budgétaire règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-98-91

VANDALISME – SCULPTURE – MAISON
DE LA CULTURE DE GATINEAU (1610)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De prendre acte de la note, du 25 novembre 1997, de la directrice des Loisirs et de la culture, concernant le vandalisme à la sculpture installée à l'extérieur de la Maison de la culture de Gatineau; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-91 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-92*

REMORQUAGE HULLBEC – DEMANDE
D'UN CERTIFICAT – EXPLOITATION
D'UNE FOURRIÈRE (6210-05)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Remorquage Hullbec exploite, en vertu d'un droit acquis, un commerce au 7, rue Olida, Gatineau, dont les activités

consistent en la réparation mécanique de véhicules, à leur entreposage et à leur remorquage;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise détient un permis d'affaires pour exploiter un tel commerce et un certificat de conformité a été émis à cet effet le 24 décembre 1997;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de ratifier et de réitérer le certificat de conformité émis, le 24 décembre 1997, par l'assistant-greffier de la ville de Gatineau, à l'effet que l'entreprise Remorquage Hullbec exploite, en vertu d'un droit acquis, un commerce au 7, rue Olida, Gatineau, dont les activités consistent en la réparation mécanique de véhicules, à leur entreposage et à leur remorquage.

ADOPTÉE.

CE-98-93

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 28 janvier 1998, à 8 h 34.

ADOPTÉE.

CE-98-94

**TRAVAUX DE BÉTON ÉCAILLÉ –
BOULEVARD DE LA GAPPE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De retirer le dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

CE-98-95*

**REJET – OFFRE DE VENTE – LOT 6D –
RANG 2 – CANTON DE TEMPLETON**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire se départir d'une partie du lot 6D, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et l'offre à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de gestion immobilier, à la Direction générale, a étudié cette demande, comme en fait foi sa note du 23 janvier 1998 et ne favorise pas l'acquisition de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance des documents se rattachant à ce dossier et s'accorde avec cette recommandation;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de refuser l'offre du ministère des Transports du Québec concernant le lot mentionné au préambule qui fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-96

ACQUISITION – LOT 8C-35 – RANG 1 –
CANTON DE TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de la compagnie 147794 Canada inc., ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ taxes municipales en sus, le lot 8C-35, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 37,25 mètres carrés et d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18022
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-98-97

ACQUISITION DE TERRAINS –
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir du ministère des Transports du Québec, au prix de 2 000 \$, taxes en sus, les parties de lots 20 et 21-605, du rang 2, au cadastre du canton de

Templeton, décrites à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 24 mai 1995 sous le numéro 2696 de ses minutes, dossier 94-022; il est entendu que cette acquisition devra respecter les modalités spécifiées à la lettre du Ministère, du 14 novembre 1997, relative à l'acquisition de ces terrains et conservée au dossier des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte d'achat, pour et au nom de la ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18019
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-98-98

**OBTENTION – SERVITUDES – LOT 29 –
RANG 1 – CANTON DE TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de la compagnie Avenor inc., au prix de 1 \$, une servitude d'égout permanente sur la partie du lot 29, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 1 451,2 mètres carrés, en plus d'une servitude temporaire de 877,6 mètres carrés, toutes deux décrites à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 4 septembre 1997, sous le numéro 3001 de ses minutes, dossier 97-026.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-99

**PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE –
DOSSIER JACQUES LAFONTAINE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 1 000 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre soumis au mois de juillet 1996 par Jacques Lafontaine, domicilié au 28, rue de

l'Abbé-Desautels, Gatineau et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 215.

Certificat de crédit disponible 18175

ADOPTÉE.

CE-98-100

CHEMINEMENT – RÉCLAMATION
INTERNE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la proposition du directeur général adjoint et trésorier, concernant le traitement et le cheminement des réclamations internes de la Ville, énoncée dans sa note du 23 janvier 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-100 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-101*

APPEL D'OFFRES - SERVICES PRO-
FESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT
INFORMATIQUE (4111-03-03/00021)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à utiliser le système de pondération et d'évaluation des soumissions à l'égard de l'appel d'offres requis concernant les services professionnels en développement informatique.
2. D'accepter le cahier des spécifications, pages 1 à 17, devant servir à l'évaluation des soumissions reçues pour les services professionnels en développement informatique et préparé par la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, le 15 janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-102*

LETTRE D'ENTENTE – RÉVISION DES
DESCRIPTIONS DE FONCTIONS COLS
BLANCS – SEPTEMBRE 1997 (2144-03-
02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De ratifier la lettre d'entente intervenue le 7 janvier 1998, entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, concernant la révision des descriptions de fonctions des onze personnes ayant déposé des demandes en septembre 1997; il est entendu que cette lettre a été sanctionnée par la personne-ressource siégeant au sein du comité d'évaluation.

D'autoriser le directeur des Services financiers à verser les salaires découlant des décisions du comité d'évaluation rétroactivement aux dates précisées à la lettre d'entente susmentionnée conservée au dossier numéro CE-98-102 des archives municipales.

De recommander au conseil, d'accepter l'organigramme de la Cour municipale, préparé par le Service des ressources humaines, le 7 janvier 1998, et découlant des modifications effectuées aux descriptions de fonctions de certaines personnes de ce service.

Certificat de crédit disponible 18322

ADOPTÉE.

CE-98-103

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –
EMPLOYÉ NUMÉRO 2258 (2416-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De reconnaître à Raymond Martin, demeurant à Gatineau, le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-98-104*

VERSEMENT - SUBVENTION – COMITÉ
DES LOISIRS DE TEMPLETON-EST
(3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accorder une subvention de 300 \$ au Comité des loisirs de Templeton-Est, pour l'entretien de la patinoire au parc Saint-Gérard et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18137
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-105*

VERSEMENT - SUBVENTION – SCOUTS
DE LA PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA
(3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accorder une subvention de 500 \$ aux scouts de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, pour les aider à financer leurs activités et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18135
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-106

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 201-
98 – RÉFECTION – CENTRE SAINT-
GÉRARD

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 201-98 majorant de 250 \$ les sommes prévues au budget 1998 pour la réfection du centre Saint-Gérard et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 201-98

02 50 72100 Centre communautaire

729 Immobilisations – autres bâtisses 250 \$

02 70 92000 Budget de quartier

785 Quartier 5 (250 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 18030

ADOPTÉE.

CE-98-107

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-108

AUTORISATION – QUAIS FLOTTANTS –
RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De retirer le dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

CE-98-109

VERSEMENT - SUBVENTION -
FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-
ROSE-DE-LIMA (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De retirer le dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

CE-98-110

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE

GUY LACROIX
PRÉSIDENT

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 9 février 1998, à 16 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Marcel Roy, Guy Boudreau, Hélène Grand-Maître et Richard D'Auray

OBSERVATEURS : Simon Racine, Thérèse Cyr, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher

CE-98-111

**DÉLÉGATION – SÉMINAIRE – BANQUE
ET PME**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De déléguer Yvon Boucher au Séminaire banque et PME, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais et qui se tiendra à l'Hôtel des Gouverneurs, Gatineau, le 10 février 1998.

Il est de plus résolu d'habiliter le trésorier à lui rembourser ses dépenses conformément au règlement numéro 188-79.

Poste budgétaire 02 05 11000 319
Certificat de crédit disponible 18034

ADOPTÉE

CE-98-112

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 11 février 1998, à 8 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Michel Lesage, Marcel Roy, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer et M^e Richard D'Auray

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

INVITÉS : M^e David Robinson et Robert Valin

CE-98-113*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 981-98 –
EMPRUNT DE 90 000 \$ - ASPHALTAGE
DE RUE ET AUTRES TRAVAUX –
ENSEMBLE RÉSIDENTIEL HAVRE
MITCHELL**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE

APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver le règlement numéro 981-98 autorisant un emprunt et une dépense de 90 000 \$, pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et poser un revêtement asphaltique sur la partie de la rue Parisien formée du lot 5P-104, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-114*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 982-98 –
EMPRUNT DE 45 000 \$ - ASPHALTAGE
DE RUE ET AUTRES TRAVAUX –
ENSEMBLE RÉSIDENTIEL LES
HAUTEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver le règlement numéro 982-98 autorisant un emprunt et une dépense de 45 000 \$, pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et poser un revêtement asphaltique sur la partie de la rue Victor-Hugo, formée du lot 16B-108, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-115

**ACCEPTATION - PROJET D'AMÉNA-
GEMENT - PARC DE LA BAIE (4231-05-
01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le projet d'aménagement du parc de la Baie, décrit au projet spécial numéro 98-50-24 et d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 49 250 \$, taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18281

ADOPTÉE.

CE-98-116

ACHAT - CLASSEUR LATÉRAL (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser l'achat d'un classeur latéral, à cinq tiroirs, pour le bureau des capitaines à la Sécurité publique au montant de 749 \$ plus taxes.

D'accepter le virement budgétaire numéro 202-98 et d'habiliter le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 202-98

02 45 21400 Patrouille

649 Autres pièces et accessoires	(832 \$)
750 Immobilisations - ameublement	832 \$

Les parenthèses signifient que les affectations budgétaires de ce poste sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-117

AUTORISATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS (3531)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le projet d'émission d'obligations de 5 610 000 \$, daté du 24 mars 1998, plus amplement détaillé aux annexes 1 et 2 jointes à la note, du 29 janvier 1998, du chef comptable, aux Services financiers et conservé au dossier numéro CE-98-117 des archives municipales.

D'autoriser les Services financiers à entreprendre les procédures nécessaires pour réaliser cette émission d'obligations à la date susmentionnée.

ADOPTÉE.

CE-98-118

ACHAT - PHOTOCOPIEUR FONDS DE ROULEMENT (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, de la compagnie Pitney Bowes, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, un photocopieur Pitney Bowes, modèle 420, pour les Services techniques et ce, accepté en vertu du projet 98-25-02.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 12 394,94 \$, taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18436

ADOPTÉE.

CE-98-119

**VENTE D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS -
TÉLÉCOPIEUR ET PHOTOCOPIEUR
(4134-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à vendre un photocopieur Lanier 6113, numéro d'inventaire 6802, au coût de 100 \$ et un télécopieur Xérox 7020, numéro d'inventaire 1277, au coût de 50 \$, au Gala sportif de Touraine.

ADOPTÉE.

CE-98-120

**RÉCLAMATION INTERNE - VOL -
SYSTÈME DE SON - ARÉNA CAMPEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De prendre acte du rapport d'événement préparé par le chef de division, le 3 février 1998, concernant le vol d'un système de son à l'aréna Campeau et conservé au dossier numéro CE-98-120 des archives municipales.

De mandater les Services techniques pour évaluer les coûts et bénéfices de l'installation d'un système d'alarme et de déposer son rapport à une prochaine réunion.

ADOPTÉE.

CE-98-121

**AUTORISATION – ABATTAGE D’UN
ÉRABLE – 121, RUE POPLAR (6124-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Bernard Savoie et Danielle Pilon, relativement à l'abattage de l'érable argenté dans la cour arrière, au sud-ouest du bâtiment principal situé au 121, rue Poplar, Gatineau et ceci, conditionnellement à ce que les requérants précités fassent planter en 1998 un nouvel arbre dans ladite cour arrière.

ADOPTÉE.

CE-98-122

**AUTORISATION – TRAVAUX – 108,
RUE POPLAR (6124-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Michel-André Major, relativement à l'installation de volets en bois, de couleur bourgogne, aux fenêtres des façades nord et ouest du bâtiment principal situé au 108, rue Poplar, Gatineau, aux travaux de peinture de la porte d'entrée principale, du perron, du patio, du garage et de la clôture et ceci, pour redonner à la construction son caractère original.

ADOPTÉE.

CE-98-123

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 4 février 1998, à 8 h 32.

ADOPTÉE.

CE-98-124

**ACQUISITION DE LA RUE LAFRANCE –
PARTIES DES RUES DAVIDSON ET
NOBERT**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de la compagnie 170844 Canada inc. et de ses compagnies affiliées, ou leurs ayants droit, les parties des lots 21 et 21-610, du rang 2, ainsi que les parties des lots 21D-1 et 22B-1-1, du rang 3, tous au cadastre du canton de Templeton, décrites aux descriptions techniques préparées par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, mentionnées ci-dessous en regard de chacune de ces parties de lots et aux prix y indiqués, à savoir :

1. Superficie de 29 421,3 mètres carrés, partie du lot 21-610, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, les parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 12 de la minute 3046, le 19 janvier 1998, pour la somme de 1 \$.
2. Superficie de 908,3 mètres carrés, partie du lot 21-610, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, la parcelle 7 de la minute 3046, le 19 janvier 1998, pour la somme de 19 546,62 \$.
3. Superficie de 963,4 mètres carrés, partie du lot 21-610, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, la parcelle 8 de la minute 3046, le 19 janvier 1998, pour la somme de 20 732,37 \$.
4. Superficie de 428,8 mètres carrés, partie du lot 21-610, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, la parcelle 9 de la minute 3046, le 19 janvier 1998, pour la somme de 9 227,78 \$.
5. Superficie de 241,3 mètres carrés, partie du lot 21-610, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, la parcelle 10, de la minute 3046, le 19 janvier 1998, pour la somme de 5 192,78 \$.
6. Superficie de 20,1 mètres carrés, partie du lot 21, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, la parcelle 11, de la minute 3046, le 19 janvier 1998, pour la somme de 432,55 \$.
7. Superficie de 299,8 mètres carrés, partie du lot 21D-1, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, la parcelle 13 de la minute 3046, le 19 janvier 1998, pour la somme de 6 451,70 \$.

8. Superficie de 189,7 mètres carrés, partie du lot 22B-1-1, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, de la minute 3039, le 11 décembre 1997, pour la somme de 4 082,34 \$.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, l'acte notarié en résultant et selon les clauses et conditions stipulées aux promesses de vente signées par Claude Bérard, le 30 octobre 1997 et conservé au dossier des archives municipales relatif à l'acquisition de ces terrains.

Il est de plus résolu de rescinder à toute fin que de droit les résolutions numéros CE-97-11-983 et CE-97-12-1119 adoptées le 5 novembre et le 17 décembre 1997.

Certificat de crédit disponible 18024
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

CE-98-125*

MODIFICATION – RÉSOLUTION NUMÉRO C-93-12-589 – PROJET D'ACTE DE VENTE – AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De remplacer le paragraphe 1^o du quatrième alinéa de la résolution numéro C-93-12-589 par le suivant :

1^o. D'accepter la promesse d'achat portant les initiales du greffier inscrites le 18 novembre 1993 et le projet d'acte de vente préparé par le commissaire au développement économique, le 6 février 1998 et conservé au dossier numéro C-98-..... des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-126

**DÉLÉGATION – VINS ET FROMAGES –
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS (1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité plénier :

D'autoriser Son Honneur le maire, Simon Racine, Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Jacques Forget, Jean René Monette, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher, à assister à une dégustation de vins et fromages qui aura lieu le 14 mars 1998 au centre communautaire Tétreault et organisée dans le

cadre de la campagne de levée de fonds au bénéfice du centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

Certificat de crédit disponible 18035
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-98-127

DÉLÉGATION - CONGRÈS - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (7135-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité plénier :

De déléguer Son Honneur le maire, Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Richard Canuel et Yvon Boucher, au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu à Québec, les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 1998 et d'autoriser le trésorier à rembourser leurs dépenses en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Il est également résolu d'autoriser Jean Deschênes à assister au congrès de l'Union des municipalités du Québec advenant que l'un des membres du conseil mentionnés au paragraphe précédent ne puisse y participer.

Certificat de crédit disponible 18036
Poste budgétaire 02 05 11000 311

ADOPTÉE.

CE-98-128

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-129

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De suspendre la séance.

ADOPTÉE.

* À 9 h 57, à la reprise de la séance, les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours le quorum.

CE-98-130

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-131

RÉVISION – ÉVALUATION – TERRAINS
VACANTS – BOULEVARD GRÉBER
(1218-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le dépôt des notes du 4 et 10 février 1998 de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport l'accompagnant, concernant la révision de l'évaluation des immeubles portant les numéros de matricule 81015-6738-21-2111 et 81015-6738-20-2821, situés au 355-365, boulevard Gréber.

ADOPTÉE.

CE-98-132*

PACTE FISCAL – EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT QUE le transfert fiscal aux municipalités appliqué par le gouvernement du Québec nécessite une réduction des coûts de main-d'œuvre pour la ville de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'amender temporairement pour les années 1998, 1999 et 2000 le recueil des droits et obligations des employés cadres pour tenir compte de l'élément suivant :
 - Pour les années 1998, 1999 et 2000, les congés de maladie non utilisés, tels qu'énoncés à l'article 8.8 du recueil des droits et obligations des employés cadres, sont automatiquement transférés en vacances; lesquels crédits de vacances sont obligatoirement pris en temps et ne peuvent en aucun cas être monnayés.
 - Les employés cadres qui quitteront le service de la Ville au cours des années 1998, 1999 et 2000 ne pourront être remboursés pour les crédits de congés de maladie non utilisés au cours des années de référence. Ces crédits devront obligatoirement être pris en temps et ne pourront en aucun cas être monnayés.
2. De modifier la politique C-5 de manière à ce que les mesures appliquées aux employés cadres s'appliquent également aux employés contractuels concernés.
3. Un montant forfaitaire de 1,8 % non intégré à l'échelle salariale des employés cadres est versé pour l'année 1998.

Il est également résolu que dans l'éventualité où le gouvernement du Québec adopterait une loi forçant les municipalités à réduire leurs coûts de main-d'œuvre et que cette législation contiendrait une forme de désengagement, par groupe d'employés, la ville de Gatineau considère que la présente mesure satisfait à ces exigences de récupération et se désengagera des dispositions d'une telle législation, ou ne s'en prévaudra pas.

ADOPTÉE.

CE-98-133

**LETTRE D'ENTENTE - EMPLOYÉS DE LA
BIBLIOTHÈQUE - PACTE FISCAL (2215-
06)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'entériner la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des employés de la bibliothèque de Gatineau, concernant les modalités particulières de récupération dans le cadre du pacte fiscal et conservée au dossier numéro CE-98-133 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, ainsi que le directeur des Ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, la lettre d'entente ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE.

CE-98-134

**LETTRE D'ENTENTE - COLS BLEUS -
PACTE FISCAL (2215-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'entériner la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols bleus de Gatineau, concernant les modalités particulières de récupération dans le cadre du pacte fiscal et conservée au dossier numéro CE-98-134 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, ainsi que le directeur des Ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, la lettre d'entente ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE.

CE-98-135

**LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES
COLS BLEUS DE GATINEAU - LIBÉRA-
TION SYNDICALE - DENIS MARCOUX
(2215-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols bleus de Gatineau, concernant les modalités particulières d'application de la libération syndicale de Denis Marcoux selon l'article 6.5 de la convention collective des cols bleus.

D'autoriser Son Honneur le maire et le greffier ou en leur absence le maire suppléant et l'assistant-greffier, ainsi que le directeur des Ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, en date du 18 novembre 1997 et conservée au dossier numéro CE-98-135 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-136*

**CRÉATION ET AFFICHAGE - POSTE DE
RELATIONNISTE - SERVICE DES COM-
MUNICATIONS (2411-04)**

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER

APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de créer un poste contractuel de relationniste, au Service des communications et de modifier l'organigramme du service en conséquence.

D'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher ce poste, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction; tout engagement est conditionnel à la création de ce poste par le conseil.

ADOPTÉE.

CE-98-137

**LETTRE D'ENTENTE - COLS BLANCS -
PACTE FISCAL (2215-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'entériner la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, concernant les modalités particulières de récupération dans le cadre du pacte fiscal et conservée au dossier numéro CE-98-137 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, ainsi que le directeur des Ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, la lettre d'entente ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE.

CE-98-138*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 983-98 -
EMPRUNT DE 519 589 \$ - AMÉNAGE-
MENT D'UN STATIONNEMENT -
ACQUISITION DE TERRAINS - PARC DE
LA BAIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver le règlement numéro 983-98 autorisant un emprunt et une dépense de 519 589 \$, pour aménager un stationnement asphalté et éclairé au parc de la Baie, installer des conduites d'aqueduc et d'égouts et acquérir les terrains requis à la réalisation de ces travaux.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-139

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 18 février 1998, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, Michel Lesage, Marcel Roy, Michel Chevalier, Guy Boudreau, Frédéric Tremblay, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Luc Bard, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marie-Claude Martel, Marc Voyer, Pierre Lauzière et M^e Richard D'Auray

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

CE-98-140

**ACQUISITION – PARTIE DE LA RUE
ERNEST-GABOURY**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier l'article 1 de la résolution numéro CE-94-03-235, adoptée le 30 mars 1994, pour y inclure les lots 26A-82 et 26A-83, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

ADOPTÉE.

CE-98-141

**ADJUDICATION – CONTRAT – DRAINAGE
– BOULEVARD SAINT-RENÉ EST
(4111-03-03/00222)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse au prix de 146 173,77 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Qué-Mar construction ltée ayant son établissement de commerce à Pointe-Claire, Québec, pour réaliser les travaux de drainage sous l'emprise de la voie ferrée près de la rue Martin, ainsi que pour canaliser le fossé de drainage situé sur la propriété du 444, boulevard Saint-René Est; ces travaux devront être réalisés conformément aux plans G-96-017-02-1/2 et 2/2 et G-96-017-03-1/1 portant la date du 26 janvier 1998 et préparés par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.

Certificat de crédit disponible 18714
Règlement numéro 934-96

ADOPTÉE.

CE-98-142

**DÉPÔT, JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des

divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-142 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 2 février 1998;
- b) listes des commandes entrées du 20 janvier au 2 février 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 20 janvier au 2 février 1998;
- d) journaux des divergences du 20 janvier au 2 février 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-143

**ACHAT – DIVERS ÉQUIPEMENTS –
SERVICES TECHNIQUES (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour les Services techniques, un épandeur à engrais granulaire de type remorque, de marque Lely, modèle W et une dégeleuse à vapeur 55 livres de pression, tous deux acceptés en vertu du projet 98-50-01.

D'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 14 554,11 \$ taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18438

ADOPTÉE.

CE-98-144

**UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE
SPORT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'adhérer à l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais et de déléguer Hélène Grand-Maître, Luc Bard, Vincent Beaumont et Hélène Cotnoir pour représenter la Ville à l'assemblée générale de fondation du 12 mars prochain.

De recommander à la Communauté urbaine de l'Outaouais de désigner Hélène Grand-Maître à titre de représentante de la ville de Gatineau au collège électoral des municipalités.

ADOPTÉE.

CE-98-145

ACHAT D'UNE CHAISE – TÉLÉPHONISTE (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir une chaise pour la téléphoniste, au Service des communications et d'accepter à cette fin le virement budgétaire numéro 205-98.

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 205-98

<u>02 40 19000 750 Immobilisations – ameublement</u>	450 \$
<u>02 40 19000 671 Papeterie et fournitures de bureau</u>	(450 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-146

DÉSIGNATION – NOM DE RUES (6112-01-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De désigner les rues formées des lots mentionnés ci-dessous, par le nom apparaissant en regard de chacune d'elles, à savoir :

<u>NUMÉROS DE LOTS</u>	<u>CADASTRE</u>	<u>NOMS DE RUES</u>
21-681 non officiel, rang 2	Templeton	Rue de Bordeaux
21-680 non officiel, rang 2	Templeton	Rue Lafrance

ADOPTÉE.

CE-98-147*

**AUTORISATION – QUAIS FLOTTANTS –
RUE JACQUES-CARTIER (4210-02-01)**

CONSIDÉRANT QUE Daniel Lauzon a déposé une demande d'autorisation pour l'installation de quais flottants en façade des lots 1105697 et 1104580, au cadastre du Québec et situés en bordure de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau doit acquérir ces lots du ministère des Transports du Québec et ce dernier demande à la Ville de se prononcer sur la présente requête;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ces quais s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une halte nautique devant comprendre une cinquantaine de places à quais;

CONSIDÉRANT QUE ce concept est conforme aux orientations d'aménagement concernant le secteur récréo-touristique de la rue Jacques-Cartier;

**IL EST PROPOSÉ MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'autoriser l'installation de quais flottants en façade des lots 1105697 et 1104580, au cadastre du Québec, dans le but de permettre la réalisation d'une halte nautique en complémentarité du commerce établi au 53, rue Jacques-Cartier, Gatineau.

D'assujettir cette autorisation à la signature d'un bail établissant entre autres un coût de location annuelle de 25 \$ pour chaque place à quai pour la halte nautique.

ADOPTÉE.

CE-98-148

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du comité exécutif tenues respectivement les 9 et 11 février 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-149

DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS (1153-
10)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 9 février 1998, conservé au dossier numéro CE-98-149 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-150

AVIS DE SINISTRE – RECOMMAN-
DATION POSITIVE (1610-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 420,07 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre, du 18 novembre 1997, soumis par Claudette Gagnon-Yergeau, domiciliée au 39, rue Vaive, Gatineau et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 315.

Certificat de crédit disponible 18176

ADOPTÉE.

CE-98-151

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDA-
TIONS NÉGATIVES (1610-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Liette Sabourin-Derouin, 17, rue Massé, Gatineau
Réclamation du 15 novembre 1997

2. Martin Lesage, 27, rue St-Paul, Gatineau
Réclamation du 2 octobre 1997
3. Jean-Claude Lachapelle, 402, Monfort, Vanier
Réclamation du 3 octobre 1997
4. Claire Geoffroy, 202, chemin Fleming, Cantley
Réclamation du 24 octobre 1997
5. Karine Périard, 420, montée Paiement, Gatineau
Réclamation du 27 novembre 1997
6. Richard Campeau, 540, rue des Rossignols, Gatineau
Réclamation du 5 novembre 1997

ADOPTÉE.

CE-98-152*

MODIFICATION – BAIL EMPHY-
TÉOTIQUE - CARREFOUR JEUNESSE
EMPLOI DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De cautionner Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais pour un montant de 99 000 \$ couvrant une partie de son obligation hypothécaire de 2^e rang, au montant de 160 000 \$, consentie à la Caisse populaire St-Joseph de Hull, dans le cadre de la construction d'un agrandissement sur les lots 27-321 et 28-73, au cadastre du Village de Pointe-Gatineau.

De prolonger d'un terme additionnel de dix ans, soit jusqu'au 31 octobre 2022, la durée du bail emphytéotique intervenu entre la ville de Gatineau et le Centre communautaire des jeunes sans emploi de l'Outaouais, signé le 19 novembre 1986 devant M^e Sylvie Arsenault, notaire et enregistré au bureau de la publicité des droits fonciers de Hull sous le numéro 362-112.

Il est entendu que toutes les autres clauses et conditions dudit bail emphytéotique demeurent inchangées, à l'exception de l'article 3, de la section intitulée « AUTRES CONDITIONS », mentionné ci-dessous qui est retranché du bail, à savoir :

« Dans l'éventualité où le preneur ne puisse plus poursuivre les objectifs prévus dans sa charte constitutive ou que celle-ci soit dissoute, le bailleur s'engage à poursuivre cesdits objectifs et à reprendre l'immeuble ci-dessus désigné en y poursuivant la même vocation ».

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, l'acte de modification au bail emphytéotique à intervenir avec le preneur actuel ou ses ayants droit le tout aux frais du preneur.

Il est de plus résolu de rescinder à toute fin que de droit la résolution C-98-28 adoptée le 19 janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-153*

VERSEMENT – SUBVENTION – ASSO-
CIATION COMMUNAUTAIRE TERRASSE
PAIEMENT (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 560 \$ à l'Association communautaire Terrasse Paiement pour les aider à financer leurs activités communautaires et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18138
Poste budgétaire 02 70 92000 785

ADOPTÉE.

CE-98-154*

VERSEMENT – SUBVENTION – SYNDI-
CAT DES COLS BLEUS DE GATINEAU
(3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 500 \$ au Syndicat des cols bleus de Gatineau pour couvrir les coûts d'hébergement des membres de leur équipe devant participer au tournoi inter-municipal de balle-donnée qui aura lieu à Repentigny et dont les profits du tournoi seront versés à la Fondation canadienne rêves d'enfants.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18038
Postes budgétaires 02 70 92000 780 à 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-155*

FILLES D'ISABELLE - CERCLE ST-JEAN-VIANNEY - DEMANDE DE COMMANDITE - VIN D'HONNEUR (1240)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 200 \$ à l'ordre des Filles d'Isabelle, cercle St-Jean-Vianney, numéro 674, pour couvrir la commandite d'un vin d'honneur dans le cadre des célébrations entourant leur 53^e anniversaire de fondation.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-98-156

DÉLÉGATION – CONGRÈS – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité plénier :

De déléguer Son Honneur le maire, Berthe Miron et Richard Côté au 61^e congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui aura lieu à Regina, les 5, 6, 7 et 8 juin 1998 et d'autoriser le trésorier à leur rembourser les dépenses en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

D'accepter le virement budgétaire numéro 204-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 204-98

02 05 11000 Législation

311 Congrès 5 200 \$

02 75 91000 Service de la dette

813 Remboursement - fonds de roulement (5 200 \$)

Certificat de crédit disponible 18037

Poste budgétaire 02 05 11000 311

ADOPTÉE.

CE-98-157

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-158

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 9 h 30, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-159

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-160

LETTRE D'ENTENTE – COLS BLANCS –
PACTE FISCAL (2215-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la nouvelle lettre d'entente concernant les modalités particulières de récupération, dans le cadre du pacte fiscal, à intervenir entre la ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau et remplaçant celle entérinée en vertu de la résolution numéro CE-98-137.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, ainsi que le directeur des Ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, la lettre d'entente conservée au dossier numéro CE-98-160 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-161

**LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION
DES POLICIERS DE GATINEAU –
MISSION DES NATIONS UNIES (2215-
04)**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a accepté d'assigner un troisième policier à la mission CIVPOL-MITNUH des Nations Unies en Haïti, comme en fait foi la résolution numéro CE-98-85;

CONSIDÉRANT QU'une telle assignation nécessite la conclusion d'une entente avec le Syndicat des policiers de Gatineau;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'entériner la lettre d'entente à intervenir entre la ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau relativement aux conditions particulières de travail applicables aux policiers assignés à la mission CIVPOL-MITNUH en Haïti.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, ainsi que le directeur des Ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, cette lettre d'entente conservée au dossier numéro CE-98-161 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-162

**APPEL DE PROPOSITION – SERVICES
PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE ZONE
BLANCHE DE L'EST (4111-03-
03/00024)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à procéder à un appel de proposition concernant les services professionnels en ingénierie pour la zone blanche de l'est.

D'accepter avec les modifications mentionnées ci-dessous le cahier des charges intitulé « Appel de proposition 98 SP 00024 – services professionnels d'ingénierie – zone blanche » renfermant les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales et les spécifications, à savoir :

- a) Biffer « escompte additionnel : % jour » de la liste des prix;
- b) Biffer le nom « Masson-Angers » de la page 1 des instructions aux soumissionnaires;
- c) Remplacer le mot « secrétaire » par le mot « greffier » apparaissant au premier sous-paragraphe du paragraphe b de la page 4 des instructions aux soumissionnaires;
- d) De reformuler la clause 3.12 des spécifications pour tenir compte du paiement des plans préliminaires;
- e) D'utiliser les termes d'ingénierie généralement reconnus par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, édition juin 1997.

Cet appel de proposition est conservé au dossier numéro CE-98-162 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-163

MANDAT – ACTUALISATION DU SYSTÈME DE CLIMATISATION – ÉDIFICE PIERRE-PAPIN (4220-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De ratifier le mandat confié à la firme Auger, Donnini et Nguyen pour la confection des plans requis à la réalisation des travaux relatifs à l'actualisation du système de climatisation de l'édifice Pierre-Papin et d'autoriser les Services financiers à payer la dépense de 24 000 \$ en découlant sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des Services techniques.

De confier un second mandat à la firme Auger, Donnini et Nguyen pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessous et d'accorder à la réalisation de ceux-ci une somme maximale de 20 000 \$ taxes incluses, à savoir :

- Équilibrage aérolique de tous les systèmes de ventilation (4 roof-tops), de toutes les boîtes de mélange, de tous les diffuseurs et de tous les contrôles;

- Équilibrage hydraulique des systèmes d'eau refroidi;

- Inspection de l'intérieur des conduits de ventilation incluant :
 - photos des éléments principaux des unités tel que volets, serpentins, panes de condensation, etc.
 - inspection vidéo par un robot télécommandé sur 10 % des conduits de ventilation et des diffuseurs sales;
 - relevé quantitatif des particules pour comparaison avec les normes de NADCA (10 échantillons);
 - rapport de salubrité des conduits en 2 copies.

Certificat de crédit disponible 17904
Poste budgétaire 02 50 82115 418

ADOPTÉE.

CE-98-164

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 25 février 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, Michel Lesage, Marcel Roy, Joël Chéruet, Pierre Bertrand, John Janusz, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marie-Claude Martel, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

CE-98-165*

RÈGLEMENT NUMÉRO 984-98 –
DÉPENSE DE 2 775 835 \$ - PROGRAM-
ME ANNUEL D'ENTRETIEN DES
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver le règlement numéro 984-98 autorisant une dépense de 2 775 835 \$ pour réparer des bordures et trottoirs, remplacer certains trottoirs par des bordures, réaliser des travaux de drainage et effectuer des travaux d'amélioration et d'asphaltage sur diverses rues de la ville, ainsi que pour procéder à la construction d'une piste cyclable sur l'avenue du Cheval-Blanc.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-166

**MAJORATION – HONORAIRES –
TRAVAUX DE DRAINAGE –
BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-
RENÉ EST (1532-12)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De majorer de 18 500 \$ les honoraires professionnels consentis à la firme Les consultants de l'Outaouais inc., en vertu de la résolution numéro C-96-04-228, pour préparer le cahier des charges, les plans et les documents de soumission, ainsi que pour effectuer la surveillance des travaux de drainage sous l'emprise et au sud de la voie ferrée se trouvant à l'est du boulevard Labrosse, ainsi que pour canaliser le fossé de drainage localisé sur la propriété située au 444, boulevard Saint-René Est, Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18264
Règlement numéro 934-96

ADOPTÉE.

CE-98-167

**SERVICE DE PLONGÉE SOUS-MARINE
(314)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif au service de plongée sous-marine.

ADOPTÉE.

CE-98-168

**ACHAT D'UN CLASSEUR – CONS-
TRUCTION D'UN MUR ET D'UN MEUBLE
– SERVICE DE PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un classeur latéral de 6 tiroirs destiné au Service

de protection contre l'incendie et d'accorder à cette fin un montant de 805 \$, taxes incluses.

2. D'autoriser les Services techniques à construire le mur et le meuble mentionnés ci-dessous pour le Service de protection contre l'incendie et d'accorder à l'exécution de ces travaux les montants inscrits en regard de chacun d'eux, à savoir :
 - Construction d'un mur dans la salle 003, située au sous-sol du quartier général, pour permettre l'entreposage de documents et de dossiers 600 \$
 - Construction d'un meuble devant servir à ranger les cahiers des charges et les plans du bureau de prévention 500 \$
3. D'accepter le virement budgétaire numéro 206-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 206-98

02 45 22100 Prévention incendie

671 Papeterie et fourniture de bureau (805 \$)

02 45 22110 Semaine prévention incendie

349 Autres dépenses de publicité (600 \$)

02 45 22000 Combat incendie

639 Autres matières non comestibles (500 \$)

02 45 22000 Combat incendie

750 Immobilisations 1 305 \$

02 50 82114 Quartier général

539 Entretien d'édifices 600 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-169

**COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –
COMPTES PUBLICS (1152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 28 janvier 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-169.

ADOPTÉE.

CE-98-170

ACCEPTATION – SOUMISSION –
LOCATION – AVION CARGO (4111-03-
03/00023)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'option 1 de la seule soumission reçue conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par Richard Charron, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la location, aux prix indiqués ci-dessous taxes en sus, d'un avion cargo Antonov 124, devant servir dans le cadre du 6^e Championnat du monde de dirigeables, qui aura lieu du 2 au 7 septembre 1997.

Transport Genève/Ottawa	194 200 \$ US
Transport Ottawa/Genève	184 750 \$ US

Certificat de crédit disponible 18444
Poste budgétaire 02 40 19030 319

ADOPTÉE.

CE-98-171

ACCEPTATION – SOUMISSION –
ACHAT - TRACTEUR MULTIFONCTIONS
(4111-03-04/00003)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 67 157,35 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Carrière & Poirier équipement Itée, ayant son établissement de commerce, à Alfred, Ontario, pour la fourniture d'un tracteur multifonctions Kubota L 4200 GST C-1 comprenant les options 26, 27, 28, 29 et 30.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ce tracteur, une somme de 67 157,35 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18439

ADOPTÉE.

CE-98-172

ACCEPTATION – SOUMISSION –
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – CENTRE
COMMUNAUTAIRE SAINT-RICHARD
(4111-03-04/00002)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 29 672 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Construction Astrid, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour réaliser les travaux d'aménagement prévus au centre communautaire Saint-Richard situé au 315, rue Migneault, Gatineau.

D'accepter le virement budgétaire numéro 203-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 203-98

02 50 72100 Centres communautaires

729 Immobilisations – autres bâtisses 34 740 \$

01 11 000 Taxe générale 34 740 \$

Certificat de crédit disponible 18440
Poste budgétaire 02 50 72100 729

ADOPTÉE.

CE-98-173

ACHAT – ÉQUIPEMENTS – SERVICE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Électronique de sécurité Thomas ltée, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, au prix de 9 970,95 \$ taxes incluses, un cinémomètre laser modèle LTE20-201 Marksman, accessoires inclus, ainsi qu'un trépied avec poignée multidirectionnelle

destinés au Service de la sécurité publique et accepté en vertu du projet 98 45 07.

D'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 9 970,95 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18442

ADOPTÉE.

CE-98-174

ACHAT – CHAISES - SALLE DE COURS
– SERVICE DE L'INFORMATIQUE (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir pour la salle de cours au Service de l'informatique, de la compagnie Le spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce, à Gatineau, Québec, au prix de 2 760,60 \$ taxes incluses, dix chaises de marque Desir Levier DS-H-41TG, accepté en vertu du projet 98 30 08.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ces chaises, une somme de 2 760,60 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18441

ADOPTÉE.

CE-98-175

ACCEPTATION - SOUMISSION -
CAMPAGNE DE PROMOTION -
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES (4111-
03-03/00070)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 58 300,42 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et ayant obtenu le meilleur pointage selon le tableau du système de pondération et d'évaluation des offres, accepté en vertu de la résolution numéro C-98-25 et déposée par la compagnie Publicom inc. ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour réaliser la campagne de promotion du Festival de montgolfières de Gatineau 1998.

Certificat de crédit disponible 18443
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-176*

FORUM DES MAISONS DE JEUNES DE
L'OUTAOUAIS (3540-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter la tenue du Forum des maisons de jeunes de l'Outaouais, dans la ville de Gatineau, les 23 et 24 mai 1998 et de leur accorder un accès gratuit au stade Pierre-Lafontaine, en plus d'accepter de défrayer les coûts de location des plateaux de l'école polyvalente Le Carrefour, le tout comme spécifié au rapport préparé par le chef de division, au Service des loisirs et de la culture, le 11 février 1998.

Certificat de crédit disponible 18209
Postes budgétaires 02 65 71500 511 et 02 50 73200 124

ADOPTÉE.

CE-98-177*

PROTOCOLE D'ENTENTE –
COMMISSION SCOLAIRE DES
DRAVEURS – UTILISATION DES
LOCAUX (CONTRAT D-173)

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu avec la Commission scolaire des Draveurs relativement à l'utilisation des écoles primaires et secondaires pour la tenue d'activités de loisir et de culture vient à échéance le 30 juin 1998;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter de reconduire, pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2001, le susdit protocole d'entente intervenu entre la ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs concernant l'utilisation des écoles primaires et secondaires pour la tenue d'activités de loisir et de culture.

Il est également résolu d'autoriser la directrice des Loisirs et de la culture à appliquer les dispositions énoncées au susdit protocole d'entente accepté en vertu de la résolution numéro CE-93-02-84.

ADOPTÉE.

CE-98-178

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 18 février 1998, à 8 h 35, avec une modification au paragraphe E de la résolution numéro CE-98-162 pour lire « édition mars 1997 » au lieu de juin 1997.

ADOPTÉE.

CE-98-179

**ACQUISITION – PARTIE DU LOT 21 –
RANG 2 – CANTON DE TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de la compagnie 170844 Canada inc., et de ses compagnies affiliées ou leurs ayants droit, au prix de 1 \$, les parties du lot 21, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie totale de 63 mètres carrés et décrites aux parcelles 1 et 2 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 4 février 1998, sous le numéro 3048 de ses minutes, dossier 94-022.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-180

**POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL – SERVICE DES LOISIRS ET
DE LA CULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à la transformation en un poste permanent, du poste contractuel d'agent de développement culturel, au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE.

CE-98-181*

**CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE
DIRECTEUR – COMMISSARIAT DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (2411-
04 ET 2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

**et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines de
proposer au conseil :**

De créer à la Direction générale le poste de directeur du commissariat au développement économique et d'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher ledit poste, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

Il est également résolu de modifier en conséquence l'organigramme de la Direction générale.

ADOPTÉE.

CE-98-182

**CAROLE POIRIER – PROMOTION -
POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION –
SERVICE DE L'INFORMATIQUE (2413-
03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder une promotion à Carole Poirier, au poste de secrétaire de direction II, au Service d'informatique, au salaire prévu à la classe VI, échelon 5, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 00622
Poste budgétaire 02 30 13050 112

ADOPTÉE.

CE-98-183

**GENEVIÈVE LANIEL – PROMOTION -
POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION –
COUR MUNICIPALE (2413-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder une promotion à Geneviève Laniel, au poste de secrétaire de direction I, à la Cour municipale, au salaire prévu à la classe V, échelon 5, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 2972
Poste budgétaire 02 10 12000 112

ADOPTÉE.

CE-98-184

DÉLÉGATION – SÉMINAIRE – FORMATION, MANAGEMENT ET RÉORGANISATION DANS LES MUNICIPALITÉS (1151-03 ET 7135-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÈNES**

et résolu :

D'autoriser Thérèse Cyr à assister à un séminaire sur la formation, le management et la réorganisation dans les municipalités offert dans le cadre du congrès de l'Union des municipalités du Québec et d'habiliter le trésorier à lui rembourser ses frais d'inscription.

Certificat de crédit disponible 18044
Poste budgétaire 02 05 11000 311

ADOPTÉE.

CE-98-185

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÈNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 9 h 33, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, Guy Lacroix, Marcel Schryer et Jean-Pierre Charette forment le quorum.**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter l'addenda préparé par les Services techniques et à intervenir entre la Ville et la compagnie Les habitations Bouladier inc., relativement à la convention conclue entre la Ville et la compagnie Constructions Julie et Richard Dumouchel et fils inc., au sujet du développement domiciliaire prévu sur une partie du lot 20A, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton et acceptée en vertu des résolutions numéros CE-94-01-15 et CE-94-05-447; ledit addenda concerne les utilités publiques, l'engagement du requérant face à la convention initiale, la responsabilité d'assumer les coûts des phases 1 et 2 des services municipaux et l'écran d'isolement visuel.
2. De ratifier la requête présentée par la compagnie Les habitations Bouladier inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues formées des lots 19-287 et 20A-79, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues.
3. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 2, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
4. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
5. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 2 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

6. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.
7. D'accepter la recommandation de cette compagnie et d'autoriser le responsable de l'ingénierie, aux Services techniques, à retenir les services de la firme Les laboratoires Outaouais inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la Ville.
8. D'exiger que la compagnie précitée cède à la ville de Gatineau, au prix de 1 \$, les rues visées par la présente et les servitudes requises à l'entretien des susdites conduites, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
9. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, l'addenda mentionné à l'article 1 et le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat des rues faisant l'objet de la présente.

La requête et l'addenda acceptés en vertu des articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-98-187 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18722
 Poste budgétaire 02 50 39200 418

ADOPTÉE.

CE-98-188

ACCEPTATION - REQUÊTE - ASPHALTAGE ET AUTRES TRAVAUX - PROLONGEMENT - RUES DE CHALIFOUX ET DE BELMONT (6221)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
 APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Les habitations Bouladier inc. pour installer, à ses propres frais, un système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoirs, ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur les rues formées des lots 19-287 et 20A-79, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton; cette requête est conservée au dossier numéro CE-98-187 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux décrits à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.

3. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

ADOPTÉE.

* Jean Deschênes reprend son fauteuil.

CE-98-189

MANDAT – PROCÉDURES JUDICIAIRES
– DÉMOLITION - BÂTIMENT – 800
BOULEVARD MALONEY EST (1532-03)

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment érigé au 800, boulevard Maloney Est, Gatineau, se trouve dans un tel état qu'il peut constituer une menace pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6/1 du règlement de construction numéro 947-97, il est stipulé que toute construction dangereuse doit être réparée ou démolie au plus tard 45 jours après constatation de l'état de détérioration;

CONSIDÉRANT QUE la présence à l'intérieur du bâtiment de pneus usagés, d'arbrisseaux morts, de déchets et de contenants d'huile constitue un danger potentiel d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 1997, une mise en demeure a été envoyée au propriétaire de l'immeuble le sommant d'une part, d'enlever tous les objets se trouvant à l'intérieur du bâtiment et d'autre part, de procéder à la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette mise en demeure le propriétaire n'a pas daigné effectuer les correctifs requis pour régulariser la situation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services du bureau des avocats Letellier et associés pour entreprendre, en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, des procédures judiciaires pour ordonner la démolition du bâtiment érigé au 800, boulevard Maloney Est, Gatineau, soit sur une partie des lots 13A et 14A, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 3 000 \$ taxes en sus.

Certificat de crédit disponible 18579
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

CE-98-190*

**ADDENDA – PROTOCOLE D'ENTENTE –
AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE
DES DRAVEURS (5130-12)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter l'addenda au protocole d'entente intervenu entre la ville de Gatineau et le Conseil régional de développement de l'Outaouais, le 14 mars 1996, relativement à la réalisation de la promenade des Draveurs et portant pour identification le numéro FIR 95-346, ainsi que les initiales de l'assistant-greffier inscrites le 20 février 1998.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ledit addenda, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-191

**M^E LÉONARD JOLY – MUTATION -
POSTE D'ADJOINT EXÉCUTIF DU MAIRE
(2413-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines :

De muter M^e Léonard Joly, à compter du 2 mars 1998, au poste d'adjoint exécutif du maire, pour une période indéterminée, au salaire prévu à l'échelle salariale des employés cadres, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Il est également résolu de décréter que cet employé pourra réintégrer son poste de conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, à l'échéance de ladite mutation.

ADOPTÉE.

CE-98-192

**MARIE-CLAUDE MARTEL – PROMOTION
- POSTE DE CONSEILLER – AFFAIRES
JURIDIQUES (2413-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines :

D'accorder à Marie-Claude Martel, à compter du 2 mars 1998, une promotion pour une période indéterminée, au poste de conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, au salaire prévu à l'échelle salariale des employés cadres, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Il est également résolu de décréter que cette employée pourra réintégrer son poste de coordonnateur principal – gestion du développement, au Service d'urbanisme, à l'échéance de ladite promotion.

ADOPTÉE.

CE-98-193

**NORMAND THIBAUT – PROMOTION -
POSTE DE COORDONNATEUR PRINCIPAL – GESTION DU DÉVELOPPEMENT
(2413-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines :

D'accorder à Normand Thibault, à compter du 2 mars 1998, une promotion pour une période indéterminée, au poste de coordonnateur principal – gestion du développement, au Service d'Urbanisme, au salaire prévu à l'échelle salariale des employés cadres, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Il est également résolu de décréter que cet employé pourra réintégrer son poste de conseiller – aménagement, au Service d'urbanisme, à l'échéance de ladite promotion.

ADOPTÉE.

*** Jean Deschênes quitte son fauteuil.**

*** Jean René Monette quitte la séance.**

CE-98-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN

GUY LACROIX

SECRÉTAIRE

PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 4 mars 1998, à 8 h 39, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, Léonard Joly, Michel Lesage, Guy Boudreau, Jean-Yves Massé, Frédéric Tremblay, André Côté, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Luc Bard, Céline Shields, Pierre Marcotte, Bernard Ladouceur, Anh Richez, Marc Pageau, Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jacques Forget, Berthe Miron, Jean René Monette, Richard Côté et Yvon Boucher

CE-98-195

**REQUÊTE – AQUEDUC ET ÉGOUTS –
PROLONGEMENT - RUES DE MONTFORT
ET PIERRE-LAFONTAINE (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Les habitations Bouladier inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues formées des lots 29-289-1, 29-467, 29-468, 837-1, 837-3 et 837-8, au cadastre du village de Pointe-Gatineau; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues et qu'elle est conservée au dossier numéro CE-98-195 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.
6. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée et d'autoriser le responsable de l'ingénierie, aux Services techniques, à retenir les services de la firme Les laboratoires Outaouais inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la Ville.
7. D'exiger que la compagnie cède à la ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues visées par la présente, dès que les susdits travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation municipale.
8. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, ainsi que le passage piétonnier situé sur le lot 837-2, au cadastre du village de Pointe-Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18735
Poste budgétaire 02 50 39200 418

ADOPTÉE.

CE-98-196*

**REQUÊTE – ASPHALTAGE ET AUTRES
TRAVAUX – PROLONGEMENT – RUES
DE MONTFORT ET PIERRE-LAFONTAINE
(6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Les habitations Bouladier inc. prévoyant, remboursables au moyen de l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoirs, ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur les rues formées des lots 29-289-1, 29-467, 29-468, 837-1, 837-3 et 837-8, au cadastre du village de Pointe-Gatineau; cette requête est conservée au dossier numéro CE-98-195 des archives municipales.
2. De retenir les services des experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc. pour préparer le cahier des charges et les plans, en plus d'assumer la surveillance des travaux décrits à l'article 1.

3. De mandater le greffier pour faire paraître, dans le journal habituel, un avis invitant des propositions pour la réalisation des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du responsable de l'ingénierie, aux Services techniques.
4. De donner un avis de motion en vue de la présentation d'un règlement décrétant l'exécution de ces ouvrages.

Il est également résolu de décréter que la ville de Gatineau n'assumera aucune responsabilité pour le paiement des honoraires découlant du présent mandat, à moins que le règlement relatif au financement de ces ouvrages, reçoive toutes les approbations requises par la loi.

ADOPTÉE.

CE-98-197

RÉPARATION – TERMINAL VÉHICULAIRE – VÉHICULE NUMÉRO 99

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De prendre acte de la note, du 19 février 1998, de Marcel Proulx, inspecteur à la Division de la protection de la communauté, au Service de la sécurité publique, concernant la réparation du terminal véhiculaire du véhicule automobile numéro 99, endommagé le 9 décembre 1997.

ADOPTÉE.

CE-98-198

DÉPÔT, JOURNAUX ET LISTES DE DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07 ET 3511-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-198 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 16 février 1998;
- b) listes des commandes entrées du 3 au 16 février 1998;

- c) journaux des autorisations de paiement du 3 au 16 février 1998;
- d) journaux des divergences du 3 au 16 février 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-199

**COMPTE RENDU – VÉRIFICATION-
COMPTES PUBLICS (3500-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 11 février 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-199 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-200

**RADIATIONS – CRÉANCES IRRÉCOU-
VRABLES (3500-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter de radier les créances irrécouvrables dans les secteurs d'activités mentionnés ci-dessous pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux et d'autoriser le trésorier à effectuer les radiations en découlant apparaissant sur les listes préparées à cette fin et conservées au dossier numéro CE-98-200 des archives municipales, à savoir :

- Taxe d'affaires 49 227,77 \$
- Taxe foncière 50 602,46 \$
- Autres créances municipales 17 957,10 \$

ADOPTÉE.

CE-98-201

**ACCEPTATION – SOUMISSIONS -
ACHAT DE VOITURES (4111-03-
03/00003)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture de véhicules automobiles mentionnés ci-dessous, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, à savoir :

CARLE & WALLINGFORD FORD MERCURY INC.

Annexe A

Dix voitures de patrouille, usage policier, American Standard, Crown Victoria 1998, au prix unitaire de 31 544,46 \$ et représentant une dépense totale de 315 444,60 \$ taxes incluses.

Annexe B

Une voiture American Standard banalisée, usage policier, Crown Victoria 1998, au prix unitaire de 31 120,01 \$ taxes incluses.

AUTOMOBILES JACQUES BÉLISLE LTÉE

Annexe C

Quatre voitures intermédiaires banalisées, usage policier, Chevrolet Lumina 1998, au prix unitaire de 26 885,94 \$ et représentant une dépense totale de 107 543,76 \$ taxes incluses.

Annexe D

Deux voitures de modèle compact de type quatre portes 1998, au prix unitaire de 18 900,91 \$ comprenant l'option numéro 31 relatif à l'air climatisé et représentant une dépense totale de 37 801,82 \$ taxes incluses.

- 2.- D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat des voitures visés par les annexes C et D, une somme de 145 345,58 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18288

Poste budgétaire 02 45 21400 740 et le fonds de roulement

ADOPTÉE.

CE-98-202

**ACCEPTATION – SOUMISSIONS –
ACQUISITION DE CAMIONS (4111-03-
03/00008)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture de camions, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, à savoir :

DU PORTAGE LINCOLN MERCURY

**PRIX
TAXES INCLUSES**

Annexe A

Un camion fourgon tronqué Ford E350, 1998 de 9 500 livres, à roues arrière simples avec boîte cube de 11 pieds de longueur et comprenant les options 20 et 21 relatives à la climatisation et à une grue compacte	61 929,46 \$
---	--------------

Annexe C

Un camion multiplaces Ford 350, Crew Cab, de 11 200 livres, cabine et châssis avec boîte de service et comprenant l'option 24 relative à la climatisation	45 622,37 \$
---	--------------

CARLE & WALLINGFORD FORD MERCURY INC

Annexe E

Un camion ½ tonne Ford 4X2 F150, Super Cab, 1998, deux portes à cabine allongée, boîte courte et comprenant les options 18, 19, 20 et 21 relatives au couvre-boîte, à la climatisation, à la doublure de caisse et à la boîte d'aluminium	28 838,21 \$
---	--------------

Annexe F

Une camionnette ½ tonne Ford, 4X2 F150 régulier 1998, comprenant les options 17 et 18 relatives à la climatisation et à la doublure de caisse	23 385,61 \$
---	--------------

2. D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de certains de ces camions, une somme de 127 775,65 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18720

Poste budgétaire 02 50 83210 740 et le fonds de roulement

ADOPTÉE.

CE-98-203

REJET – SOUMISSIONS – DISTRIBUTION – BOISSONS GAZEUSES – ARÉNAS (4111-03-03/00048)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des propositions reçues pour la fourniture de boissons gazeuses dans les arénas, il s'avère que ces offres ne sont pas avantageuses pour la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De rejeter toutes les propositions reçues, le 30 janvier 1998, en vue d'obtenir l'exclusivité de la fourniture de boissons gazeuses dans les quatre arénas municipales situées sur le territoire de la ville.

ADOPTÉE.

CE-98-204*

FOURNITURE – BOISSONS NON ALCOOLISÉES – ARÉNAS (4221)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter la proposition présentée, le 9 février 1998, par la compagnie Embouteillage Coca-Cola ltée, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour la fourniture de boissons non alcoolisées dans les arénas municipales situées sur le territoire de la ville de Gatineau, aux conditions suivantes :

- Coca-Cola offre à la Ville une commandite de 40 000 \$ pour un contrat de cinq ans couvrant la période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003 et payable à raison d'un montant de 10 000 \$ par année, pour quatre ans et versé à tous les 1^{er} septembre.
- Coca-Cola offre à la Ville une commission de 10 % sur toutes les distributrices placées dans les arénas de la ville; un minimum de deux distributrices ou plus seront placées dans chacune des arénas, le tout à être déterminé par Coca-Cola selon les besoins.
- La Ville s'engage à afficher la marque de commerce de Coca-Cola sur chacun des chronomètres installés dans les arénas (affiche d'au moins 4 pieds).
- La Ville accorde à Coca-Cola l'exclusivité de la vente de toutes boissons non alcoolisées, soit gazeuses, jus et eau.

ADOPTÉE.

CE-98-205

**VENTE – BOÎTES DE CLASSEMENT –
DATAFILE (4134-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à vendre, à la municipalité de Chelsea, au prix de 130 \$, 67 boîtes de classement Datafile, lesquelles ne sont plus utilisées par les services de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-206

**P.I.I.A. – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL – LE
SOMMET DE LA CITÉ (6220-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro de dossier U-41-HA-05, préparé par le Service d'urbanisme, le 29 janvier 1998 et ratifié le 26 février 1998 par Gilles Desjardins, président du Groupe Brigil construction et de la compagnie 3223701 Canada inc. et concernant l'ensemble résidentiel Le Sommet de la cité - phase 11; ce plan est conservé au dossier numéro CE-98-206 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à inscrire sur ledit plan d'implantation la mention « Approuvé par le comité exécutif le 4 mars 1998 ».

ADOPTÉE.

CE-98-207

**P.I.I.A – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL – LE
DOMAINE DU CHEVAL-BLANC (6220-
01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro de dossier U-62-HA-07, préparé par le Service d'urbanisme, le 29 janvier 1998 et ratifié le 26 février 1998 par Gilles Desjardins, président du

Groupe Brigil construction et de la compagnie 3223701 Canada inc. et concernant l'ensemble résidentiel Le Domaine du Cheval-Blanc - phase 3.2; ce plan est conservé au dossier numéro CE-98-207 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à inscrire sur ledit plan d'implantation la mention « Approuvé par le comité exécutif le 4 mars 1998 ».

ADOPTÉE.

CE-98-208

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 25 février 1998, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-98-209

**RENOUVELLEMENT – BAIL – MARINA
DE GATINEAU (4240-02-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le bail à intervenir, entre la ville de Gatineau et le Club nautique Kitchissippi, concernant la location du site de la marina de Gatineau pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2005, préparé par l'agent de gestion immobilier, à la Direction générale, le 3 mars 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-209 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le susdit bail, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-210

**PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE –
DOSSIER ÉLISABETH MORIN (1610-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 500 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre, du 9 novembre 1997, présenté par Élisabeth Morin, domicilié au 577, rue Notre-Dame, appartement A, Gatineau et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 315.

Certificat de crédit disponible 18014

ADOPTÉE.

CE-98-211

DÉLÉGATION – DÎNER-CONFÉRENCE
(1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'autoriser Yvon Boucher et Jean Deschênes à assister au dîner-conférence sur la mondialisation et la régionalisation, animé par Denise Bombardier et organisé par le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, et qui aura lieu au Palais des congrès de Hull, le mercredi 18 mars 1998.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à leur rembourser leurs frais d'inscription et leurs dépenses en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

ADOPTÉE.

*** Jean-Pierre Charette quitte son fauteuil.**

CE-98-212

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

*** Jean-Pierre Charette reprend son fauteuil.**

CE-98-213

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 11 mars 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Robert Bélair, M^e Léonard Joly, Marcel Roy, Lynda Gariépy, Jean-Charles Beaudry, Hélène Grand-Maître, Céline Shields, Pierre Marcotte, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

CE-98-214

**ACQUISITION – PASSAGE PIÉTONNIER
ET PARTIE DE LA RUE VICTOR-HUGO**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur la rue formée du lot 16B-108, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

2. De modifier comme indiqué ci-dessous la résolution numéro CE-97-09-735, adoptée le 3 septembre 1997, à savoir :
 - Remplacer à l'article 1, le lot 16B-112 par le lot 16B-108, des mêmes rang et canton;
 - Remplacer au dernier paragraphe le lot 16B-123 par le lot 16B-119, des mêmes rang et canton.
3. D'acquérir de la compagnie Les placements Darosy inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, la rue formée du lot 16B-108, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, ainsi que le passage piétonnier formé du lot 16B-119, des mêmes rang et canton.
4. D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.
5. D'accepter de prendre possession de la susdite rue et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-215

**CONSENTEMENT – SERVITUDE – LOTS
1C-142 ET 2B-213 – RANG 8 –
CANTON DE HULL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De consentir à la compagnie Bell Canada et à la société Hydro-Québec, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie des lots 1C-142 et 2B-213, du rang 8, au cadastre du canton de Hull, décrite à la description technique préparée par Hughes St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 4 novembre 1997, sous le numéro 24677S de ses minutes, dossier 56428.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le projet de contrat préparé à cette fin par M^e Mario Patry, notaire et conservé au dossier numéro CE-98-215 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-216

**DÉPLACEMENT – POTEAU – CHEMIN DE
BELLECHASSE (5130 ET 5221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général par intérim :

D'autoriser la compagnie Bell Canada à déplacer un poteau sur le chemin de Bellechasse à l'endroit déterminé par le directeur des Services techniques, ou son représentant et d'accorder à la réalisation de ces travaux une somme de 3 000 \$.

Certificat de crédit disponible 18058
Poste budgétaire 02 70 93185 765

ADOPTÉE.

CE-98-217

**CONVENTION ET REQUÊTE DE
SERVICES – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL
LES GRANDS-RAVINS (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général par intérim :

De retirer de l'ordre du jour les dossiers relatifs à l'acceptation de la convention et de la requête se rapportant à l'installation des services municipaux dans les rues de l'ensemble résidentiel Les Grands-Ravins.

ADOPTÉE.

CE-98-218

**VENTE À L'ENCAN – VÉHICULES NON
RÉCLAMÉS (4134-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur de la Sécurité publique à tenir, le mercredi 13 mai 1998, à compter de 13 h, une vente à l'encan des véhicules abandonnés ou trouvés et non réclamés à la fourrière municipale située au 171, rue Poupore, Gatineau.

D'habiliter le directeur de la Sécurité publique à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 10 % du montant total des ventes.

ADOPTÉE.

CE-98-219

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –
VENTE – BALAIS DE RUE (4111-03-
03/00027)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter, à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions présentées par les compagnies mentionnées ci-dessous pour la vente des balais de rue indiqués ci-après au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, à savoir :

Balayage régional

695, montée Saint-Amour, Gatineau

- Balai Sunvac 1985, modèle 730, 20 900 \$
numéro de série 2HTNFHXNIFCB10356

Pièces d'équipement Bergor inc.

1850, rue Michelin, Laval

- Balai F.M.C. 1987, modèle Vanguard 4000SP, 28 100 \$
numéro de série 1F9VM4H13HP040133,
incluant les pièces

Ces soumissions et la liste des pièces vendues sont conservées au dossier numéro CE-98-219 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-220

ACHAT – FAUTEUILS – SERVICE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 4 923,07 \$, taxes incluses, huit fauteuils de marque Relaxon, modèle 041204, grade 28 avec traitement « Scotchguard »,

destinés au Service de la sécurité publique et accepté en vertu du projet 98-45-06.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces fauteuils, une somme de 4 923,07 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18451

ADOPTÉE.

CE-98-221

**ACHAT – REMORQUE – SERVICES
TECHNIQUES (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 7 574,40 \$ taxes incluses, une remorque de 7 000 livres, modèle basculant, destinée aux Services techniques et accepté en vertu du projet 98-50-01.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de cette remorque, une somme de 7 574,40 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18450

ADOPTÉE.

CE-98-222

**COUVERTURE D'ASSURANCE –
POSSESSION ET OPÉRATION –
MONTGOLFIÈRE (1600 ET 7135-02-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la proposition formulée par la compagnie Les courtiers d'assurances des municipalités du Québec, une division de B.F.L. Holding Inc., pour les couvertures d'assurance mentionnées ci-dessous, selon les primes inscrites en regard de chacune d'elles, relativement à la montgolfière que la Ville opère à la suite de l'entente conclue avec le casino de Hull, à savoir :

Assurance des biens

Montant d'assurance : 40 000 \$

Prime : 3 120 \$

Franchise : 1 000 \$

Assurance responsabilité des passagers

Montant d'assurance : 300 000 \$/passager

Prime : 1 510 \$

Taxes

417 \$

Total

5 047 \$

La susdite proposition est conservée au dossier numéro CE-98-222 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18009

Poste budgétaire 02 40 19030 421

ADOPTÉE.

CE-98-223

BAIL – CENTRE D'ENTRAIDE LA
DESTINÉE – CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le bail révisé à intervenir entre la ville de Gatineau et le Centre d'entraide La Destinée concernant la location d'un espace de 93 mètres carrés, situé au 2^e étage du centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf, au 85, boulevard Archambault, Gatineau; ce bail rédigé par le Service des loisirs et de la culture le 4 mars 1998 et déposé séance tenante est conservé au dossier numéro CE-98-223 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce bail, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-224

VENTE DE GARAGE – ARÉNA CAMPEAU
(4221-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général par intérim :

De retirer de l'ordre du jour le dossier concernant la tenue d'une vente de garage à l'aréna Campeau, les 2 et 3 mai 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-225

DÉSIGNATION - NOMS DE RUES (6112-01-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De désigner les rues formées des lots mentionnés ci-dessous, par le nom apparaissant en regard de chacune d'elles, à savoir :

<u>NUMÉRO DE LOT</u>	<u>CANTON</u>	<u>NOM DE RUE</u>
24C partie, du rang 2	Templeton	rue du Désert
24B partie et 24C partie, du rang 2	Templeton	rue des Dunes

ADOPTÉE.

CE-98-226

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 4 mars 1998, à 8 h 39.

ADOPTÉE.

CE-98-227

**OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU
LOT 21A-177 – RANG 1 – CANTON DE
TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'obtenir de la Commission scolaire des Draveurs, au prix de 1 \$, une servitude d'égout sur la partie du lot 21A-177, du rang 1, au cadastre du

canton de Templeton et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 18 septembre 1997, sous le numéro 3007 de ses minutes, dossier 97-026.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-228*

**VERSEMENT – SUBVENTION – GALA
SPORTIF DE TOURAINE (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 000 \$, au Gala sportif de Touraine, pour organiser la fête de quartier du district électoral de Touraine et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18049
Poste budgétaire 02 70 92000 782

ADOPTÉE.

CE-98-229

**MODIFICATION – DÉLÉGATION – VINS
ET FROMAGES – CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (1151-
03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De modifier la résolution numéro CE-98-126, adoptée le 11 février 1998, dans le but d'autoriser, en remplacement de Thérèse Cyr, Marcel Schryer à assister à la dégustation de vins et fromages qui aura lieu le 14 mars 1998, dans le cadre de la campagne de levée de fonds au bénéfice du centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

Il est également résolu de désigner Richard Canuel, Berthe Miron, Richard Migneault et Richard Côté à titre de substituts pour assister à ladite dégustation de vins et fromages.

ADOPTÉE.

CE-98-230

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu à l'unanimité :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 9 h 10, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours le quorum.

CE-98-231

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-232

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – ÉLEC-
TRICITÉ – CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINT-RICHARD (4111-03-04/00002 ET
3162-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général par intérim :

1. D'accepter les travaux supplémentaires en électricité devant être réalisés par la compagnie Construction Astrid, dans le cadre des travaux de réaménagement exécutés au centre communautaire Saint-Richard situé au 315, rue Migneault, Gatineau et d'accorder à cette fin une somme de 7 054 \$, taxes en sus.
2. D'autoriser le trésorier à verser la somme de 7 054 \$, taxes en sus, à la firme susmentionnée sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des Services techniques.

3. D'accepter le virement budgétaire numéro 212-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 212-98

02 50 72 100 Centres communautaires

729 Immobilisations - autres bâtisses 7 850 \$

02 75 9100 Service de la dette

870 Frais de refinancement (7 850 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 18746

Code budgétaire 02 50 72100 729

ADOPTÉE.

CE-98-233

**APPEL DE PROPOSITIONS - SERVICES
PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE - ZONE
BLANCHE DE L'EST (4111-03-
03/00024)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général par intérim :

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à procéder à un appel de propositions concernant les services professionnels en ingénierie pour la zone blanche de l'est.
2. D'accepter le cahier des charges intitulé « Appel de propositions 98 SP 00024 - services professionnels d'ingénierie – zone blanche » révisé le 10 mars 1998 et comprenant les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales et les spécifications.
3. D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-98-162, adoptée le 18 février 1998 et se rapportant aussi au susdit appel de propositions.

Il est également résolu de conserver la grille d'évaluation et la méthode d'évaluation acceptées par le conseil en vertu de la résolution numéro C-98-52.

ADOPTÉE.

CE-98-234

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE

GUY LACROIX
PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 18 mars 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, Marie-Claude Martel, M^e Léonard Joly, Lynda Gariépy, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Gérard Turcotte, Luc Bard, Jean Boileau, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marc Pageau, Pierre Lauzière, Jean Gervais, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

INVITÉS : M^e David Robinson et Robert Valin

CE-98-235

ACCEPTATION – TRAVAUX D'AMÉLIORATION – CHEMINS RURAUX (5000-07-04)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau a reçu la confirmation d'une subvention de 24 900 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les travaux effectués en régie, par les Services techniques, sur une partie des chemins Dufresne et de Bellechasse, ainsi que les dépenses en découlant s'élevant à 29 603 \$ et d'autoriser le trésorier à entreprendre les démarches requises, auprès du ministère des Transports du Québec, pour recevoir le paiement de la subvention applicable et certifier que les susdites dépenses n'ont pas fait l'objet d'une autre subvention.

Certificat de crédit disponible 18747
Poste budgétaire 02 50 32400 711

ADOPTÉE.

CE-98-236

**CONSENTEMENT – SERVITUDE – LOT
23B-127 – RANG 5 – CANTON DE
TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De consentir à la compagnie Bell Canada, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie du lot 23B-127, du rang 5, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 12 février 1998, sous le numéro 25023S de ses minutes, dossier 56842.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le projet de contrat préparé à cette fin par M^e Mario Patry, notaire, et conservé au dossier numéro CE-98-236 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-237

**CONSENTEMENT – SERVITUDE – LOTS
284 ET 288 – RANG 2 – CANTON DE
TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De consentir à la compagnie Bell Canada et à la société Hydro-Québec, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie des lots 284 et 288, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 janvier 1998, sous le numéro 24992S de ses minutes, dossier numéro 56809.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le projet de contrat préparé à cette fin par M^e Mario Patry, notaire, en ajoutant après les mots « Fonds servant » de l'article 2 de la page 2, les mots « et à même les installations et poteaux de Bell Canada et Hydro-Québec ». Ce projet de contrat est conservé au dossier numéro CE-98-237 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-238

**DÉPLACEMENT D'UN POTEAU –
CHEMIN DE BELLECHASSE (5130 ET
5221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier la résolution numéro CE-98-216, adoptée le 11 mars 1998, pour attribuer au déplacement d'un poteau, sur le chemin de Bellechasse, une somme de 3 648 \$, taxes en sus, au lieu de 3 000 \$ et que les deniers requis au paiement de cette dépense supplémentaire soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 70 93185 765.

Certificat de crédit disponible 18059

ADOPTÉE.

CE-98-239

**ACCEPTATION - VIREMENT BUDGÉ-
TAIRE – FORMATION EN SÉCURITÉ
CIVILE (3162-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 213-98 requis pour permettre la formation d'employés municipaux en sécurité civile, au Collège de l'Outaouais et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 213-98

02 45 23000 Mesures d'urgence

344 Frais d'impression	(1 000 \$)
419 Services professionnels	1 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-240*

ACCEPTATION – VIREMENTS BUDGÉ- TAIRES – PREMIÈRE RÉVISION TRIMES- TRIELLE (3161 ET 3162-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter les virements budgétaires numéros 3-98 et 4-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 3-98

01 58 125 Appropriation - réserve – Festival de montgolfières	55 000 \$
--	-----------

02 40 19030 Festival de montgolfières

319 Frais de déplacement	55 000 \$
--------------------------	-----------

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 4-98

01 82 720 Subvention - C.L.D.	67 125 \$
-------------------------------	-----------

02 62 62000 Développement économique

919 Subvention	67 125 \$
----------------	-----------

ADOPTÉE.

CE-98-241

**ACCEPTATION – VIREMENTS BUDGÉ-
TAIRES – PREMIÈRE RÉVISION TRIMES-
TRIELLE (3161 ET 3162-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du rapport trimestriel, du 3 mars 1998, présenté par le trésorier, en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

D'accepter les virements budgétaires numéros 207-98, 208-98, 209-98, 210-98 et 211-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

Ce rapport trimestriel et ces virements budgétaires sont conservés au dossier numéro CE-98-241 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-242*

**ACCEPTATION – VIREMENT BUDGÉ-
TAIRE NUMÉRO 5-98 (3162-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter le virement budgétaire numéro 5-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-98-243

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des

divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-243 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 2 mars 1998;
- b) listes des commandes entrées du 17 février au 2 mars 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 17 février au 2 mars 1998;
- d) journaux des divergences du 17 février au 2 mars 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-244

**COMPTE RENDU - VÉRIFICATION -
COMPTES PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 25 février 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-244 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-245*

**REMBOURSEMENT – COUPON D'OBLI-
GATION PERDU (3531-01)**

CONSIDÉRANT QUE M^e Lucien Cyr demeurant au 580, rue Principale Nord, L'Annonciation, Québec, a acheté une obligation de 5 000 \$ émise par la ville de Gatineau, sous le numéro V-451 et venant à échéance le 16 juin 1998;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation précitée fait partie d'une émission d'obligations au montant total de 9 100 000 \$ et porte intérêt au taux de 7,50 % l'an;

CONSIDÉRANT QUE le coupon d'intérêt échéant le 16 juin 1995 a été perdu et qu'à ce jour, il n'a pas été retrouvé, ni présenté à la banque pour y être encaissé;

CONSIDÉRANT QUE M^e Lucien Cyr a remis à la ville de Gatineau une lettre de garantie, ainsi qu'un affidavit pour effet perdu, en considération de quoi, il demande le paiement de l'intérêt;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la lettre de garantie portant le numéro 536683, il s'engage à rembourser, à la ville de Gatineau, toute somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard du coupon perdu et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 187,50 \$ représentant le montant du coupon d'intérêt échu au 16 juin 1995;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser le trésorier à rembourser à M^e Lucien Cyr demeurant au 580, rue Principale Nord, L'Annonciation, Québec, la somme de 187,50 \$ représentant le paiement complet et final du coupon échu depuis le 16 juin 1995 et se rapportant à l'obligation de 5 000 \$ émise par la ville de Gatineau le 16 juin 1993, sous le numéro V-451.

ADOPTÉE.

CE-98-246*

VENTE – BALAI DE RUE (4134-02)

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public, aucune offre ne fut déposée pour l'achat du balai de rue FMC 1988, modèle Vanguard 3000 SP;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pièces d'équipement Bergor inc., a soumis une offre écrite de 15 000 \$ pour l'acquisition de ce balai trois roues;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter l'offre de 15 000 \$ présentée par la compagnie Pièces d'équipement Bergor inc., ayant son établissement de commerce à Laval, Québec, pour l'achat d'un balai de rue FMC 1988, modèle Vanguard 3000SP, numéro de série 1F9VM3H1XJPO41062, ainsi que les pièces suivantes :

- 2 poulies FMC 307490 Nouveau 310116;
- 12 supports de la plaque Wayne 30000066 FMC 54990;
- 13 supports du segment Wayne 30000067 FMC 54990;
- 1 filtre hydraulique FMC 308716395134.

ADOPTÉE.

CE-98-247

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
BALAYAGE DE RUES (4111-03-
04/00001)**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE

APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'alternative 2 de la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Balayage Outaouais/2932733 Canada inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour effectuer le balayage de rues, pour une période de trois ans, au prix annuel de 26 973,36 \$; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-247 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 211-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 211-98

02 50 32300 Transport routier – nettoyage

521 Entretien - travaux de voirie	26 040 \$
134 Temporaires cols bleus	(4 150 \$)

02 50 83200 Atelier mécanique – Voirie

496 Immatriculations	(2 400 \$)
631 Essence et diesel	(4 210 \$)
633 Graisse et lubrifiant	(260 \$)
549 Autre entretien de machines et équipement	(2 300 \$)
649 Autres pièces et accessoires	(12 720 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 18743

ADOPTÉE.

CE-98-248

**ACCEPTATION – SOUMISSION – BÉTON
PRÉMÉLANGÉ (4111-03-04/00047)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Demix/Dufferin Concrete, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, pour la fourniture de béton prémélangé à l'usine, aux prix indiqués ci-dessous, taxes en sus, à savoir :

OPTION A

de ½ à 3 mètres cubes – béton 32 MPa

150 \$/le mètre cube

OPTION B

plus de 3,1 mètres – béton 32 MPa

123 \$/le mètre cube

2. D'autoriser le directeur des Services techniques à acheter du béton prémélangé à l'usine, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 32200 623.

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-248 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18742

ADOPTÉE.

CE-98-249

**RÉPARATION ET RESURFAÇAGE –
COUPES D'ASPHALTE (4111-03-
03/00025)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif aux soumissions reçues pour la réparation et le resurfaçage des coupes d'asphalte.

ADOPTÉE.

CE-98-250

**ACHAT – AMEUBLEMENT – SERVICE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 2 504,09 \$, taxes incluses, de la compagnie Le Spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce, à Gatineau, Québec, cinq chaises Artopex et une table pour ordinateur destinées au Service de la sécurité publique et accepté en vertu du projet 98-45-06.

D'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 2 504,09 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18459

ADOPTÉE.

CE-98-251

**SUBVENTION – CORPORATION DE LA
MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU
INC. (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reporter à la prochaine séance de ce comité le dossier relatif au versement d'une subvention, à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., pour la tenue de spectacles dans le cadre du programme d'animation publique estival dans le but d'analyser la possibilité de tenir le spectacle prévu au parc Louis-Philion le 9 août 1998, au lieu du 27 juillet 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-252*

**VENTE DE GARAGE – ARÉNA CAMPEAU
(4221-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité des loisirs et de la culture :

De proposer au conseil d'autoriser la tenue d'une vente de garage à l'aréna Campeau, les 2 et 3 mai 1998, organisée par un regroupement de 16 organismes du milieu, au profit de la construction de la maison des jeunes de Templeton et de leur accorder, malgré les dispositions du règlement numéro 961-97, l'accès gratuit à l'aréna, le tout comme spécifié à la fiche de projet préparée par le coordonnateur d'activités, au Service des loisirs et de la culture, le 4 mars 1998.

Certificat de crédit disponible 18201
Poste budgétaire 02 50 73400 124

ADOPTÉE.

CE-98-253*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 778-4-98 – RÉVI-
SION – TARIFS – PERMIS D'AFFAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'approuver le règlement numéro 778-4-98, révisé le 17 mars 1998 et modifiant le règlement numéro 778-93, concernant les permis d'affaires, dans le but :

- De hausser à 150 \$ le tarif pour le transfert de propriété d'un commerce.
- De réduire à 50 \$ le tarif relatif au déménagement d'un lieu d'affaires ou à l'ajout d'un usage.
- De majorer à 15 \$ le tarif du permis pour les ventes de garage.
- D'établir à 15 \$ le tarif pour lave-auto temporaire par un organisme sans but lucratif.
- De fixer à 25 \$ par place à quai le tarif pour la location de place à quai dans une halte nautique.

ADOPTÉE.

CE-98-254*

**ACCEPTATION – VIREMENT BUDGÉ-
TAIRE NUMÉRO 6-98 (3162-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le virement budgétaire numéro 6-98 requis pour attribuer les fonds nécessaires à la participation de la Ville au programme de revitalisation des vieux quartiers et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 6-98

01 58 100 Appropriation – surplus	100 000 \$
<u>02 60 61000 Administration - Urbanisme</u>	
919 Subvention - autres	100 000 \$

ADOPTÉE.

CE-98-255*

**ADHÉSION – PROGRAMME DE REVITA-
LISATION DES VIEUX QUARTIERS
(1215-12)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'adhérer au programme de revitalisation des vieux quartiers et de préparer un programme municipal qui sera soumis à l'approbation de la Société d'habitation du Québec.
2. De consacrer un budget global de 400 000 \$ à ce programme municipal, lequel montant comprend la part qui est réservée à la Ville par la Société.
3. D'accepter l'entente à intervenir, entre la Ville et la Société d'habitation du Québec, concernant le programme de revitalisation des vieux quartiers et d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer cette entente, pour et au nom de la ville de Gatineau.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution à la Société d'habitation du Québec avant le 1^{er} mai 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-256

**AUTORISATION – ENSEIGNE SUR
LAMPADAIRE – 4, RUE CHAMPLAIN
(6124-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Raymond Mantha et Lynne Landry, relativement à l'installation d'une enseigne sur lampadaire dans la cour avant du bâtiment principal situé au 4, rue Champlain, Gatineau, comme illustré sur les documents indiqués ci-après, conservés au dossier numéro CE-98-256 des archives municipales, à savoir :

- 4, rue Champlain – esquisse d'implantation du lampadaire-enseigne, feuillet 1/3, dossier 6124-02/30002 préparé par le Service d'urbanisme le 25 février 1998;
- 4, rue Champlain – esquisse - lampadaire-enseigne, feuillet 2/3, dossier 6124-02/30002 préparé par Linda Bisson au mois de février 1998;
- 4, rue Champlain – plan d'une enseigne, feuillet 3/3, dossier 6124-02/30002 préparé par la firme Smart Design le 22 janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-257

**AUTORISATION – TRAVAUX – 148,
RUE JACQUES-CARTIER (6124-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Peter Pickersgill, relativement aux travaux de rénovation de la galerie du bâtiment principal situé au 148, rue Jacques-Cartier, Gatineau, le tout en maintenant le caractère original de la construction.

ADOPTÉE.

CE-98-258

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 11 mars 1998, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-98-259*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 741-7-98 –
MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO
741-92 – TARIFICATION – BORNES-
FONTAINES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 741-7-98, modifiant le règlement numéro 741-92, concernant l'aqueduc municipal, dans le but d'établir la bonne corrélation à l'égard de la tarification se rattachant à l'utilisation des bornes-fontaines.

ADOPTÉE.

CE-98-260

**PRÉSENTATION D'UN PROJET –
PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU
TRAVAIL (3440-02/0004)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le projet préparé par le chef de la Division des archives, au Service du greffe, dans le cadre du programme d'été Jeunesse Canada au travail pour le patrimoine canadien et d'habiliter le greffier, ainsi que le contrôleur, aux Services financiers, à signer, s'il y a lieu, les ententes nécessaires pour donner suite à ce projet.

D'attribuer à la réalisation de ce projet une somme de 1 000 \$ et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures requises advenant son acceptation par les autorités compétentes.

Certificat de crédit disponible 18057
Poste budgétaire 02 85 96050 989

ADOPTÉE.

CE-98-261*

**MODIFICATIONS – RÉSOLUTION
NUMÉRO C-97-09-563 – VENTE -
TERRAIN – RUE DES VOYAGEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De remplacer les deux premiers paragraphes de la résolution numéro C-97-09-563 par les suivants :

De vendre à Hélène Deschênes et Gérald Grisé, demeurant au 37, rue des Voyageurs, Gatineau, ou à leurs ayants droit, au prix de 4 300 \$, taxes incluses, le lot 1 406 530, au cadastre du Québec, d'une superficie de 177,9 mètres carrés et montré au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 22 décembre 1997, sous le numéro 3042 de ses minutes.

D'obtenir d'Hélène Deschênes et de Gérald Grisé ou de leurs ayants droit, au prix de 1 \$, une servitude permanente d'utilités publiques, d'une superficie de 177,9 mètres carrés, sur le lot 1 406 530, au cadastre du Québec; l'acte de vente et de servitude d'utilités publiques seront rédigés dans un seul contrat et la totalité des frais sera payée par la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-262*

**MODIFICATIONS – RÉSOLUTION
NUMÉRO C-97-09-562 – VENTE –
TERRAIN – RUE SAINT-JOSAPHAT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De remplacer les deux premiers paragraphes de la résolution numéro C-97-09-562 par les suivants :

De vendre à Ginette Leblanc, demeurant au 81, rue Saint-Josaphat, Gatineau, ou à ses ayants droit, au prix de 4 700 \$, taxes incluses, le lot 1 406 531, au cadastre du Québec, d'une superficie de 193,71 mètres carrés et montré au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 22 décembre 1997, sous le numéro 3042 de ses minutes.

D'obtenir de Ginette Leblanc ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$, une servitude permanente d'utilités publiques, d'une superficie de 193,71 mètres carrés, sur le lot 1 406 531, au cadastre du Québec; l'acte de vente et de servitude d'utilités publiques seront rédigés dans un seul contrat et la totalité des frais sera payée par la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-263*

**POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL – SERVICE DES LOISIRS ET
DE LA CULTURE (1131 ET 2416-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines de proposer au conseil :

D'accepter de transformer, à compter du 28 mars 1998, le poste contractuel d'agent de développement culturel, au Service des loisirs et de la culture, en un poste régulier et de reconnaître à Yves Melançon, le statut d'employé régulier.

Il est également résolu de modifier en conséquence l'organigramme du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE.

CE-98-264*

**CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE
COMMIS DACTYLO II – SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES (1131, 2411-
04 ET 2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines :

De proposer au conseil de créer, au Service des ressources humaines, un poste de commis dactylo II, en remplacement du poste vacant de sténodactylo II et de modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher le poste de commis dactylo II, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction; cette autorisation est valable pour autant que le conseil accepte de modifier le titre du poste de sténodactylo II.

ADOPTÉE.

CE-98-265

**MUTATION – STÉPHANE PILON –
POSTE DE PRÉPOSÉ AUX IMMOBI-
LISATIONS – SERVICES TECHNIQUES
(2411-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De muter Stéphane Pilon, au poste de préposé aux immobilisations, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe IV, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 00845
Poste budgétaire 02 50 75100 114

ADOPTÉE.

CE-98-266

**PROMOTION - BERNARD DESJARDINS –
POSTE DE PRÉPOSÉ AUX IMMOBI-
LISATIONS - SERVICES TECHNIQUES
(2411-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder à Bernard Desjardins une promotion au poste de préposé aux immobilisations, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe IV, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 00844
Poste budgétaire 02 50 75100 114

ADOPTÉE.

CE-98-267

**AFFICHAGE - POSTE DE PRÉPOSÉ AUX
RÉCLAMATIONS (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines :

D'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher le poste de préposé aux réclamations, à la Direction générale, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-268

**AFFICHAGE – DIVERS POSTES – SER-
VICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
SERVICES TECHNIQUES (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher les postes de journalier, d'opérateur A et d'opérateur B (2), aux Services techniques, ainsi que celui de préposé aux animaux, au Service de la sécurité publique, afin de recruter des personnes ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper ces fonctions.

ADOPTÉE.

CE-98-269

**AFFICHAGE - POSTE DE PRÉPOSÉ AUX
COMMUNICATIONS - SERVICE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des ressources humaines :

D'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher un poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-270*

**VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ
D'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 000 \$ au comité d'école Saint-Rosaire pour effectuer des aménagements dans la cour d'école et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18052
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-98-271*

**VERSEMENT - SUBVENTION – ASSO-
CIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CÔTE
D'AZUR (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'Association des propriétaires de Côte d'Azur, dans le cadre de l'organisation d'une fête familiale de quartier qui se tiendra le 24 juin 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18139
Poste budgétaire 02 70 92000 781

ADOPTÉE.

CE-98-272*

VERSEMENT – SUBVENTION – LA
POINTE AUX JEUNES (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'organisme La pointe aux jeunes et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18050
Poste budgétaire 02 70 92000 784

ADOPTÉE.

CE-98-273*

VERSEMENT – SUBVENTION – 27^E
BANDE D'HIRONDELLES – PAROISSE
JEAN XXIII (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 200 \$ à la 27^e bande d'Hirondelles Jean XXIII, pour couvrir une partie des dépenses reliées à leur participation au jamboree qui aura lieu à Sherbrooke, du 1^{er} au 4 juillet 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18051
Postes budgétaires 02 70 92000 783, 02 70 92000 784, 02 70 92000 786
et 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-98-274*

**VERSEMENT – SUBVENTION – CHE-
VALIERS DE COLOMB DE ST-ROSAIRE
(3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de St-Rosaire conseil 12112 pour l'achat de divers équipements et accessoires et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18053
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-98-275*

**VERSEMENT - SUBVENTION – ÉCOLE
POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU
(3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 400 \$ aux étudiants en insertion sociale de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau pour leur travail de distribution d'un dépliant d'information se rapportant à l'ouverture de la maison des jeunes de Templeton et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18410
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-276

**REFUS - AIDE FINANCIÈRE – COMPÉTI-
TION DE BOCCIA (3540-02)**

CONSIDÉRANT QUE Gilles Lachapelle a présenté une demande d'aide financière pour couvrir une partie des dépenses reliées à sa participation au Championnat canadien de boccia qui aura lieu du 25 au 29 mars 1998, à Windsor, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE légalement la Ville ne peut verser de subventions ou commandites qu'aux organismes sans but lucratif;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De refuser la demande de subvention formulée par Gilles Lachapelle pour couvrir une partie de ses dépenses reliées à sa participation au Championnat canadien de boccia qui aura lieu à Windsor, Ontario, du 25 au 29 mars 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-277

**ACCEPTATION - ÉTUDE D'IMPACT
FISCAL - CONVENTION ET PLAN -
ENSEMBLE RÉSIDENTIEL LES GRANDS-
RAVINS (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter l'étude d'impact fiscal préparée par les Services financiers, le 13 mars 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-277 des archives municipales.
2. D'approuver la convention, préparée par les Services techniques et le Service d'urbanisme, le 13 mars 1998, à intervenir entre la ville de Gatineau et la compagnie 170844 Canada inc., concernant la phase B de l'ensemble résidentiel Les Grands-Ravins.
3. D'accepter le projet de plan d'ensemble préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 6 mars 1998 et portant le numéro de dossier 56884, minutes 25041S.
4. D'autoriser le greffier à inscrire sur ce plan la mention « Accepté par le comité exécutif le 18 mars 1998 ».
5. D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, la susdite convention également conservée au dossier mentionné à l'article 1.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie 170844 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues formées des lots 21-696, 21-701, 21-702 et 21-703, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues et qu'elle est conservée au dossier numéro CE-98-278 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égout en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.
6. D'accepter la recommandation de cette compagnie et d'autoriser le responsable de l'ingénierie, aux Services techniques, à retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la Ville.
7. D'exiger que la compagnie précitée cède à la ville de Gatineau, gratuitement, les rues visées par la présente et les servitudes requises à l'entretien des susdites conduites, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la recommandation en vigueur.
8. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le contrat d'achat et d'obtention de servitudes.

Certificat de crédit disponible 18362
Poste budgétaire 02 50 39200 418

ADOPTÉE.

CE-98-279

**ACCEPTATION - REQUÊTE - ASPHAL-
TAGE DE RUES ET AUTRES TRAVAUX -
ENSEMBLE RÉSIDENTIEL - LES
GRANDS-RAVINS (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie 170844 Canada inc. pour installer, à ses propres frais, un système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoirs, ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur les rues formées des lots 21-696, 21-701, 21-702 et 21-703, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; cette requête est conservée au dossier numéro CE-98-278 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux décrits à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.

ADOPTÉE.

CE-98-280

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu à l'unanimité :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 10 h, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours le quorum.

CE-98-281

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

*** Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence de la séance est assumée par Marcel Schryer vice-président du comité exécutif.**

CE-98-282

**RÉVISION – ÉVALUATION – IMMEUBLES
ET TERRAIN VACANT (1218-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note, du 12 mars 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, et des rapports l'accompagnant relatifs à ses recommandations pour réduire l'évaluation des propriétés suivantes :

NUMÉRO DE MATRICULE	ADRESSE	VALEUR AU RÔLE	VALEUR RÉVISÉE
6737-20-1927	169, boulevard Gréber	1 108 900 \$	875 000 \$
7238-29-6736	boulevard Labrosse	653 100 \$	404 000 \$
6838-31-2729	120, boulevard de l'Hôpital	6 794 400 \$	6 362 300 \$ 97 01 01 au 97 11 07
		7 042 600 \$	6 510 100 \$ 97 11 07 au 99 12 31

Ces documents sont conservés au dossier numéro CE-98-282 des archives municipales.

ADOPTÉE.

- * **Son Honneur le maire reprend son fauteuil et assume la présidence de la séance.**
- * **Marcel Schryer quitte son fauteuil.**

CE-98-283

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
IMPLANTATION – SYSTÈME TÉLÉPHO-
NIQUE (4111-03-03/00027)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 675 709 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la firme Mitel SCC, 350 Legget Drive, Kanata, Ontario, à l'effet d'implanter un système téléphonique conforme aux exigences techniques et fonctionnelles énoncées au susdit cahier des charges; cette soumission couvre l'implantation de l'ensemble du matériel, des logiciels, des services, des travaux et des installations, à l'exception des conduits entre l'édifice Pierre-Papin et la Maison de la culture de Gatineau, ainsi que l'enregistrement des voix du système de téléphoniste automatisé et ces travaux seront effectués selon le calendrier de travail indiqué à l'annexe 1.
2. De mandater ladite firme pour assurer, pour les cinq années suivantes, la mise en œuvre des composantes du système, la surveillance, l'entretien et la maintenance du matériel et des logiciels implantés, pour un coût total de 124 980 \$, taxes exclues; ce montant sera payable en trois versements égaux à partir de la troisième année du contrat et ce, selon le calendrier de mise en œuvre propre à chaque composante du système. Il est entendu que pour tout sous-système dont Mitel SCC est le fabricant principal, il ne pourra sous-traiter aucune des tâches relatives à ce mandat et affectera à ce travail des professionnels compétents et habiles en français.
3. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le contrat principal originant de Mitel SCC et respectant en tout point la soumission.
4. D'autoriser le directeur de l'Informatique à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, les contrats ou lettres d'ententes à intervenir avec les fournisseurs de service de communication à savoir : Bell Canada de Montréal et Vidéotron Communications de Montréal. Ces ententes, prévues à l'offre de service de Mitel SCC, auront une durée de cinq ans et leur valeur globale ne dépassera pas 444 420 \$, taxes exclues.

5. D'autoriser le trésorier à payer les susdites dépenses sur présentation de réquisitions de paiement par le directeur de l'Informatique.

Certificat de crédit disponible 18984

Règlement numéro 975-98

Postes budgétaires 02 30 13050 333 et 02 30 13075 336

ANNEXE 1

ACTIVITÉS

DATE

Implanter les commutateurs SX 2000 Light au 144, boulevard de l'Hôpital (hôtel de ville) et au 5, boulevard Gréber (quartier général de la Sécurité publique)	24 mai 1998
Implanter les services de téléphoniste automatisée, la gestion des files d'attente et le système de boîte vocale pour ces deux sites	24 mai 1998
Relier les deux sites au réseau téléphonique public par deux connections de type T1	24 mai 1998
Relier les deux sites entre eux par un lien T1 privé	24 mai 1998
Implanter les commutateurs SX 2000 Micro Light au 476, boulevard Saint-René, ainsi qu'au 280, boulevard Maloney Est	30 janvier 1999
Relier chacun de ces deux commutateurs à celui du 144, boulevard de l'Hôpital par un lien T1 privé	30 janvier 1999

ADOPTÉE.

CE-98-284

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 25 mars 1998, à 8 h 45, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, M^e Léonard Joly, Guy Boudreau, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Jean René Monette et Yvon Boucher

INVITÉ : Robert Valin

CE-98-285

REQUÊTES – SERVICES MUNICIPAUX -
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL –
VILLAGE GRÉBER (6222)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De reporter à la prochaine séance de ce comité le dossier relatif à la requête concernant les services municipaux requis pour desservir le développement commercial du village Gréber, phase II.

ADOPTÉE.

CE-98-286

VENTE À L'ENCAN - EFFETS NON
RÉCLAMÉS (4134-02-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur de la Sécurité publique à tenir, le samedi 25 avril 1998, à 9 h 30, au stade Pierre-Lafontaine, situé au 255, rue Saint-Antoine, Gatineau, la vente à l'encan des effets non réclamés apparaissant à la liste

préparée par le Service de la sécurité publique et conservée au dossier numéro CE-98-286 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur de la Sécurité publique à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 15 % du montant total des ventes, avant le calcul des taxes.

ADOPTÉE.

CE-98-287

ACCEPTATION – SOUMISSION – RÉPARATION ET RESURFAÇAGE – COUPES D'ASPHALTE (4111-03-03/00025)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Pavage Gauvreau ltée, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour réparer et surfacer les coupes d'asphalte aux prix indiqués ci-dessous, taxes en sus, à savoir :

Réparation des coupes d'asphalte 80 mm	27,75 \$/le mètre carré
Réparation des coupes d'asphalte 100 mm	32,75 \$/le mètre carré
Réparation des coupes d'asphalte 120 mm	37,75 \$/le mètre carré
Surfaçage des coupes d'asphalte	7,75 \$/le mètre carré

D'autoriser le directeur des Services techniques à faire réparer et surfacer des coupes d'asphalte, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 32130 521.

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-287 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18744

ADOPTÉE.

CE-98-288

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
BALAYAGE DE RUES (4111-03-
04/00001)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'alternative 2 de la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Balayage Outaouais/2932733 Canada inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour effectuer, selon les prix unitaires mentionnés ci-dessous, le balayage des rues situées dans le secteur montré au plan numéro C-98-10; toutefois, une liste détaillée de toutes les rues à balayer sera fournie au début des travaux et elle pourra être modifiée au cours de l'exécution selon les directives du représentant de la Ville sans pour autant modifier les prix unitaires soumissionnés, à savoir :

TYPE DE RUE

PRIX UNITAIRE

- rue avec bordure 180 \$ du kilomètre
- rue avec îlot central 360 \$ du kilomètre

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-288 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 211-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 211-98

02 50 32300 Transport routier – nettoyage

521 Entretien travaux de voirie	26 040 \$
134 Temporaires cols bleus	(4 150 \$)

02 50 83200 Atelier mécanique – voirie

496 Immatriculations	(2 400 \$)
631 Essence et diesel	(4 210 \$)
633 Graisse et lubrifiant	(260 \$)
549 Autre entretien de machinerie et équipements	(2 300 \$)
649 Autres pièces et accessoires	(12 720 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

D'abroger à toute fin que de droit la résolution numéro CE-98-247 adoptée le 18 mars 1997 et concernant également le balayage de rues.

Certificat de crédit disponible 18852
Poste budgétaire 02 50 32300 521

ADOPTÉE.

CE-98-289

**FOURNITURE – BOISSONS GAZEUSES –
ARÉNAS (4221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le contrat à intervenir entre la ville de Gatineau et la compagnie Embouteillage Coca-Cola Ltée, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour la fourniture de boissons non alcoolisées dans les arénas municipales situées sur le territoire de la ville de Gatineau et dont les principales obligations se résument comme suit :

- Coca-Cola offre à la Ville une commandite de 40 000 \$ pour un contrat de cinq ans couvrant la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2003 et payable à raison d'un montant de 10 000 \$ par année, pour quatre ans et versé à tous les 1^{ers} septembre.
- Coca-Cola offre à la Ville une commission de 10 % sur toutes les distributrices placées dans les arénas de la ville; un minimum de deux distributrices ou plus seront placées dans chacune des arénas, le tout à être déterminé par Coca-Cola selon les besoins.
- La Ville accorde à Coca-Cola l'exclusivité de la vente de toutes boissons non alcoolisées, soit gazeuses, jus et eau.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, ledit contrat préparé par les Services financiers le 16 mars 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-289 des archives municipales.

Il est également résolu d'abroger à toute fin que de droit la résolution numéro CE-98-204, adoptée le 4 mars 1998 et concernant aussi la fourniture de boissons non alcoolisées dans les arénas.

ADOPTÉE.

CE-98-290

**ACCEPTATION – SOUMISSION – SER-
VICES PROFESSIONNELS – DÉVELOPE-
MENT INFORMATIQUE (4111-03-
03/00021)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter en partie la seule soumission reçue et conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public, présentée par la firme Optitech inc. pour la fourniture de services professionnels en développement informatique pour le système de gestion des permis et prévoyant l'assignation de deux analystes de système, au tarif journalier de 475 \$ chacun, à savoir : Frédéric Jaulgey et Serge Jolivette, le tout pour un maximum total de 300 jours/personne; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-290 des archives municipales.

Il est également résolu de ne pas retenir le candidat proposé à titre d'analyste programmeur car sa candidature ne respecte pas les qualifications obligatoires.

Certificat de crédit disponible 18853
Poste budgétaire 02 30 13150 419

ADOPTÉE.

CE-98-291

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
LOCATION DE VÉHICULES (4111-03-
04/00007)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposées par les compagnies mentionnées ci-dessous, pour la location des véhicules indiqués ci-après, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes en sus; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-98-291 des archives municipales.

<u>COMPAGNIE</u>	<u>PRIX HEBDOMADAIRE</u>	<u>PRIX MENSUEL</u>
Location empress		
Fourgonnette ½ tonne	200 \$	780 \$
Hertz Surgenor National Leasing		
Camionnette ½ tonne	213 \$	849 \$
Location Sauvageau		
Fourgon boîte 16 pieds	294 \$	1 084 \$

D'autoriser le directeur des Services techniques à effectuer des locations jusqu'à concurrence des sommes disponibles aux postes budgétaires 02 50 75100 515, 02 50 75300 515 et 02 50 75310 515.

Certificat de crédit disponible 18745

ADOPTÉE.

CE-98-292

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
SOUTIEN TECHNIQUE – PRODUITS
VERSATERM (4111-03-03/00028)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la seule soumission reçue, au prix de 97 598,71 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentée par la compagnie Versaterm Systems a Division of Fedscan Ltd, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, pour le soutien technique, l'entretien et la mise à jour des logiciels de gestion de communication et d'information policière « produits Versaterm », jusqu'au 31 décembre 1998; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-282 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 214-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 214-98

02 75 91000 Service de la dette

870 Frais de refinancement (10 000 \$)

02 45 21230 Logistique

419 Services professionnels 10 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 18856

Poste budgétaire 02 45 21230 419

ADOPTÉE.

CE-98-293

**ACHAT – SCIE À CHAÎNE TÉLESCO-
PIQUE HYDRAULIQUE – SERVICES
TECHNIQUES (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 2 254,60 \$ taxes incluses, une scie à chaîne télescopique hydraulique de la compagnie Hydrospec enr., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, destinée aux Services techniques comme prévu au projet 98-50-01.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de cette scie, une somme de 2 254,60 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18458

ADOPTÉE.

CE-98-294

**RÉVISION – ÉVALUATION – 455, BOU-
LEVARD DE L'HÔPITAL (1218-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note du 19 mars 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, et du rapport l'accompagnant relatif à leur recommandation à l'effet de réduire à 1 225 000 \$ l'évaluation de l'immeuble situé au 455, boulevard de l'Hôpital, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-295*

**VERSEMENT – SUBVENTION – CORPO-
RATION DE LA MAISON DE LA
CULTURE DE GATINEAU INC. (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accorder une subvention de 18 500 \$ à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc. pour organiser et tenir les spectacles mentionnés ci-

dessous qui auront lieu dans le cadre du programme d'animation publique estival, à savoir :

- deux spectacles pour enfants au parc La Vérendrye, les 6 et 13 juillet 1998;
- un spectacle pour enfants au parc Saint-Gérard, le 20 juillet 1998;
- un spectacle pour enfants au parc Louis-Philion, le 9 août 1998;
- cinq spectacles pour le public à la Maison de la culture de Gatineau, les 7, 14, 21 et 28 juillet, ainsi que le 4 août 1998.

D'autoriser le trésorier à verser cette subvention en un seul versement sur présentation d'une réquisition de paiement par la directrice des Loisirs et de la culture.

Certificat de crédit disponible 18202

Postes budgétaires 02 65 79245 919, 02 70 92000 790, 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

* Jean Deschênes quitte la séance.

CE-98-296*

TOURNOI DE BALLE LENTE DU
MOUVEMENT DESJARDINS – LOCA-
TION – TERRAINS DE BALLE (4144)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de louer à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec les terrains de balle des parcs Saint-René et Sanscartier, du 7 au 9 août 1998 et de leur accorder un taux préférentiel équivalent à 80 % du tarif régulier, comme spécifié au rapport, du 13 mars 1998, préparé par le chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE.

CE-98-297*

RÈGLEMENT NUMÉRO 961-6-98 –
ANNULATION – TARIF – LOCATION –
BRÛLEURS-MARMITES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 961-6-98, modifiant l'annexe « A » du règlement numéro 961-97 relatif à la tarification, dans le but d'annuler le tarif établi pour la location de brûleurs-marmites.

ADOPTÉE.

CE-98-298

MANDAT – LES ENTREPRISES JACQUES
ROBERT ENR. – INTERVENANT EN
ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (7135-02-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de la firme Les entreprises Jacques Robert enr. afin d'assister le comité organisateur de la planification et de la gestion générale du Festival de montgolfières de Gatineau, au cours de la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 1998 et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 20 000 \$.

D'accepter le virement budgétaire numéro 215-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 215-98

02 40 19000 Administration – Communications

115 Salaire plein temps – cadres (20 000 \$)

02 40 19030 Festival de montgolfières

419 Services professionnels 20 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 19005
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-299

FABRICATION DE MEUBLES (4113)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des Services techniques à faire fabriquer un meuble à compartiments pour le classement des cartes thématiques du Service d'urbanisme comme prévu au projet 98-60-02.

D'emprunter du fonds de roulement, pour la fabrication de ce meuble, une somme de 400 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18630

ADOPTÉE.

CE-98-300

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 18 mars 1998, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-98-301

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER (2416-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De reconnaître à Souad Makni, le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-98-302

**AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE
ADMINISTRATIVE – DIRECTION
GÉNÉRALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher le poste de secrétaire administrative, à la Direction générale, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-303

**DÉLÉGATION – GALA DES GRANDS
PRIX DU TOURISME DE L'OUTAOUAIS
(1151-03)**

CONSIDÉRANT QUE le 13^e gala des Grands prix du tourisme de l'Outaouais aura lieu le samedi 4 avril 1998, au Palais des congrès de Hull et que cet événement constitue le reflet par excellence de la notoriété touristique en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de montgolfières de Gatineau est en nomination dans la catégorie « manifestation touristique » et gagnant dans la catégorie « promotion »;

CONSIDÉRANT QU'une personne bénévole du festival y est également en nomination à titre d'employé touristique;

CONSIDÉRANT QUE ces nominations mettent en valeur le Festival de montgolfières de Gatineau et par la même occasion la ville de Gatineau qui chapeaute cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De déléguer la présidente du Festival de montgolfières de Gatineau au 13^e gala des Grands prix du tourisme de l'Outaouais qui aura lieu le samedi 4 avril 1998 au Palais des congrès de Hull et d'imputer la dépense de 85 \$ pour l'achat de son billet au poste budgétaire 02 70 92000 787.

Certificat de crédit disponible 19001

ADOPTÉE.

CE-98-304

**NOMINATION – REPRÉSENTANTE DE LA
VILLE – COMITÉ POLITIQUE SUR LA
DÉCENTRALISATION DE L’HABITATION
(1240/00004 ET 1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De désigner Berthe Miron pour représenter la ville de Gatineau au sein du comité politique sur la décentralisation de l’habitation formé par l’Union des municipalités du Québec et d’attribuer une somme maximale de 1 500 \$ pour couvrir les frais et les dépenses reliées à sa participation aux 2 ou 3 rencontres de ce comité qui auront lieu à Montréal.

D’habiliter le trésorier à lui rembourser ses dépenses en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 18063
Poste budgétaire 02 05 11000 319

ADOPTÉE.

CE-98-305

**DÉLÉGATION – GALA MÉRITAS DE
GATINEAU (1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D’autoriser Simon Racine, Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Richard Canuel, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Richard Migneault, Jean René Monette, Richard Côté, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher à assister à la 13^e édition du Gala Méritas de Gatineau qui aura lieu à l’aréna Baribeau, le samedi 9 mai 1998 et d’attribuer une somme maximale de 275 \$ pour l’achat des billets.

Certificat de crédit disponible 18064
Poste budgétaire 02 05 11000 312

ADOPTÉE.

CE-98-306

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 1^{er} avril 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, M^e Léonard Joly, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Marcel Roy, Michel Chevalier, Pierre Bertrand, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Luc Bard, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

INVITÉS : M^e Marie-Josée Montreuil, M^e David Robinson et Robert Valin

CE-98-307*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 550-55-98 –
ABROGATION – DISPOSITIONS –
STATIONNEMENT – VÉHICULES –
PERSONNES HANDICAPÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité de gestion du territoire :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 550-55-98, modifiant le règlement numéro 550-89, dans le but d'y abroger les dispositions relatives au stationnement réservé aux véhicules des personnes handicapées, puisque les modalités du Code de sécurité routière du Québec sont mieux adaptées à leurs besoins et assurent un meilleur respect des privilèges qui leurs sont accordés.

ADOPTÉE.

CE-98-308*

**ENTENTE INTERMUNICIPALE –
ENTRETIEN – CHEMIN DU SIXIÈME-
RANG**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre la ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts concernant l'entretien de la partie du chemin du Sixième-Rang, comprise entre les montées Paiement et Mineault et montrée au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 9 avril 1991, sous le numéro 2103 de ses minutes.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, cette entente intermunicipale préparée par les Services techniques au mois de mars 1998.

Certificat de crédit disponible 18750
Poste budgétaire 02 50 32400

ADOPTÉE.

CE-98-309

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-309 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 16 mars 1998;
- b) listes des commandes entrées du 3 au 16 mars 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 3 au 16 mars 1998;
- d) journaux des divergences du 3 au 16 mars 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-310

**COMPTE RENDU - VÉRIFICATION -
COMPTES PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 11 mars 1998 et conservé au dossier CE-98-310 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-311

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
TABLEAU DE POINTAGE – ARÉNAS
(4111-03-04/00006)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Nevco Scoreboard Itée, ayant son établissement de commerce à Orillia, Ontario, pour la fourniture de quatre tableaux de pointage de hockey selon les modèles mentionnés ci-dessous, au prix unitaire indiqué ci-après; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-311 des archives municipales, à savoir :

<u>TABLEAU</u>	<u>QUANTITÉ</u>	<u>PRIX UNITAIRE TAXES INCLUSES</u>
Modèle 4507-DEL	3	9 424,53 \$
Modèle 4560-DEL	1	13 893,29 \$

D'emprunter du fonds de roulement pour couvrir l'achat desdits tableaux et leurs frais d'installation, une somme de 42 666,88 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18857

ADOPTÉE.

CE-98-312

ACHAT – ÉQUIPEMENTS - SERVICES
TECHNIQUES (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 4 606,75 \$ taxes incluses, un col de regard de 30½", un système de trépied/harnais de 10' et un ventilateur Pelsue Axial, modèle 1375 D, 1/3 HP, tous destinés aux Services techniques et comme prévu au projet 98-50-03.

D'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 4 606,75 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18851

ADOPTÉE.

CE-98-313*

VIREMENT BUDGÉTAIRE - RENDEZ-VOUS GATINEAU - ÉDITION 1998 (3162-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter le virement budgétaire numéro 8-98 préparé par la préposée au budget, aux Services financiers, et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-98-314

ACHAT – ÉQUIPEMENTS – CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-RICHARD (3162-03 ET 4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter le virement budgétaire numéro 216-98 requis pour l'achat d'équipements destinés au centre communautaire Saint-Richard, ainsi qu'au centre Apollo, situés respectivement au 315, rue Migneault et au 514, rue Carle, Gatineau et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 216-98

02 65 72000 Centre communautaire

750 Immobilisation - ameublement 4 953 \$

02 65 79000 Activités sportives

649 Autres pièces et accessoires (2 553 \$)

02 65 79200 Culturel - enfants

649 Autres pièces et accessoires (1 000 \$)

02 65 79220 Culturel - adultes

649 Autres pièces et accessoires (1 400 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

2. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour les centres précités, les équipements mentionnés au rapport, du 23 mars 1998, préparé par le chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture, et conservé au dossier numéro CE-98-314 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-315

**MODIFICATION – RÉOLUTION –
DÉLÉGATION – GALA DES GRANDS
PRIX DU TOURISME DE L'OUTAOUAIS
(1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro CE-98-303, adoptée le 25 mars 1998, en ajoutant après le montant « 85 \$ » les mots « taxes en sus ».

ADOPTÉE.

CE-98-316

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 25 mars 1998, à 8 h 45.

ADOPTÉE.

CE-98-317

**COMPAGNIE D'ASPHALTE LTÉE -
BOULEVARD DE LA GAPPE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier de la Compagnie d'asphalte ltée et de mandater les Services techniques pour déposer un rapport d'expertise actualisé sur la dégradation de l'asphalte installée sur le tronçon du boulevard de la Gappe, compris entre les boulevards de l'Hôpital et de la Cité.

ADOPTÉE.

CE-98-318

**ACQUISITION DE TERRAINS -
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir du ministère des Transports du Québec, au prix de 300 \$ taxes en sus, les parties des lots 6D et 6D-33, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, décrites aux parcelles 3 et 4, de la description technique préparée par Régent Lachance, arpenteur-géomètre, le 2 août 1996 et conservée aux archives du ministère des Transports du Québec sous le numéro 622-95-KO-084; il est entendu que cette acquisition devra respecter les modalités spécifiées à la lettre du Ministère du 17 mars 1998, conservée au dossier numéro CE-98-318 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte d'achat en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18499
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-98-319

MODIFICATION – RÉOLUTION –
ACHAT DE TERRAINS – RUE JACQUES-
CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier le premier paragraphe de la résolution numéro CE-97-12-1099, adoptée le 10 décembre 1997, dans le but de remplacer le lot 1105694 par le lot 1104620, du même cadastre.

ADOPTÉE.

CE-98-320*

VERSEMENT – SUBVENTION – LES
JEUNES ENTREPRISES DE
L'OUTAOUAIS INC. (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ à l'organisme Les jeunes entreprises de l'Outaouais inc., dans le cadre de leur gala de remise des prix d'excellence du programme Jeunes entreprises 1997-1998 et d'autoriser le trésorier à verser cette somme, sur présentation d'une réquisition de paiement par le conseiller en développement, au Commissariat au développement économique.

Certificat de crédit disponible 18498
Poste budgétaire 02 62 62000 919

ADOPTÉE.

CE-98-321

MISE EN DEMEURE – DOSSIER
LACOMARO INC. (1513)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, à mandater la firme Letellier et associés pour transmettre une mise en demeure à la compagnie Lacomaro inc., l'enjoignant de payer, dans un délai de 10 jours ouvrables, la somme de 33 754,36 \$ en sus des intérêts au taux de 14 % l'an depuis le 5 avril 1997, ainsi que les frais encourus et représentant les déboursés effectués par la Ville dans le cadre des travaux d'enfouissement des services électriques desservant l'édifice à logement situé au 842/846 boulevard Saint-René Ouest, Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18066
Poste budgétaire 02 15 134000 412

ADOPTÉE.

CE-98-322

**DÉPÔT – COMPTE RENDU – GROUPE DE
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS (1153-
10)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 16 mars 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-322 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-323

**PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE (1610-
03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes suivantes :

	<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Gatéan Desrosiers 49, Woodurn Drive, Gloucester réclamation du 23 décembre 1997	689,30 \$

- | | | |
|----|--|-------------|
| 2. | Denise Charron
118, boulevard du Progrès Est, Gatineau
réclamation du 7 octobre 1997 | 5 042,51 \$ |
| 3. | Annick Simard
120, rue des Colibris, Gatineau
réclamation du 23 janvier 1998 | 764,78 \$ |

Certificat de crédit disponible 18468.
Postes budgétaires 05 26 320 et 05 26 415.

ADOPTÉE.

CE-98-324

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDATIONS NÉGATIVES (1610-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes et compagnies mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

Roger Mayer, 1175A, avenue Principale, Gatineau,
réclamation du 25 novembre 1997;

Guy Pieschke et Ginette Asselin, 300, rue Thomas, Gatineau,
réclamation du printemps 1997;

Saumure Restaurant, 369, rue Main, Gatineau,
réclamation du 16 février 1996;

Ghislain Leblanc, 732, rue Notre-Dame, Gatineau,
réclamation du 6 janvier 1998;

Pierre Trudeau, 357, rue de Sainte-Maxime, Gatineau,
réclamation du 6 janvier 1998;

Jean Hotte, 32, rue Sainte-Yvonne, Gatineau,
réclamation du 6 janvier 1998;

Cécile Bigras-Maurice, 23, rue de Mougins, Gatineau,
réclamation du 6 janvier 1998;

Renaud et Sénécal, 258, boulevard Saint-Joseph, Hull,
réf. : 119, rue Cousineau, Gatineau,
réclamation du 2 novembre 1997;

Joanne Lachapelle, 119, rue Cousineau, Gatineau,
réclamation du 2 novembre 1997;

Bell Canada, 671, rue de la Gauchetière, bureau 1180, Montréal,
réf. : 38, rue de Canadel, Gatineau,
réclamation du 8 décembre 1997;

Bell Canada, 671, rue de la Gauchetière, bureau 1180, Montréal,
réf. : 42, rue de Canadel, Gatineau,
réclamation du 8 décembre 1997;

Williams Fields, 46, rue de Nice, Gatineau,
réclamation du 9 janvier 1995.

ADOPTÉE.

CE-98-325

**RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE
– THÉRÈSE HEPPELL-JETTÉ (1610-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De régler hors cour la poursuite intentée contre la ville de Gatineau par Thérèse Heppell-Jetté devant la Cour Supérieure, du district judiciaire de Hull, pour des blessures corporelles subies à la suite d'une chute survenue sur le trottoir situé devant le 25D, boulevard du Progrès Ouest, Gatineau.

Il est également résolu d'habiliter le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 4 500 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite portant le numéro 550 05 000840 952.

Certificat de crédit disponible 18477
Poste budgétaire 05 26 915

ADOPTÉE.

CE-98-326

**RÉCLAMATION – RÉPARATION –
DOMMAGES – MOTONEIGE (1610-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 598,45 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre du 14 février 1998, présenté par le Centre sport motorisé, concernant des dommages causés à leur motoneige dans le cadre de Rendez-Vous Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18471
Poste budgétaire 02 40 19085 950

ADOPTÉE.

CE-98-327

**DÉLÉGATION – SALON FLEURS,
PLANTES ET JARDINS (1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'autoriser Yvon Boucher à assister au Salon fleurs, plantes et jardins qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal, du 3 au 5 avril 1998 et de réserver à cette fin une somme maximale de 300 \$ à même les attributions du poste budgétaire 02 05 11000 319.

D'habiliter le trésorier à lui rembourser ses dépenses en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 18062

ADOPTÉE.

CE-98-328*

**VERSEMENT – SUBVENTION –
TOURNOI DE GOLF RENÉ-BRAZEAU
(3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 300 \$ au comité organisateur du tournoi de golf René-Brazeau qui aura lieu le lundi 8 juin 1998 dont les profits seront versés à la Société Alzheimer de l'Outaouais et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18142
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-98-329

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-330

**LETTRE D'ENTENTE – POLICIERS –
PACTE FISCAL (2215-05)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'entériner la lettre d'entente à intervenir entre la ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau inc. concernant les modalités de récupération dans le cadre du pacte fiscal, préparée par le Service des ressources humaines le 31 mars 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-330 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-331

**ENGAGEMENT – TAJANA SKILJEVIC –
POSTE D'ANALYSTE PROGRAMMEUR
(2416)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Tajana Skiljevic, au poste d'analyste-programmeur, au Service d'informatique, au salaire prévu à la classe VIII, échelon I, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 01565
Poste budgétaire 02 30 13100 112

ADOPTÉE.

CE-98-332

**TERRAIN – INTERSECTION –
BOULEVARDS GRÉBER ET LA
VÉRENDRYE OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à l'acquisition d'une partie du lot 26B-1, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et de mandater la Direction générale pour rencontrer les représentants de la Commission scolaire des Draveurs afin de connaître leur orientation et leur planification concernant la construction d'une école sur cette parcelle de terrain.

ADOPTÉE.

CE-98-333

**RÉVISION – ÉVALUATION – IMMEUBLES
BELL CANADA (1218-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note, du 26 mars 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, et des rapports l'accompagnant relatifs à leurs recommandations à l'effet de réduire l'évaluation des propriétés suivantes :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>VALEUR AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RÉVISÉE</u>
6738 10 2068	362, boulevard Gréber	950 000 \$	800 000 \$
6738 18 8746	455, boulevard Gréber	2 795 000 \$	1 850 000 \$
7239 03 5160	436, boulevard Saint-René Est	572 500 \$	437 000 \$

Ces documents sont conservés au dossier numéro CE-98-333 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-334

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 8 avril 1998, à 8 h 33, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, M^e Léonard Joly, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Marcel Roy, Joël Chéruet, Marcel Proulx, John Janusz, André Côté, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jacques Dionne, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer, Bernard Savoie et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

INVITÉS : M^e Françoise Boivin
Jo-Anne O'Neil
Lucille Levac
Michel Plouffe

CE-98-335*

PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET DE
NATURALISATION – PARC DU VALLON
(1220-01 ET 1540)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs, préparé par les Services techniques et concernant le projet de naturalisation prévu au parc du Vallon.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, ledit protocole d'entente portant pour identification les initiales du greffier inscrites le 2 avril 1998.

D'accepter de couvrir les travailleurs et les travailleuses bénévoles qui seront affectés à la réalisation de ce projet et de mandater les Services financiers pour transmettre toutes les coordonnées s'y rattachant à la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec.

Certificat de crédit disponible 18639
Poste budgétaire 02 20 84000 250

ADOPTÉE.

CE-98-336

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –
FOURNITURE – MATÉRIAUX GRANU-
LAIRES (4111-03-03/00013)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture de matériaux granulaires, au prix à la tonne métrique mentionné en regard de chacun des matériaux, taxes en sus; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-98-336 des archives municipales, à savoir :

OPTION A (Gravier livré au 476, boulevard Saint-René Est)

**PRIX
TONNE MÉTRIQUE**

LES SABLIERES DE LA GATINEAU, VAL-DES-MONTS, QUÉBEC

Sable à compaction 4,25 \$

CONSTRUCTION DJL INC., HULL, QUÉBEC

Pierre concassée 0-20 mm 6,75 \$

AGRÉGATS PAQUETTE LTÉE, WAKEFIELD, QUÉBEC

Pierre concassée 0-56 mm 6,75 \$

EXCAVATION PIERRE L.G. DAGENAI INC., GATINEAU, QUÉBEC

Pierre concassée nette 19 mm 8,75 \$

3409813 CANADA INC., GATINEAU, QUÉBEC

Gravier concassée 0-20 mm 5,94 \$

Gravier concassée 0-56 mm 5,94 \$

Pierre d'encrochement 50-150 mm 7,00 \$

Pierre d'encrochement 80-200 mm 7,00 \$

Pierre abrasive 5,0 mm 9,00 \$

Sable à mortier 4,50 \$

Criblure de pierre 5,50 \$

Gravier brut 4,20 \$

Pierre concassée 56 mm – 2½ nette 7,50 \$

OPTION B - FAB Carrière

**PRIX
TONNE MÉTRIQUE**

CONSTRUCTION DESCHÊNES QUÉBEC LTÉE, AYLMEER, QUÉBEC

Pierre concassée 0-20 mm 6,00 \$
Pierre concassée 0-56 mm 5,85 \$
Pierre concassée 19 mm 7,50 \$
Criblure de pierre 4,50 \$

M.J. ROBINSON TRUCKING LTD, HULL, QUÉBEC

Gravier concassé 0-20 mm 4,60 \$
Gravier concassé 0-56 mm 4,60 \$

CONSTRUCTION DJL INC., HULL, QUÉBEC

Pierre d'encrochement 80-200 mm 7,00 \$
Sable à compaction 2,50 \$

EXCAVATION PIERRE L.G. DAGENAI INC., GATINEAU, QUÉBEC

Pierre abrasive 5.0 mm 7,25 \$
Pierre d'encrochement 50-150 mm 7,25 \$
Gravier brut 2,50 \$

AGRÉGATS PAQUETTE LTÉE, WAKEFIELD, QUÉBEC

Pierre 56 mm - 2½ nette 5,40 \$

3409813 CANADA INC., GATINEAU, QUÉBEC

Sable à mortier 1,50 \$

OPTION C - SECTEUR EST

**PRIX
TONNE MÉTRIQUE**

M.J. ROBINSON TRUCKING LTÉE, HULL, QUÉBEC

Gravier concassé 0-20 mm 7,40 \$
Gravier concassé 0-56 mm 7,40 \$
Criblure de pierre 6,95 \$

CONSTRUCTION DJL INC., HULL, QUÉBEC

Pierre d'encrochement 80-200 mm 9,25 \$

EXCAVATION PIERRE L.G. DAGENAI INC., GATINEAU, QUÉBEC

Sable à compaction	5,20 \$
Sable à mortier	10,15 \$

AGRÉGATS PAQUETTE LTÉE, WAKEFIELD, QUÉBEC

Pierre concassée 0-20 mm	7,30 \$
Pierre concassée 0-56 mm	7,30 \$
Pierre d'encrochement 50-150 mm	9,00 \$
Gravier brut	4,90 \$
Pierre concassée nette 19 mm	8,50 \$
Pierre 56 mm - 2 ½ nette	8,50 \$

OPTION C - SECTEUR OUEST

**PRIX
TONNE MÉTRIQUE**

M.J. ROBINSON TRUCKING LTÉE, HULL, QUÉBEC

Sable à mortier	9,25 \$
-----------------	---------

LES SABLIERES DE LA GATINEAU, VAL-DES-MONTS, QUÉBEC

Gravier concassé 0-20 mm	7,35 \$
Gravier concassé 0-56 mm	7,35 \$
Sable à compaction	5,00 \$

CONSTRUCTION DJL INC., HULL, QUÉBEC

Criblure de pierre	6,50 \$
--------------------	---------

AGRÉGATS PAQUETTE LTÉE, WAKEFIELD, QUÉBEC

Pierre concassée 0-20 mm	7,30 \$
Pierre concassée 0-56 mm	7,30 \$
Pierre d'encrochement 50-150 mm	9,00 \$
Pierre d'encrochement 80-200 mm	9,50 \$
Gravier brut	4,90 \$
Pierre concassée nette 19 mm	8,50 \$
Pierre 56 mm - 2 ½ nette	8,50 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur des Services techniques à acheter ces matériaux granulaires, jusqu'à concurrence des sommes disponibles aux postes budgétaires 02 50 32400 626, 02 50 43000 626, 02 50 45000 626, 02 50 32500 626, 02 50 33000 621, 02 50 32200 626, 02 50 75100 622, 02 50 47000 626, 02 50 75100 621, 02 50 39100 622, 02 50 43060 626 et 02 50 45110 626.

Certificat de crédit disponible 19070

ADOPTÉE.

CE-98-337

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –
BÉTON BITUMINEUX (4111-03-
03/00018)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies Construction DJL inc. et Constructions Deschênes Québec ltée, ayant respectivement leur établissement de commerce à Hull et à Aylmer, Québec, pour la fourniture de béton bitumineux, aux prix indiqués ci-dessous, taxes en sus; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-98-337 des archives municipales, à savoir :

CONSTRUCTION DJL INC, HULL

<u>Secteur ouest de la montée Paiement</u>	<u>PRIX TONNE MÉTRIQUE</u>
Type E.B.-20	37,50 \$
Type E.B.-14	37,50 \$
Type E.B. 10 «S»	38,00 \$
Type E.B. 10 «C»	38,00 \$
Type M.B.-5	38,00 \$

CONSTRUCTIONS DECHÊSNE QUÉBEC LTÉE, AYLNER

<u>Secteur est de la montée Paiement</u>	<u>PRIX TONNE MÉTRIQUE</u>
Type E.B.-20	37,00 \$
Type E.B.-14	37,00 \$
Type E.B. 10 «S»	37,00 \$
Type E.B. 10 «C»	37,00 \$
Type M.B.-5	37,00 \$

D'autoriser le directeur des Services techniques à acheter du béton bitumineux, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 32100 625.

Certificat de crédit disponible 18749

ADOPTÉE.

CE-98-338

ACCEPTATION – SOUMISSION –
BILLETS D'AVION (4111-03-04/00009)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix unitaire de 795,00 francs suisses taxes en sus, déposée par la compagnie Swissair, ayant son établissement de commerce à Genève, Suisse, pour la fourniture d'approximativement 46 billets d'avion pour le 6^e Championnat du monde de dirigeables qui aura lieu dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18860
Poste budgétaire 02 40 19030 319

ADOPTÉE.

CE-98-339

**ACHAT – PROJECTEUR PORTATIF –
SERVICE DE L'INFORMATIQUE (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements aux Services financiers, à acquérir, au prix de 8 982,30 \$ taxes incluses, de la compagnie Compu-Redi Tenex inc., ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, un projecteur de marque 3M, modèle MP8640 avec étui et destiné au Service de l'informatique.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce projecteur une somme de 8 982,30 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18859

ADOPTÉE.

CE-98-340*

**CENTRE RÉGIONAL DE DANSE, DE
MUSIQUE ET D'HISTOIRE (1218-
03/00002)**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté urbaine de l'Outaouais a pris en charge la construction et la gestion du centre de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau a déjà versé la somme de 489 000 \$ pour la préparation des plans et cahier des charges requis à la construction de ce centre;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de modifications effectuées au projet initial, il est nécessaire de procéder à la révision des plans;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÈNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services des firmes mentionnées ci-dessous pour réviser les plans et le cahier des charges nécessaires à la construction du centre de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais sur le site de la Maison de la culture de Gatineau et d'accorder à la réalisation de ce mandat le montant inscrit en regard de chacune de ces firmes, à savoir :

Carrier & Savard	architecture	20 000 \$
Desmarais et associés inc.	mécanique et électricité	20 000 \$
Boileau et associés inc.	structures	7 000 \$

Il est également résolu de vendre à la Communauté urbaine de l'Outaouais, au prix de 489 000 \$ plus une somme maximale de 47 000 \$ pour leur révision, le cahier des charges et les plans requis à la construction du susdit centre de danse, de musique et d'histoire.

Certificat de crédit disponible 18205
Règlement numéro 897-95

ADOPTÉE.

CE-98-341*

**MODIFICATION – POLITIQUE DES
SERVICES PROFESSIONNELS –
HUISSIER (1121)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de modifier l'annexe « 2 » de la politique P-1 relativement à l'attribution de services professionnels en y biffant la firme d'huissiers Trudel, Favreau.

ADOPTÉE.

CE-98-342

**AUTORISATION – TRAVAUX – 4, RUE
CHAMPLAIN (6124-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Raymond Mantha et Lynne Landry, relativement aux travaux de remplacement de la toiture métallique de la galerie avant et aux travaux de peinture de couleur cuivre de ladite toiture, ainsi que celle du bâtiment principal situé au 4, rue Champlain, Gatineau, Québec.

ADOPTÉE.

CE-98-343

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 1^{er} avril 1998, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-98-344

**MODIFICATIONS – CALENDRIER DES
DÉLAIS DE CONSERVATION (1321-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les modifications 1997 effectuées au calendrier des délais de conservation de la ville de Gatineau et de la Cour municipale de Gatineau, relativement aux pages mentionnées ci-dessous et apparaissant à la note du 19 mars 1998, du chef de la Division des archives, au Service du greffe et conservée au dossier numéro CE-98-344 des archives municipales, à savoir :

1214-23	1215-13	1218-26-01	1420-06-01
1500-01	1511-08-01	1511-08-15	1511-08-17
1600-08	2115	2264	2413-02-01
2415-09	3160-01	3160-01-01	3160-01-02
3160-01-03	3160-01-04	3160-01-05	3160-01-06
3160-01-07	3160-01-08	3160-01-09	3160-01-10
3160-01-11	3160-01-12	3160-01-13	3210-08-02
3310-04	3440-16	3500-03	3500-04
3510-04-01	3700-06	4111-03-04	5126
5130-12	5214-04	5214-05	5320-14-02
5332-02-03	6312-02-03	6323-01-01	7135-02-01
7343-01	7343-01-01	7343-01-02	7343-01-03
7421-08			

De mandater le chef de la Division des archives, au Service du greffe, pour assurer le cheminement de ce dossier auprès des Archives nationales du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE.

CE-98-345

**COMPAGNIE D'ASPHALTE LTÉE –
TRAVAUX - BOULEVARD DE LA GAPPE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

De retirer de l'ordre du jour le dossier de la compagnie d'asphalte ltée concernant la dégradation de l'asphalte installée sur le tronçon du boulevard de la Gappe, compris entre les boulevards de l'Hôpital et de la Cité.

ADOPTÉE.

CE-98-346*

VENTE DE TERRAINS – RUE PLOUFFE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De vendre aux personnes mentionnées ci-dessous ou à leurs ayants droit, aux prix indiqués ci-après, taxes en sus, les lots inscrits en regard de chacune d'elles; il est entendu que les frais d'enregistrement et les honoraires des notaires seront assumés par les acheteurs, à savoir :

<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>PRIX</u>	<u>NUMÉRO DU LOT</u>
Claire Robinette et Richard St-Louis, 412, rue Plouffe (43, rue d'Hudson)	2 575,83 \$	1476858
Réginald Samson, 456, rue Plouffe	224,97 \$	1476864
Marie-Claire Brazeau, 430, rue Plouffe	1 923,53 \$	1476860
Kenneth Mellor, 450, rue Plouffe	231,43 \$	1476867
Ginette Désormeaux et Yvon Leclair, 472, rue Plouffe	485,46 \$	1476866
Vivian Murphy-Beverley, 436, rue Plouffe	1 673,80 \$	1476862
Alain Audet, 466, rue Plouffe	117,33 \$	1476865
Georges Sanscartier, 424, rue Plouffe	1 838,49 \$	1476859
Edgar Villeneuve, 432, rue Plouffe	2 090,37 \$	1476861
Dominique Heyden et Jean-Pierre Bourghart, 440, rue Plouffe	1 519,88 \$	1476863
Suzanne Rollin et Kathleen Ethier, 70, rue Sanscartier	1 962,28 \$	1476855
Lorenzo Ferlatte, 74, rue Sanscartier	1 778,21 \$	1476856
Laurier Rollin, 78, rue Sanscartier	1 618,90 \$	1476857

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les actes notariés en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-347

DÉMOLITION – BÂTIMENT VACANT –
800, BOULEVARD MALONEY EST
(1532-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter de donner suite à la résolution numéro CE-98-189 visant à entreprendre, en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, des procédures judiciaires pour ordonner la démolition du bâtiment érigé au 800, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec.

Il est également résolu de mandater le directeur des Services techniques pour produire un rapport préliminaire concernant le degré de contamination de ce site et des coûts pouvant être reliés à sa réhabilitation.

ADOPTÉE.

CE-98-348

**ACQUISITION – SURLARGEUR –
MONTÉE PAIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de la compagnie 102662 Canada inc. ou de ses ayants droit, au prix de 216 388,96 \$, taxes en sus, en plus des intérêts de 8,5 % rétroactif au 2 mars 1998, les lots 44-7 et 44-9, au cadastre du village de Pointe-Gatineau et d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18487
Règlement numéro 974-97

ADOPTÉE.

CE-98-349

**RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE
– DOSSIER RICHARD BEAUCHAMP
(1610-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De régler hors cour la poursuite intentée contre la ville de Gatineau par Richard Beauchamp concernant des dommages causés à l'immeuble situé au 12, rue Rousseau, Gatineau, lors du refoulement d'égout survenu le 4 août 1994.

Il est également résolu d'habiliter le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 10 611,81 \$ incluant les frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite devant la Cour supérieure, du district judiciaire de Hull et portant le numéro 550-05-000216-955.

Certificat de crédit disponible 18479
Poste budgétaire 05 26 920

ADOPTÉE.

CE-98-350

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –
SYLVIE COURVILLE (2416-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De reconnaître à Sylvie Courville le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-98-351

MUTATION – JULIE CHÉNARD – POSTE
DE COMMIS – DACTYLO II (2413-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De muter Julie Chénard, au poste de commis-dactylo II, au Service des ressources humaines, au salaire prévu à la classe III, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel numéro 01566
Poste budgétaire 02 35 16200 112

ADOPTÉE.

CE-98-352*

VERSEMENT – SUBVENTION –
CÉLÉBRATION DU PATRIMOINE DE
L'OUTAOUAIS (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 100 \$ à la Célébration du patrimoine de l'Outaouais dans le cadre de l'exposition multidisciplinaire sur l'histoire de la région et du pays qui se tiendra au Musée canadien des civilisations, le vendredi 22 mai 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans le meilleur délai possible.

Certificat de crédit disponible 18071
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-98-353*

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – TOURNOI DE GOLF
DES EMPLOYÉS (3540-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'autoriser l'achat de 2 billets au coût de 100 \$ l'unité pour le tournoi de golf bénéfice des employés et employées de la Communauté urbaine de l'Outaouais au profit de Centraide Outaouais et qui aura lieu au club de golf Chaudière, le lundi 29 juin 1998.

Certificat de crédit disponible 18070
Poste budgétaire 02 05 11000 312

ADOPTÉE.

CE-98-354

AUTORISATION – DÎNER – PROJET À
CARACTÈRE ÉCONOMIQUE (1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'autoriser Yvon Boucher à participer à un dîner organisé avec les représentants de la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau inc. qui a lieu à Gatineau, ce mercredi 8 avril 1998 concernant un projet de développement à caractère économique et de réserver à cette fin une somme maximale de 50 \$ à même les attributions du poste budgétaire 02 05 11000 319.

Certificat de crédit disponible 18068

ADOPTÉE.

CE-98-355

ACCEPTATION - VIREMENT BUDGÉ-
TAIRE NUMÉRO 217-98

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 217-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 217-98

02 20 13211 Division taxation

112 Plein temps - cols blancs (18 000 \$)

02 40 19040 Campagne - téléphonie

341 Journaux et revues	1 700 \$
342 Radio et télévision	10 300 \$
344 Frais d'impression	1 300 \$
419 Autres services professionnels et administratifs	4 700 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire seront réduites.

ADOPTÉE.

CE-98-356

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 9 h 35, à la reprise de délibérations de la séance suspendue, Son Honneur le maire, Marcel Schryer et Jean-Pierre Charette forment le quorum.

CE-98-357

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

*** Jean Deschênes reprend son fauteuil.**

CE-98-358*

**TRANSFERT – CONVENTION –
REMORQUAGE ET ENTREPOSAGE DES
VÉHICULES (7631-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter en principe, aux conditions mentionnées ci-dessous, de recommander au conseil de transférer à la compagnie 3462820 Canada inc. la convention intervenue, le 27 mai 1997, entre la ville de Gatineau et la firme Remorquage L.S. Bouchard inc. concernant le remorquage et l'entreposage des véhicules pris en charge par le Service de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire de la ville, à savoir :

- installer un monte-charge;

- poser une clôture pour délimiter l'aire d'entreposage des véhicules;
- respecter la réglementation en vigueur pour ce type d'activité;
- respecter toutes les clauses et les dispositions de la convention précitée, à l'exception du lieu de la fourrière municipale.

Il est entendu que cette résolution sera acheminée au conseil sur réception de la lettre d'engagement de la compagnie 3462820 Canada inc. à l'égard des susdites conditions.

ADOPTÉE.

CE-98-359

LOGEMENT ILLÉGAL – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reporter au comité plénier dans le cadre de l'étude de la nouvelle réglementation d'urbanisme, le dossier relatif aux logements illégaux se trouvant dans des résidences unifamiliales et de mandater le directeur général pour mettre en place les mesures préventives mentionnées dans sa note du 2 avril 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-359 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-360

DOSSIER EMPLOYÉ NUMÉRO 710

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De demander au directeur de la Sécurité publique de déposer à la prochaine séance de ce comité ses recommandations relativement à l'employé numéro 710.

ADOPTÉE.

*** Jean-Pierre Charette quitte son fauteuil.**

CE-98-361

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 15 avril 1998, à 8 h 34, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Mario St-Pierre, Gilles Gibeault, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, Marc Voyer et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

INVITÉS : Robert Valin et M^e David Robinson

CE-98-362

**DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-362 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 30 mars 1998;
- b) listes des commandes entrées du 17 au 30 mars 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 17 au 30 mars 1998;
- d) journaux des divergences du 17 au 30 mars 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-363

**COMPTE RENDU - VÉRIFICATION -
COMPTES PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 1^{er} avril 1998 et conservé au dossier CE-98-363 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-364*

**VERSEMENT - SUBVENTION -
CONGRÈS - COMAQ (3162-01 ET
3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accorder une subvention de 1 000 \$ à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'organisation du congrès 1998 qui se tiendra dans la région de l'Outaouais et d'autoriser le trésorier à verser cette somme dans le meilleur délai possible.

D'accepter le virement budgétaire numéro 9-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 9-98

02 20 13210 Administration des finances

311 Congrès	(500 \$)
919 Subvention	1 000 \$

02 15 13000 Direction générale

311 Congrès	(500 \$)
-------------	----------

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-365*

**MANDAT ET FRAIS – VENTE POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT – IMPÔT
FONCIER (3321)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de mandater le trésorier pour faire dresser la liste des immeubles sur lesquels des taxes municipales échues le 30 septembre 1997 demeurent impayées et de l'autoriser à appliquer les frais suivants :

- Tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la ville de Gatineau soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.
- Les frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :
 - les frais de recherches de titres;
 - les frais de publication dans le journal;
 - les frais de signification;
 - les frais de la publicité des droits.

Credits frais sont imposés selon le plus élevé des montants suivants :

- 2,5 % du capital échu lors de l'adoption de la liste par le conseil;
 - 100 \$ pour un lot officiel ou 400 \$ pour un lot non officiel.
- Les frais comprendront également, pour les propriétés dont les taxes n'auront pas été acquittées avant la vente pour taxes :
 - les frais du greffier de la Cour supérieure;
 - les frais de certificats de charges et hypothèques;
 - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

ADOPTÉE.

CE-98-366

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
NETTOYAGE DE PUISARDS ET DE
CONDUITES DE RACCORDEMENT
(4111-03-03/00035)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'option 2 des soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour le nettoyage de puisards, ainsi que pour le nettoyage de puisards et de conduites de raccordement, aux prix unitaires indiqués ci-après, taxes en sus, et étant valable pour une période de trois ans, à savoir :

WILSON DOYON INC., OTTAWA, ONTARIO

Nettoyage de puisards
1998, 1999 et 2000

PRIX UNITAIRE

4,05 \$

(140818 CANADA INC.) AQUA FLO ENR., HULL, QUÉBEC

Nettoyage de puisards et des conduites de raccordement
1998, 1999 et 2000

PRIX UNITAIRE

7,50 \$

D'autoriser le directeur des Services techniques à faire effectuer ces travaux de nettoyage jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 45000 522.

Certificat de crédit disponible 19074

ADOPTÉE.

CE-98-367

ACHAT - RAYONNAGE – BIBLIOTHÈQUE
AVENOR (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Le Spécialiste du bureau Fredal, ayant son établissement de commerce, à Gatineau, au prix de 3 424,78 \$ taxes incluses, un rayonnage Montel incluant son installation à la bibliothèque Avenor, du Service des loisirs et de la culture, le tout comme prévu au projet 98-65-05.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce rayonnage une somme de 3 424,78 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18861

ADOPTÉE.

CE-98-368

FABRICATION – MOBILIER - SERVICE
DES LOISIRS ET DE LA CULTURE -
(4113)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des Services techniques à faire confectionner pour le Service des loisirs et de la culture deux bacs de rangement de livres pour les tout-petits et d'accorder à cette fin une somme maximale de 600 \$, taxes incluses, le tout comme prévu au projet 98-65-05.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces bacs une somme de 600 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18862

ADOPTÉE.

CE-98-369*

**MESSAGE DE FÉLICITATIONS –
FRANCIS CULÉE (7136-04-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

De transmettre un chaleureux message de félicitations et de meilleurs souhaits à Francis Culée pour sa promotion à titre de directeur du bureau régional du ministère de l'Éducation du Québec.

Il est également résolu de signaler l'excellent travail accompli par Monsieur Culée dans les dossiers d'implantation d'infrastructures culturelles sur le territoire de la ville de Gatineau et de le remercier pour et au nom de toute la population.

ADOPTÉE.

CE-98-370*

**MESSAGE DE FÉLICITATIONS –
MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU
(7136-04-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

De transmettre un chaleureux message de félicitations à la Maison de la culture de Gatineau qui s'est vue décerner le Prix théâtre Le Droit en reconnaissance de diffuseur de premier plan pour l'excellence de la saison théâtrale présentée à la Maison de la culture de Gatineau et réalisée par la directrice générale et artistique, Lucie Ménard.

ADOPTÉE.

CE-98-371*

**MANDAT – ANIMATION DU MARCHÉ
PUBLIC – RUE NOTRE-DAME (3162-01
ET 3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De confier l'animation du marché public de la rue Notre-Dame à la Corporation de développement économique de Gatineau et de leur accorder une subvention de 1 750 \$ payable en deux versements sur présentation de réquisitions de paiement par la directrice des Loisirs et de la culture et ceci pour la présentation de spectacles; il est entendu que la Corporation devra assurer à la ville de Gatineau toute la visibilité dans ses publications et sa publicité, en plus de remettre un rapport d'activités au Service des loisirs et de la culture.

Il est également résolu d'accepter le virement budgétaire numéro 10-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 10-98

02 65 79245 Animation publique

499 Autres services	(1 750 \$)
919 Subvention	1 750 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-372

**SURVEILLANCE - TERRAINS DE TENNIS
(3162-03 ET 4150-07-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité des loisirs et de la culture :

De mandater le Service des loisirs et de la culture pour organiser la surveillance des terrains de tennis pour la saison estivale 1998 en respectant le principe de l'autofinancement spécifié au rapport, du 8 avril 1998, préparé par le chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture et conservé au dossier numéro CE-98-372 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 218-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 218-98

01 41 315 Location tennis	13 205 \$
---------------------------	-----------

02 65 75020 Tennis

138 Occasionnels	11 900 \$
290 Avantages sociaux (11 %)	1 305 \$

ADOPTÉE.

CE-98-373

RÉPARATION – SYSTÈME DE SON –
SALLE DU CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de la firme Audio Design pour refaire, au coût de 3 478,04 \$, taxes incluses, toutes les connexions et le filage du système de microphones installé dans la salle du conseil et pour effectuer une nouvelle connexion sous la table du centre pour brancher le microphone debout.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 3 478,04 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 19007

ADOPTÉE.

CE-98-374

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 8 avril 1998, à 8 h 33 avec une correction à la résolution numéro CE-98-337 pour lire « Constructions Deschênes » au lieu de « Constructions Dechêsne ».

ADOPTÉE.

CE-98-375*

**CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE
COORDONNATEUR DE LA PERCEPTION
ET DU RECOUVREMENT (1131, 2141-
02, 2411-04 ET 2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'abolir aux Services financiers le poste d'agent de recouvrement et de créer en remplacement celui de coordonnateur de la perception et du recouvrement et de modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des Ressources humaines à afficher ledit poste, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction; cette autorisation est valable pour autant que le conseil accepte de créer ce poste.

ADOPTÉE.

CE-98-376

**MUTATION – ANNE BISSONNETTE –
POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNI-
CATIONS (2413-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De muter Anne Bissonnette, au poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe VI, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 00924
Poste budgétaire 02 45 21240 112

ADOPTÉE.

CE-98-377

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 8 h 59, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-378

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-379

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – RÉVISION – ÉVALUA-
TION (1218-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note, du 7 avril 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et des rapports d'activités l'accompagnant et se rapportant à ses recommandations pour réduire l'évaluation des propriétés suivantes :

NUMÉRO DE MATRICULE	ADRESSE	VALEUR INSCRITE AU RÔLE	VALEUR À INSCRIRE AU RÔLE
6737-96-5638	111, rue Bellehumeur	3 850 000 \$	3 500 000 \$
6737-22-0131	195, boulevard Gréber	1 962 000 \$	1 742 200 \$

ADOPTÉE.

CE-98-380

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE GATINEAU INC. – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De déferer au comité plénier la demande d’aide financière formulée par le Centre communautaire des aînés de Gatineau inc. en vue de réaliser l’agrandissement de la bâtisse située au 89, rue Maple, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-381*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE D’ANIMATION FAMILIALE (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D’accorder une subvention de 700 \$ au Centre d’animation familiale pour aider au financement de leur camp de jour qui se tiendra au cours de l’été 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18069
Poste budgétaire 02 70 92000 783

ADOPTÉE.

CE-98-382

**PROTOCOLE D'ENTENTE – ÉCHANGE
DE SERVICES – CITÉ COLLÉGIALE
(1540)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'approuver le protocole d'entente préparé par le Service des ressources humaines, le 30 mars 1998, dans le cadre d'un échange de services entre la ville de Gatineau et la Cité collégiale.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, ce protocole d'entente conservé au dossier numéro CE-98-382 des archives municipales.

D'accepter le virement budgétaire numéro 219-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 219-98

02 50 11010 Cabinet du maire

115 Plein temps – cadres	(12 146 \$)
419 Services professionnels	37 800 \$

02 60 61050 Planification et aménagement

115 Plein temps – cadres	(25 654 \$)
--------------------------	-------------

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-383

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ
NUMÉRO 710 (2413-05)**

CONSIDÉRANT les faits au dossier et la gravité des gestes reprochés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la Sécurité publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De congédier l'employé numéro 710, et ce, effectif immédiatement.

ADOPTÉE.

CE-98-384

**RÉCLAMATION INTERNE – VOL D'UNE
SCIE MÉCANIQUE (1610-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du rapport d'avis de sinistre complété, le 7 avril 1998, par le responsable des espaces verts et équipements récréatifs, aux Services techniques, et concernant le remplacement d'une scie mécanique.

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir une scie mécanique et d'accorder à cette fin une somme de 400 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE.

CE-98-385

**DÉLÉGATION – SYMPOSIUM SUR
L'OUTAOUAIS FLUVIAL (1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité plénier :

De déléguer Jean Deschênes et Yvon Boucher pour représenter la ville de Gatineau au Symposium sur l'Outaouais fluvial qui aura lieu au Château Montebello, le samedi 25 avril 1998 et de réserver à cette fin une somme de 325 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 311.

Certificat de crédit disponible 18073

ADOPTÉE.

CE-98-386

**DÉLÉGATION – GALA ANNUEL –
RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET**

**PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS
(1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser Son Honneur le maire et Thérèse Cyr à assister au 11^e gala annuel du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais qui se tiendra, le samedi 25 avril 1998, à l'hôtel Holiday Inn Plaza de la Chaudière et de réserver à cette fin une somme maximale de 300 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 319.

Certificat de crédit disponible 18072

ADOPTÉE.

CE-98-387

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 22 avril 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marcel Proulx, André Côté, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Richard Canuel, Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

INVITÉS : M^e David Robinson, M^e Marie-Josée Montreuil et M^e Françoise Boivin

CE-98-388

SERVICES MUNICIPAUX – BOULEVARD
SAINT-RENÉ EST - ENSEMBLE RÉSI-
DENTIEL CHABITAT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊSNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour, pour discussion lors du comité plénier du 27 avril 1998, le dossier relatif à la répartition des coûts reliés à l'installation des services municipaux sur le tronçon du boulevard Saint-René Est, compris entre la montée McLaren et l'avenue du Cheval-Blanc.

ADOPTÉE.

CE-98-389

REQUÊTE - AQUEDUC ET ÉGOUTS –
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL –
VILLAGE GRÉBER (6222)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie 168593 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue formée du lot 858, au cadastre du village de Pointe-Gatineau; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de cette rue ainsi que les modifications à effectuer aux feux de circulation existants à l'entrée principale du centre commercial Les Promenades de l'Outaouais situé en bordure du boulevard Maloney Ouest, le déplacement vers le nord de la bande médiane du côté ouest de ladite entrée et la mise en place d'une voie de virage en direction nord-est vers la rue projetée.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Boileau et associés inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.
6. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée et d'autoriser le responsable de l'ingénierie, aux Services techniques, à retenir les services de la firme Les laboratoires Outaouais inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la ville de Gatineau.
7. D'exiger que la compagnie cède à la ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
8. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention des servitudes requises et à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente.

Cette résolution aura force et vigueur pour autant que la compagnie 168593 Canada inc. paie immédiatement ou accepte d'ajouter à sa lettre d'intention, signée le 26 février 1998, un article par lequel elle s'engage à rembourser à la ville de Gatineau la somme de 7 231,34 \$, représentant 50 % des coûts des travaux relatifs à la voie décélération aménagée sur le boulevard Maloney Ouest à la hauteur du centre commercial Les promenades de l'Outaouais.

La requête mentionnée à l'article 1 est conservée au dossier numéro CE-98-389 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18365
Poste budgétaire 02 50 39200 418

ADOPTÉE.

CE-98-390*

REQUÊTE – ASPHALTAGE ET AUTRES
TRAVAUX – DÉVELOPPEMENT COM-
MERCIAL - VILLAGE GRÉBER (6222)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie 168593 Canada inc. prévoyant, remboursables au moyen de l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation d'un système d'éclairage de rue, la construction de bordure et trottoir, la réalisation de travaux d'aménagement paysager et la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue formée du lot 858, au cadastre du village de Pointe-Gatineau; cette requête est conservée au dossier numéro CE-98-389 des archives municipales.
2. De retenir les services des experts-conseils Boileau et associés inc. pour préparer le cahier des charges et les plans, en plus d'assumer la surveillance des travaux décrits à l'article 1.
3. De mandater le greffier pour faire paraître un avis invitant des propositions pour la réalisation des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau du responsable de l'ingénierie, aux Services techniques.
4. De décréter que la ville de Gatineau n'assumera aucune responsabilité pour le paiement des honoraires découlant du présent mandat, à moins que le règlement relatif au financement de ces ouvrages reçoive toutes les approbations requises par la loi.

Cette résolution aura force et vigueur pour autant que la compagnie 168593 Canada inc. paie immédiatement ou accepte d'ajouter à sa lettre d'intention, signée le 26 février 1998, un article par lequel elle s'engage à rembourser à

la ville de Gatineau la somme de 7 231,34 \$, représentant 50 % des coûts des travaux relatifs à la voie décélération aménagée sur le boulevard Maloney Ouest à la hauteur du centre commercial Les promenades de l'Outaouais.

ADOPTÉE.

CE-98-391

**ACCEPTATION - SOUMISSIONS -
ACQUISITION DE CAMIONS (4111-03-
03/00008)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture des camions multiplaces mentionnés ci-après, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes incluses, à savoir :

DU PORTAGE LINCOLN MERCURY

PRIX

Un camion multiplaces Ford F450, 1999 de 15 000 livres, cabine et châssis avec benne basculante (annexe B) 41 976,07 \$

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-202 des archives municipales.

LES AUTOMOBILES BAURORE LTÉE

Un camion multiplaces GMC Crew Cab, 1998 de 9 200 livres, roues arrière simples avec boîte standard de 8 pieds et comprenant les options 23, 24 et 25 relatives à la doublure de caisse, à la climatisation et au monte-charge (annexe D) 37 063,36 \$

Cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-391 des archives municipales

Certificat de crédit disponible 18455
Règlement numéro 977-98

ADOPTÉE.

CE-98-392

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
ACQUISITION - VOITURE (4111-03-
03/00003)**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES

APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 19 413,92 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Carle & Wallingford Ford Mercury inc., ayant son établissement de commerce à Buckingham, Québec, pour la fourniture d'une voiture, modèle compact, quatre portes, de type familial « station wagon » 1998 et comprenant l'option numéro 31, relative à l'air climatisé; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-201 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18454
Règlement numéro 977-98

ADOPTÉE.

CE-98-393

**ACCEPTATION - SOUMISSIONS -
ACQUISITION DE FOURGONS ET MINI-
FOURGONNETTES (4111-03-03/00007)**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées par les compagnies Du Portage Lincoln Mercury, Mont Bleu Ford inc et Carle & Wallingford Ford Mercury inc. pour les annexes E et F, relatives aux mini-fourgonnettes de type cargo, ne sont pas conformes, puisqu'elles offrent des modèles différents de ceux demandés au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture des véhicules automobiles mentionnés ci-après, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes incluses; ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-98-393 des archives municipales, à savoir :

DU PORTAGE LINCOLN MERCURY**PRIX**

Un fourgon Ford E250 S.D. allongé, 1998, de 8 600 livres, de type cargo, deux places et comprenant les options 20, 21 et 22 relatives à la climatisation, à l'écran protecteur et à une lumière dirigeable (annexe A) 29 966,31 \$

Un fourgon Ford E350 allongé, 1998, de 9 400 livres, de type cargo, deux places et comprenant les options 20 et 21 relatives à la climatisation et à l'écran protecteur (annexe B) 30 088,23 \$

Un fourgon cargo Ford E150, 1998, d'un minimum de 6 700 livres et comprenant les options 20 et 21 se rapportant à l'écran protecteur et à la climatisation (annexe C) 25 683,93 \$

Une fourgonnette cinq passagers Ford E150 Club Wagon, 1998, d'un minimum de 7 000 livres et comprenant les options 21.1 et 21.2 relatives au cabinet et au casier (annexe D) 29 511,96 \$

LES AUTOMOBILES BAURORE LTÉE

Une mini-fourgonnette de type cargo GMC Safari, 1998, de 5 300 livres et comprenant les options 18.3 et 21 relatives aux volumes et au séparateur de protection (annexe E) 25 124,91 \$

Une mini-fourgonnette GMC Safari, 1998, de 5 300 livres et comprenant les options 21, 22 et 23 concernant le séparateur de protection, le cabinet avec 6 séparateurs et le cabinet (annexe F) 26 796,22 \$

2. D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de la mini-fourgonnette GMC Safari 1998, de 5 300 livres, une somme de 26 796,22 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18733
Règlement numéro 977-98

ADOPTÉE.

CE-98-394

ACCEPTATION - SOUMISSION -
PANNEAUX DE SIGNALISATION ET
ACCESSOIRES (4111-03-04/00013)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie **Summum signalisation inc.**, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour la fourniture des panneaux de signalisation et accessoires mentionnés ci-dessous, au prix unitaire apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes en sus; il est entendu que ces prix sont valables pour une période de un an et que cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-394 des archives municipales, à savoir :

<u>NUMÉRO</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>
	Véhicule marche lente	6,00 \$
	Nom de rue T-2 profilé d'aluminium, recouvert d'une pellicule verte, grade ingénieur, lettres blanches autocollantes réfléchissantes, de grade ingénieur, avec majuscules et minuscules	17,00 \$
	Courroie C20C ¾ x .030 x 100'	65,00 \$
B.F.	Panneau de borne-fontaine jaune 12" x 12" non plié avec trous modifiés, 2 côtés	6,60 \$
CT-022	Parent-secours 600 x 750	20,50 \$
D-10	Signal avancé d'arrêt 600 x 600	16,50 \$
D-110P	Vitesse recommandée 600 x 600	16,50 \$
D-110P	Vitesse recommandée 450 x 450	9,50 \$
D-130-1 à D-200	Panneau danger 750 x 750	24,90 \$
D-130-1 à D-200	Panneau danger 600 x 600	16,50 \$
D-20	Signal avancé de cédez 600 x 600	16,50 \$
D-210-1 à D-220-3	Panneau danger 600 x 600	16,50 \$
D-230-1 à D-240	Panneau danger 600 x 600	16,50 \$
D-260 à D-270-15	Panneau danger 600 x 600	16,50 \$
D-280	Fin d'un chemin 750 x 750 (2,1 mm)	28,20 \$
D-280	Fin d'un chemin 600 x 600	16,50 \$
D-290	Balise à chevrons 600 x 900	20,50 \$
D-290	Balise de danger 300 x 900	12,00 \$
D-310-1 à D-380	Panneau danger 600 x 600	16,50 \$
D-40-1 à D-40-5	Panneau danger 600 x 600	16,50 \$
D-40-P	Nouvelle signalisation 600 x 300	8,50 \$
D-50	Signal avancé de feux de circulation 600 x 600	16,50 \$
D-70	Signal avancé de limitation de vitesse 600 x 600	16,50 \$
D-80 à	Panneau danger 600 x 600	16,50 \$

D-110-6		
P-10	Arrêt, haute intensité, 600 x 600 (2,1 mm)	37,00 \$
P-10	Arrêt, haute intensité, 600 x 600 (1,6 mm)	35,50 \$
P-10	Piste cyclable 300 x 300 (1,6 mm) H.I.	8,95 \$
P-10	Arrêt, haute intensité, 750 x 750 (2,1 mm)	54,50 \$
P-10	Arrêt, haute intensité, 750 x 750 (1,6 mm)	51,50 \$
P-100-1 à	Prescription information 600 x 600	16,50 \$
P-100-11		
P-10P	Toutes directions 450 x 300	6,50 \$
P-110-1 à	Prescription obligation 600 x 600	16,50 \$
P-120-4		
P-110-5 à	Prescription interdiction 600 x 600	16,50 \$
P-130-1		
P-120-5 à	Piste cyclable 300 x 300	4,60 \$
P-140		
P-130-13 à	Prescription interdiction 600 x 600	16,50 \$
P-150-1-G-D		
P-130-3 à	Prescription interdiction 600 x 600	16,50 \$
P-130-12		
P-150-1	Stationnement interdit 300 x 300	4,50 \$
P-150-2 à	Stationnement interdit 300 x 450	6,50 \$
P-150-3		
P-150-2 à	Stationnement interdit 300 x 600	8,40 \$
P-150-3		
P-150-4	Stationnement interdit 450 x 300	8,00 \$
P-150-5	Stationnement interdit (handicapé) 300 x 600	8,40 \$
P-150-6 à	Prescription information 300 x 450	8,00 \$
P-150-7		
P-150-6 à	Gauche ou droit 300 x 600	8,40 \$
P-150-7		
P-160-1 à	Arrêt interdit 300 x 450	6,50 \$
P-160-2		
P-160-1 à	Arrêt interdit 300 x 750	10,50 \$
P-160-2		
P-160-1 à	Arrêt interdit 300 x 300	4,60 \$
P-160-2		
P-160-1 à	Arrêt interdit 300 x 600	8,40 \$
P-160-2		
P-19	Cul-de-sac 600 x 300	8,40 \$
P-20	Cédez le passage, haute intensité 600 x 600 x 600	20,50 \$
P-20	Cédez le passage, haute intensité 750 x 750	26,50 \$
P-200-1	Limitation de poids 600 x 750	20,50 \$
P-210	Dégel 600 x 600	16,50 \$
P-2-12	Poteau profilé en « U » à pointe effilée, roulé à froid, type 2, 12' (.150" minimum)	17,20 \$
P-260	Début d'une zone scolaire 600 x 600	16,50 \$
P-270-1 à	Prescription information 600 x 750	20,50 \$
P-270-12		
P-270-1 à	Prescription information 600 x 600	16,50 \$
P-270-12		
P-280-2	Prescription pour piétons et cyclistes 30 x 45	8,00 \$
P2-ACC	Ensemble de boulons, tarauds, rondelles et espaceurs	0,58 \$
P-310	Défense de jeter des ordures 600 x 600	16,50 \$
P-310-P	Défense de jeter des ordures 600 x 300	8,50 \$

P-40	Entrée interdite 600 x 600	16,50 \$
P-40P	Entrée interdite 600 x 300	8,50 \$
P-50	Chevron d'alignement 600 x 750	20,50 \$
P-60	Ligne d'arrêt, gauche ou droite, 600 x 750	20,50 \$
P-70	Limite de vitesse 600 x 750	20,50 \$
P-80-1	Sens unique (2,1 mm), 2 côtés, 900 x 300	18,00 \$
P-80-1	Sens unique (1,6 mm), 1 côté, 900 x 300	11,00 \$
P-80-3	Circulation à double sens 600 x 750	20,50 \$
P-90	Contournement d'obstacles, gauche ou droite, 600 x 750	20,50 \$
SMT-B-29	Balise avec base orange et blanche (haute intensité) 300 x 900	42,00 \$
SU-10	Support d'aluminium pour soutenir plaque de nom de rue de 6"	5,25 \$
SU-40	Support monopiece aluminium, pour plaque de nom de rue double, poteau profilé en « U »	5,50 \$
SU-500	Support en acier pour barricade	10,20 \$
SU-70	Support monopiece aluminium, pour plaque de nom de rue simple, poteau profilé en « U »	4,20 \$
SU-71	Accouplement 2 pièces, installation sur poteau rond de 60 mm	6,30 \$
T-100-1-G à T-120	Panneau de travaux haute intensité, 600 x 600	32,00 \$
T-20 à T-50-4	Panneau de travaux haute intensité, 600 x 600	32,00 \$
T-60	Signalisation avancée d'un signaleur, haute densité, 600 x 600	32,00 \$
T-70	Limitation de vitesse haute intensité, 600 x 750	39,00 \$
T-80-1 à T-80-6	Panneau de travaux haute intensité, 600 x 600	32,00 \$
T-80-7	Barré haute intensité, 600 x 600	32,00 \$
T-80-P à T-90-3	Panneau de travaux haute intensité, 600 x 600	32,00 \$
TB-1	Barricade, 2 côtés 2,4 m x 15 cm x 5 cm approximativement, haute intensité	48,50 \$
T-RV-1	Chevron de direction haute intensité, 600 x 750	39,00 \$
T-RV-2	Balise de travaux haute intensité, 300 x 900	23,20 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acquérir ces panneaux de signalisation et accessoires, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 35000 649.

Certificat de crédit disponible 18867

ADOPTÉE.

CE-98-395

**ACCEPTATION - SOUMISSION – ACHAT
- ORDINATEURS PORTABLES (4111-03-
04/00010)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 20 704,50 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Definiti Laser inc., ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, pour la fourniture de 6 ordinateurs portables et accessoires comme prévu au projet 96-30-01; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-395 des archives municipales.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 20 704,50 \$ remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18863

ADOPTÉE.

CE-98-396

**ACCEPTATION – SOUMISSION -
CÂBLAGES EN COMMUNICATIONS
(4111-03-04/00014)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 21 988,35 \$, taxes en sus, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie VDO 3L inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture et l'installation de câblages en communications.

Certificat de crédit disponible 18872
Règlement numéro 975-97

ADOPTÉE.

CE-98-397*

DON DE LIVRES – BIBLIO-VENTE 1998
(7400)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser la Division bibliothèque, au Service des loisirs et de la culture, à participer à la Biblio-vente 1998 et de faire don des volumes usagés et élagués au cours de la dernière année.

ADOPTÉE.

CE-98-398

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 15 avril 1998, à 8 h 34.

ADOPTÉE.

CE-98-399*

CONTRIBUTION - RÉIMPRESSION -
CARTES - SENTIERS RÉCRÉATIFS
(3540-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de verser une somme de 300 \$ à la Commission de la capitale nationale pour réimprimer les cartes des sentiers récréatifs et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais.

Certificat de crédit disponible 18506
Poste budgétaire 02 15 13 000 419

ADOPTÉE.

CE-98-400*

DÉSIGNATION – FOURRIÈRE (7631-01)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau peut, en vertu du Code de la sécurité routière du Québec, déterminer les lieux où seront entreposés les véhicules routiers saisis en application des articles 209.1 et 209.2 de ce Code;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de mandater le comité exécutif pour statuer, sur présentation de rapport par les services de la sécurité publique et d'urbanisme, sur les demandes déposées par les entreprises intéressées à être désignées comme fourrière au sens du Code de la sécurité routière du Québec pour autant qu'elles respectent les conditions suivantes :

- dimension minimale du terrain de l'entreprise : 4 100 mètres carrés ;
- terrain situé dans une zone où l'usage est autorisé;
- respect des règlements municipaux.

ADOPTÉE.

CE-98-401

DÉLÉGATION DE POUVOIR – FONCTIONNAIRES (1130-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter en principe, avec la modification indiquée ci dessous, le projet de résolution visant à déléguer à des fonctionnaires le pouvoir de dépenser et de passer des contrats, annexé à la note du 16 avril 1998, du directeur général adjoint et trésorier et conservé au dossier numéro CE-98-401 des archives municipales, à savoir :

- annexe G, lire « secrétaire administrative à la direction générale » au lieu « d'agent d'administration ».

D'ordonner au greffier d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance régulière du conseil un avis de motion en vue d'entreprendre la procédure d'abrogation du règlement numéro 454-87.

ADOPTÉE.

CE-98-402*

COMPAGNIE D'ASPHALTE LTÉE –
TRAVAUX – BOULEVARD DE LA GAPPE
(1513)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de conserver la retenue contractuelle au montant de 49 052,24 \$ déposée par la Compagnie d'asphalte ltée, dans le cadre des travaux effectués sur le tronçon du boulevard de la Gappe, compris entre les boulevards de l'Hôpital et de la Cité.

ADOPTÉE.

CE-98-403*

VERSEMENT – SUBVENTION –
ASSOCIATION DES JARDINS DE LA
BLANCHE (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ à l'Association des jardins de la Blanche dans le but de les aider à financer leurs activités et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18143
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-404

DÉLÉGATION – GALA DES GRANDS
PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS –
RIVIÈRE-DU-LOUP (1151-03)

CONSIDÉRANT QUE le 13^e Gala des Grands Prix du tourisme québécois aura lieu à Rivière-du-Loup le 1^{er} mai 1998;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de montgolfières de Gatineau est en nomination dans la catégorie « publicité et promotion »;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De déléguer la présidente du Festival de montgolfières de Gatineau au 13^e Gala des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le vendredi 1^{er} mai 1998 à Rivière-du-Loup et de réserver à cette fin une somme de 500 \$ pour couvrir tous les coûts de ce déplacement et d'autoriser le trésorier à lui rembourser les dépenses encourues.

Certificat de crédit disponible 18145
Poste budgétaire 02 05 11000 319

ADOPTÉE.

CE-98-405

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 9 h 30, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présent au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-406

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-407

**REMBOURSEMENT – SOMMES PER-
ÇUES – TRAVAUX DE STABILISATION –
BASSIN LAVIOLETTE**

CONSIDÉRANT l'avis juridique de M^e David Robinson, du 6 avril 1998, concernant la somme de 10 040 \$ perçue par la Ville pour des travaux de stabilisation du bassin Laviolette;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter en principe de rembourser aux compagnies concernées la somme de 10 040 \$ qu'elles ont déboursée comme étant leur quote-part aux travaux de stabilisation du bassin Laviolette et réalisés dans le secteur des Grands-Ravins.

De mandater la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, pour faire préparer et soumettre à ce comité, pour approbation, l'acte ou les actes de quittance en découlant.

ADOPTÉE.

CE-98-408

**APPEL D'OFFRES – SONORISATION ET
ÉCLAIRAGE – FESTIVAL DE MONTGOL-
FIÈRES DE GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sonorisation et l'éclairage au Festival de montgolfières de Gatineau et à inviter les firmes suivantes :

- Solotech location inc. – Montréal;
- Wall Sound inc. – Ottawa;
- Bruit Bleu – division de la Compagnie 9000-5976 Québec inc. – Verdun;
- Specvision – Montréal;
- Entreprise Flash inc. – Laval;
- Les productions Le Diplomate inc. – Laval.

ADOPTÉE.

CE-98-409

RENCONTRE – ROBERT SCHNEIDER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reporter, à la réunion du comité plénier du 27 avril 1998, la rencontre prévue avec Robert Schneider concernant la transformation organisationnelle et la vision de l'administration municipale.

ADOPTÉE.

CE-98-410

TERRAIN DE STATIONNEMENT MUNICIPAL – RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'autoriser l'agent de gestion au patrimoine foncier, à la Direction générale, à entreprendre, selon les termes de l'entente intervenue avec la Compagnie 153 584 Canada inc., des négociations avec le nouveau propriétaire du restaurant la Forteresse St-Malo concernant l'utilisation du terrain de stationnement municipal aménagé sur une partie du lot 477-4, au cadastre du village de Pointe-Gatineau.

De mandater le responsable du transport, de la circulation et de la signalisation, aux Services techniques, pour analyser de façon prioritaire la faisabilité et la rentabilité de l'établissement d'un terrain de stationnement payant comprenant l'installation d'un système de contrôle sur le susdit lot.

ADOPTÉE.

CE-98-411

MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU INC. – DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 1997 (4220-13)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le dépôt du rapport d'activité 1997 de la Maison de la culture de Gatineau conservé au dossier numéro CE-98-411 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-412

MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU INC. – DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS 1997 (4220-13)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le dépôt des états financiers au 31 décembre 1997 de la Maison de la culture de Gatineau préparés, le 10 février 1998, par Raymond, Chabot, Martin, Paré, comptables agréés et conservés au dossier numéro CE-98-412 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-413*

**PROCLAMATION – JOURNÉE
INTERNATIONALE DES FAMILLES (7130-
03)**

CONSIDÉRANT QU'il est important de favoriser la reconnaissance de la contribution des familles au développement de la collectivité, de sensibiliser toute la communauté, incluant les gouvernements et le secteur privé, aux diverses réalités vécues par les familles, en plus de formuler et de mettre en œuvre des politiques globales apportant les ajustements requis par les diverses situations des familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien des familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec et leur Carrefour « Action municipale et familles » ont reconnu leur rôle de catalyseur dans le développement de la politique familiale en milieu municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De proclamer le vendredi 15 mai 1998 « Journée internationale des familles » et d'inviter les familles gatinoises à participer aux diverses activités organisées par la Maison de la famille de Gatineau dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

D'offrir gratuitement à la Maison de la famille de Gatineau la salle du conseil pour tenir sa conférence de presse du 12 mai 1998 et de leur fournir la liste des nouvelles familles arrivées à Gatineau depuis le mois d'avril 1997.

ADOPTÉE.

Son Honneur le maire quitte son fauteuil.

CE-98-414

**RAMASSAGE ET DISPOSITION –
BRANCHES D'ARBRES BRISÉES –
TEMPÊTE DE VERGLAS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter de mettre en application les propositions du directeur des services techniques concernant la disposition des branches d'arbres brisées lors de la tempête de verglas, à savoir :

1. Poursuivre le ramassage des branches jusqu'à la fin de la deuxième collecte prévue sur l'ensemble du territoire.
2. Brûler les branches ramassées lors des deux collectes y compris celles déjà enfouies dans le dépôt à neige Saint-René Est.
3. Remettre, une fois l'opération terminée, le marais du dépôt à neige Saint-René Est dans son état initial.
4. Rencontrer la firme Fondex inc. pour la révision des plans du dépôt à neige Saint-René Est.
5. Réaménager le site de façon à respecter les marges de recul du marais pour les bermes du dépôt à neige Saint-René Est.

ADOPTÉE.

CE-98-415

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 29 avril 1998, à 8 h 32, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Marcel Schryer, vice-président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Joël Chéruet, Pierre Bertrand, André Côté, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Céline Schields, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jacques Forget et Jean René Monette

ABSENCE MOTIVÉE : Guy Lacroix

CE-98-416

RÉPARATION – TOITURE – ARÉNA
BEAUDRY (4221-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note, du 16 avril 1998, du directeur des services techniques, recommandant de reporter au budget de l'année 1999 les travaux de réparation de la toiture de l'aréna Beaudry nécessitant un investissement d'environ 279 617 \$; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-416 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-417

ENTENTE – ASSOCIATION DE SAUVE-
TAGE NAUTIQUE DE L'OUTAOUAIS INC.
(1540)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le contrat à intervenir entre la ville de Gatineau et l'Association de sauvetage nautique de l'Outaouais inc. concernant la fourniture à la Ville de services de plongée sous-marine, suivant les modalités stipulées au

document intitulé « contrat de service – version 3.1 » préparé par le Service du greffe, le 19 février 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-417 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce contrat de service, pour et au nom de la ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-418

PARTICIPATION - SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - MISSION NICARAGUA (7650/00002)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro C-97-09-524, a accepté le projet de mission au Nicaragua présenté par le directeur adjoint service de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'activité 1, l'activité 2 – segment 1 et l'activité 2 – segment 2 sont complétés et que l'année fiscale de la Fédération canadienne des municipalités est également terminée;

CONSIDÉRANT QUE pour achever ce projet, il ne reste que les étapes suivantes :

- Du 1^{er} au 15 mai 1998, recevoir à Gatineau une délégation de 8 pompiers du Nicaragua pour compléter leur formation;
- Du 1^{er} au 15 juin 1998, délégation des représentants du Service de protection contre l'incendie de la ville de Gatineau au Nicaragua pour finaliser ce projet dans sa totalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts directs reliés à la participation de la ville de Gatineau à cette mission sont défrayés par la Fédération canadienne des municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'autoriser le Service de protection contre l'incendie, au Service de la sécurité publique, à participer à la mission du Nicaragua déjà accepté par le conseil en vertu de la résolution numéro C-97-09-524 adoptée le 8 septembre 1997.
2. D'accepter l'accord de contribution à intervenir entre la ville de Gatineau et la Fédération canadienne des municipalités, concernant la participation du Service de protection contre l'incendie à la mission au

Nicaragua et accompagnant la lettre, du 23 avril 1998, de M. André Guindon, analyste principal de programme, à la susdite Fédération.

3. D'autoriser Son Honneur le maire à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, l'accord de contribution mentionné à l'article 2 et conservé au dossier numéro CE-98-418 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-419

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers, et conservés au dossier numéro CE-98-419 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 14 avril 1998;
- b) listes des commandes entrées du 31 mars au 14 avril 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 31 mars au 14 avril 1998;
- d) journaux des divergences du 31 mars au 14 avril 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-420

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
PROGRAMME DE BORDURES ET
TROTTOIRS (4111-03-03/00011)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Pavages Maska inc., ayant son établissement de commerce à Saint-Dominique, Québec, pour réaliser les travaux décrits ci-après, aux prix unitaires apparaissant ci-dessous, taxes en sus; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-420 des archives municipales, à savoir :

<u>TYPE DE TRAVAUX</u>	<u>PRIX AU MÈTRE LINÉAIRE</u>
Enlèvement des trottoirs monolithes de 1,5 mètre de largeur	60,09 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 1,5 mètre de largeur	117,25 \$
Réparation de bordures de béton	72,05 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 1,2 mètre de largeur	111,25 \$
Construction de nouvelles bordures	45,67 \$

Certificat de crédit disponible 18871
Règlement numéro 984-98

ADOPTÉE.

CE-98-421

ACCEPTATION – SOUMISSION –
CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE (4111-
03-03-04/00032)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Clôtures Riviera inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture et l'installation de clôtures, aux prix unitaires indiqués ci-dessous, taxes en sus; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-421 des archives municipales, à savoir :

GRILLAGE GALVANISÉ DE JAUGE NUMÉRO 9

1. Clôture de type industriel

- hauteur 1,2 mètre	23,00 \$/mètre linéaire
- hauteur 1,5 mètre	27,00 \$/mètre linéaire
- hauteur 1,8 mètre	28,50 \$/mètre linéaire
- hauteur 2,4 mètres	31,50 \$/mètre linéaire
- hauteur 3,6 mètres	44,00 \$/mètre linéaire
- hauteur 5,5 mètres	70,00 \$/mètre linéaire

2. Poteaux d'extrémité (complet)

- hauteur 1,2 mètre	50,00 \$
- hauteur 1,5 mètre	55,00 \$
- hauteur 1,8 mètre	77,00 \$
- hauteur 2,4 mètres	90,00 \$
- hauteur 3,6 mètres	120,00 \$
- hauteur 5,5 mètres	170,00 \$

3. Poteaux de coin (complet)

- hauteur 1,2 mètre	55,00 \$
- hauteur 1,5 mètre	62,00 \$
- hauteur 1,8 mètre	95,00 \$
- hauteur 2,4 mètres	110,00 \$
- hauteur 3,6 mètres	136,00 \$
- hauteur 5,5 mètres	185,00 \$

4. Extra pour trous dans le roc

- hauteur 1,2 mètre	Aucun coût
- hauteur 1,5 mètre	Aucun coût
- hauteur 1,8 mètre	Aucun coût
- hauteur 2,4 mètres	Aucun coût
- hauteur 3,6 mètres	Aucun coût
- hauteur 5,5 mètres	Aucun coût

GRILLAGE GALVANISÉ DE JAUGE NUMÉRO 6

1. Clôture de type industriel

- hauteur 1,8 mètre	37,40 \$/mètre linéaire
- hauteur 2,4 mètres	44,28 \$/mètre linéaire

2. Poteaux d'extrémité (complet)

- hauteur 1,8 mètre	77,00 \$
- hauteur 2,4 mètres	90,00 \$

3. Poteaux de coin (complet)

- hauteur 1,8 mètre	95,00 \$
- hauteur 2,4 mètres	110,00 \$

4. Extra pour trous dans le roc

- hauteur 1,8 mètre	Aucun coût
- hauteur 2,4 mètres	Aucun coût

Certificat de crédit disponible 18870

Postes budgétaires 02 50 82900 960 et 02 50 75100 524

ADOPTÉE.

CE-98-422

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 220-98 (3162-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 220-98 préparé par la préposée au budget, aux Services financiers et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 220-98

02 15 13010 Transformation organisationnelle

414 Cours de perfectionnement (10 000 \$)

02 30 13085 Service à la clientèle

414 Cours de perfectionnement 10 000 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-423

VENTE – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES DÉSUETS (4134-02)

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique désire se départir de pièces et équipements informatiques désuets;

CONSIDÉRANT QUE le Collège de l'Outaouais, pavillon Félix-Leclerc, est intéressé à récupérer ces pièces et équipements qui pourraient être utiles dans la spécialité « Technologie du génie électronique ».

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à vendre au Collège de l'Outaouais, pavillon Félix-Leclerc, au prix de 125 \$, les pièces et équipements informatiques suivants :

31 écrans défectueux portant les numéros d'inventaire suivants :

10155, 10163, 10166, 11198, 11249, 11262, 12687, 13167, 13382, 14674, 14683, 14751, 14766, 14779, 15027, 15031, 15249, 15262, 15273, 15333, 16164, 16345, 16753, 16793, 16878, 16912, 16938, 16985, 17042, 17456 et 17461.

46 boîtiers de micro-ordinateurs et autres accessoires portant les numéros d'inventaire suivants :

180, 378, 380, 392, 431, 494, 531, 795, 837, 3215, 3506, 6032, 6195, 6918, 10122, 11295, 12273, 12818, 12820, 12824, 13130, 13142, 13150, 13263, 13383, 14292, 14657, 14684, 14734, 14739, 14774, 14793, 14796, 15257, 15330, 15334, 16382, 16403, 16716, 16761, 16768, 16801, 16915, 17029, 17142 et 17245.

ADOPTÉE.

CE-98-424

**VERSEMENT - SUBVENTION -
CORPORATION DE LA MAISON DE LA
CULTURE DE GATINEAU INC. (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder une subvention de 58 664 \$ à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., et ce, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et ladite Corporation, relativement au déficit d'opération de l'année 1997 mentionné aux états financiers déposés devant le comité exécutif le 22 avril 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-425

**COMMANDITE DE VIN - TOURNOI DE
GOLF DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De commanditer le vin qui sera servi au souper du 22^e tournoi de golf des employés municipaux qui se tiendra au club de golf Tecumseh, le samedi 11 juillet 1998 et de réserver à cette fin une somme maximale de 528 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 40 19000 493.

Certificat de crédit disponible 19008

ADOPTÉE.

CE-98-426

**APPEL D'OFFRES – SONORISATION ET
ÉCLAIRAGE – FESTIVAL DE
MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par la résolution numéro CE-98-408, a autorisé la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à inviter les firmes mentionnées ci-dessous à participer à l'appel d'offres sur invitation relatif à la sonorisation et à l'éclairage au Festival de montgolfières de Gatineau, à savoir :

- Solotech location inc., Montréal;
- Wall Sound inc., Ottawa;
- Bruit Bleu, division de la Compagnie 9000-5976 Québec inc., Verdun;
- Specvision, Montréal;
- Entreprise Flash inc., Laval;
- Les productions Le Diplomate inc., Laval;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une vérification de ces dossiers, cette dernière suggère d'inviter également à cet appel d'offres les entreprises mentionnées plus bas;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier la résolution numéro CE-98-408, adoptée le 22 avril 1998, pour inviter également à cet appel d'offres sur invitation les firmes suivantes :

- Berger son et lumière, St-Jean-sur Richelieu;
- Kitsch Itée, Montréal;
- Le groupe nord-scène, Blainville;
- Professionnel Sound and Lighting, Ottawa;
- Reno productions enr., division de la compagnie 115718 Canada inc., Montréal.

ADOPTÉE.

CE-98-427

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 22 avril 1998, à 8 h 37, avec une correction à la page CE-6132 pour lire après les mots « Son Honneur le maire quitte son fauteuil » les mots « et la présidence est assumée par Marcel Schryer, vice-président du comité exécutif ».

ADOPTÉE.

CE-98-428

**MUTATIONS ET PROMOTIONS –
EMPLOYÉS – SERVICES TECHNIQUES
(2413-02 ET 2413-08)**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé récemment à un affichage accéléré des postes mentionnés plus bas aux Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder aux personnes mentionnées ci-dessous des promotions ou mutations , selon le cas, aux postes indiqués ci-après, au salaire prévu à la classe apparaissant en regard de chacun d'eux, de l'échelle salariale des cols bleus, à savoir :

PROMOTION

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>	<u>CLASSE</u>
COURVILLE, Jacques	Opérateur B	VI
MONGEON, Michel	Opérateur A	VIII
RÉGIMBALD, Jean-Marc	Préposé aux immobilisations	IV
NADON, Pierre	Opérateur C	IV
GALIPEAU, Jean	Opérateur C	IV
D'AURAY, André	Journalier	III
LAHAIE, Chantal	Préposé aux immobilisations	IV

MUTATION

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>	<u>CLASSE</u>
PATRICE, Jean	Journalier	III
LAFRENIÈRE, Cyril	Journalier	III
GRATTON, Richard	Opérateur A	VIII
VOYER, Gilles	Opérateur B	VI

Demandes de personnel 00860, 00861, 00862, 00863, 01568, 01569, 01570, 01571, 01572, 01573 et 01574

ADOPTÉE.

CE-98-429*

VERSEMENT – SUBVENTION – SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ à l'organisme Solidarité Gatineau-Ouest pour les aider à financer le pique-nique familial clôturant leurs activités de l'été 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18075
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-98-430*

VERSEMENT – SUBVENTION – PAROISSE – SAINTE-ROSE-DE-LIMA (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 400 \$ à la paroisse Sainte-Rose-de-Lima pour les aider à financer le souper de reconnaissance aux personnes bénévoles et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18146
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-431

**DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –
EMPLOYÉS – COMMUNAUTÉ URBAINE
DE L'OUTAOUAIS (1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De désigner Son Honneur le maire et Simon Racine pour représenter la ville de Gatineau au tournoi de golf bénéfice des employés de la Communauté urbaine de l'Outaouais au profit de Centraide Outaouais et qui aura lieu au Club de golf Chaudière, le lundi 29 juin 1998 et de réserver à cette fin une somme de 225 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Il est également résolu de désigner Marcel Schryer et Richard Côté pour agir à titre de substitut.

Certificat de crédit disponible 18070

ADOPTÉE.

CE-98-432*

**VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE
COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE
GATINEAU INC. (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 300 \$ au Centre communautaire des aînés de Gatineau inc. dans le cadre de leur 5^e tournoi de golf et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18079
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-98-433

**TOURNOIS DE GOLF – BANQUE
NATIONALE ET BANQUE ROYALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reporter à la prochaine réunion de ce comité les invitations reçues pour participer aux tournois de golf de la Banque Nationale et de la Banque Royale du Canada devant avoir lieu respectivement les 26 mai et 12 juin 1998.

Il est également résolu de mandater la Direction générale pour obtenir le nom des organismes communautaires au profit desquels se tiendra le tournoi de golf de la Banque Nationale.

ADOPTÉE.

CE-98-434

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**MARCEL SCHRYER
VICE-PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 6 mai 1998, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Roland Morin, Michel Chevalier, John Janusz, André Côté, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Jean Boileau, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marc Pageau, Marc Voyer, M^e Richard D'Auray, Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean René Monette, Yvon Boucher

INVITÉ : Robert Valin

CE-98-435*

**MESSAGE DE FÉLICITATIONS -
EMPLOYÉS - SERVICES TECHNIQUES
(7136-04-02)**

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques de la ville de Gatineau ont présenté le projet « Signalisation des zones scolaires » dans le cadre du prix de sécurité routière décerné par l'Association québécoise du transport et des routes et ont mérité une mention honorable;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de transmettre un chaleureux message de félicitations au responsable du transport, circulation et signalisation, aux Services techniques ainsi qu'aux membres de son équipe pour le projet « Signalisation des zones scolaires » ayant mérité une mention honorable dans le cadre du prix de sécurité routière décerné par l'Association québécoise du transport et des routes.

ADOPTÉE.

CE-98-436

**ENTENTE – TRAVAUX – BOULEVARD
LA VÉRENDRYE OUEST (1214-21 ET
5130-10)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reporter à l'ordre du jour de la prochaine séance de ce comité l'étude de l'entente à intervenir avec le gouvernement du Québec, concernant la construction à quatre voies du tronçon du boulevard La Vérendrye, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon.

ADOPTÉE.

CE-98-437

MODIFICATIONS – RÉOLUTIONS NUMÉROS CE-98-389 ET CE-98-390 – DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VILLAGE GRÉBER (6222)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier l'avant-dernier paragraphe de la résolution numéro CE-98-389 et le dernier paragraphe de la résolution numéro CE-98-390 adoptées le 22 avril 1998, pour lire la somme de 4 218,82 \$, au lieu de 7 231,34 \$.

ADOPTÉE.

CE-98-438

COMPTE RENDU - VÉRIFICATION - COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 8 avril 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-438 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-439

ACCEPTATION - SOUMISSION - LUMIÈRES ET PIÈCES ÉLECTRIQUES (4111-03-04/00030)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Marchand électrique compagnie ltée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture des lumières et des pièces électriques mentionnées ci-dessous, au prix apparaissant en regard de chacune d'elles, taxes en sus; il est entendu que ces prix sont valables pour une période d'un an et que la soumission est conservée au dossier numéro CE-98-439 des archives municipales, à savoir :

ANNEXE A - Lumières

<u>Description</u>	<u>Prix unitaire</u>
Ampoule 50 W usage intensif ordinaire givrée Tuffskin bulb TS5OW	0,57 \$
Ampoule 100 W usage intensif ordinaire 100A/RS 130 v givrée	0,57 \$
Lampe mercure vapeur 250 W cool white H33GL	9,41 \$
Lampe mercure vapeur 400 W Deluxe white H433GL400DX	11,23 \$
Lampe fluorescente Cool white FB40CW6EW II	5,25 \$
Lampe fluorescente Cool white F40CWRSEW-2	1,15 \$
Lampe fluorescente F48T12/CW/HO	2,36 \$
Lampe fluorescente Cool white F96T12CWEW	2,70 \$
Lampe fluorescente Cool white F96T12CWHOEW	2,94 \$
Lampe HP sodium 100 W C100S54 Base Mogul	9,36 \$
Lampe HP sodium 150 W C150S155 Base Mogul	9,36 \$
Lampe 50 W Sodium C50S68/D/M Philips	10,78 \$
Lampe HP sodium 250 W Base Mogul C2500S50	9,36 \$
Lampe incandescent base candelabra 15 W 15T6CL/145V	0,43 \$
Lampe incandescente base moyenne 15 W 15991F130V	0,66 \$
Lampe incandescente 25 W base moyenne 25T10CL claire 120V	0,75 \$
Lampe incandescente 60 W base moyenne 60A givrée ordinaire	0,32 \$
Lampe incandescente 75 W base moyenne 75WPAR FL Flood	5,10 \$
Lampe incandescente 100 W base moyenne givrée 100A211F	0,32 \$
Lampe incandescente R40 base moyenne 5XR40AP Flood intérieur	2,26 \$
Lampe incandescente base moyenne 150WPAR SP SPOT 150 W	3,04 \$
Lampe incandescente 150 W base moyenne ordinaire	0,86 \$
Lampe incandescente base moyenne 200PS251CL ordinaire 200 W	2,06 \$
Lampe incandescente 300 W base moyenne PS30 ordinaire claire	2,16 \$
Lampe LV sodium 400 W S51HPS C400SS1 base Mogul	9,36 \$
Lampe métal Halide 400 W claire MH400	16,52 \$
Lampe métal Halide 400 W Phosphore MS400/C/BU	23,97 \$
Lampe métal Halide 1000 W MH1000W claire	35,73 \$
Lampe Quartz 500 W 120 Volts Q500T3CL tube halogène	2,31 \$
Lampe Quartz 1500 W, 240 Volts, Q1500T3CL tube halogène	5,39 \$
USHIQ J240V 1500 W	
Lumière MR16 50 W extérieur JR1504	2,60 \$
Lumière MR16 75 W EYC JR2701 Alley light	2,60 \$
Lampe fluorescente PL - S 7W#27 Philips	2,45 \$
Lampe fluorescente PL - S 13W#27 Philips	2,45 \$
Lampe 40T10/1F 130 Volts #21940 - 2 Philips 40W	0,73 \$
Lampe 100G40/4MW, 120 Volts #32199-2 Philips	4,81 \$
Lampe Halogène 75PAR30/H/NFL30 - 130 Volts - 75 W Flood	4,81 \$
Lampe 6S6 145Volts 6 W 21055 - 9 Philips	0,47 \$
Lampe SOX135 Philips SOX135W	26,32 \$
Lampe MXR32X/VBU General Electric 32 W	45,92 \$
Lampe 5 W pour sortie Philips PLS5W/27 PL-5	2,41 \$

Lampe 70 W métal Halide MH70/U/M Philips	26,02 \$
Lampe 100 W métal Halide MH100/U/M	26,02 \$

ANNEXE B - Pièces électriques

<u>Description</u>	<u>Prix unitaire</u>
Ruban isolant 3M 06147	22,50 \$
Attache fil usage extérieur 8" Tierap Guillevin NT800-UV	2,01 \$/c
Attache fil usage extérieur 11" NT1100-UV	6,18 \$/c
Tierap attache fil 30" usage extérieur NT3200	48,86 \$/c
Tierap 12" TS6D 100/pqt NT1400	4,51 \$/c
Serre fil 3/8" 70 connecteur	16,17 \$/c
Serre fil double 3/8" IBE 2175 TCS05	43,08 \$/c
Serre fil 3/8" 90 degré 2210 COA03	22,50 \$/c
Serre fil 1/2" 71	67,28 \$/c
Boîte d'extension octogonale	1,43 \$
Boîte d'extension 4"x4"	1,70 \$
Boîte de prise Temco 1110 2 1/2"x4"	1,16 \$
Boîte électrique 2"x3" BX 1104LA	1,47 \$
Boîte électrique 72171K - 4 11/16" x 4 11/16"	2,68 \$
Boîte électrique octogonale 3 1/2" BX 54151LA 1/2"	1,54 \$
Boîte électrique pour 2020 - 3 1/2"x2 1/4" Acier	1,10 \$
Boîte hermétique IC143 - 3"x4"x2 1/2" #5613	3,43 \$
Pull L.B. 1/2" EMT #5304	148,96 \$/c
Knock Out filler 1/2" #3504	8,82 \$/c
Knock Out filler 3/4" #3506	10,98 \$/c
Knock Out filler 1" #3508	15,10 \$/c
Knock Out filler 1 1/4" #3510	24,85 \$/c
Knock out filler 1 1/2" #3512	34,30 \$/c
Knock Out filler 2" #3516	45,97 \$/c
Tuyau EMT 1/2"x10'	19,56 \$/c pi
Tuyau EMT 1"x10'	41,02 \$/c pi
Tuyau PVC 1/2"x10' gris	25,58 \$/c pi
Tuyau PVC 1"x10' gris	48,51 \$/c pi
Tuyau PVC 3/4"x10' gris	31,95 \$/c pi
Sleeve C7C - couvercle isolant	1,96 \$
Marette #31 - Boîte de 100	3,58 \$/c
Marette #33 - Boîte de 100	4,71 \$/c
Marette #35 - Boîte de 100	7,60 \$/c
Corde de rallonge 10m Mut410 Papineau 058167 -	9,12 \$
Flex SJTW163TE 16316 Extension (simple)	
Corde de rallonge 8' max. 245W403M	4,12 \$
Couvercle de prise de courant en acier inoxydable 97101	,81 \$
Couvercle électrique 2020 20C4 blank acier	0,54 \$
Couvercle d'interrupteur 86001001	0,13 \$
Couvercle de prise de courant 2020 20C1	0,49 \$
Plaque ivoire de prise de courant 86003001	0,13 \$
Couvercle de prise hermétique S1962 Eagle double 4941805	1,15 \$
Douille pour fluorescent 48 13065002 longue	0,39 \$
Douille de fluorescent HO 96 femelle 965003	1,52 \$
Filage électrique BX 12/2 - 75 mètres	984,41 \$/km
Filage électrique BX 14/2 - 75 mètres	849,66 \$/km
Fusible ATM5 5 amps. - 600 volts (KTK5)	5,84 \$
Fusible ATM10 - 10 amps. - 600 volts (KTK10)	5,84 \$
Fusible ATM15 AMPS 600 Volts (KTK15)	5,84 \$
Fusible OTM15 AMPS 250 Volts	1,35 \$

Fusible OTM10 - 10 AMPS 250 Volts	1,13 \$
Interrupteur unipolaire ivoire 1451- 15 ampères - 120 Volts	0,61 \$
Ballast 48" 347 Volts G2S40TPC	9,56 \$
Cellule photo électrique A105 120 Volts Précision œil magique	7,21 \$
Cellule photo électrique T15 120 Volts Précision œil magique	8,43 \$
Œil magique photocell 120 Volts BF120 Area ou Lumatrol P2275	5,49 \$
Potence elliptique universelle de 8'	72,52 \$
Thermostat mural 240 Volts Honeywell T498A1786	8,82 \$
Ruban isolant rouge	0,69 \$
Ruban isolant bleu	0,69 \$
Ruban isolant vert	0,69 \$
Ruban isolant blanc	0,69 \$
Bague d'étanchéité Duct Seal 654 Duct 100 - 1 livre	1,27 \$
Ballast 250 W High pressure sodium acculite AB250HPTT Sola 78 40/43-1508	55,13 \$
Ballast 100 W high pressure sodium acculite AB100HPTT Sola 78-40/43-1448	45,92 \$
Ballast 400 W high pressure sodium acculite AB400HPTT, 71A84A301D Philips	69,44 \$
Ballast pour fluorescent - régulier 48 120 volts F4012 R2S40TPC - Mark III R2C34	9,31 \$
Ballast pour fluorescent 96 R2E75TPC 2 tubes - Mark III	16,81 \$
Courroie strap EMT. ½ 1304	3,73 \$/c
Courroie strap EMT. 1 1308	10,29 \$/c
Prise de courant ivoire double 5320I701 #270V	0,44 \$
Prise de courant femelle Leviton 617 Eagle 222	3,39 \$
Prise de courant mâle Leviton 615 37615-704	1,62 \$
Prise de courant mâle Hubbell 5266C	7,60 \$
Prise de courant femelle Hubbell 5269C	11,13 \$

(c = centc pi = cent piedskm = kilomètre)

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acquérir des lumières et des pièces électriques, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget.

Certificat de crédit disponible 18879

ADOPTÉE.

CE-98-440

MODIFICATION – RÉSOLUTION NUMÉRO CE-98-397 – BIBLIO-VENTE 1998 (7400)

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions du règlement numéro 931-96, le don de livres à la biblio-vente relève des compétences du comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier la résolution numéro CE-98-397 adoptée le 22 avril 1998, en biffant les mots « de proposer au conseil ».

ADOPTÉE.

CE-98-441

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 29 avril 1998, à 8 h 32.

ADOPTÉE.

CE-98-442

**LETTRE D'ENTENTE - PACTE FISCAL -
POLICIERS – CORRECTIONS AU TEXTE
(2215-04)**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par la résolution numéro CE-98-330, a entériné la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau inc. relativement à la réduction des coûts de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE certaines corrections ont été apportées aux textes de cette entente sans en changer les principes et les modalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'entériner la lettre d'entente amendée à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des policiers de Gatineau inc., concernant la récupération des coûts de main-d'œuvre, préparée par le Service des ressources humaines le 8 avril 1998 et remplaçant celle acceptée en vertu de la résolution numéro CE-98-330.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente conservée au dossier numéro CE-98-442 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-443

**LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES
COLS BLEUS – RÈGLEMENT DE GRIEFS
(2215-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau, concernant le règlement de 34 griefs et d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente conservée au dossier numéro CE-98-443 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-444

**LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES
COLS BLEUS - PARTAGE DU TEMPS
SUPPLÉMENTAIRE (2215-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau, concernant le partage du temps supplémentaire entre les équipes de jour et de nuit.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente conservée au dossier numéro CE-98-444 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-445

**PROMOTION - PIERRE DUBOIS - POSTE
DE PRÉPOSÉ AUX ANIMAUX (2413-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder à Pierre Dubois une promotion au poste de préposé aux animaux, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe V, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 00926
Poste budgétaire 02 45 29000 114

ADOPTÉE.

CE-98-446

AFFICHAGE - POSTE DE PRÉPOSÉ AUX
COMMUNICATIONS (2414-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-447*

APPUI – AMÉNAGEMENT - TERRAIN DE
VOLLEY-BALL – PARC NOBERT (4231-
01-49)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'appuyer le projet présenté par l'Association communautaire de la Terrasse Paiement, concernant l'aménagement d'un terrain de volley-ball sur sable dans le parc Nobert, pour autant que les propriétaires riverains souscrivent à ce projet.

ADOPTÉE.

CE-98-448

DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –
BANQUE NATIONALE (1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De désigner Son Honneur le maire et Marcel Schryer pour représenter la Ville de Gatineau au tournoi de golf bénéfique de la Banque Nationale au profit des organismes communautaires aidant les plus démunis de la région de l'Outaouais et qui aura lieu au club de golf Le Dôme, le mardi 26 mai 1998 et de réserver à cette fin une somme de 250 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Il est également résolu de désigner Richard Canuel, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher pour agir à titre de substitut.

Certificat de crédit disponible 18080

ADOPTÉE.

CE-98-449

DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –
BANQUE ROYALE DU CANADA
(1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De désigner Marcel Schryer et Richard Côté pour représenter la Ville de Gatineau au tournoi de golf bénéfique de la Banque Royale du Canada en faveur de l'organisme Entraide familiale de l'Outaouais qui aura lieu au club de golf Chaudière, le vendredi 12 juin 1998 et de réserver à cette fin une somme de 300 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Il est également résolu de désigner Richard Canuel, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher pour agir à titre de substitut.

Certificat de crédit disponible 18081

ADOPTÉE.

CE-98-450

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-451

RÉVISION – ÉVALUATION – TERRAIN
VACANT – RUE DE VARENNES (1218-
03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note du 30 avril 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, et du rapport d'activités l'accompagnant relatif à sa recommandation à l'effet de réduire à 1 378 200 \$ l'évaluation du terrain vacant situé en bordure de la rue de Varennes et portant le numéro de matricule 81015-6639-81-8064.

ADOPTÉE.

CE-98-452

APPLICATION DÉCISION – COMMIS-
SAIRE À LA DÉONTOLOGIE - EMPLOYÉ
NUMÉRO 707 (2253)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'imposer une suspension sans solde de trois jours à l'employé numéro 707; il est entendu que cette suspension sera appliquée aux dates déterminées par le directeur de la sécurité publique en fonction des exigences de son service, et ce, avant le 31 octobre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-453

CONVENTION - ÉTUDE D'IMPACT
FISCAL ET PLAN D'ENSEMBLE - JARDIN
DU BOIS-JOLI (6111-08-03 ET 6221)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter, avec les modifications mentionnées ci-dessous, la convention préparée par les Services techniques et le Service d'urbanisme, le 24 avril 1998, à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Construction Chabiat (1991) inc., concernant la phase I du développement domiciliaire prévu sur la partie du lot 9A, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, montrée par un liseré bleu au plan d'ensemble mentionné à l'article 3, à savoir :

A) Ajouter après l'article 3.3 l'article 3.4 se lisant comme suit :

3.4 Le requérant s'engage et convient à construire le boulevard Saint-René, entre le chemin du Cheval-Blanc et la montée McLaren, au fur et à mesure de l'approbation des phases de développement 2 et 3 (cf. annexe 1) ou à déposer les garanties financières nécessaires à l'exécution de ces travaux,

conformément aux dispositions du règlement concernant la mise en place des services publics dans la ville de Gatineau.

- B) Lire à l'article 6.2 après les mots « crédit bancaire au montant de » le montant « 16 575 \$ », au lieu de « quarante mille quatre cent dix-sept dollars (40 417,00 \$) ».
2. D'approuver l'étude d'impact fiscal préparée par les Services financiers, le 7 avril 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-453 des archives municipales.
 3. D'accepter le projet de plan d'ensemble préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 6 mars 1998, sous le numéro 25044 S de ses minutes, dossier 56888 et d'autoriser le greffier à inscrire sur ce plan la mention « Accepté par le comité exécutif le 6 mai 1998 ».
 4. D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la susdite convention également conservée au dossier mentionné à l'article 2.

ADOPTÉE.

CE-98-454

**REQUÊTE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS –
ENSEMBLE RÉSIDENTIEL JARDIN DU
BOIS-JOLI (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Construction Chabibat (1991) inc., pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues formées des lots 9A-39, 9A-40, 9A-41, 9A-42, 9A-43 et 9A-44, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues et est conservée au dossier numéro CE-98-454 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.
6. D'accepter la recommandation de cette compagnie et d'autoriser le responsable de l'ingénierie, aux Services techniques, à retenir les services de la firme Les laboratoires Outaouais inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la Ville.
7. D'exiger que la compagnie précitée cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues visées par la présente et les servitudes requises à l'entretien des susdites conduites, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat relatif à l'achat des rues visées par la présente et à l'obtention des servitudes requises.

Certificat de crédit disponible 18370
Poste budgétaire 02 50 39200 418

ADOPTÉE.

CE-98-455

**REQUÊTE – ASPHALTAGE DE RUES ET
AUTRES TRAVAUX – ENSEMBLE RÉSI-
DENTIEL JARDIN DU BOIS-JOLI (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Construction Chabibat (1991) inc. pour installer, à ses propres frais, un système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoirs ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur les rues formées des lots 9A-39, 9A-40, 9A-41, 9A-42, 9A-43 et 9A-44, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et conservée au dossier numéro CE-98-454 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux décrits à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.

3. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

ADOPTÉE.

CE-98-456

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De suspendre la séance.

ADOPTÉE.

*** À 10 h 44, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-457

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉ-
NIERIE – ZONE BLANCHE (4111-03-
03/00024)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif aux services professionnels d'ingénierie de la zone blanche, dans le but d'obtenir des informations additionnelles sur la justification des évaluations des soumissions.

ADOPTÉE.

CE-98-458

MAJORATION – HONORAIRES PROFES-
SIONNELS – DOSSIER – RUE DE TOURS
(5311/00002)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De majorer de 48 759,93 \$ les honoraires professionnels consentis à la firme Boileau et associés inc., en vertu de la résolution numéro CE-94-05-352, pour préparer le cahier des charges, les plans et les documents de soumission, à l'égard du dossier relatif aux travaux de réhabilitation des égouts du secteur Touraine et devant comprendre d'une façon plus spécifique ceux de la rue de Tours, décrits au document préparé par le directeur des services techniques et conservé au dossier numéro CE-98-458 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19086
Règlement numéro 826-94

ADOPTÉE.

CE-98-459

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 13 mai 1998, à 8 h 33, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Marcel Schryer, vice-président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Guy Boudreau, Michel Chevalier, Lynda Gariépy, André Côté, Jean-Charles Beaudry, Luc Bard, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray, Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean René Monette et Yvon Boucher

ABSENCE MOTIVÉE : Guy Lacroix

CE-98-460

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – COL-
LECTEUR SANITAIRE - COIN VICTORIA
(4111-03-03/00028 ET 5000-07-05)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les travaux supplémentaires à être réalisés par la firme Qué-Mar construction ltée pour le remplacement, au besoin, de la conduite d'aqueduc située sur le tronçon de la rue Victoria, compris entre la rue Gouin et l'intersection des rues David et Victoria; ces travaux peuvent être requis vu l'état très sensible de la conduite à proximité des travaux du collecteur sanitaire effectués en vertu de la résolution numéro CE-98-90.

D'autoriser le trésorier à verser, s'il y a lieu, la somme de 46 000 \$, taxes incluses, à la firme susmentionnée sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 19108
Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-98-461

**BRAULT ET MARTINEAU INC. – CONS-
TRUCTION – BÂTIMENT COMMERCIAL –
SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la convention, préparée par les Services techniques, à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Brault et Martineau inc., concernant la construction d'un édifice au-dessus d'une servitude d'égout pluvial existant dans le cadre d'un développement commercial sur les lots 26-6, 26-7, 26-8, 26-9, 26-24, 26-25, 26-26, 26-27 et 26-28, au cadastre du village de Pointe-Gatineau; cette servitude est montrée aux plans numéros C-1, C-2, C-3 et C-4, préparés par Boileau et associés inc., le 11 mars 1998 et révisés le 27 mars 1998.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la susdite convention conservée au dossier numéro CE-98-461 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-462

**LES GRANDS FEUX DU CASINO –
FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES
(5130-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'interdire toute circulation les 1, 5, 8, 12 et 15 août 1998, entre 19 h et 23 h, sur le tronçon de la rue Saint-Jean-Baptiste, compris entre la rue Fortin et le boulevard Archambault ainsi que toute circulation, autre que locale, aux dates et heures précitées sur les rues Bélanger, Blais, Galipeau, Moreau et René.

De mandater le directeur des Services techniques pour faire installer les barricades et la signalisation d'usage dans tels cas, ainsi que le Service de la sécurité publique pour exercer un contrôle aux barrages durant les heures de fermeture de ces rues.

ADOPTÉE.

CE-98-463

**DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES – DÉ-
PENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisation de paiements et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-463 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 27 avril 1998
- b) listes des commandes entrées du 15 au 27 avril 1998
- c) journaux des autorisations de paiement du 15 au 27 avril 1998
- d) journaux des divergences du 15 au 27 avril 1998

ADOPTÉE.

CE-98-464

**AUTORISATION – ÉMISSION D'OBLIGA-
TIONS DE 4 000 000 \$ (3531)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le projet d'émission d'obligations de 4 000 000 \$, pour le 23 juin 1998, plus amplement détaillé aux annexes 1 et 2 jointes à la note, du 4 mai 1998, du chef comptable, aux Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-464 des archives municipales.

D'autoriser les Services financiers à entreprendre les procédures nécessaires pour réaliser cette émission d'obligations à la date susmentionnée.

ADOPTÉE.

CE-98-465

**COUVERTURE D'ASSURANCE - FEU
D'ARTIFICE - FESTIVAL DE MONTGOL-
FIÈRES DE GATINEAU (1600-06)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'offre de la firme Ampleman Pyrotechnie, Division de Flexinal inc., au prix de 1 100 \$, taxes en sus, dans le but d'ajouter à titre d'assurés additionnels le Festival de montgolfières de Gatineau, la Ville de Gatineau et la pharmacie Jean-Coutu de Michel Quesnel, dans le cadre du feu d'artifice qui sera présenté au parc de la Baie, le samedi 5 septembre 1998.

Certificat de crédit disponible 18787
Poste budgétaire 02 40 19030 421

ADOPTÉE.

CE-98-466

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
AMÉNAGEMENT - ACCÈS - PARC DES
VIGNOBLES (4111-03-04/00303)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 71 251,09 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour l'aménagement de l'accès au parc des Vignobles.

Il est entendu que la Commission scolaire des Draveurs remboursera à la Ville de Gatineau, immédiatement à la fin des travaux et sous présentation des

pièces justificatives, 50 % du coût réel des travaux jusqu'à concurrence de 25 000 \$, comme spécifié à l'article 3 du protocole d'entente « Nouvelle école, secteur du Moulin ».

Certificat de crédit disponible 19103
Poste budgétaire 05 25 295

ADOPTÉE.

CE-98-467

**BOISSONS GAZEUSES – ARÉNAS ET
PROGRAMME « PÊCHE EN VILLE – LAC
BEAUCHAMP » (1152-05)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De prendre acte de la note, du 28 avril 1998, du chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture, concernant les notes supplémentaires du comité exécutif du 25 mars 1998, numéro NS-98-56 et NS-98-58 et se rapportant respectivement à la fourniture de boissons gazeuses dans les arénas et au programme « Pêche en ville – Lac Beauchamp ».

ADOPTÉE.

CE-98-468

**TABLEAU D’AFFICHAGE - PARC
SANSCARTIER (1540)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fédération du Baseball Amateur du Québec inc., région Outaouais, concernant le tableau d'affichage électronique offert par la compagnie Avenor inc. de Gatineau et installé au terrain numéro 1 du parc Sanscartier.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ce protocole d'entente, préparé par le Service des loisirs et de la culture, le 5 mai 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-468 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-469*

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ CULTURELLE - VERSEMENT - SUBVENTIONS (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité aviseur permanent sur la culture de proposer au conseil :

D'accorder aux organismes indiqués ci-dessous et pour les projets y inscrits, le montant de la subvention apparaissant en regard de chacun d'eux et d'autoriser le trésorier à leur verser cette assistance financière, sur présentation de réquisitions de paiement par la directrice des loisirs et de la culture, à savoir :

<u>ORGANISME</u>	<u>MONTANT SUBVENTION</u>	<u>NATURE DES PROJETS</u>
Les Choralies de l'Outaouais	500 \$	Spectacle rassemblant les chorales du milieu scolaire
Les Harmonies de l'Outaouais	500 \$	Spectacle rassemblant les harmonies du milieu scolaire
Collège Saint-Alexandre	200 \$	Bonifier la subvention pour correspondre à la tarification d'un organisme non reconnu

Il est également résolu d'annuler la subvention de 1 200 \$ accordée à l'organisme Les Productions DAK en vertu de la résolution numéro C-98-21, adoptée le 19 janvier 1998.

Certificat de crédit disponible 19139
Poste budgétaire 02 65 71070 919

ADOPTÉE.

CE-98-470*

PRÊT - COLLECTION D'ARTEFACTS - FORGE PAIEMENT (1540)

CONSIDÉRANT QU'à la suite des recommandations de la firme Ethnotech inc., la Ville de Gatineau a acquis en 1982 plus de 250 objets associés au métier de forgeron;

CONSIDÉRANT QUE cette collection est entreposée au 476, boulevard Saint-René Est et à la demande du directeur général adjoint, l'agent de développement culturel fut mandaté pour trouver une solution afin d'assurer une bonne visibilité de cette collection au public ainsi que l'accessibilité en Outaouais;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité aviseur permanent sur la culture :

De proposer au conseil d'accepter en principe de prêter, à titre gratuit et pour un terme indéterminé, la collection d'artefacts de la Forge Paiement à la Corporation du Château Logue inc., de Maniwaki, à la condition que le projet de mise en valeur du patrimoine voit le jour et de mandater le Service des loisirs et de la culture pour négocier les modalités et les conditions de ce prêt.

ADOPTÉE.

CE-98-471

P.I.I.A.– POSTE D'ESSENCE PÉTRO-
CANADA – 395, MONTÉE PAIEMENT
(6220-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au poste d'essence avec dépanneur et lave-auto situé sur une partie des lots 15-4 et 830, au cadastre du village de Pointe-Gatineau, soit au 395, montée Paiement, Gatineau, Québec et se composant des documents mentionnés ci-dessous, conservés au dossier numéro CE-98-471 des archives municipales, à savoir :

- Pétro-Canada – libre-service, dépanneur, lave-auto – boulevard Saint-René Ouest et montée Paiement, Gatineau, Québec – plan d'implantation préliminaire portant le numéro de projet 13069, feuillet 1, daté du 25 novembre 1997 et révisé le 23 avril 1998;
- Pétro-Canada – plan - élévations du bâtiment – Série 3 000 (A & W) avec guichet arrière, préparé par l'architecte Louise Hoghes, portant le numéro de projet 973002AW, feuillet A2, daté du 5 janvier 1998 et émis le 20 février 1998;
- Pétro-Canada – plan - elevations and details – L.C.I. Wash Prototype, préparé par l'ingénieur R.R. Collins, portant le numéro de projet CW900606, feuillet A2, daté du 25 juin 1993 et révisé le 9 octobre 1997;
- Pétro-Canada – enseigne sur poteaux et enseignes directionnelles – concept, daté du 23 avril 1998;
- Pétro-Canada – marquise et fueling center – concept, daté du 23 avril 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-472

**AUTORISATION – ABATTAGE
D'ARBRES ET TRAVAUX D'AMÉNAGE-
MENT – RUE POPLAR (6124-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Gérard Lahaie, relativement à :

- ♦ l'abattage de deux érables à Giguère situés au nord de l'entrée charretière du 89, rue Poplar, Gatineau, Québec, à la condition que le requérant fasse planter audit emplacement, en 1998, en remplacement de ceux abattus, deux nouveaux arbres;
- ♦ l'aménagement de la cour avant et latérale de l'habitation située au 93, rue Poplar, Gatineau, Québec, comme illustré au plan d'implantation, portant le numéro de dossier 6124-03/20005, préparé par le Service d'urbanisme, le 28 avril 1998, et conservé au dossier numéro CE-98-472 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-473

**AUTORISATION – TRAVAUX – 5, RUE
JACQUES-CARTIER (6124-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Luc Courtemanche, relativement à l'installation d'un auvent au-dessus du café-terrace existant et à la rénovation de la façade avant du bâtiment principal situé au 5, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, le tout comme illustré au plan intitulé « Restaurant Robby's, rue Jacques-Cartier – réaménagement extérieur – Gatineau, Québec », préparé par la firme Architecture Plus enr., au mois de mai 1998 et portant le numéro de dossier L.C.R. 98, feuillet A, conservé au dossier numéro CE-98-473 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-474

**AUTORISATION – TRAVAUX – 97, RUE
SAINT-JEAN-BAPTISTE (6124-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Michel Brissette, pour et au nom d'Antonio Brissette, relativement au remplacement des six fenêtres et de la porte de la véranda de la façade principale de l'habitation située au 97, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec.

ADOPTÉE.

CE-98-475

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 6 mai 1998, à 8 h 35.

ADOPTÉE.

CE-98-476

**ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC –
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE –
PROJET ARCHIVES 2000 (3440-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le projet Archives 2000 – phase 3, préparé par le chef de la Division des archives, au Service du greffe et présenté dans le cadre du programme d'aide 1998-1999 du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

D'habiliter le greffier ainsi que le contrôleur aux Services financiers à signer, s'il y a lieu, les ententes nécessaires pour donner suite à ce projet et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises advenant son acceptation par les autorités gouvernementales. Ce projet est conservé au dossier numéro CE-98-476 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-477

VIREMENT BUDGÉTAIRE – CONGRÈS –
DIRECTION GÉNÉRALE (3162-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 223-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 223-98

02 15 13000 Direction générale

311 Congrès 500 \$

02 15 13400 Affaires juridiques

112 Plein temps – cols blancs (500 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-478*

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉ-
RO C-97-06-413 – ACQUISITION –
TERRAIN – RUE DAVIDSON OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de modifier la résolution numéro C-97-06-413, adoptée le 16 juin 1997, pour ajouter après le premier alinéa le suivant :

De mandater les Services techniques à faire effectuer le raccordement d'aqueduc compris entre la ligne d'emprise et la résidence d'Henry Radmore, située au 576, rue Davidson Ouest, Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18536
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

CE-98-479

COMPTE RENDU - GROUPE DE TRAVAIL
DES RÉCLAMATIONS (1153-10)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 30 avril 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-479 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-480

PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE (1610-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Marc Décary 91, rue Alexis-Carrel, Gatineau Réclamation du 26 février 1998	35,45 \$
2. Jean Viau 16, rue de l'Anse, Gatineau Réclamation du 25 février 1998	195,55 \$

Certificat de crédit disponible 18480
Postes budgétaires 05 26 415 et 05 26 420

ADOPTÉE.

CE-98-481

MODIFICATION - RÉOLUTION NUMÉRO
CE-97-11-1054 - AVIS DE SINISTRE -
YVON MAROIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De modifier la résolution numéro CE-97-11-1054, adoptée le 26 novembre 1997, en y biffant le paragraphe numéro 5, concernant l'avis de sinistre transmis par Yvon Marois, le 25 juillet 1997, relatif aux dommages causés à la suite d'un refoulement d'égout survenu au 26, rue de Vendôme, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-482

PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE – YVON
MAROIS (1610-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques à la Direction générale, une somme de 91,16 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre du 22 juillet 1997, présenté par Yvon Marois, domicilié au 26, rue de Vendôme, Gatineau, et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 320.

Certificat de crédit disponible numéro 18524

ADOPTÉE.

CE-98-483

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDA-
TIONS NÉGATIVES (1610-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau, concernant les avis de sinistre soumis par les personnes et la compagnie mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

Gabrielle Gélinas, 209, chemin de la Sucrierie, Gatineau
Réclamation du 10 décembre 1997

Alain Guertin, 8, rue Richard, Gatineau
Réclamation du 5 décembre 1997

Lyne Ipperciel, C.P. 622, Thurso
Réclamation du 27 janvier 1998

Les Assurances de la Capitale,
Réf. : Dominique Desgagné, 974, rue Bel-Air, Gatineau
Réclamation du 26 janvier 1998

Johanne Charron, 118, rue Mitchell, appartement 3, Gatineau
Réclamation du 1^{er} février 1998

Steven Séguin, 34, Dixième Avenue, Gatineau
Réclamation du 23 janvier 1998

Michel Charest, 225, montée Paiement, Gatineau
Réclamation du 27 février 1998

Agathe Pelletier, 27, rue Major, Gatineau
Réclamation du 10 février 1998

Doris Lessard, 23, rue Ducerre, Gatineau
Réclamation du 9 février 1998

ADOPTÉE.

CE-98-484*

VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ
DU QUARTIER DES BELLES-RIVES INC.
(3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 000 \$ au comité du quartier des Belles-Rives inc. pour payer une partie des dépenses reliées à l'organisation et la tenue de la fête de quartier et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18082
Poste budgétaire 02 70 92000 791

ADOPTÉE.

CE-98-485

REGROUPEMENT DES GARDERIES SANS
BUT LUCRATIF DE L'OUTAOUAIS –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'acheminer au Service des loisirs et de la culture, pour analyse et rapport, la demande d'aide financière formulée par le Regroupement des garderies sans but lucratif de l'Outaouais, concernant les coûts de location du parc et de la surface cimentée du stade Pierre-Lafontaine.

ADOPTÉE.

CE-98-486

DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –
BANQUE ROYALE DU CANADA
(1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De modifier la résolution numéro CE-98-449, adoptée le 6 mai 1998, dans le but d'y ajouter Richard Canuel et Richard Migneault comme représentants de la Ville au tournoi de golf bénéfice de la Banque Royale du Canada et de réserver à cette fin une somme de 300 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Il est également résolu de biffer du dernier alinéa de la susdite résolution le nom de Richard Canuel désigné à titre de substitut pour participer à ce tournoi.

Certificat de crédit disponible 18084

ADOPTÉE.

CE-98-487

DÉLÉGATION – GALA – JEUNES ENTRE-
PRISES DE L'OUTAOUAIS (1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De déléguer Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher, pour représenter la Ville de Gatineau au Gala de fin d'année des Jeunes Entreprises de l'Outaouais inc., qui aura lieu au club de golf du Dôme, le jeudi 14 mai 1998, et de réserver à cette fin une somme de 140 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 18083

ADOPTÉE.

CE-98-488

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-489

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De suspendre la séance jusqu'à 11 h.

ADOPTÉE.

*** À 11 h 02, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité exécutif présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-490

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

*** André Sincennes quitte la séance.**

CE-98-491

LEVÉE DU HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-492

ACCEPTATION – SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – ZONE BLANCHE (4111-03-03/00024)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse déposée par le consortium Boileau associés/Consultants de l'Outaouais, ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, au prix de 419 070,58 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et ayant obtenu un pointage supérieur à 70 % selon la grille d'évaluation du système de pondération et d'évaluation des offres, acceptée en vertu de la résolution numéro C-98-52, pour les services professionnels d'ingénierie – zone blanche et comprenant les éléments mentionnés ci-dessous définis au barème des honoraires de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, révisé au mois de mars 1997, à savoir :

- Études préparatoires incluant relevés et étude géotechnique;
- Concept;
- Plans et devis préliminaires;
- Plans et devis définitifs;
- Services rendus au chantier avec résidence;
- Plans tels que construits.

Il est également résolu d'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à retourner les enveloppes des soumissions n'ayant pas été ouvertes.

Certificat de crédit disponible 19089
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-98-493

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

* Claude Doucet quitte la séance.

CE-98-494

COTISATION MAXIMALE – RÉGIME DE
RENTE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 29 avril 1998, du secrétaire-trésorier du régime de rente des employés de la ville de Gatineau, concernant le remboursement à quatre personnes des cotisations perçues en trop.

ADOPTÉE.

CE-98-495

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**MARCEL SCHRYER
VICE-PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 20 mai 1998, à 8 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Marcel Schryer, vice-président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, André Sincennes, Robert Bélair, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, Luce Bélanger, Marcel Roy, Pierre Bertrand, Pierre Mantville, André Côté, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Paule Brochu, Jacques Perrier, Suzanne

Dagenais, Marc Quesnel, Marc Pageau et
M^e Richard D'Auray

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean René Monette,
Richard Côté et Yvon Boucher

ABSENCE MOTIVÉE : Guy Lacroix

INVITÉ : Robert Valin

CE-98-496*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 978-98 – DÉPEN-
SE DE 880 000 \$ - INSTALLATION CON-
DUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC –
TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DOMESTIQUE – BOULEVARD LA
VÉRENDRYE OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver, avec les modifications mentionnées ci-dessous, le règlement numéro 978-98, autorisant une dépense de 880 000 \$ pour installer une conduite maîtresse d'aqueduc et autoriser des travaux d'aqueduc et d'égout domestique dans le cadre de la construction du tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre l'autoroute 50 et le réservoir d'eau potable Côte d'Azur, à savoir :

- Prévoir une clause d'imposition aux riverains pour le remboursement des coûts de travaux d'égout domestique au montant de 18 380 \$;
- Ajouter à l'annexe « I » une colonne ayant pour titre « RIVERAIN » et inscrire sous celle-ci à l'article 2 le montant de 16 000 \$ et à l'article 4 le montant de 2 380 \$.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-497

**ACCEPTATION - REQUÊTE D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUTS – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL
– VILLAGE TECUMSEH - PHASE VI-B
(6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Le groupe Du Barry enr. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le prolongement de la rue de Lausanne, formé des lots 43-111 et 44-13, au cadastre du village de Pointe-Gatineau; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de cette rue et est conservée au dossier numéro CE-98-497 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.
6. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée et d'autoriser le responsable de l'ingénierie à retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par la Ville.
7. D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente, dès que le responsable de l'ingénierie aura approuvé les travaux réalisés sur celle-ci.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente.

Certificat de crédit disponible 19093
Poste budgétaire 02 50 39200 418

ADOPTÉE.

CE-98-498

ACCEPTATION - REQUÊTE – ASPHALTAGE DE RUE ET AUTRES TRAVAUX - ENSEMBLE RÉSIDENTIEL – VILLAGE TECUMSEH - PHASE VI-B (6221)

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES

APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie Le groupe Du Barry enr. pour installer, à ses propres frais, un système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoirs ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue formée des lots 43-111 et 44-13, au cadastre du village de Pointe-Gatineau et conservée au dossier numéro CE-98-497 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux décrits à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

ADOPTÉE.

CE-98-499

**ÉMISSION – CERTIFICAT – TRAVAUX
D'ÉGOUT PLUVIAL – RÉFECTION –
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST -
TRONÇON PAIEMENT-GUINDON (5130-
10)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à l'aménagement d'un réseau d'égout pluvial dans le cadre du projet d'élargissement du tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon.

De mandater le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec la demande d'autorisation prévue à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE.

CE-98-500

**CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC -
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la firme Boileau associés experts-conseils inc., en vertu de la résolution numéro CE-97-07-661, a été mandatée pour préparer les plans et devis nécessaires à la construction de la conduite maîtresse d'aqueduc prévue dans le tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la rue Du Barry et le réservoir d'eau potable Côte d'Azur;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la firme Boileau associés experts-conseils inc. à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

ADOPTÉE.

CE-98-501

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 221-
98 - PARTICIPATION AU CONGRÈS
ANNUEL ADPPQ**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 221-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 221-98

02 45 21000 Administration - Sécurité publique

319 Frais de déplacement	(755 \$)
311 Congrès	755 \$

Les parenthèses signifient que l'affectation de ce poste budgétaire est diminuée.

ADOPTÉE.

CE-98-502

**COMPTE RENDU - VÉRIFICATION -
COMPTES PUBLICS (1152/00001)**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE

APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 22 avril 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-502 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-503

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE -
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la proposition présentée par la firme Charlebois-Trépanier et associés inc., concernant les couvertures d'assurance responsabilité civile générale indiquées ci-dessous pour les organismes mentionnés plus bas, pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 1^{er} juillet 1999, à 0 h 01, au prix apparaissant en regard de chacune des couvertures suivantes :

- Assurance responsabilité civile générale Responsabilité civile, limite de 1 000 000 \$ avec franchise de 500 \$ Assureur : Guardian du Canada	23 550 \$
- Assurance responsabilité civile complémentaire et excédentaire Limite de 2 000 000 \$ avec rétention de 10 000 \$ Assureur : Guardian du Canada	4 710 \$
Taxes (9 %)	2 544 \$
Total	<u>30 804 \$</u>

Il est entendu que ce contrat couvre les activités offertes par les organismes suivants :

- Gala sportif de Touraine
- Les Productions de la cité inc.
- Cercle Jeanne Le Ber St-Jean-Marie-Vianney
- Comité du quartier 9
- L'Échiquier royal
- La Pointe-aux-jeunes
- École de musique de l'Outaouais inc.
- Le chœur classique de l'Outaouais
- Les Tapageurs

- Club optimiste de Touraine (aménagement du ruisseau Desjardins et opération d'une patinoire extérieure)
- Comité du quartier des Belles-Rives inc.
- Gala Méritas inc.
- Association communautaire de L'Oiseau-bleu
- Association des citoyens du Nord de Gatineau inc.
- Association des résidents du parc Desnoyers
- Association communautaire des Jardins de la Blanche
- Comité des loisirs de Templeton Est
- La Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc.
- Rendez-vous Gatineau inc.
- Festival de montgolfières de Gatineau inc.
- Centre de l'enfant Pont Magique
- Centre régional d'archives de l'Outaouais
- Association communautaire de l'Envolée
- Association communautaire de la Terrasse Paiement

Il est de plus résolu de mandater le trésorier pour récupérer de l'organisme Les productions de la cité inc. la prime au montant de 200 \$ correspondant au coût de la couverture d'assurance de ses activités.

Certificat de crédit disponible 18789
 Poste budgétaire 02 20 19800 421

ADOPTÉE.

CE-98-504

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
 SYSTÈME DE GESTION DU RÉSEAU
 ROUTIER MUNICIPAL (4111-03-
 04/00015)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
 APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la seule soumission reçue conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 62 000 \$, taxes en sus et déposée par la compagnie Setra inc., ayant son établissement de commerce à Québec, Québec, pour la fourniture d'un système de gestion du réseau routier municipal de la ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 19105
 Poste budgétaire 02 50 31065 418

ADOPTÉE.

CE-98-505

**MODIFICATION – CONTRAT – RÉSOLU-
 TION NUMÉRO CE-94-08-692 – LOCA-**

**TION D'UN CHARGEUR ET DE DEUX
NIVELEUSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter de louer une niveleuse au lieu d'un chargeur sur roues pour la dernière saison du contrat accepté en vertu de la résolution numéro CE-94-08-692, contrat d'une durée de cinq ans à raison de quatre mois par année, intervenu entre la Ville de Gatineau et la compagnie Hewitt équipement ltée, au taux de 6 375 \$ par mois, étant donné que l'utilisation d'une niveleuse, au lieu d'un chargeur, est jugée plus pratique et avantageuse pour le déneigement et surtout pour le déglacage des rues.
2. D'accepter le virement budgétaire numéro 224-98 et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 224-98

02 50 33100 Déblaiement des rues

516 Location long terme, machinerie, véhicules et équipement 1 500 \$
124 Temps supplémentaire – cols bleus (1 500 \$)

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer le contrat s'y rattachant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-506

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET AUTRES -
DIVERSES RUES (4111 03-03/00301)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse au prix de 313 774,17 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Constructions Deschênes Québec ltée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour installer des bordures et trottoirs ainsi que pour poser un revêtement bitumineux sur les rues ou parties des rues mentionnées ci-dessous et plus amplement décrites aux plans préparés par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc. et portant les numéros 312-164-213-06, 312-164-214-06, 312-165-202-09,

368-003-200-08, 368-010-200-06, 380-001-201-A et 381-004-201-09, à savoir :

- Rue Davidson Ouest – de la montée Paiement à environ 100 mètres à l'est de la rue de Bordeaux;
- Rue du Vieux-Port – de la rue du Voilier à la rue Parisien;
- Rue de l'Oasis – du boulevard de l'Hôpital à environ 235 mètres vers le nord;
- Boulevard de l'Hôpital, tronçon d'environ 300 mètres, entre la rue de l'Oasis et le boulevard du Mont-Royal;
- Rue Victor-Hugo – de la rue de Charny à environ 135 mètres vers l'est;
- Rue Louis-Fréchette, partie est – de la rue A.-Gibeault à environ 90 mètres vers le nord.

Certificat de crédit disponible 19100

Postes budgétaires 064 0721 202, 064 0940 202, 064 0509 200, 064 0573 200, 064 0982 201 et 064 0844 202

ADOPTÉE.

CE-98-507

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO CE-98-283 - FRAIS – LOCATION DE LIENS MÉGALINK – BELL CANADA

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De remplacer la dernière phrase de l'article 4 de la résolution numéro CE-98-283 par la suivante :

« Ces ententes, prévues à l'offre de service de Mitel SCC, auront une durée maximale de cinq ans et leur valeur globale ne dépassera pas 480 000 \$, taxes exclues. »

Certificat de crédit disponible 18180

Poste budgétaire 02 30 13050 333

ADOPTÉE.

CE-98-508*

ASSOCIATION DES JOUEURS ET JOUEUSES DE JEUX DE RÔLES DE L'OUTAOUAIS (AJJRO)

CONSIDÉRANT qu'un groupe de dix personnes désire créer une association sans but lucratif pour promouvoir les jeux de rôles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1.1 de la Loi sur les clubs de récréation, une telle requête doit recevoir l'assentiment et l'autorisation du conseil de la ville de Gatineau de l'endroit où l'association aura son siège social;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accorder à l'Association des joueurs et joueuses de rôles de l'Outaouais (AJJRO), ayant son siège social à Gatineau, l'autorisation de se former en association.

ADOPTÉE.

CE-98-509

**FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES –
TOURNOI BASEBALL AMATEUR DE
GATINEAU « ROYAL BRASSARD »**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'interdire toute circulation les 29 et 30 juin et les 1^{er}, 2 et 3 juillet 1998, entre 17 h et 22 h et les 4 et 5 juillet 1998, entre 9 h et 22 h, sur les rues Saint-Laurent et Sanscartier, comme montré au plan conservé au dossier numéro CE-98-509 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-510

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 13 mai 1998, à 8 h 33.

ADOPTÉE.

CE-98-511*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 987-98 –
FERMETURE – PARTIE DES RUES
DAVIDSON OUEST ET SCHRYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 987-98 décrétant la fermeture d'une partie des rues Davidson Ouest et Schryer.

ADOPTÉE.

CE-98-512

**AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDA-
TION POSITIVE (1610-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 517,61 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre du 15 janvier 1998 de Robert P. Racicot, représentant le Conseil de la fabrique cathédrale St-Jean-Marie Vianney, 160, rue Laval, Gatineau et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 425.

Certificat de crédit disponible 18525

ADOPTÉE.

CE-98-513

**PROCÉDURE – GROUPE DE TRAVAIL
DES RÉCLAMATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la procédure allégée de gestion des réclamations autorisant la préposée aux réclamations à transmettre des avis de non-responsabilité dès la réception d'un avis de sinistre pour les cas suivants :

- Avis de sinistre présenté hors du délai de quinze jours prévu dans la Loi sur les cités et villes;

- Avis de sinistre présenté hors du délai de six mois prévu dans la Loi sur les cités et villes;
- Réclamations en dommages causés par la présence d'un objet sur la chaussée (exonération statutaire);
- Réclamations en dommages aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule automobile causés par l'état de la chaussée (exonération statutaire);
- Réclamations en dommages causés par la faute d'un constructeur ou d'un entrepreneur à qui des travaux de construction, de réfection ou d'entretien ont été confiés (faute d'un tiers).

ADOPTÉE.

CE-98-514*

CESSION DE TERRAIN – PARTIE DES
LOTS 5I ET 5J – MARCEL LEGAULT

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De céder à Marcel Legault, ou ses ayants droit, la partie des lots 5I et 5J, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une largeur de 3 mètres et décrite aux parcelles 1 et 2 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 7 avril 1998, sous le numéro 3061 de ses minutes, dossier 93-002. En contrepartie, ce dernier cède et transporte à la Ville de Gatineau, une servitude d'utilités publiques sur la totalité du terrain cédé; cette cession est effectuée aux conditions suivantes :

- Le propriétaire, ou ses ayants droit, donne quittance à la Ville de Gatineau contre toute poursuite au motif qu'il se voit imposer une taxe pour les services dont il ne peut bénéficier;
- L'acte notarié est payé en parts égales entre les parties.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Il est entendu que cette résolution est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro 987-98.

ADOPTÉE.

CE-98-515*

**ÉCHANGE DE TERRAIN – PARTIE DU
LOT 21 – 170844 CANADA INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de céder à la compagnie 170844 Canada inc., ou ses ayants droit, la partie du lot 21, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 1^{er} avril 1998, sous le numéro 3060 de ses minutes, dossier 94-022. En contrepartie, cette compagnie cède à la Ville de Gatineau une superficie équivalente dans la nouvelle emprise de la rue Davidson Ouest, soit une partie du lot 21-610, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et décrite à la parcelle 6 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 19 janvier 1998, sous le numéro 3046 de ses minutes.

Il est entendu que la présente transaction respecte les dispositions de l'article 7.4 du protocole d'entente intervenu entre les parties le 19 novembre 1997 en vertu de la résolution numéro CE -97-11-1023.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

De modifier la résolution numéro CE-98-124, adoptée le 11 février 1998, en retranchant la parcelle 6 mentionnée au paragraphe 1 du premier alinéa.

Il est entendu que cette résolution est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro 987-98.

ADOPTÉE.

CE-98-516

**RÈGLEMENT NUMÉRO 678-6-98 –
MODIFICATIONS – RÈGLEMENT NUMÉ-
RO 678-91 - RÉGIME DE RENTES DES
EMPLOYÉS ET FONCTIONNAIRES DE LA
VILLE DE GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reporter l'étude du règlement numéro 678-6-98 à une prochaine séance du comité.

ADOPTÉE.

CE-98-517*

**REPRÉSENTATION DU CONSEIL –
COMITÉ DE RETRAITE**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 678-91, à l'article 15:02, précise que le comité de retraite est, entre autres, composé de trois membres du conseil municipal et de quatre cadres supérieurs de la ville de Gatineau, tous désignés par le conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De désigner les cadres supérieurs suivants pour siéger au sein du comité de retraite :

- Claude Doucet;
- Robert Bélair;
- Marc Pageau;
- Jean Gervais.

La présente résolution remplace la résolution numéro C-95-12-752 adoptée le 19 décembre 1995.

ADOPTÉE.

CE-98-518

**COMITÉ AD HOC D'ÉVALUATION DES
POSTES CADRES (2144-03-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De retirer le sujet de l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

CE-98-519

**PROMOTION – FRANCYN VIOLON
CARRIÈRE – POSTE DE PRÉPOSÉ AUX
RÉCLAMATIONS (2413-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

Que Francyn Violon Carrière soit promue au poste de préposé aux réclamations, à la Direction générale, au salaire prévu à la classe VIII, échelon 3, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel numéro 01567

ADOPTÉE.

CE-98-520*

REGROUPEMENT DES GARDERIES SANS
BUT LUCRATIF DE L'OUTAOUAIS -
PIQUE-NIQUE ANNUEL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De soutenir le Regroupement des garderies sans but lucratif dans l'organisation de leur pique-nique annuel qui se déroulera le 26 mai 1998, en leur louant le stade Pierre-Lafontaine aux coûts réels occasionnés, comme spécifié au rapport du 13 mai 1998, préparé par le chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture, et ce, malgré les dispositions du règlement numéro 961-5-98.

De mandater le trésorier pour transmettre au Regroupement des garderies sans but lucratif de l'Outaouais une facture au montant de 108 \$ couvrant les susdits coûts.

ADOPTÉE.

CE-98-521

INVITATION – FONDATION DES MALA-
DIES DU CŒUR DU QUÉBEC – TOURNOI
DE GOLF-BÉNÉFICE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De déferer le dossier, pour étude et recommandation, aux membres du conseil lors de la prochaine réunion du comité plénier.

ADOPTÉE.

CE-98-522

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-523

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS - RECOMMANDATIONS -
ÉVALUATIONS RÉVISÉES (1218-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note de service, du 13 mai 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEUR INSCRITE AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
81015-7238-14-4529	420, boulevard Maloney Est	3 389 200 \$	3 150 000 \$
81015-7238-93-9737	630, boulevard Maloney Est	951 200 \$	800 000 \$
81015-6240-63-0173	1000, rue Principale	1 570 100 \$	1 485 400 \$ 97 07 11 au 97 09 30
		1 570 100 \$	1 249 100 \$ 97 10 01 au 99 12 31

ADOPTÉE.

CE-98-524

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN

MARCEL SCHRYER

SECRÉTAIRE

VICE-PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 27 mai 1998, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Marcel Schryer, vice-président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Jean-Charles Beaudry, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Jean Boileau, Marc Pageau et M^e Richard D'Auray

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Thérèse Cyr et Yvon Boucher

ABSENCE MOTIVÉE : Son Honneur le maire Guy Lacroix

CE-98-525

ACCEPTATION - SOUMISSION -
TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET AUTRES -
DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF CÔTE
D'AZUR - PHASES A ET C-1 (4111-03-
03/00302)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse au prix de 87 905,78 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie 130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité ayant son établissement de commerce au 485, rue Vernon, Aylmer, Québec, pour installer des bordures et trottoirs ainsi que pour poser un revêtement bitumineux sur les rues ou parties des rues mentionnées ci-dessous conformément aux plans préparés par les experts-conseils Jean-Luc Allary et associés inc. et portant les numéros 42-27-01, 42-27-02, 42-27-03 et 42-27-04, à savoir :

- rue de Saint-Auban, de la rue de Sainte-Maxime à environ 100 mètres vers l'est;
- rue de Sainte-Maxime, de la rue de Salernes à environ 740 mètres vers le nord et l'est.

Certificat de crédit disponible 19101
Postes budgétaires 064 0943 202 et 064 0979 202

ADOPTÉE.

CE-98-526*

**INTERDICTION TEMPORAIRE –
STATIONNEMENT SUR DIVERSES RUES
– FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU (7135-02-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'interdire, pour des raisons de sécurité dans le cadre de la tenue du Festival de montgolfières de Gatineau, le stationnement des véhicules routiers sur les deux côtés de la rue du Prince-Albert ainsi que sur les parties des rues mentionnées ci-dessous, du 2 au 7 septembre 1998, à savoir :

- rue Robitaille, entre les rues De Lamennais et Champlain;
- rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier;
- rue De Lamennais, entre les rues Saint-Antoine et Champlain;
- rue Saint-Louis, entre les rues Champlain et Suzanne;
- rue Champlain, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
- rue Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber;
- rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et l'avenue du Golf.

De décréter, du 2 au 7 septembre 1998, un sens unique temporaire en direction nord sur le tronçon de la rue Champlain, compris entre les rues Saint-Antoine et Saint-Louis et de fermer l'accès aux parties des rues suivantes :

- rue Suzanne, via la rue Saint-Louis;
- rue Saint-Antoine, entre les rues Champlain et Jacques-Cartier, sauf pour les autobus de la Société de transports de l'Outaouais et les véhicules autorisés.

D'autoriser le directeur des services techniques à faire installer la signalisation requise pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE.

CE-98-527

DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05,
3511-07 ET 3511-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 11 mai 1998;
- b) listes des commandes entrées du 28 avril au 11 mai 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 28 avril au 11 mai 1998;
- d) journaux des divergences du 28 avril au 11 mai 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-528*

ÉTATS FINANCIERS - OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE
GATINEAU (1218-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'année se terminant au 31 décembre 1997, vérifiés par le bureau des comptables agréés Raymond Chabot Martin Paré et démontrant qu'une somme de 4 735 \$ est due à la Ville par l'Office municipal d'habitation de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-529*

VENTE - BOIS DE CHAUFFAGE (4100)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se départir d'un lot de 12 à 15 cordes de bois de chauffage entreposé au 476, boulevard Saint-René Est;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à vendre à Claude Ducharme, un lot de 12 à 15 cordes de bois de chauffage pour la somme de 455 \$.

ADOPTÉE.

CE-98-530

DÉPÔT - ANALYSE - RATIOS
FINANCIERS (3000-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt de l'analyse des différents ratios financiers pour la ville de Gatineau préparée par le contrôleur aux Services financiers le 6 mai 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-530 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-531

ACCEPTATION - SOUMISSION -
TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE
(4111-03-03/00031)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public, au montant de 123 186,60 \$, taxes incluses, et déposée par la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour les travaux de rapiéçage d'asphalte.

Certificat de crédit disponible 19110
Poste budgétaire 064 0984 216

ADOPTÉE.

CE-98-532

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
PROGRAMME D'AJUSTEMENT DE
STRUCTURES (4111-03-03/00034)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÈNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Polane inc., ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour ajuster des structures d'aqueduc et d'égouts, au prix unitaire indiqué en regard du type d'ajustement à effectuer, taxes en sus, à savoir :

- 525 \$: du regard à ajuster avec cadres auto-ajustables et avec couvercles existants;
- 217 \$: du couvercle de regards pour cadres auto-ajustables AJ-775;
- 550 \$: du puisard à ajuster avec nouveaux cadres ajustables AJ-750;
- 231 \$: du couvercle de puisard pour cadres auto-ajustables AJ-750;
- 330 \$: de la tête de boîte de vanne à remplacer par tête auto-ajustable;
- 93 \$: de l'anneau d'ajustement de béton de moins de 300 mm;
- 94 \$: de l'anneau d'ajustement de 300 mm;
- 132 \$: de l'anneau d'ajustement de 600 mm.

Certificat de crédit disponible 19109
Poste budgétaire 02 50 45120 522

ADOPTÉE.

CE-98-533

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
SCELLEMENT DE FISSURES (4111-03-
04/00020)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÈNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation, au montant de 34 484,50 \$, soit l'option 1, taxes incluses, et déposée par la compagnie Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ayant son établissement de commerce à St-Eustache, Québec, pour les travaux de scellement de fissures.

Certificat de crédit disponible 19111
Poste budgétaire 064 0984 215

ADOPTÉE.

CE-98-534

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
AGRANDISSEMENT DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE TOURAINE
(4111-03-03/00029)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public, au montant de 82 229,07 \$, taxes incluses, et déposée par la compagnie Defran inc. (Entreprises Marbel), ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour l'agrandissement du centre communautaire de Touraine.

Certificat de crédit disponible 18882
Poste budgétaire 02 70 93220 729

ADOPTÉE.

CE-98-535

**PRÉSENTATION - PROJETS - PRO-
GRAMME DE CRÉATION D'EMPLOI -
PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ (3440)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter les projets présentés par les services du Greffe, de la Cour municipale, de l'Informatique, de la Sécurité publique ainsi que des Services techniques, dans le cadre du programme de création d'emploi « Placement carrière-été ».
2. De ratifier les signatures du contrôleur, aux Services financiers, et des directeurs concernés, relativement aux demandes d'autorisation au ministère des Affaires municipales pour le programme de création d'emploi « Placement carrière-été ».
3. D'accepter le virement budgétaire numéro 225-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

4. D'habiliter le Service des ressources humaines à assurer le suivi des projets précités auprès des divers intervenants.

ADOPTÉE.

CE-98-536

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 20 mai 1998, à 8 h 30.

ADOPTÉE.

CE-98-537*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 678-6-98 –
MODIFICATIONS – RÈGLEMENT NUMÉ-
RO 678-91 - RÉGIME DE RENTES DES
EMPLOYÉS ET FONCTIONNAIRES DE LA
VILLE DE GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 678-6-98, modifiant le règlement numéro 678-91, concernant le régime supplémentaire de retraite des fonctionnaires et des employés de la ville de Gatineau, ainsi que ceux des corporations affiliées dans ce régime interentreprises, dans le but :

1. D'intégrer le programme incitatif de réduction de la main-d'œuvre à l'application de certaines dispositions du régime de retraite pour les employés ayant quitté en 1996 et 1997 dans le cadre de ce programme.
2. De modifier la composition des membres du comité de retraite pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux groupes d'employés et d'employeurs au sein du régime.

ADOPTÉE.

CE-98-538

**PROMOTION - CHANTAL GAUTHIER -
POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINIS-
TRATIVE - DIRECTION GÉNÉRALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

Que Chantal Gauthier soit promue au poste de secrétaire administrative, à la Direction générale, au salaire prévu à la classe VIII, échelon 5, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel numéro 01720

ADOPTÉE.

CE-98-539

**ENGAGEMENT - MARC DUMOUCHEL -
SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Marc Dumouchel, à titre de contractuel, au poste d'ingénieur, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur du Service des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-98-539 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel numéro 01721.

ADOPTÉE.

CE-98-540

**DÉLÉGATION - TOURNOI DE GOLF -
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR
DU QUÉBEC (1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité plénier :

De désigner Jacques Forget, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher pour représenter la Ville de Gatineau au tournoi de golf bénéfice en faveur de la Fondation des maladies du cœur du Québec qui aura lieu au club de golf Le Dôme, le mercredi 3 juin 1998 et de réserver à cette fin une somme de 375 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 19502

ADOPTÉE.

CE-98-541

COMMANDITE DE VIN – CHAMBRE DE
COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE
L’OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D’offrir le vin qui sera servi dans le cadre de l’assermentation des nouveaux membres du conseil d’administration de la Chambre de commerce et d’industrie de l’Outaouais qui se tiendra dans la salle du conseil, le mardi 2 juin 1998, à 16 h 30.

ADOPTÉE.

CE-98-542

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-543

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l’ordre du jour.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE

MARCEL SCHRYER
VICE-PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 3 juin 1998, à 8 h 42, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Joël Chéruet, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, M^e Jacques Dionne, Marc Pageau, Marc Voyer et M^e Richard D'Auray

OBSERVATEURS : Jacques Forget et Yvon Boucher

ABSENCE MOTIVÉE : Marcel Schryer

INVITÉS : D^r Alain Sirard et D^r Ken Berris

CE-98-544

**ALLOCATION – UTILISATION – PETITS
ÉQUIPEMENTS (2112-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De prendre acte de la note du directeur des services techniques, du 19 mai 1998, concernant le report, lors de la révision des points de la convention collective des cols bleus, de l'étude de faisabilité et de rentabilité d'un projet visant à accorder une allocation aux employés utilisant leurs propres petits équipements; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-544 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-545

**ACHAT D'UNE SCIE POUR ASPHALTE -
ACCEPTATION VIREMENTS BUDGÉTAI-
RES NUMÉROS 229-98, 230-98 ET
231-98**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir une scie pour asphalte destinée aux Services techniques et d'accorder à cette fin un montant de 24 000 \$, taxes et ristournes considérées.
2. D'accepter les virements budgétaires numéros 229-98, 230-98 et 231-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 229-98

02 50 83015 Ateliers - petits équipements

740 Immobilisations - machinerie, véhicules et équipements 24 000 \$

02 50 33100 Neige - déblaiement des rues

134 Temporaires - cols bleus (24 000 \$)

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 230-98

02 50 43005 Travaux d'aqueduc

712 Immobilisations - travaux d'aqueduc et d'égout 276 193 \$

02 50 73301 aréna Beaudry

726 Immobilisations - arénas (155 648 \$)

02 50 33300 Contrat de déneigement - secteur urbain

521 Entretien - travaux de voirie (120 545 \$)

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 231-98

02 85 95000 Dépenses en immobilisations

931 Contribution au FDI 100 000 \$

02 50 46000 Enlèvement des ordures

491 Enlèvement des ordures (70 000 \$)

02 50 33000 Neige - épandage d'abrasifs

621 Pierre (30 000 \$)

Les parenthèses signifient que les attributions de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-546

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE –
DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL (1141-04-
01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt du rapport des activités de l'année 1997 du Service de la sécurité publique, préparé par le directeur de ce service, le 14 avril 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-546 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-547

**FERMETURE – PARTIE DE LA RUE
VIANNEY (5130-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De décréter la fermeture temporaire du tronçon de la rue Vianney, compris entre les rues Laval et Main, le vendredi 19 juin 1998, entre 8 h et 19 h et d'autoriser les dirigeants de la Garderie populaire Ciboulette inc. à installer les barricades nécessaires.

ADOPTÉE.

CE-98-548

DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05,
3511-07 ET 3511-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-548 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 25 mai 1998;
- b) listes des commandes entrées du 12 au 25 mai 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 12 au 25 mai 1998;
- d) journaux des divergences du 12 au 25 mai 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-549*

RÈGLEMENT NUMÉRO 741-8-98 -
MODIFICATION - RÈGLEMENT -
AQUEDUC MUNICIPAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 741-8-98 modifiant le Règlement numéro 741-92 concernant l'aqueduc municipal, dans le but d'établir la bonne corrélation à l'égard de la tarification se rattachant à la consommation d'eau mesurée par un compteur.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'appuyer la demande d'exemption de taxes foncières soumise par le Centre inter-section H.A.G. concernant l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec.
2. D'autoriser le trésorier à transmettre une copie de la résolution et tous les documents pertinents à cette demande à la Commission municipale du Québec.
3. D'autoriser le trésorier ou son mandataire à représenter la Ville de Gatineau lors de l'audition de la cause devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif désire, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, confier à certains fonctionnaires les pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité;

**II EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De déléguer aux fonctionnaires le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité selon les conditions édictées ci-après :

1. Définition

- 1.1. « Autorités municipales compétentes » signifie le comité exécutif ou le conseil selon les pouvoirs qui leur sont dévolus.
- 1.2. « Dépense » signifie le montant effectivement déboursé par la municipalité en tenant compte de la taxe sur les produits et services, de la taxe de vente du Québec, des ristournes, des crédits de taxes sur intrants et des remboursements de taxes sur intrants.

2. Champ de compétence

Le comité exécutif délègue à tous les fonctionnaires dont les titres apparaissent en annexe, le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville et d'en autoriser le paiement dans les champs de compétence suivants :

- fonds d'administration budgétaire;
- fonds de roulement;
- fonds des dépenses en immobilisations;
- fonds réservés pour auto-assurance;
- fonds réservés pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels, sauf l'acquisition d'immobilisations.

2.1. Exceptions

Malgré la généralité de ce qui précède, les dépenses indiquées ci-dessous sont exclues du champ de compétence des fonctionnaires et doivent faire l'objet d'une autorisation par les autorités municipales compétentes :

- engagement de tout employé régulier;
- contrats d'assurance de tout genre;
- ententes intermunicipales avec tout palier gouvernemental;
- contrats d'enlèvement des ordures;
- contrats de déblaiement et d'enlèvement de la neige;
- contrats de location de bâtisses ou de terrains;
- contrats d'achat / location de tout genre;
- subventions à des organismes sans but lucratif, à l'exception des affiliations des clubs;
- réclamations pour dommages;
- tout travail supplémentaire ou contingence sur un contrat déjà accordé par les autorités municipales compétentes et dont le coût individuel est supérieur au moindre de 8 % du contrat ou 20 000 \$;
- tout ensemble cumulatif de travaux supplémentaires ou contingences sur un contrat déjà accordé par les autorités municipales excédant le moindre de 8 % du contrat accordé ou 50 000 \$;
- tout ensemble cumulatif de travaux supplémentaires ou contingences sur un contrat déjà accordé par les autorités municipales excédant la nouvelle marge fixée par le comité exécutif lors de l'acceptation des travaux supplémentaires ou contingences visés par les deux paragraphes précédents;
- acquisition, disposition, cession d'immeubles, servitudes et autres droits fonciers.

3. Fonctionnaires autorisés

Les fonctionnaires occupant les postes mentionnés aux différentes annexes peuvent autoriser les dépenses visées à l'article 2, sous réserve des montants maxima indiqués ci-après :

<u>Annexe</u>	<u>Montant maximum autorisé</u>
A	20 000 \$
B	10 000 \$
C	7 000 \$
D	4 000 \$
E	2 000 \$
F	1 000 \$
G	500 \$

Dans les cas où le solde budgétaire est insuffisant, le responsable des approvisionnements, aux Services financiers, acceptera un déficit de 7 % pour un montant maximum de 200 \$ par poste budgétaire, à condition que le solde des sommes disponibles dans l'ensemble du budget du service soit supérieur aux déficits des postes budgétaires qui seront créés.

Cependant, pour les dépenses en immobilisations prévues au plan triennal, les services professionnels et l'embauche d'employés temporaires ou occasionnels, les susdites autorisations ne s'appliquent pas et les règles énoncées ci-après s'appliquent pour les postes mentionnés aux différentes annexes, à savoir :

Dépenses en immobilisations, services professionnels autres que juridiques et embauche d'employés temporaires ou occasionnels

<u>Annexe</u>	<u>Montant maximum autorisé</u>
A	20 000 \$
B	10 000 \$
C	7 000 \$
D	4 000 \$
E	2 000 \$

Services juridiques

<u>Annexe</u>	<u>Montant maximum autorisé</u>
A	20 000 \$
B	10 000 \$
H	7 000 \$

Pour les frais d'avocats reliés au recouvrement des taxes, le responsable de la taxation peut autoriser des dépenses n'excédant pas 500 \$ par mandat par matricule par année.

4. Malgré les montants maximums autorisés en vertu de l'article 3, les délégués pourront, sous réserve de respecter les politiques administratives en vigueur, effectuer les dépenses suivantes :
- transferts de banque et remboursements d'emprunt;
 - salaires, remises des déductions et paiements des assurances collectives, fonds de retraite et autres;
 - paiements du service de la dette;
 - remboursement des dépôts de soumissions après adjudication;
 - remboursement des petites caisses et les timbres-postes;
 - paiements autorisés par une résolution spécifique;
 - services publics tels que Société Gazifère, Bell Canada et Hydro-Québec;
 - remise de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services et autres montants exigés en vertu d'une loi ou d'un décret;
 - loyer dont le bail a été autorisé par les autorités municipales compétentes;
 - remboursements de taxes, amendes et frais perçus en trop;
 - rentes aux ex-employés;
 - remises des amendes perçues pour d'autres municipalités;
 - gravier, concassé et sable;
 - asphalte;
 - huile à chauffage;
 - dépotoir à neige;
 - essence;
 - sel et calcium;
 - paiements périodiques effectués en vertu des contrats autorisés par les autorités municipales compétentes;
 - cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec;
 - frais d'immatriculation des véhicules;
 - demandes d'informations à la Société d'assurance automobile du Québec.
5. À défaut d'orientation spécifique exprimée par le comité exécutif ou le conseil, les personnes occupant les postes mentionnés aux annexes A, B, C, D, E, F et G ainsi que les préposés aux achats sont autorisés à aller en appel d'offres et, pour les dépenses inférieures à 100 000 \$, déterminent les compagnies, sociétés ou personnes qui seront appelées à soumissionner sur invitation pour des achats de biens et services.
6. Seul le directeur général peut autoriser des dépenses ou un virement à même le budget d'amélioration des équipements de quartier et du fonds de réserve pour l'aménagement de parcs. Le montant de la dépense ou du virement ne doit pas excéder 5 000 \$. La dépense ne doit pas être une subvention.
7. Le directeur général peut approuver des virements et des dépenses de 5 000 \$ pour des dépenses d'immobilisations non prévues au plan triennal.

8. Les fonctionnaires ayant reçu un pouvoir délégué doivent respecter la politique d'achat en vigueur, ainsi que les procédures s'y appliquant.
9. Les délégataires sont tenus de s'assurer de l'engagement des dépenses qu'ils autorisent, dans les plus brefs délais.
10. À une séance régulière du comité exécutif, le directeur général adjoint et trésorier doit déposer les listes des dépenses autorisées par les délégataires en vertu de la résolution et doivent être accompagnées d'un certificat de crédit disponible.
11. Les délégataires ne peuvent autoriser une dépense dont le montant excède le solde budgétaire du poste où cette dépense doit être imputée, sauf l'exception mentionnée à l'article 3.
12. Lorsqu'une garantie est disponible, le délégataire devra exiger que ladite garantie soit accordée par écrit par la personne transigeant avec la municipalité.
13. Un délégataire ne peut autoriser des dépenses que dans les budgets dont il est directement responsable.
14. Nul ne peut autoriser une dépense dont il est l'un des bénéficiaires.
15. Nonobstant la présente résolution, les délégataires doivent respecter toutes les politiques, procédures et directives en vigueur.
16. Le directeur doit désigner au directeur général, par écrit, son remplaçant pendant son absence et en aviser les autres directeurs de services. Le remplaçant possède alors le niveau de délégation du directeur.

ANNEXE A

Directeur général

ANNEXE B

Directeur général adjoint et trésorier
Directeur général adjoint - Services à la population

ANNEXE C

Directeur des communications
Directeur de la sécurité publique
Directeur-greffier de la cour municipale
Directeur de la transformation organisationnelle
Directeur de l'informatique
Directeur des loisirs et de la culture
Directeur-greffier du greffe
Directeur des ressources humaines

Directeur des services techniques
Directeur de l'urbanisme
Directeur du commissariat au développement économique

ANNEXE D

Inspecteur à la Sécurité publique
Directeur-adjoint - Sécurité publique
Responsable des opérations aux Services techniques
Responsable de l'ingénierie
Responsable des projets de développement
Assistant-greffier au Service du greffe
Conseiller principal à la planification et l'aménagement au Service d'urbanisme
Coordonnateur principal de la gestion du développement au Service d'urbanisme
Chef de division - Permis
Conseiller au développement économique
Responsable des approvisionnements
Coordonnateur des opérations et greffier-audiencier
Conseiller aux affaires juridiques
Adjoint exécutif au directeur général adjoint et trésorier
Adjoint au directeur général
Responsable des événements spéciaux

ANNEXE E

Chef de cabinet
Chef de division - Archives
Chef de division - Approvisionnement
Chef de division - Magasin
Responsable de la taxation
Chef-comptable
Contrôleur aux Services financiers
Chef de division - Systèmes
Chef de division - Support aux usagers
Coordonnateur du service aux usagers
Adjoint technique au Service de l'informatique
Conseiller en ressources humaines
Contrôleur aux Services techniques
Adjoint exécutif à la Sécurité publique
Responsable - Édifices et électricité
Responsable de l'hygiène
Responsable de la voirie
Responsable de l'arpentage
Responsable de la planification et de la conception
Responsable des ateliers mécaniques
Responsable de la géomatique et des systèmes informatisés
Responsable de la conception et des utilités publiques
Responsable des espaces verts et infrastructures récréatives

Responsable du transport, circulation et signalisation
Responsable du développement des normes environnementales
Chef de division - Permis
Chef de division - Inspection
Coordonnateur des permis d'occupation
Chef de division - Arts
Chef de division - Programmes
Chef de division - Bibliothèque
Coordonnateur des activités - Transformation organisationnelle

ANNEXE F

Capitaine - Cours de justice
Chef de division - Combat
Contremaître - Électricien
Contremaître - Ateliers mécaniques
Contremaître - Voirie
Contremaître - Espaces verts et infrastructures récréatives
Contremaître - Hygiène
Contremaître - Édifices et électricité
Coordonnateur aux opérations et formation
Bibliothécaire - Services techniques
Bibliothécaire - Services au public

ANNEXE G

Commis de gestion à la Sécurité publique
Capitaine à la patrouille
Électronicien - Chargé de tâches
Électricien - Chargé de tâches
Technologue
Secrétaire administrative
Secrétaire de direction, à l'exception de la Sécurité publique
Secrétaire du maire
Secrétaire réviseur
Secrétaire à la législation désignée par le directeur-greffier du Greffe
Coordonnateur d'activités
Responsable d'activités
Agent de développement culturel
Adjoint administratif

ANNEXE H

Directeur-greffier - Cour municipale
Directeur des ressources humaines
Conseiller aux affaires juridiques

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accorder aux organismes mentionnés ci-après les subventions indiquées en regard de chacun d'eux pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux suivants :

<u>ENDROITS</u>	<u>ORGANISMES</u>	<u>MONTANTS</u>
Centre communautaire Le Baron	Comité civil du corps de cadets 2920-Gatineau inc.	2 200 \$
Centre communautaire Saint-Gérard	Corporation du centre communautaire Saint- Gérard	800 \$
Centre communautaire Saint-Richard	Le Relais des jeunes Gatinois	800 \$
Pavillon Sanscartier	Association de baseball amateur de Gatineau	1 720 \$
Pavillon Pierre- Lafontaine	Association de baseball amateur des Draveurs	300 \$
Centre communautaire de Touraine	Adojeune inc. Les Tapageurs Association de baseball amateur des Draveurs	1 000 \$ 700 \$ 300 \$
Centre SA.GA.	Centre de consultation de l'unité Limbour	400 \$
Pavillon de l'Oiseau- Bleu	Association de baseball amateur des Draveurs	150 \$
Chalet de la Riviera	Club de tennis de Gatineau	175 \$
Parc Saint-René	Ligue de balles Les Vétérans	110 \$

Parc du Coteau	Club Le Chaudière inc.	175 \$
Parc Laleri	La Pointe aux jeunes	150 \$
Chalet du parc Raymond-Madore	Association commu- nautaire des Jardins de la Blanche	150 \$
Chalet du parc Héту	Les Aînés de Saint-René	50 \$
Chalet du parc Ernest-Gaboury	Association Soccer- Gatineau inc.	175 \$

D'autoriser le trésorier à verser les subventions précitées en deux versements égaux pour toute aide financière de 500 \$ et plus, sur présentation de réquisitions de paiement préparées par la directrice des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE.

CE-98-553

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 27 mai 1998, à 8 h 35.

ADOPTÉE.

CE-98-554

**MODIFICATIONS - CALENDRIER DES
DÉLAIS DE CONSERVATION - DOSSIERS
OPÉRATIONNELS - SÉCURITÉ PUBLIQUE
(1321-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les modifications 1997 effectuées au calendrier des délais de conservation des dossiers opérationnels du Service de la sécurité publique de la ville de Gatineau, proposées par le chef de la Division des archives, au Service du greffe, à la suite de la demande du responsable des télécommunications, au Service de la sécurité publique et relativement aux délais suivants :

<u>Numéro de délai</u>	<u>Titre</u>	<u>Délai</u>
8000	Règlements municipaux	888 - 5 - E'
---	Avertissement CSR	31 jours - 31 jours - D
B500	Demande - interdiction - arme à feu	888 - 12 - E'
R300	Tentative de suicide	888 - 2 - E'

888 : jusqu'au dénouement

1 : échantillonner en vertu de l'annexe 1

De mandater le chef de la Division des archives, au Service du greffe, pour assurer le cheminement de ce dossier auprès des Archives nationales du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE.

CE-98-555*

PAIEMENT – PROCÉDURES JUDI-
CIAIRES – GARDERIE DU 71, RUE DU
SAGUENAY

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De modifier la résolution numéro C-97-03-117, adoptée le 3 mars 1997, en remplaçant le montant de 7 500 \$ par celui de 12 181,10 \$, et ceci, afin de payer les frais et les honoraires reliés à la réalisation du mandat confié à la firme Letellier et associés, dans le cadre du dossier de la garderie implantée au 71, rue du Saguenay, Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18545

Poste budgétaire 02 15 13400 112

ADOPTÉE.

CE-98-556*

**ACCEPTATION – ACTE DE QUITTANCE
– TRAVAUX DE STABILISATION –
BASSIN LAVIOLETTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter l'acte de quittance à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 170 845 Canada inc., concernant le remboursement de la somme de 10 040 \$ en capital et intérêts, en règlement complet et final de toute réclamation en conséquence de l'article 4 de la résolution numéro C-94-04-151.

Certificat de crédit disponible 18546
Poste budgétaire 064 0744 353

ADOPTÉE.

CE-98-557

**RÉCLAMATION RC-97-06-11 –
ACQUIESCEMENT À JUGEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De biffer le paragraphe 1 de la résolution numéro CE-97-09-807.

D'accepter l'acquiescement total à la réclamation formulée par André Maisonneuve, déposée à la Cour du Québec, division des petites créances, et de partager la somme demandée de 3 000 \$ en plus des intérêts et des frais, suivant le barème 1/3, 1/3, 1/3 entre les compagnies de chemin de fer Saint-Laurent et Hudson et Québec Gatineau et la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18548
Poste budgétaire 05 26 320

ADOPTÉE.

CE-98-558*

**COMITÉ D'ÉVALUATION DES POSTES
CADRES (2144-03-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De former un comité interne responsable de procéder à l'évaluation des postes cadres et d'y nommer les personnes mentionnées ci-dessous, et ce, en vertu de la politique salariale des employés cadres :

- le directeur général adjoint et trésorier;
- le directeur général adjoint, services à la population;
- le directeur des ressources humaines.

Il est également résolu d'abroger, à toute fin que de droit, les résolutions numéros C-96-06-406, C-97-04-241 et C-97-09-577; ces abrogations ne devant être interprétées comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ADOPTÉE.

CE-98-559*

VIREMENT BUDGÉTAIRE – MODIFICATIONS - MANDATS – ARBITRAGE DE DIFFÉRENDS – POLICIERS (2220-04 ET 3162-03

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter le virement budgétaire numéro 227-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 227-98

02 75 91000 000 Services financiers

821 Service de la dette intérêts sur obligations (30 000 \$)

02 35 16000 000 Service des ressources humaines

412 Services juridiques 30 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

2. De proposer au conseil de modifier la résolution numéro C-97-03-104, modifiée par la résolution numéro C-98-50 afin d'attribuer une somme additionnelle de 15 000 \$ à la réalisation du mandat confié à M^e Gérard Caisse, de la firme Bélanger Sauvé, agissant à titre d'assesseur patronal dans le dossier d'arbitrage de différends avec les policiers.
3. De proposer au conseil de modifier la susdite résolution numéro C-96-02-01, modifiée par la résolution numéro C-98-50 afin d'y attribuer

également une somme additionnelle de 15 000 \$ à la réalisation du mandat confié à M^e Françoise Boivin, de la firme Letellier et associés, agissant à titre de procureur patronal dans le dossier d'arbitrage de différends avec les policiers.

Certificat de crédit disponible 18834
Poste budgétaire 02 35 16000 412

ADOPTÉE.

CE-98-560

**ENGAGEMENT – MARC DUMOUCHEL ET
ACCEPTATION – VIREMENT
BUDGÉTAIRE NUMÉRO 228-98 (2270
ET 3162-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'engager Marc Dumouchel, à titre de contractuel, au poste d'ingénieur, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-98-560 des archives municipales.
2. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.
3. D'abroger à toute fin que de droit la résolution numéro CE-98-539, adoptée le 27 mai 1998.
4. D'accepter le virement budgétaire numéro 228-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT DUBGÉTAIRE NUMÉRO 228-98

02 50 31060 000 Services techniques – Ingénierie

115 Employés réguliers cadres (11 492\$)

02 50 31000 000 Services techniques – Administration

112 Employés réguliers cols blancs (11 493\$)

02 50 31060 000 Services techniques - Ingénierie

132 Employés temporaires - Génie

22 985\$

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Demande de personnel numéro 01721

ADOPTÉE.

CE-98-561

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES
COLS BLANCS DE GATINEAU –
SÉCURITÉ D'EMPLOI SUZANNE HUPÉ
(2215-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, concernant les modalités particulières d'application de la sécurité d'emploi de Suzanne Hupé et préparée par le conseiller en ressources humaines, le 19 mai 1998, et conservée au dossier numéro CE-98-561 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-562

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES
COLS BLANCS DE GATINEAU –
PROLONGATION D'EMPLOI –
JALONNEURS (2215-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, concernant la prolongation d'emploi des employés temporaires affectés aux chantiers extérieurs aux Services techniques et préparée par le conseiller en ressources humaines, le 13 mai 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-562 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-563

**AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE
LÉGISLATIVE – SERVICE DU GREFFE
(2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de secrétaire législative, au Service du greffe, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper le poste laissé vacant par la promotion de Chantal Gauthier, au poste de secrétaire administrative, à la Direction générale.

ADOPTÉE.

CE-98-564

**AFFICHAGE – POSTE DE PRÉPOSÉ AUX
COMMUNICATIONS – SERVICE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-565

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-
DACTYLO II – SERVICE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-566

**DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF –
CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE L'OUTAOUAIS
(1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De désigner Son Honneur le maire Guy Lacroix, Jean Deschênes, Jacques Forget, Richard Côté, Jean-Pierre Charrette et Yvon Boucher pour représenter la ville de Gatineau au tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais qui aura lieu au club de golf Mont Cascades, le mardi 16 juin 1998 et de réserver à cette fin une somme de 570 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Il est également résolu de désigner Richard Migneault pour agir à titre de substitut.

Certificat de crédit disponible 19561

ADOPTÉE.

CE-98-567

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-568

**PLANIFICATION FINANCIÈRE – 1999-
2001 (3550)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reporter le dossier « planification financière - 1999-2001 » à une prochaine séance du comité exécutif.

ADOPTÉE.

CE-98-569

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 10 juin 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jean-Yves Massé, Roland Morin, John Mellor, Claude Béland, John Janusz, André Côté, Gilles Gibeault, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Richard Canuel, Jean René Monette et Richard Côté

INVITÉ : M^e David Robinson

CE-98-570

**ANNULATION ENTENTE ET VERSEMENT
- SUBVENTION - ASSOCIATION DES
SPORTIFS DE TEMPLETON-OUEST
(3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De mettre fin à l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des sportifs de Templeton-Ouest concernant l'entretien de leur parc, signée le 26 mai 1989, en vertu de la résolution numéro C-89-05-507 et de mandater la directrice des loisirs et de la culture pour transmettre l'avis de 30 jours requis à cette fin.

D'accorder une subvention de 2 000 \$ à ladite Association des sportifs de Templeton-Ouest pour l'entretien de leur parc et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques et appuyée des pièces justificatives s'y rattachant.

Certificat de crédit disponible 19113
Poste budgétaire 02 50 75101 919

ADOPTÉE.

CE-98-571

**ACHAT – SIÈGES À AIR – VÉHICULES –
SERVICES TECHNIQUES (1153-09 ET
4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour les Services techniques, au prix total de 1 500 \$, taxes incluses, trois sièges à air pour les véhicules numéros 320H199, 320H271 et 315B149.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ces sièges, une somme de 1 500 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 19117

ADOPTÉE.

CE-98-572*

**PRÊT DE BARRICADES MÉTALLIQUES
(4140 ET 7131-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'autoriser le responsable des espaces verts et des infrastructures récréatives, aux Services techniques, à prêter 130 barricades métalliques, les 23 et 24 juin 1998, au mouvement Impératif français, responsable de la tenue de la Fête nationale du Québec à Aylmer.

ADOPTÉE.

CE-98-573

**SYSTÈME D'ALARME ANTIVOL –
ARÉNA CAMPEAU (4221-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De déférer pour étude et considération lors de la préparation du budget de l'année 1999 la note, du 6 mai 1998, du responsable des édifices et à l'électricité, aux Services techniques, concernant l'installation d'un système d'alarme antivol à l'aréna Campeau et conservée au dossier numéro CE-98-573 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-574

ABAT-POUSSIÈRE – BOULEVARD
HURTUBISE (5113-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De prendre acte de la note, du 29 mai 1998, du directeur des services techniques concernant l'épandage d'abat-poussière sur le boulevard Hurtubise et conservée au dossier numéro CE-98-574 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-575

ACHAT – ÉLÉVATEUR – SERVICES
TECHNIQUES (4111)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, de la compagnie Pièces d'autos Poulin Itée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 10 121,05 \$ taxes incluses, un élévateur, minimum 9 000 livres, modèle TLO-7, destiné aux Services techniques et accepté en vertu du projet numéro 98-50-03.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de cet élévateur, une somme de 10 121,05 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18883

ADOPTÉE.

CE-98-576

**ACHAT – GYROPHARES ET
ACCESSOIRES – SERVICE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour le Service de la sécurité publique, de la compagnie Christie and Walther Communications Limited, ayant son établissement de commerce à Ottawa, au prix de 7 135,02 \$ taxes incluses, deux gyrophares incluant les accessoires et l'installation et accepté en vertu du projet numéro 98-45-08.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ces gyrophares, une somme de 7 135,02 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18885

ADOPTÉE.

CE-98-577

**DEVIS – SERVICES BANCAIRES
(3600-06/00003)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt du devis préparé par les Services financiers, au mois de mai 1998, concernant les services bancaires et conservé au dossier numéro CE-98-577 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-578*

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 1998
– MODIFICATIONS – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE (3440/00001)**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales a confirmé, dans sa lettre du 11 novembre 1997, qu'une aide financière de 1 750 000 \$ était consentie à la Ville de Gatineau pour l'année 1998;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro C-98-17, a présenté au ministre un projet intitulé « Réfection et amélioration aux réseaux d'aqueduc et d'égouts » dont le coût total est évalué à 2 080 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux prévus à ce projet, soit la conduite maîtresse sur le boulevard La Vérendrye, ne pourra être exécutée totalement en 1998 dû à la nécessité de les coordonner avec ceux réalisés par le ministère des Transports du Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter les modifications proposées au projet intitulé « Réfection et amélioration aux réseaux d'aqueduc et d'égouts » indiquées à la lettre, du 9 juin 1998, adressée au ministère des Affaires municipales par le directeur général adjoint et trésorier.
2. D'autoriser la présentation de cette demande de modifications au ministre des Affaires municipales afin d'obtenir l'aide financière de 1 750 000 \$ consentie à la Ville de Gatineau dans le cadre du programme d'infrastructures 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-579

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 3 juin 1998, à 8 h 42.

ADOPTÉE.

CE-98-580

**ENGAGEMENT – AGENT TEMPORAIRE
– SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
(2416)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Josée Bouchard, au poste d'agent temporaire, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 01505
Poste budgétaire 02 45 21400 111

ADOPTÉE.

CE-98-581

**ENGAGEMENT - CHANTAL
LAMOUREUX – SERVICE DES LOISIRS
ET DE LA CULTURE (2270)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Chantal Lamoureux, à titre de contractuel, au poste d'adjointe administrative, au Service des loisirs et de la culture, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-98-581 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 01722
Poste budgétaire 02 65 71000 115

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Marcel Schryer
 Jean-Pierre Charette

A VOTÉ CONTRE : Jean Deschênes

EN FAVEUR : 2 CONTRE : 1

ADOPTÉE.

CE-98-582

**AFFICHAGE – POSTE DE SECRÉTAIRE
RÉVISEURE – SERVICE DES
COMMUNICATIONS (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire réviseure, au Service des communications, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Marcel Schryer
 Jean-Pierre Charette

A VOTÉ CONTRE : Jean Deschênes

EN FAVEUR : 2 CONTRE : 1

ADOPTÉE.

CE-98-583

**AFFICHAGE – POSTE DE MENUISIER –
SERVICES TECHNIQUES (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de menuisier, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Marcel Schryer
 Jean-Pierre Charette

A VOTÉ CONTRE : Jean Deschênes

EN FAVEUR : 2 CONTRE : 1

ADOPTÉE.

CE-98-584*

**ABOLITION – POSTE DE MÉCANICIEN-
SOUDEUR – SERVICES TECHNIQUES
(1131 ET 2142-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'abolir le poste de mécanicien-soudeur (P-472), aux Services techniques et d'autoriser le directeur des ressources humaines à modifier en conséquence l'organigramme dudit Service.

ADOPTÉE.

CE-98-585

PACTE FISCAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retirer de l'ordre du jour le point 11-6 relatif au pacte fiscal.

ADOPTÉE.

CE-98-586*

VERSEMENT – SUBVENTION –
FONDATION DES SŒURS DE LA
MISÉRICORDE (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à la Fondation des sœurs de la miséricorde, une subvention de 250 \$ et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18095
Poste budgétaire 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-98-587*

VERSEMENT – SUBVENTION –
ADOJEUNE INC. (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 75 \$ à l'organisme Adojeune inc. et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19604
Poste budgétaire 02 70 92000 782

ADOPTÉE.

CE-98-588

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 9 h 19, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-589

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-590*

**MANDAT – CONSEILLER JURIDIQUE
(1532-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De mandater la firme Letellier et associés pour entreprendre des procédures judiciaires contre la compagnie Lacomaro inc. afin de recouvrer les déboursés effectués par la Ville de Gatineau dans le cadre des travaux d'enfouissement des services électriques desservant l'édifice à logements situé au 842/846 boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, et représentant une somme de 33 754,36 \$, en sus des intérêts, au taux de 14 % l'an, depuis le 5 avril 1997.

Il est également résolu d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 6 000 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 15 13400 412.

Certificat de crédit disponible 18547

ADOPTÉE.

CE-98-591

MANDAT - EXPROPRIATION -
BOULEVARD LA VÉRENDRYE -
TRONÇON PAIEMENT/GUINDON

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De mandater la firme Letellier et associés à entreprendre les procédures d'expropriation pour l'acquisition de la partie du boulevard La Vérendrye, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon, en vertu du règlement numéro 967-97 et d'attribuer à la réalisation de ce mandat une somme de 20 000 \$.

Certificat de crédit disponible 18567
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

*** Marcel Schryer quitte son fauteuil.**

CE-98-592

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE

GUY LACROIX
PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 17 juin 1998, à 8 h 31, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Jean-Charles Beaudry, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Pierre Marcotte, Marc Pageau, Marc Voyer, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Berthe Miron, Jean René Monette, Richard Côté et Yvon Boucher

INVITÉ : Robert Valin

CONSIDÉRANT QUE le pont du chemin du Sixième-Rang Ouest, enjambant le ruisseau Nouveux, a été inspecté par le personnel spécialisé du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette inspection, il s'avère nécessaire d'effectuer certains travaux de réparation pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente sur le partage des responsabilités Québec-Municipalité, le ministère des Transports du Québec prépare les plans et cahier des charges des travaux de réparation requis et la ville concernée réalise les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accepté d'accorder à la réalisation des travaux requis sur ledit pont, une aide financière de 150 510 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter la subvention de 150 510 \$ accordée à la Ville de Gatineau, par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre des travaux de réparation du pont du chemin du Sixième-Rang Ouest.
2. De demander au ministère des Transports du Québec de fournir à la Ville les plans et cahier des charges requis à la réalisation des travaux projetés sur le pont du chemin du Sixième-Rang Ouest.
3. De demander au Ministère une participation financière accrue advenant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, le coût des travaux excède le montant de la susdite subvention.

Il est entendu que les travaux visés par la présente offre du ministère des Transports du Québec ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE.

CE-98-594*

APPUI - INSTALLATION - BUTS DE
SOCCER - PARC DU VALLON (4231-02-
41)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'appuyer le projet présenté par le comité de naturalisation de l'école du Vallon, concernant l'installation de deux buts de soccer dans le parc du Vallon financés dans le cadre du programme Équipaction Molson.

ADOPTÉE.

CE-98-595

RÉCLAMATION INTERNE - VOL -
VÉHICULE ET RÉPARATION ENTREPÔT -
PARC DU LAC-BEAUCHAMP

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter le dépôt des notes, du 10 et 12 juin 1998, rédigées par le responsable des espaces verts et équipements récréatifs, aux Services techniques et concernant le remplacement d'un véhicule tout-terrain, des dommages causés à l'entrepôt du parc du Lac-Beauchamp et l'achat d'un abri en béton.
2. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un véhicule tout-terrain et de mandater le directeur des services techniques pour faire effectuer les travaux de réparation requis à l'entrepôt précités et d'accorder pour ces fins une somme de 9 400 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.
3. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un abri en béton devant être installé au parc du Lac-Beauchamp et d'accorder à cette fin une somme de 7 000 \$ taxes incluses.
4. D'accepter le virement budgétaire numéro 235-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 235-98

02 50 83015 Ateliers mécaniques – Petits équipements

740 Immobilisations – machinerie, véhicules, équipement 7 000 \$

02 20 13211 Division taxation

112 Plein temps – cols blancs (7 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 19076

Poste budgétaire numéro 02 50 83015 740 et 05 26 410

ADOPTÉE.

CE-98-596

FERMETURE TEMPORAIRE – RUE
JACQUES-CARTIER (5130-08)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'interdire toute circulation, autre que locale, sur le tronçon de la rue Jacques-Cartier, compris entre la rue Saint-Antoine et l'avenue du Golf, le mercredi 1^{er} juillet 1998, entre 18 h et 23 h.

De mandater le directeur des services techniques pour faire installer les barricades et la signalisation nécessaires ainsi que le Service de la sécurité publique pour exercer un contrôle adéquat aux barrages, et ce, pour la durée de la fermeture.

ADOPTÉE.

CE-98-597*

DEUXIÈME RÉVISION TRIMESTRIELLE -
VIREMENTS BUDGÉTAIRES (3161, 3162-
02 ET 3162-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter le dépôt du rapport de la deuxième révision trimestrielle, daté du 2 juin 1998, présenté par le trésorier, en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.
2. D'accepter les virements budgétaires numéros 226-98 et 232-98 conservés au dossier numéro CE-98-597 des archives municipales et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.
3. De proposer au conseil d'accepter le virement budgétaire numéro 13-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 13-98

01 43 112 Loyer – Marina de Gatineau	(1 000 \$)
01 82 715 Subvention – Programme de revitalisation des vieux quartiers – S.H.Q.	200 000 \$
<u>02 45 21100 Gestion des effectifs</u>	
439 Autres services gouvernementaux	356 \$
<u>02 60 61000 Urbanisme</u>	
919 Subvention	200 000 \$
<u>02 65 76010 Maison de la culture</u>	
919 Subvention	(1 356 \$)

Les parenthèses signifient que les attributions de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-598

**ACHAT – SYSTÈME D'ÉVACUATION DE
FUMÉE – SERVICES TECHNIQUES (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir de la compagnie Praxair Canada inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, au prix de 5 590,22 \$ taxes incluses, un système d'évacuation de fumée pour l'atelier de soudure des Services techniques comme prévu au projet 98-50-03.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ce système d'évacuation, une somme de 5 590,22 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18886

ADOPTÉE.

CE-98-599

**INSTALLATION – BORNE D'IRRIGATION
– ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-
GATINEAU (5320-03-05)**

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Nicolas-Gatineau a installé une patinoire avec bandes sur son terrain et n'a pas d'accès à une borne-fontaine à proximité de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école polyvalente sollicite l'expertise et le savoir faire de la Ville pour poser, à leurs frais, une borne d'irrigation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des services techniques à faire poser une borne d'irrigation sur le terrain de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, et ce, aux frais de cette dernière et de mandater les Services financiers pour leur transmettre une facture dans le meilleur délai.

Il est entendu que les coûts d'entretien de cette borne d'irrigation relève également de la responsabilité de la Commission scolaire des Draveurs.

ADOPTÉE.

CE-98-600*

ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU INC.
– REMBOURSEMENT PARTIEL – LOYER –
CANTINES DES ARÉNAS (1530)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De rembourser à l'Association Hockey Gatineau inc. la somme de 1 650,75 \$ équivalent aux vingt-cinq jours de fermeture des quatre arénas au cours de la tempête de verglas du mois de janvier 1998, comme spécifié au rapport du 4 juin 1998, préparé par le chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser ladite somme dans le meilleur délai et sur présentation d'une réquisition de paiement par la directrice des loisirs et de la culture.

Il est entendu qu'advenant le refus du gouvernement du Québec de rembourser cette somme à la Ville, elle sera récupérée de l'Association.

Certificat de crédit disponible 19154

Postes budgétaires 01 41 201, 01 41 202, 01 41 203 et 01 41 204

ADOPTÉE.

CE-98-601

BAIL – CONCESSION DES CANTINES –
ARÉNAS ET CASSE-CROÛTE – PARC DU
LAC-BEAUCHAMP (1531-05)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De concéder à l'Association Hockey Gatineau inc., au loyer annuel de 45 000 \$, pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2003, l'exploitation des cantines situées dans les arénas Baribeau, Beaudry, Campeau et au stade Pierre-Lafontaine, ainsi que le casse-croûte du parc du Lac-Beauchamp, aux conditions énoncées au bail préparé par le chef de la Division des programmes, au Service des loisirs et de la culture, le 4 juin 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-601 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce bail, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-602

C.P.T.A.Q. - DEMANDE D'AUTORISATION - LOT 13A - RANG 3 - CANTON DE TEMPLETON (1215-39)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

De demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter, pour les raisons énoncées ci-dessous, la requête présentée par Jean-Paul St-Jean et Mark Williams, pour aliéner et utiliser, à une fin autre qu'agricole, une partie du lot 13A, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie d'environ 408 mètres carrés, à savoir :

- l'usage résidentiel projeté est conforme au règlement de zonage numéro 585-90;
- cette parcelle de terrain présente une topographie la rendant irrécupérable pour l'agriculture;
- cette requête vise à régulariser une situation d'empiétement et n'occasionne pas de nouveaux usages non agricoles.

ADOPTÉE.

CE-98-603

AUTORISATION - ENSEIGNE COMMERCIALE - 41, RUE JACQUES-CARTIER (6124-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Monique Briand, au nom de la librairie L'essence-Ciel, relativement à l'installation d'une enseigne commerciale dans la cour avant du bâtiment principal situé au 41, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, comme illustré au plan intitulé « Enseigne sur poteau – 41, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec », préparé le 25 mai 1998, par la compagnie À l'enseigne d'antan et conservé au dossier CE-98-603 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-604

INSTALLATION - CLÔTURES - 43-45 ET
101, RUE JACQUES-CARTIER (6124-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par la Direction générale, relativement à l'installation de clôtures sur les limites arrières des propriétés situées au 43-45 et 101, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, le tout comme illustré sur les documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-98-604 des archives municipales, à savoir :

- Plan d'implantation – 43-45, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, préparé par le Service d'urbanisme, le 28 mai 1998 et portant le numéro de dossier 6124-02/10027;
- Plan d'implantation – 101, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, préparé par le Service d'urbanisme, le 28 mai 1998 et portant le numéro de dossier 6124-02/10027.

ADOPTÉE.

CE-98-605

SUBDIVISION ET CRÉATION DE LOTS –
137 ET 146, RUE JACQUES-CARTIER
(6124-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par la Direction générale, relativement à la subdivision et à la création des lots 1512601, 1512602, 1512603 et 1512604, au cadastre du Québec, dont les deux premiers sont à acquérir dans le cadre des travaux d'aménagement de la phase 1A de la promenade des Draveurs, prévue dans le secteur du parc de la Baie, le tout comme illustré au plan intitulé « Plan cadastral parcellaire », préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3072 de ses minutes, dossier 748347 et conservé au dossier CE-98-605 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-606

AUTORISATION – TRAVAUX – 28, RUE
SAINT-JEAN-BAPTISTE (6124-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRAYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Maurice Saint-Jean, relativement à la démolition de l'allonge est et la rénovation des façades du bâtiment principal situé au 28, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, le tout comme illustré sur les documents indiqués ci-après et conservés au dossier numéro CE-98-606 des archives municipales, à savoir :

- Plan d'implantation – 28, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, préparé par le Service d'urbanisme, le 27 mai 1998 et portant le numéro de dossier 6124-02/20022;
- Façade principale – 28, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, préparé par le Service d'urbanisme, le 27 mai 1998 et portant le numéro de dossier 6124-02/20022;
- Façade latérale ouest – 28, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Québec, préparé par le Service d'urbanisme, le 27 mai 1998 et portant le numéro de dossier 6124-02/20022.

ADOPTÉE.

CE-98-607

AUTORISATION – TRAVAUX – 9, RUE
SAINT-ANTOINE (6124-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Pierre Bourgeois, relativement à la rénovation des façades du bâtiment principal situé au 9, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, le tout comme illustré au plan intitulé « Ragrée le bâtiment – Extérieur – Triplex, 2 garçonnères, 1 logis – 9, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec », préparé par la firme Architecture Plus enr., sous le numéro de projet ST-AN-B098, feuillet A1, daté du mois de mai 1998 et révisé le 1^{er} juin 1998; ce plan est conservé au dossier numéro CE-98-607 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-608

AUTORISATION - ABATTAGE D'UN
ÉRABLE - RUE POPLAR (6124-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par les Services techniques, relativement à l'abattage d'un érable argenté situé dans l'emprise de la rue Poplar, Gatineau, Québec, entre le 120 et le 124, de ladite rue.

Il est également résolu d'accepter la plantation d'un érable de Norvège en remplacement du susdit érable.

ADOPTÉE.

CE-98-609

AUTORISATION – ABATTAGE D'UN
ÉRABLE – 209, AVENUE PARK (6124-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Jeannine Phillion, relativement à l'abattage d'un érable rouge dans la cour avant du bâtiment principal situé au 209, avenue Park, Gatineau, Québec, et ceci, à la condition que la requérante fasse planter en remplacement un nouvel arbre dans la cour avant.

ADOPTÉE.

CE-98-610

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 10 juin 1998, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-98-611*

**ENTENTE INTERMUNICIPALE – ACHAT –
SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE COMPILA-
TION DES VOTES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau examine la possibilité de recourir à un système électronique de compilation des votes pour les élections et scrutins référendaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du greffe estime avantageux d'établir un partenariat avec les villes de Charlesbourg, Sainte-Foy et Sherbrooke pour l'acquisition d'équipements de vote électronique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29,5 de la Loi sur les cités et villes permet à une ville de conclure une entente avec d'autres municipalités dans le but d'acheter conjointement du matériel;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions, la Ville de Sherbrooke fut désignée pour assumer le rôle de ville mandataire pour procéder à l'appel d'offres requis pour connaître le prix du marché;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du greffe a pris connaissance du projet d'entente intermunicipale à intervenir entre les villes partenaires concernant cette procédure d'appel d'offres et en recommande l'acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre les villes de Charlesbourg, Gatineau, Sainte-Foy et Sherbrooke, concernant l'appel d'offres pour l'acquisition des équipements et logiciels d'un système électronique de compilation des votes, préparée par la Ville de Sherbrooke.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente intermunicipale, même advenant le retrait de l'un des partenaires.

ADOPTÉE.

CE-98-612

ACQUIESCEMENT PARTIEL – CONTESTATION – DROIT D'EXPROPRIATION – 63, RUE JACQUES-CARTIER (4210-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter un acquiescement partiel, selon les motifs invoqués au document préparé par la firme Letellier et associés, le 1^{er} juin 1998, à la requête présentée par Sylvette Pilon à la Cour supérieure et portant le numéro 550-05-004948-975, visant à contester le droit de la Ville de Gatineau de procéder à l'expropriation du lot 1104665, au cadastre du Québec et autrefois connu et désigné comme étant le lot 421-4-1, au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau.

D'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale et les procureurs de la Ville à signer le susdit document conservé au dossier numéro CE-98-612 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-613

ACQUIESCEMENT PARTIEL – CONTESTATION – DROIT D'EXPROPRIATION – 65, RUE JACQUES-CARTIER (4210-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter un acquiescement partiel, selon les motifs invoqués au document préparé par la firme Letellier et associés, le 1^{er} juin 1998, à la requête présentée par Alain Lafortune à la Cour supérieure et portant le numéro 550-05-004947-977, visant à contester le droit de la Ville de Gatineau de procéder à l'expropriation du lot 1104665, au cadastre du Québec et autrefois connu et désigné comme étant le lot 421-5-1, au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau.

D'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale et les procureurs de la Ville à signer le susdit document conservé au dossier numéro CE-98-613 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-614

ACQUIESCEMENT PARTIEL – CONTESTATION – DROIT D'EXPROPRIATION – 75, RUE JACQUES-CARTIER (4210-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter un acquiescement partiel, selon les motifs invoqués au document préparé par la firme Letellier et associés, le 1^{er} juin 1998, à la requête présentée par André Mantha à la Cour supérieure et portant le numéro 550-05-004949-973, visant à contester le droit de la Ville de Gatineau de procéder à l'expropriation du lot 1104665, au cadastre du Québec et autrefois connu et désigné comme étant le lot 431-4, au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau.

D'autoriser la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale et les procureurs de la Ville à signer le susdit document conservé au dossier numéro CE-98-614 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-615

ACQUISITION DE TERRAINS – CHEMIN PROULX

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Robert Plouffe, Johanne Brazeau et Carol St-Louis ou de leurs ayants droit, au prix de 1 \$ et aux conditions énoncées aux promesses de vente signées les 22 et 25 mai 1998, les parties des lots 3B et 4A, du

rang 4, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie totale de 4179,1 mètres carrés et décrite aux parcelles 1 et 2 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 4 mai 1998, sous le numéro 3069 de ses minutes, dossier 95-051; ces promesses de vente sont conservées au dossier CE-98-615 des archives municipales.

D'annuler à toute fin que de droit la résolution numéro CE-98-18, adoptée le 14 janvier 1998 et prévoyant l'acquisition de la susdite partie du lot 3.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les actes notariés en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-616

DÉPÔT - COMPTE RENDU - GROUPE DE
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS (1153-
10)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 11 juin 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-616 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-617

AVIS DE SINISTRE – RECOMMANDA-
TIONS NÉGATIVES (1610-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes, les compagnies et la commission scolaire mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

Wawanesa,
réf. : Eduardo Arruda,
59, rue de l'Érablière, Gatineau,
réclamation du 4 mars 1998;

Commission scolaire des Draveurs,
225, rue Notre-Dame, Gatineau,
réclamation du 17 février 1998;

M^e Yannick Dompierre,
réf. : Stéphane Dompierre,
902, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau,
réclamation du 18 février 1998;

M^e Yannick Dompierre,
réf. : Nathalie Bourgoïn,
902, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau,
réclamation du 18 février 1998;

M^e Yannick Dompierre,
réf. : Marc-André Bourgoïn-Gravel,
902, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau,
réclamation du 18 février 1998;

M^e Yannick Dompierre,
réf. : Steve Dompierre-Leclair,
902, boulevard Saint-René, Gatineau,
réclamation du 18 février 1998;

Serge Rouleau,
428, rue Gouin, Gatineau,
réclamation du 25 juin 1997;

Assurances générales des Caisses Desjardins inc.,
réf. : Normand Audette,
433, rue Georges, Gatineau,
réclamation du 12 février 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-618

PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE (1610-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par la compagnie et les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Gazifère inc., 71, rue Jean-Proulx, Hull, réclamation du 16 mars 1998;	1 552,67 \$
2. Fadi Barakat, 2822D, Cedarwood Drive, Ottawa, réclamation du 30 mars 1998;	80,00 \$
3. Royal Martineau, 46, rue René-Lévesque, Gatineau, réclamation du 14 janvier 1998;	310,57 \$
4. Lorraine Bélisle, 79, rue de Turin, Gatineau, réclamation du 23 février 1998.	100,00 \$

Certificat de crédit disponible 18529
Postes budgétaires 05 26 425, 05 26 415 et 05 26 420

ADOPTÉE.

CE-98-619

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE
– VILLE DE GATINEAU (1610-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De régler hors cour la poursuite intentée par la Ville de Gatineau contre les compagnies Les Constructions Donald Dugas inc. et Bell Canada, devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull et portant le numéro 550-02-003256-963, concernant des dommages causés au branchement d'aqueduc lors de l'installation d'un poteau de téléphone en face du 880, boulevard Hurtubise, Gatineau.

Il est également résolu d'accepter la somme de 2 000 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

ADOPTÉE.

CE-98-620

CESSATION DES VOLS – PEM AIR LTÉE–
AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-
OTTAWA

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à la cessation des vols de la compagnie Pem Air Ltée, à l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa.

ADOPTÉE.

CE-98-621

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES
EMPLOYÉS DE BIBLIOTHÈQUE (2215-06)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des employés de bibliothèque de Gatineau, concernant les modalités de mise en disponibilité des employés, préparée par le conseiller en ressources humaines le 13 mai 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-621 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines, à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-622*

VERSEMENT – SUBVENTION – CLUB
OPTIMISTE DE TEMPLETON (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ au Club optimiste de Templeton pour organiser et tenir la fête de quartier du district électoral numéro 12 qui se tiendra le lundi 20 juillet 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19173

Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-623*

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – TOURNOI
DE GOLF DES EMPLOYÉS DE LA VILLE
DE GATINEAU (3540-01)**

CONSIDÉRANT QUE la 22^e édition du tournoi de golf des employés de la ville de Gatineau aura lieu au club de golf Tecumseh, le samedi 11 juillet 1998;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise principalement à créer un climat de fraternité et à raffermir les liens entre le personnel, ainsi qu'à favoriser les relations interservices;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi de golf offre également au conseil une occasion d'échanger et de fraterniser avec le personnel;

CONSIDÉRANT QUE la commandite de vin, accepté par la résolution numéro CE-98-425, pose un problème au niveau de la Régie des permis d'alcool du Québec et des gestionnaires du club de golf;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

De contribuer une somme de 528 \$ à la journée de golf des employés municipaux qui aura lieu au club de golf Tecumseh le samedi 11 juillet 1998 et d'autoriser le trésorier à verser cette somme au comité organisateur de cette activité.

Il est également résolu d'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-98-425 visant à commanditer le vin devant être servi au souper de ce tournoi.

ADOPTÉE.

CE-98-624

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 9 h 57, à la reprise de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-625

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-626

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – RECOMMANDATIONS –
ÉVALUATIONS RÉVISÉES (1218-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note de service, du 15 juin 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEUR INSCRITE AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOM- MANDÉE</u>
81015-6738-90-6754	630, boulevard de la Gappe	3 530 400 \$	3 100 000 \$

81015-6537-07-7222

28, avenue
Gatineau

544 900 \$

360 000 \$

ADOPTÉE.

- * **Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumée par Marcel Schryer, vice-président du comité.**

CE-98-627

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De suspendre la séance jusqu'à 13 h 30.

ADOPTÉE.

À 14 h 07, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-628

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-629

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 23 juin 1998, à 8 h 31, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, M^e Léonard Joly, Marcel Roy, Roland Morin, Frédéric Tremblay, Gilles Gibeault, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Céline Shields, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Jacques Forget, Berthe Miron et Yvon Boucher

CE-98-630*

PROTOCOLE D'ENTENTE – FEUX DE CIRCULATION (1311-15-02)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction des voies réservées aux autobus dans l'axe Gréber/Fournier, la Société de transport de l'Outaouais a installé des feux de circulation à l'intersection du boulevard Fournier et de la promenade du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une circulation optimale à cette intersection qui est située à l'extrémité du réseau de synchronisation du

boulevard Gréber, il est souhaitable que la Ville de Gatineau assure la gestion et l'entretien du système de contrôle de ces feux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hull demeure responsable des travaux d'entretien du système de feux de circulation, à l'exception de l'armoire de contrôle et de son contenu;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, la Ville de Hull et la Société de transport de l'Outaouais pour la gestion et l'entretien du système de feux de circulation situé à l'intersection du boulevard Fournier et de la promenade du Lac-Leamy et d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-631

**AVERTISSEURS SONORES – PASSAGES
À NIVEAU (5124-01 ET 5124-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De prendre acte des notes, du 15 juin 1997, du responsable du transport, de la circulation et de la signalisation, aux Services techniques et de l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale, concernant les exigences du ministère des Transports du Québec, pour disposer de l'annulation des avertisseurs sonores aux passages à niveau suivants :

- Boulevard Labrosse
- Boulevard Lorrain
- Avenue du Cheval-Blanc

ADOPTÉE.

CE-98-632

**CONSENTEMENT – SERVITUDE – BELL
CANADA ET HYDRO-QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De consentir à la compagnie Bell Canada et à la société Hydro-Québec, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie du lot 29-291, au cadastre du village de Pointe-Gatineau, décrite à la description technique

préparée par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 8 mai 1998, sous le numéro 4951-F de ses minutes.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le projet de contrat portant le numéro de dossier 98p0138\01\99\002.d, préparé à cette fin par M^e Mario Patry, notaire et conservé au dossier numéro CE-98-632 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-633

**DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, conservés au dossier numéro CE-98-633 des archives municipales et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 8 juin 1998;
- b) listes des commandes entrées du 26 mai au 8 juin 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 26 mai au 8 juin 1998;
- d) journaux des divergences du 26 mai au 8 juin 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-634

**ACHAT - ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES
LOISIRS ET DE LA CULTURE (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 4 882,81 \$ taxes incluses, un emballeur à monnaie, modèle HW-200 et une boîte de retour de livres, modèle 11823, destinés à la Division bibliothèque, au Service des loisirs et de la culture, comme prévu au projet 98-65-05.

D'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 4 882,81 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18888

ADOPTÉE.

CE-98-635

MODIFICATIONS – CONTRAT – COCA-COLA LTÉE - BOISSONS GAZEUSES – ARÉNAS (4221)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier, comme stipulé ci-dessous, le contrat à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Coca-Cola Ltée, accepté en vertu de la résolution numéro CE-98-289, à savoir :

☞ Remplacer l'article VI intitulé « Dispositions générales » par le suivant :

VII DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- VII.1 L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent contrat dans les trente (30) jours suivants l'envoi d'un avis écrit à l'autre partie à cet effet.
- VII.2 Si l'une ou plusieurs des dispositions de ce contrat étaient jugées illégales ou non exécutoires par un jugement final d'un tribunal de juridiction compétente, ou par loi, règlement, ordonnance ou ordre de toute autorité gouvernementale compétente et si ce jugement, loi, règlement, ordonnance ou ordre affecte sérieusement les droits, les équités ou les obligations de l'une ou l'autre des parties aux présentes, alors ce contrat et tous les droits des parties aux présentes seront considérés comme ayant pris fin.
- VII.3 Dans le cas où le contrat est résilié dans l'une des quatre premières années du terme pour l'une ou l'autre des raisons stipulées aux articles VII.1 et VII.2 ou pour toute autre raison, le concessionnaire s'engage et s'oblige à rembourser à la compagnie, suivant le calcul établi ci-dessous, toute somme versée à l'avance par celle-ci en vertu de l'article IV, excluant la commission au concessionnaire pendant l'année de résiliation.

Le montant remboursable est calculé comme suit :

Montant versé à l'avance pendant l'année de résiliation X nombre de jours du contrat non exécuté de l'année de résiliation

365 jours

À l'inverse, la compagnie versera au concessionnaire la somme correspondant au quotient obtenu en multipliant le nombre de jours du contrat exécuté de l'année de résiliation par le nombre 27,40.

Il est entendu qu'aucun montant n'est remboursable à la cinquième année du contrat.

ADOPTÉE.

CE-98-636

FONOROLA INC. – APPELS TÉLÉPHONIQUES INTERURBAINS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à l'acceptation de la proposition de la firme Fonorola inc. pour le transport des appels interurbains, dans le but de vérifier si la Ville peut retenir les services de cette firme sans procéder à un appel d'offres public, puisqu'il s'agit d'une dépense de plus de 100 000 \$ sur une période de deux ans.

ADOPTÉE.

CE-98-637

MANDAT – CONVERSION – SYSTÈME DE LA DETTE (1532-10)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de Denis Dansereau, de la firme BJN Consultants, ayant son établissement de commerce au 95, rue des Œillets, Gatineau, à titre d'analyste-programmeur en informatique pour poursuivre la conversion du système de gestion informatisé du service de la dette et d'accorder à cette fin une somme maximale de 29 910 \$, taxes incluses; il est entendu que ce mandat devra être réalisé dans un délai maximum de 80 jours.

Certificat de crédit disponible 18182
Poste budgétaire 02 30 13150 419

ADOPTÉE.

CE-98-638*

**GONFLEMENT - MONTGOLFIÈRES ET
DIRIGEABLES – PARCS MUNICIPAUX
(1151-12)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sera l'hôtesse du Championnat du monde de dirigeables du 2 au 7 septembre 1998;

CONSIDÉRANT QUE du 4 au 7 septembre 1998, 90 montgolfières et 19 dirigeables participeront au Festival de montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la tenue des compétitions, le directeur des vols pourrait décider d'ordonner des départs de quelques montgolfières ou dirigeables dans certains autres parcs municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de permettre, dans les parcs et terrains vacants mentionnés ci-dessous, le gonflement de montgolfières ou de dirigeables, au cours de la période du 2 au 7 septembre 1998, et ceci, selon les besoins du comité organisateur du Festival de montgolfières de Gatineau, à savoir :

- parc Lemoyne
- parc Pierre-Lafontaine
- parc de l'Oiseau-Bleu
- parc Gilbert-Garneau
- parc du Coteau
- parc des Draveurs
- parc Laflèche
- parc Tecumseh
- parc Sanscartier
- terrain vague adjacent à l'édifice Pierre-Papin

* En cas de pluie, d'autres terrains devront être proposés pour acceptation par le comité exécutif avant le 2 septembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-639

**PLAN D'ENSEMBLE – CENTRE COMMERCIAL
PLAZA GATINEAU – RESTAURANT
TIM HORTON (6111-08-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De reporter à la prochaine séance de ce comité, l'étude du plan d'ensemble relatif à l'implantation du restaurant Tim Horton sur le site du centre commercial Plaza Gatineau, et ceci, dans le but de pouvoir rencontrer le ou les propriétaires du centre commercial pour discuter de différends.

ADOPTÉE.

CE-98-640

PLAN D'ENSEMBLE – CENTRE COMMERCIAL LES GALERIES GATINEAU (6111-08-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le plan d'ensemble modifié du centre commercial Les Galeries Gatineau, préparé pour et au nom de la compagnie Les investissements Canpro ltée, par la firme Les experts en arboriculture, le 25 avril 1994 avec la dernière révision au 19 juin 1998 et portant le numéro de projet AP.1; ce plan est conservé au dossier numéro CE-98-640 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à y inscrire la mention « Accepté par le comité exécutif le 23 juin 1998 ».

ADOPTÉE.

CE-98-641

DÉSIGNATION - NOMS DE RUES (6112-01-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De désigner les rues formées des lots non officiels mentionnés ci-dessous, par le nom apparaissant en regard de chacun d'eux, à savoir :

<u>NUMÉRO DE LOT</u>	<u>CANTON</u>	<u>NOM DE RUE</u>
837-1	Village de Pointe-Gatineau	rue de Cormier
858	Village de Pointe-Gatineau	rue de l'Alliance
21-696 partie, 21-701, 21-703 et 21-709, du rang 2	Templeton	rue du Beaujolais

NUMÉRO DE LOT

CANTON

NOM DE RUE

21-690, 21-696 partie et
169-364 partie, du rang 2

Templeton

rue de Charente

21-702, du rang 2

Templeton

rue de Saumur

ADOPTÉE.

CE-98-642

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 17 juin 1998, à 8 h 31.

ADOPTÉE.

CE-98-643

**TERRAIN – INTERSECTION – BOULE-
VARDS GRÉBER ET LA VÉRENDRYE
OUEST (4210)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reporter, lors de l'étude des projets spéciaux, le dossier relatif au terrain situé à l'intersection des boulevards Gréber et La Vérendrye Ouest.

ADOPTÉE.

CE-98-644

**LES CHEMINS DE FER QUÉBEC-
GATINEAU INC. (5214-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à la compagnie Les chemins de fer Québec-Gatineau inc., puisque le conseil a appuyé, en vertu de la résolution numéro C-98-354, le mouvement de concertation formé à cet égard.

ADOPTÉE.

CE-98-645*

MAJORATION – HONORAIRES –
MANDAT – LETELLIER ET ASSOCIÉS
(1510-00020 ET 1510/00021)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de majorer de 10 000 \$ le montant des honoraires professionnels se rattachant au mandat attribué à la firme Letellier et associés, en vertu de la résolution numéro C-96-12-827, adoptée le 16 décembre 1996.

Certificat de crédit disponible 19509
Poste budgétaire 02 35 16000 416

ADOPTÉE.

CE-98-646

MANDAT – ASSURANCES COLLECTI-
VES (2121)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De mandater le directeur des ressources humaines et la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, pour procéder à un appel d'offres publiques en vue du renouvellement de la couverture d'assurances collectives de la Ville de Gatineau.

De retenir les services de la Société conseil Mercer Itée, pour préparer le cahier de charge ainsi que pour procéder à l'analyse des soumissions; il est entendu que ce mandat n'entraîne aucun déboursé de la part de la Ville.

ADOPTÉE.

CE-98-647

**LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES
COLS BLANCS - AGENT DE
DÉVELOPPEMENT (2215-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, concernant les modalités particulières d'application de l'intégration de la fonction d'agent de développement culturel ainsi que son titulaire, Yves Melanson, à l'unité syndicale des cols blancs de Gatineau.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 17 juin 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-647 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-648*

**VERSEMENT - SUBVENTION -
ADOJEUNE INC. (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 2 000 \$ à l'organisme Adojeune inc. pour l'aménagement et l'asphaltage de la patinoire du parc Saint-Gérard et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19174
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-649*

**VERSEMENT - SUBVENTION - SCOUTS
DE LA PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA
(3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 100 \$ aux Scouts de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19175
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-650

FERMETURE TEMPORAIRE – RUE
TROTTIER (5130-08)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la fermeture temporaire du tronçon de la rue Trottier situé à l'est de la rue Laflamme, le samedi 15 août ou le dimanche 16 août 1998, entre 12 h et 23 h, pour permettre à l'Association communautaire Terrasse Paiement de tenir une activité communautaire, le tout sous réserve que la requérante s'engage à installer la signalisation nécessaire en conformité avec la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE.

CE-98-651*

VERSEMENT – SUBVENTION – ASSO-
CIATION DES SPORTIFS DE
TEMPLETON-OUEST (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 350 \$ à l'Association des sportifs de Templeton-Ouest pour défrayer les coûts de location de la roulotte servant au camp de jour pour l'été 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en seul versement.

Certificat de crédit disponible 19177
Postes budgétaires 02 70 92000 785 et 02 70 92000 790

ADOPTÉE.

CE-98-652*

**VERSEMENT – SUBVENTION – ASSO-
CIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET
DE CARAVANING OUTAOUAIS (3540-
01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MARCEL SCHRYER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'Association régionale de camping et de caravanning Outaouais pour couvrir les dépenses de la cérémonie protocolaire qui aura lieu le vendredi 4 septembre 1998 et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18097
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-98-653

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu à l'unanimité :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-654*

**STATIONNEMENT LIMITÉ – RUES
CHAMPLAIN ET JACQUES-CARTIER
(1512-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu de recommander au conseil :

1. De limiter le stationnement des véhicules routiers à une heure sur le côté ouest du tronçon de la rue Champlain, compris entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Antoine ainsi que sur la partie de la rue Jacques-Cartier située en face de l'église Saint-François-de-Sales.
2. D'autoriser le directeur des services techniques à remplacer la signalisation existante par une conforme aux dispositions de l'article 1.

3. D'abroger à toute fin que de droit la résolution numéro C-78-316, relative au stationnement sur le côté nord-ouest de la rue Champlain; cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ADOPTÉE.

CE-98-655

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu :

De suspendre la séance.

ADOPTÉE.

- * À 10 h 46, à la reprise de la séance suspendue, Guy Lacroix, Jean Deschênes et Marcel Schryer forment quorum.

CE-98-656

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De reprendre la séance.

ADOPTÉE.

CE-98-657

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL SCHRYER
APPUYÉ PAR JEAN DESCHÊNES**

et résolu :

De lever la séance.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE

GUY LACROIX
PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 8 juillet 1998, à 8 h 31, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Luce Bélanger, Guy Boudreau, John Janusz, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Céline Shields, Jacques Perrier, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉ : Robert Valin

Son Honneur le maire désigne Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.

CE-98-658*

ACCEPTATION – SOUMISSION –
INSTALLATION SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE
DE RUE (4111-03-03/00304)

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public, les entreprises mentionnées ci-après ont déposé des soumissions concernant la fourniture et la pose d'un système d'éclairage sur les rues ou partie des rues Gabrielle-Roy, Victor-Hugo, Lauzon, Louis-Fréchette, de l'Oasis, du Vieux-Port et Davidson Ouest, à savoir :

- Pierre Brossard (1981) Itée	140 743,77 \$
- Chagnon (1975) Itée	144 011,76 \$
- Les entreprises Électriques B. Marenger	149 427,66 \$
- Néoelect inc.	149 531,23 \$
- Black & McDonald Ltd	154 079,37 \$
- Marois Électrique (1980) Itée	171 685,16 \$

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse de ces soumissions, préparé par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc., recommande d'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire et le directeur des services techniques souscrit à cette recommandation;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 115 938,99 \$ est disponible aux règlements numéros 721-92, 844-94, 968-97, 981-98 et 982-98, pour payer les coûts des travaux relatifs à l'installation d'un système d'éclairage sur les rues mentionnées ci-après, comme l'atteste le certificat de crédit disponible numéro 18390, à savoir :

- Parisien
- du Voilier
- du Phare
- Gabrielle-Roy
- Lauzon
- Louis-Fréchette
- Victor-Hugo
- Davidson Ouest

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à l'installation d'un système d'éclairage sur les parties des rues de l'Oasis et du Vieux-Port seront effectués après l'entrée en vigueur des règlements numéros 509-1-98 et 940-1-98;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter la soumission, au prix de 140 743,77 \$ taxes incluses, présentée par la firme Pierre Brossard (1981) Itée, pour installer un système d'éclairage sur les rues ou partie des rues Parisien, du Voilier, du Phare, Gabrielle-Roy, Lauzon, Louis-Fréchette, Victor-Hugo, Davidson Ouest, de l'Oasis et du Vieux-Port; ces travaux devant être réalisés en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au cahier des charges et au plan numéro 100-262, feuillets 700, 701, 702 et 703 ayant servi à cet appel d'offres et préparés par les experts-conseils précités.

Il est également résolu de décréter que la Ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité pour le paiement des travaux prévus sur les rues mentionnées aux règlements numéros 509-88 et 940-97, à moins que les règlements numéros 509-1-98 et 940-1-98 reçoivent toutes les approbations requises par la loi.

ADOPTÉE.

CE-98-659

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
RÉFECTION – SENTIER RÉCRÉATIF –
PARC DU VALLON (4111-03-04/00016)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 18 979,13 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Pavage Massie, ayant son établissement de commerce au 4, rue Bernier, Hull, pour effectuer les travaux de réfection du revêtement bitumineux du sentier récréatif situé entre les rues de la Colline et Major en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-659 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18386
Poste budgétaire 02 50 75105 714

ADOPTÉE.

CE-98-660

TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS –
RÉSEAU ROUTIER – SECTEUR RURAL
(3162-03, 5113 ET 5130-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'affecter, à la réalisation des travaux mentionnés ci-dessous, la somme de 24 390 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire allouée à la députée de la circonscription électorale de Chapleau, pour l'exercice financier 1998-1999, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, à savoir :

- Gravelage de divers chemins – secteur rural – 15 320 \$
- Réparation glissière - pont chemin Dufresne – 9 070 \$

D'accepter le virement budgétaire numéro 237-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 237-98

018 Transfert conditionnel

2625 Revenus F.D.I. - M.T.Q. (député) 24 390 \$

02 50 32400 Chemins ruraux - entretien et réparation

711 Immobilisations - travaux de voirie 24 390 \$

ADOPTÉE.

CE-98-661

**ACQUISITION DE RUES – ENSEMBLE
RÉSIDENTIEL L'OASIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 24B-7, 24B-8, 24B-9, 24B-10, 24C-18, 24C-19 et 24C-20, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

De modifier la résolution numéro CE-97-09-781 en biffant les lots 24B-7, 24B-8, 24B-9, 24B-10 et 24C-20 pour les remplacer par les lots 24B-11, 24B-12, 24B-13, 24B-14 et 24C-17, des mêmes rang et canton.

D'acquérir de la compagnie l'Oasis Mont-Royal ltée ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots 24B-11, 24B-12, 24B-13, 24B-14, 24C-17, 24C-18 et 24C-19, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

D'accepter de prendre possession des susdites rues et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-662

**ABANDON - TRAVAUX SUPPLÉMEN-
TAIRES – COLLECTEUR SANITAIRE –
RUE VICTORIA (4111-03-03/00028 ET
5000-07-05)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De prendre acte de la note, du 22 juin 1998, du directeur des services techniques, visant à informer le comité qu'il n'a pas été nécessaire de remplacer la conduite d'aqueduc située sur le tronçon de la rue Victoria, compris entre la rue Gouin et l'intersection formée des rues David et Victoria.

Il est également résolu de rescinder à toute fin que de droit la résolution numéro CE-98-460, adoptée le 13 mai 1998 et ayant pour objet d'autoriser la réalisation des susdits travaux.

ADOPTÉE.

CE-98-663

**INSTALLATION – LUMINAIRES – RUE
HAMEL ET MONTÉE SAINT-AMOUR
(5232-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser les Services techniques à procéder, avec la société Hydro-Québec, à l'installation de trois unités d'éclairage sur la rue Hamel et la montée Saint-Amour, comme montré aux croquis numéros 45 et 46 préparés par le responsable des utilités publiques, aux Services techniques, le 15 décembre 1997 et plus amplement décrits au tableau préparé par ce dernier, le 22 juin 1998; ces documents sont conservés au dossier numéro CE-98-663 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18398

Poste budgétaire 02 50 34010 711 et règlement numéro 875-95

ADOPTÉE.

CE-98-664*

**DEMANDE D'AUTORISATION –
CONDUITE D'AQUEDUC – RUE GLAUDE
(5311 ET 7131-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas au remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Glaude prévu au règlement numéro 963-97.

D'autoriser le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à déposer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la demande d'autorisation qui est prévue à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE.

CE-98-665*

**DEMANDE D'AUTORISATION – ÉGOUT
PLUVIAL – RUE DE ROUEN ET AUTRES
(5311 ET 7131-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la construction de conduites d'égout pluvial sur les rues de Rouen, de Nice et de Grenoble prévue au règlement numéro 963-97.

D'autoriser le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à déposer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la demande d'autorisation qui est prévue à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE.

CE-98-666*

**DEMANDE D'AUTORISATION –
BOUCLAGE - CONDUITES D'AQUEDUC
– RUES RIVIERA ET SANSCARTIER
(5311 ET 7131-03)**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de bouclage de conduites d'aqueduc situées entre les rues Riviera et Sanscartier sont prévus au règlement d'emprunt 963-97;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés dans la plaine inondable de grand courant avec récurrence d'inondation 0-20 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas aux travaux de bouclage des conduites d'aqueduc situées entre les rues Riviera et Sanscartier prévus au règlement numéro 963-97.

D'autoriser le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à déposer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la demande d'autorisation qui est prévue à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est également résolu de desservir que les constructions existantes au moyen de la conduite d'aqueduc ainsi construite.

ADOPTÉE.

CE-98-667*

**DEMANDE D'AUTORISATION –
BOUCLAGE - CONDUITES D'AQUEDUC
– RUE SANSCARTIER ET BOULEVARD
HURTUBISE (5311 ET 7131-03)**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de bouclage de conduites d'aqueduc situées entre la rue Sanscartier et le boulevard Hurtubise sont prévus au règlement d'emprunt 963-97;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés dans la plaine inondable de grand courant avec récurrence d'inondation 0-20 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas aux travaux de bouclage des conduites d'aqueduc situées entre la rue Sanscartier et le boulevard Hurtubise prévus au règlement numéro 963-97.

D'autoriser le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à déposer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la demande d'autorisation qui est prévue à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est également résolu de desservir que les constructions existantes au moyen de la conduite d'aqueduc ainsi construite.

ADOPTÉE.

CE-98-668*

**DEMANDE D'AUTORISATION – ÉGOUT
SANITAIRE – RUE VINCENT-LEGRIS
(5311 ET 7131-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas aux travaux de remplacement de la conduite d'égout sanitaire de la rue Vincent-Legrès prévus au règlement numéro 963-97.

D'autoriser le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à déposer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la demande d'autorisation qui est prévue à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE.

CE-98-669

**PAIEMENT – LOYER – CENTRE DE
SERVICES COMMUNAUTAIRES –
LIMBOUR (1531-05 ET 4224)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le trésorier à payer à Roger Tremblay, sur présentation d'une réquisition de paiement par le Service de la sécurité publique, la somme de 550 \$ représentant le prix du loyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998, pour le local du centre de services communautaires de la police Gatineau-Métro, situé dans le centre commercial Limbour.

D'accepter le virement budgétaire numéro 236-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 236-98

02 50 72110 Centre communautaire – Sécurité publique

511 Location – bâtisses	500 \$
681 Électricité	(500 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-670*

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
ÉQUIPEMENTS ENDOMMAGÉS –
TEMPÊTE DE VERGLAS (3440)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de présenter au ministère des Affaires municipales la demande d'aide financière préparée par le chef comptable, aux Services financiers, dans le cadre du programme relatif à la remise en état des équipements municipaux endommagés par la tempête de verglas du mois de janvier 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-671

**ACHAT – ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ –
SERVICES TECHNIQUES (4111)**

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques désire acquérir un ensemble supplémentaire d'équipement de sécurité pour le travail en espace clos, au lieu du détecteur de gaz prévu au projet 98-50-03;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 4 762,04 \$ taxes incluses, de la compagnie MSA Canada inc., ayant son établissement de commerce à Ville Lasalle, Québec, un ensemble d'équipement de sécurité pour les Services techniques.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de l'ensemble précité, une somme de 4 762,04 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18891

ADOPTÉE.

CE-98-672

**ACQUISITION – IMPRIMANTE ET
TRACTEUR ARRIÈRE – BIBLIOTHÈQUE
AVENOR (4111)**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture désire acquérir une imprimante système Digital LA-400 ainsi qu'un tracteur arrière pour la bibliothèque Avenor;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 2 915,88 \$ taxes incluses, de la compagnie DRA Information inc., ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, une imprimante système Digital LA-400 ainsi qu'un tracteur arrière pour la bibliothèque Avenor.

D'emprunter du fonds de roulement pour les fins précitées, une somme de 2 915,88 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18889

ADOPTÉE.

CE-98-673

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
TRAVAUX D'ASPHALTAGE – GROUPE I
(4111-03-03/00036)**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour l'asphaltage des rues mentionnées ci-dessous ainsi que sur une partie de la rue Magnus Ouest, les firmes indiquées ci-après ont déposé des soumissions, à savoir :

▪ Construction DJL inc.	528 603,26 \$
▪ 130247 Canada inc. – Pavage inter cité	526 054,39 \$
▪ Constructions Deschênes Québec Itée	538 215,78 \$

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage de plus grande envergure sont prévus en 1999 sur la rue Magnus Ouest et dans ce contexte, il a été convenu de retirer de la présente soumission ceux devant être exécutés près du 281, rue Magnus Ouest;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du retrait de ces travaux, la soumission présentée par la compagnie Construction DJL inc. devient la plus basse, comme en fait foi le tableau suivant :

SOUMISSIONNAIRE

**TOTAL
(taxes incluses)**

Construction DJL inc.	514 299,90 \$
130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité	514 758,94 \$
Constructions Deschênes Québec Itée	526 356,70 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 514 299,90 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offre public et déposée par la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour réaliser des travaux d'asphaltage sur les rues ou parties des rues mentionnées ci-dessous en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans indiqués ci-après, préparés par les Services techniques, aux dates inscrites en regard de chacun d'eux, à savoir :

LIEUX DES TRAVAUX

- rue Alexandre, à l'ouest de la rue de Magog;
- rue Beauséjour (au complet);
- chemin de Bellechasse, de la rue de Lotbinière vers l'ouest;
- rue Berthiaume, près du 58;
- rue Faubert, entre les rues Pasteur et de Magog;
- avenue Gatineau, du boulevard La Vérendrye Ouest vers le nord;
- rue Graveline (au complet);
- rue Hébert (en rive);
- rue du Loiret (au complet);
- rue René-Lévesque, entre le boulevard Lorrain et la rue Mongeon;
- rue de Sorel, de la rue Faubert vers le nord;
- rue Vaive (complet).

PLANS

<u>PLAN</u> <u>NUMÉRO</u>	<u>FEUILLET</u>	<u>PRÉPARÉ LE</u>
G98-017-00	1 de 1	29 mai 1998
G98-017-01	1 de 1	novembre 1997
G98-017-02	1 de 1	avril 1998
G98-017-03	1 de 2 2 de 2	28 juillet 1997 28 juillet 1997
G98-017-04	1 de 1	19 mai 1998
G95-031-10	3 de 4 4 de 4	janvier 1996 janvier 1996

Cette soumission et les plans précités sont conservés au dossier numéro CE-98-673 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19123
Règlement numéro 984-98

ADOPTÉE.

CE-98-674

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
INSPECTION TÉLÉVISÉE – CONDUITES
D'ÉGOUT (4111-03-04/00019)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 25 975,53 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Drain All Ltd., ayant son établissement de commerce à Gloucester, Ontario, pour l'inspection télévisée des conduites d'égout situées sur les rues ou parties de rues montrées par un liséré jaune sur les plans parcellaires préparés par les Services techniques et conservés avec la soumission au dossier numéro CE-98-674 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19125
Poste budgétaire 02 50 45020 522

ADOPTÉE.

CE-98-675

**VENTE – CARCASSE – VÉHICULE
ACCIDENTÉ (4134-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à vendre au prix de 75 \$, au garage Louis Guay Ltée, ayant son établissement de commerce à Gatineau, la carcasse du véhicule accidenté numéro 53.

ADOPTÉE.

CE-98-676*

**AUTORISATION – ENREGISTREMENT –
HYPOTHÈQUE LÉGALE (3300)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De mandater le directeur général adjoint et trésorier ou en son absence le responsable de la taxation, aux Services financiers, à signer et enregistrer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les avis d'hypothèques légales sur les lots dont les taxes sont dues et impayées.

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier ou en son absence le responsable de la taxation, aux Services financiers, à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, toute quittance et mainlevée faisant suite au paiement de la créance.

ADOPTÉE.

CE-98-677

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
SONORISATION ET ÉCLAIRAGE DE
SCÈNES – FESTIVAL DE MONTGOL-
FIÈRES DE GATINEAU (4111-03-
04/00065)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 51 000 \$ taxes en sus, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Solotech location inc., ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour la sonorisation et l'éclairage des scènes du Festival de montgolfières de Gatineau, qui aura lieu au parc de la Baie, du 2 au 7 septembre 1998; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-677 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18892
Poste budgétaire 02 40 19030 511

ADOPTÉE.

CE-98-678*

**MESSAGES DE FÉLICITATIONS –
MÉDAILLÉS – CHAMPIONNAT
CANADIEN DE KARATÉ TRADITIONNEL
(7136-04-02)**

CONSIDÉRANT QU'une délégation du Club de karaté de Gatineau a participé au Championnat canadien de karaté traditionnel qui a eu lieu à Winnipeg, les 6 et 7 juin 1998;

CONSIDÉRANT QUE cette délégation a remporté seize médailles et que cet honneur rejaillit sur l'ensemble de la communauté gatinoise;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de transmettre des chaleureux messages de félicitations aux personnes mentionnées ci-dessous ayant obtenu des résultats remarquables lors du Championnat canadien de karaté traditionnel qui s'est déroulé à Winnipeg, les 6 et 7 juin 1998, à savoir :

Marie-Ève Beaudoin - 1111, rue Bél-Air, Gatineau
Vicky-Anne Beaudoin - 1111, rue Bél-Air, Gatineau
Gabriel Monderie - 286, rue East, Gatineau
Philippe Proulx - 29, rue Schingh, Gatineau
Édith Beaupré - 186, rue F.-Béland, Gatineau
Jonathan Boucher - 1111, rue Bél-Air, Gatineau
Maxime Laflamme - 122, rue de la Châteauguay, Gatineau
Philippe Poirier - 23, rue des Cèdres, Gatineau
Josée Labelle - 1239, rue Pasteur, Gatineau
Chantal Aubé - 21, rue Tremblay, Gatineau
Sylvain Aubé - 21, rue Tremblay, Gatineau
Éric Beaudreault - 14, rue des Voyageurs, Gatineau

ADOPTÉE.

CE-98-679*

**INSTALLATION – PROJECTEURS –
PARC LOUIS-PHILION (4231-02-07)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter, malgré les dispositions du règlement numéro 961-97, l'entente intervenue avec l'Association récréative de Templeton concernant la fourniture de quatre projecteurs devant être installés au parc Louis-Philion et définie au rapport, du 23 juin 1998, préparé par le coordonnateur d'activités, au Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser le directeur des services techniques à procéder à l'achat et à faire installer ces projecteurs et de mandater le contrôleur audit service pour transmettre une facture à l'Association récréative de Templeton dans le meilleur délai possible.

ADOPTÉE.

CE-98-680

PLAN D'ENSEMBLE – CENTRE COMMERCIAL PLAZA GATINEAU – RESTAURANT TIM HORTON (6111-08-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le plan d'ensemble du centre commercial Plaza Gatineau, préparé pour et au nom de la compagnie Plaza Gatineau Ltée, le 17 juin 1998, par l'arpenteur-géomètre Raynald Nadeau, de la firme Nadeau, Fournier et associés, arpenteurs-géomètres, sous le numéro 12767 de ses minutes, et conservé au dossier numéro CE-98-680 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à y inscrire la mention « Accepté par le comité exécutif le 8 juillet 1998 ».

ADOPTÉE.

CE-98-681

AUTORISATION – TRAVAUX – 175, AVENUE PARK (6124-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Francine Guérette, relativement à l'installation de volets de bois de couleur blanche aux fenêtres, en remplacement des bardeaux de cèdre de la façade ouest et aux travaux de peinture en brun foncé desdits bardeaux ainsi que ceux de la façade sud du bâtiment principal situé au 175, avenue Park, Gatineau, et ceci, dans le but de redonner à la construction son caractère original.

ADOPTÉE.

CE-98-682

**AUTORISATION – TRAVAUX – RUES
MAIN ET DE LA CANIPCO (6124-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Gilbert Proulx, relativement au remplacement de toutes les portes et fenêtres des deux bâtiments mitoyens situés au 80-84, rue Main et au 167, rue de la Canipco, Gatineau, le tout comme illustré au plan intitulé « Élévation droite – rue de la Canipco – 80-84, rue Main / 167, rue de la Canipco, Gatineau, Québec », préparé par le Service d'urbanisme, le 10 juillet 1996 et révisé le 29 juin 1998; ce plan est conservé au dossier numéro CE-98-682 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-683

**CPTAQ – REJET – DEMANDE
D'AUTORISATION – CHEMIN PROULX
(1215-39)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

De refuser d'appuyer, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, la requête présentée par Pauline Voyer pour utiliser, à une fin autre qu'agricole, un terrain situé en bordure du chemin Proulx et formé d'une partie du lot 8A, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton et d'une superficie d'environ 4 040 mètres carrés.

ADOPTÉE.

CE-98-684

**CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION
– TERRAIN – CHEMIN DU SIXIÈME-
RANG (1215-39)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

De demander, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, d'accepter la requête présentée par la Ville de Gatineau dans le cadre du mandat reçu du ministère des Transports du Québec, pour aliéner et utiliser, à une fin autre qu'agricole, une partie du lot 16, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie d'environ 550 mètres carrés, et ceci, afin de procéder à la réfection d'un pont situé sur le chemin du Sixième-Rang.

ADOPTÉE.

CE-98-685

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mardi 23 juin 1998, à 8 h 31.

ADOPTÉE.

CE-98-686*

**MANDAT – CONSEILLER JURIDIQUE
EXPROPRIATION – TERRAIN – RUE
JACQUES-CARTIER (4210-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de retenir les services de la firme Letellier et associés pour entreprendre les procédures d'expropriation du lot 1512602, au cadastre du Québec et d'attribuer à la réalisation de ce mandat une somme de 4 000 \$ devant provenir du règlement numéro 985-98.

Certificat de crédit disponible 19563

ADOPTÉE.

CE-98-687

**RÈGLEMENT HORS COURS – DOSSIER
GOLF MINIATURE – PARC DES
DRAVEURS (1510-03 ET 1531-05)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De régler hors cour la poursuite intentée par la compagnie 3119459 Canada inc., devant la Cour supérieure du district judiciaire de Hull et portant le numéro 550-05-006716-982, concernant une requête en jugement déclaratoire.

Il est également résolu de payer la somme de 2 574,74 \$ en capital et intérêts en plus des frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 19562
Poste budgétaire 01 13 100

ADOPTÉE.

CE-98-688

**ACQUISITION DE TERRAIN –
SURLARGEUR - MONTÉE PAIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de George Bokovoy ou de ses ayant droits, au prix de 1 \$ et aux conditions énoncées à la promesse de vente signée le 15 juin 1998, les parties du lot 22A-1, du rang 5, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 443,6 mètres carrés et décrites aux parcelles 1 et 2 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 21 mai 1998, sous le numéro 3074 de ses minutes, dossier 95-070; cette promesse de vente est conservée au dossier numéro CE-98-688 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 18575
Règlement numéro 984-98

ADOPTÉE.

CE-98-689

**EMBAUCHE – NATHALIE HÉTU – POSTE
D'ANALYSTE FINANCIER (2411-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Nathalie Hétu, au poste d'analyste financier, aux Services financiers, au salaire prévu selon l'échelle salariale des cadres, soit un traitement annuel de 45 964 \$, ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 01723
Poste budgétaire 02 20 13210 115

ADOPTÉE.

CE-98-690

**ENGAGEMENT – LUC MCNICOLL –
POSTE D'ÉLECTRICIEN C (2416)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Luc McNicoll, au poste d'électricien C, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VIII, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 01603
Poste budgétaire 02 50 34000 114

ADOPTÉE.

CE-98-691

**EMBAUCHE – PAUL LEBLANC – POSTE
DE PEINTRE-DÉBOSSSEUR-SOUDEUR
(2416)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Paul Leblanc, au poste de peintre-débossseur-soudeur, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe X, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 01602
Poste budgétaire 02 50 83011 114

ADOPTÉE.

CE-98-692

**MUTATION – GUY PLOUFFE – POSTE
DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNICATIONS
(2416)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De muter Guy Plouffe, au poste de préposé aux communications, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe VI, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 01518
Poste budgétaire 02 45 21240 112

ADOPTÉE.

CE-98-693

**MUTATION – BRIGITTE DUBÉ – POSTE
DE COMMIS-DACTYLO II (2416)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De muter Brigitte Dubé, au poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe III, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 01519
Poste budgétaire 02 4521200 112

ADOPTÉE.

CE-98-694

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-
DACTYLO III (2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de commis-dactylo III, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-695

STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER –
JOSÉE BOUCHARD (2416-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De reconnaître à Josée Bouchard le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-98-696*

VERSEMENT – SUBVENTION – FAMILLE
D'ACCUEIL GROUPE 3D (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 200 \$ à l'organisme Famille d'accueil groupe 3d et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans le meilleur délai possible et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18099
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-98-697*

VERSEMENT – SUBVENTION – CORPO-
RATION DE LA MAISON DE CULTURE
DE GATINEAU INC. (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 1 421,70 \$ à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., pour couvrir les frais de location de la salle de spectacle aux médecins du Centre hospitalier de Gatineau, le mercredi 17 juin 1998.

D'accepter le virement budgétaire numéro 15-98, préparé par le contrôleur, aux Services financiers et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 15-98

02 05 11000 Législation

919 Subvention 2 000 \$

02 20 19800 Assurances et réclamations

421 Assurances générales (2 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-698

**CONFÉRENCE DE PRESSE – PROJET
INFO-CRIME (7142)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De mandater le directeur des communications pour offrir à Michel Duciaume, de la firme Assurance Allard et Myre inc., la salle du conseil pour tenir la conférence de presse prévue, le 22 juillet 1998, pour annoncer le lancement du projet « INFO-CRIME ».

ADOPTÉE.

CE-98-699

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence de la séance est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.

CE-98-700

**RÉVISION – ÉVALUATION – IMMEUBLE
– 1125, BOULEVARD SAINT-RENÉ
OUEST (1218-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 7 juillet 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport d'activités l'accompagnant, relatif à sa recommandation à l'effet de réduire à 3 545 000 \$ l'évaluation du marché d'alimentation Métro Céré, situé au 1125, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau et portant le numéro de matricule 81015-6739-10-7152.

ADOPTÉE.

CE-98-701*

**SURVEILLANCE – TERRAINS DE TENNIS
– SAISON 1998 (4150-07-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accepter la surveillance des terrains de tennis situés aux endroits mentionnés ci-dessous jusqu'au 7 septembre 1998, du lundi au jeudi, de 17 h à 21 h, ainsi que le samedi et le dimanche, de 9 h à 14 h, à savoir :

- collège Saint-Alexandre;
- école polyvalente Nicolas-Gatineau;
- parc de la Riviera;
- parc de l'Oiseau-Bleu.

Il est également résolu de mandater la directrice des loisirs et de la culture pour conclure une entente avec le Club de tennis de Gatineau inc., concernant le partage en parts égales du déficit de 5 185 \$ découlant de la surveillance des susdits terrains de tennis aux jours et heures précités.

ADOPTÉE.

CE-98-702

**AMÉNAGEMENT – BASSIN 3 – PARC DE
LA BAIE (4231-05-01 ET 5333-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des services techniques à faire réaliser en régie les travaux d'aménagement du bassin 3 prévus au parc de la Baie et le captage vers la rue Saint-Louis, et d'accorder à cette fin, une somme de 27 650 \$ taxes incluses, devant provenir du poste budgétaire 02 50 43005 712.

Certificat de crédit disponible 19126

ADOPTÉE.

CE-98-703*

**DÉSIGNATION – BIBLIOTHÈQUE
CENTRALE (4222-01)**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement financier de la compagnie Avenor inc. pour l'agrandissement de la Maison de la culture de Gatineau ou l'achat de livres, le conseil a donné le nom de bibliothèque Avenor à la bibliothèque centrale sise à la Maison de la culture de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bowater s'est portée acquéresse de la compagnie Avenor inc. et ce changement devient effectif le 22 juillet 1998;

CONDISÉRANT QUE le directeur de l'usine de Gatineau recherche, par sa lettre du 18 juin 1998, de remplacer le nom de la bibliothèque Avenor par celui de la bibliothèque Bowater;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais reliés à ce changement seront assumés par la société Bowater;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de donner le nom de « Bibliothèque centrale Bowater » à la bibliothèque Avenor, sise à la Maison de la culture de Gatineau et de mandater le Service des loisirs et de la culture pour s'assurer que l'appellation « Bibliothèque centrale Bowater » apparaisse sur tous les éléments promotionnels et dans le hall d'entrée de la Maison de la culture de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-704*

**HONORAIRES PROFESSIONNELS –
DOSSIER - EXPROPRIATION – PARC
DES GRANDS-RAVINS (4210-07)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-96-04-277 autorise le conseiller aux affaires juridiques, à la Direction générale, à débiter la procédure d'expropriation du parc des Grands-Ravins;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-96-05-396 autorise également le dépôt de l'indemnité provisionnelle relié à l'expropriation du parc des Grands-Ravins;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 924-96 décrète l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des terrains requis à la réalisation des travaux de stabilisation et de construction d'un bassin de rétention dans le secteur des Grands-Ravins;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De confirmer le mandat confié à la firme Letellier et associés, dans le cadre du dossier relié à l'expropriation des Grands-Ravins ainsi qu'aux services des professionnels (ingénieur, notaire et évaluateur) retenus pour la préparation de ce dossier.

D'autoriser le trésorier à payer les honoraires professionnels des firmes mentionnées ci-dessous, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, à savoir :

- Letellier et associés 30 898,60 \$
- Raymond, Joyal, Cadieux, Paquette et associés 10 724,77 \$

D'attribuer une somme de 1 000 \$ pour le parachèvement du dossier.

Certificat de crédit disponible 19564

Poste budgétaire 05 25 110

ADOPTÉE.

CE-98-705

**COÛTS EXCÉDENTAIRES – MANDATS –
MUNICONSULT (1532)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en vertu de sa résolution numéro C-98-51, a retenu les services de la firme Municonsult pour analyser et formuler des

recommandations concernant l'élaboration d'une politique municipale sur le financement des infrastructures lors de projets résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro C-98-245, leur a confié un deuxième mandat à l'effet d'évaluer les avantages pour la Ville à renégocier, en regard des nouveaux paramètres, les vingt-trois conventions en vigueur et intervenues avec les promoteurs;

CONSIDÉRANT QU'une somme maximale de 19 000 \$, taxes en sus, a été accordée à la réalisation de chacun de ces mandats et que la firme Municonsult soumet des demandes de dépassement des coûts respectifs de 4 246,64 \$ et 456,04 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance des explications et du rapport du directeur général, du 7 juillet 1998, concernant, entre autres ces excédents de coûts;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De refuser de payer les excédents de coûts de 4 246,64 \$ et 456,04 \$, réclamés par la firme Municonsult, dans le cadre de la réalisation des mandats que lui a confiés le conseil en vertu des résolutions numéros C-98-51 et C-98-245.

ADOPTÉE.

CE-98-706*

**VERSEMENT – SUBVENTION – TOUR
CYCLISTE MONTRÉAL-AMOS (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 300 \$ au Tour cycliste Montréal-Amos dont les dons seront versés à la Fondation Charles-Bruneau et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans le meilleur délai possible et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19700
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-98-707*

VERSEMENT – SUBVENTION –
GATINEAU SHRINERS CIRCUS
(3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 300 \$ au Gatineau Shriners Circus et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en seul versement.

Certificat de crédit disponible 19701
Poste budgétaire 02 70 92000 780

ADOPTÉE.

CE-98-708

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 22 juillet 1998, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, André Sincennes, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Pierre Bertrand, Pierre Mantville, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Paule Brochu, Jean Boileau, Pierre Marcotte, Normand Thibault, Jean Gervais, Marc Voyer et M^e Richard D'Auray

OBSERVATEURS : Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉS : Brian Fahey, Municonsult inc.
M^e Yves Letellier, Letellier et associés

CE-98-709 **PROGRAMME DE**
COMPOSTAGE - ACHAT DE 100 BACS

IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter de contribuer à 50 % des coûts d'acquisition de 100 nouveaux bacs destinés à des résidences unifamiliales situées à Gatineau, et ceci, dans le cadre du programme de compostage des déchets parrainé par la Communauté urbaine de l'Outaouais et d'accorder à cette fin un montant de 4 000 \$.
2. D'accepter le virement budgétaire numéro 238-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 238-98

02 50 46300 Programme compostage

649 Autres pièces et accessoires 4 000 \$

02 50 46000 Enlèvement des ordures

491 Enlèvement des ordures (2 000 \$)

014 Services rendus à des personnes

9900 Autres services rendus 2 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 19629
Poste budgétaire 02 50 46300 649

ADOPTÉE.

CE-98-710

ACQUISITION DE RUES – ENSEMBLE
RÉSIDENTIEL – DOMAINE DU CHEVAL-
BLANC (6221)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De ratifier l'acceptation provisoire concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 8A-149, 8A-150 et 8B-65, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

De modifier l'article 1 de la résolution numéro CE-97-07-625, en y ajoutant le lot 8B-65, du même rang et canton.

D'acquérir de la compagnie 169918 Canada inc. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots 8A-149, 8A-150 et 8B-65, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.

D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

D'accepter de prendre possession des susdites rues et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-711

**CONSETEMENT – SERVITUDE – BELL
CANADA – PARTIE DU LOT 22A-329 –
RANG 1 – CANTON DE TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De consentir à la société Bell Canada, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie du lot 22A-329, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique préparée par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 15 juin 1998, sous le numéro 5068 de ses minutes.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le projet de contrat préparé par M^e Mario Patry, notaire, portant le numéro 98P01380279 et conservé au dossier numéro CE-98-711 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-712*

**ENTENTE – CONSTRUCTION – ÉGOUT
DOMESTIQUE – POLYVALENTE DE
L'ÉRABLIÈRE – COMMISSION SCOLAIRE
DES DRAVEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs, concernant la construction d'une conduite d'égout domestique devant desservir la polyvalente de l'Érablière.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE.

CE-98-713

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-
07 ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 29 juin 1998 ;
- b) listes des commandes entrées du 9 au 29 juin 1998 ;
- c) journaux des autorisations de paiement du 9 au 29 juin 1998 ;
- d) journaux des divergences du 9 au 29 juin 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-714

**COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –
COMPTES PUBLICS (1152/00001)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 20 mai 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-714 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-715

**BAIL – CENTRE DE SERVICES
COMMUNAUTAIRES – LES
PROMENADES DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De payer à David Azrieli, propriétaire du centre commercial Les promenades de l'Outaouais, un loyer annuel de 2 074 \$ pour le local occupé par le centre de services communautaires de la police Gatineau-Métro.

D'accepter le virement budgétaire numéro 241-98 et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 241-98

02 20 19800 Assurances et réclamations

421 Assurances générales (2 074 \$)

02 50 72110 Centre de services communautaires -
Sécurité publique

511 Location – bâtisse 2 074 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-716

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
SERVICES BANCAIRES (3600-06)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter, pour la période du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 2003, la soumission relative aux services bancaires présentée par les Caisses populaires Desjardins de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-717

**COUVERTURE D'ASSURANCE –
PILOTES – FESTIVAL DE
MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir au prix de 2 725 \$ taxes incluses, l'offre de la compagnie CAM-Q pour assurer les pilotes américains prenant part au Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu au parc de la Baie, du 2 au 7 septembre 1998.

Certificat de crédit disponible 19220
Poste budgétaire 02 40 19030 421

ADOPTÉE.

CE-98-718

**MANDAT – NOTAIRES – RECHERCHES
– VENTE POUR TAXES IMPAYÉES 1998
(1532-04 ET 3321)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le trésorier à retenir les services des notaires indiqués ci-dessous, aux tarifs définis ci-après, pour effectuer les recherches qui s'imposent concernant des immeubles pouvant être inscrits sur la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées, à savoir :

- M^e Michel Blais
- M^e Allen Bourdages
- M^e Mario Desnoyers

Tarifification régulière

Recherches pour des parties de lots de chaque matricule au Bureau de publicité des droits de Maniwaki - 210 \$ incluant tous les frais sauf les taxes.

Recherches pour des parties de lots de chaque matricule au Bureau de publicité des droits de Hull - 185 \$ incluant tous les frais sauf les taxes.

Tarifification partielle

Recherches non complétées pour des parties de lots - 60 % du tarif régulier incluant tous les frais sauf les taxes.

Mandats de mise à jour des parties de lots - 50 % du tarif régulier incluant tous les frais sauf les taxes.

Certificat de crédit disponible 19221
Poste budgétaire 04 13 310

ADOPTÉE.

CE-98-719

**ADHÉSION – SERVICE REGROUPÉ –
APPELS TÉLÉPHONIQUES
INTERURBAINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'adhérer au service de regroupement des appels téléphoniques interurbains, aux tarifs mentionnés à la grille conservée au dossier numéro CE-98-719 des archives municipales, obtenus par l'Union des municipalités du Québec, en vertu d'un appel d'offres public regroupé, lequel fut octroyé à la compagnie Fonorola inc., ayant son établissement de commerce au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et un nom de la Ville de Gatineau, les ententes requises à cette fin d'une durée de deux ans.

Certificat de crédit disponible 18184
Poste budgétaire 02 30 13050 333

ADOPTÉE.

CE-98-720

**MODIFICATION – RÉOLUTION
NUMÉRO CE-98-384 – RÉCLAMATION
INTERNE – VOL D'UNE SCIE
MÉCANIQUE (1610-04)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier le deuxième aliéna de la résolution numéro CE-98-384, adoptée le 15 avril 1998, en substituant la somme de « 600 \$ » à la somme de « 400 \$ ».

Certificat de crédit disponible 18893
Poste budgétaire 05 26 405

ADOPTÉE.

CE-98-721

**OCTROI – CONTRAT DE CONCIERGERIE
(4111-03-03/0005)**

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL

APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder à Luc Lacasse, faisant affaire sous les nom et raison sociale de « M. Net enr. », pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 avril 1999, les contrats de conciergerie du centre communautaire Apollo, de la Bibliothèque de la Riviera, du centre communautaire situé au 12, rue de Picardie et de l'édifice Pierre-Papin ainsi que tous les locaux de l'édifice Crevier.

Il est entendu que les clauses, dispositions et conditions du cahier des charges « conciergerie 97 SP 005 » s'appliquent audits contrats.

Certificat de crédit disponible 18898

Postes budgétaires 02 50 72100 531, 02 50 82115 531 et 02 50 77300 531

ADOPTÉE.

CE-98-722

**VENTE À L'ENCAN – VÉHICULES
DÉSUETS – COMPAGNIE ADESA
AUCTIONS (4134-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à faire vendre, par l'entremise de la compagnie Adesa Auctions, ayant son siège social à Embrun, Ontario, les véhicules identifiés ci-dessous :

<u>Numéro de véhicule</u>	<u>Marque</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>
100P055	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W2TX179882
100P056	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71WXTX179888
100P061	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W2TX179884
100P067	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W0TX179883
100P071	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W1TX179889
100P074	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W6TX179886
100E075	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W7TX179881
100E080	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W4TX179885

ADOPTÉE.

CE-98-723

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
LUMIÈRES ET ACCESSOIRES POUR
VÉHICULES AUTOMOBILES (4111-03-
04/00028)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter, aux conditions mentionnées ci-dessous, la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie 161544 Canada Ltée « Garage Triple R », ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture de lumières et accessoires pour véhicules automobiles, aux prix et escomptes indiqués à sa soumission et conservée au dossier numéro CE-98-723 des archives municipales, à savoir :

- a) le contrat est d'une durée de trois ans ;
- b) les prix de la soumission sont en vigueur pour une période de six mois ;
- c) à l'expiration du délai de six mois et sur avis préalable d'au moins un mois de cette date, le soumissionnaire pourra soumettre une nouvelle liste de prix assujetti au même escompte. Cette nouvelle liste sera en vigueur pour une période de six mois ou jusqu'à la date d'expiration du contrat. Dans le cas où une nouvelle liste de prix serait soumise dans les délais, les paragraphes b et c s'appliquent mutatis mutandis.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acquérir les lumières et accessoires pour véhicules automobiles jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget.

Certificat de crédit disponible 18903

ADOPTÉE.

CE-98-724

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
FILTRES POUR VÉHICULES (4111-03-
04/00034)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter, aux conditions mentionnées ci-dessous, la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie 161544 Canada Ltée « Garage Triple R », ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture de filtres pour véhicules aux prix et escomptes indiqués à sa soumission et conservée au dossier numéro CE-98-724 des archives municipales, à savoir :

- a) le contrat est d'une durée de trois ans ;

b) les prix de la soumission sont en vigueur pour une période d'un an ;

- c) à l'expiration du délai d'un an et sur avis préalable d'au moins un mois de cette date, le soumissionnaire pourra soumettre une nouvelle liste de prix assujetti au même escompte. Cette nouvelle liste sera en vigueur pour une période d'un an ou jusqu'à la date d'expiration du contrat. Dans le cas où une nouvelle liste de prix serait soumise dans les délais, les paragraphes b et c s'appliquent mutatis mutandis.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à acquérir les filtres pour véhicules automobiles jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget.

Certificat de crédit disponible 18904

ADOPTÉE.

CE-98-725

ACCEPTATION – SOUMISSION –
VÊTEMENTS DE POMPIERS (4111-03-
03/00001)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies mentionnées ci-dessous pour la fourniture de vêtements, de chaussures et de couvre-chaussures destinés aux pompiers, aux prix unitaires indiqués en regard de chacun d'eux, taxes en sus, à savoir :

DISTRIBUTION RIOBEC

Annexe 1 - chaussures pompiers

Prix unitaire

- souliers	81,21 \$
- souliers (état-major)	81,21 \$
- bottines	81,21 \$

Annexe 2 - couvre-chaussures pompiers

Prix unitaire

- bottes basses	25,16 \$
- bottes hautes	27,37 \$
- couvre-chaussures hautes	17,73 \$
- couvre-chaussures basses	15,61 \$

CHEZ LISE BINETTE INC.**Annexe 3 - Vêtements pompiers****Prix unitaire**

- ceinture non doublée		14,95 \$
- casquette Swatt		14,95 \$
- chaussettes d'été		2,95 \$
- chaussettes d'hiver		2,95 \$
- cravate	2,95 \$	
- foulard		7,95 \$
- gants d'hiver		24,95 \$
- mitaines		26,95 \$
- salopette		32,95 \$
- chemise manches longues Big B		19,65 \$
- chemise manches courtes Big B		18,35 \$
- chemise manches longues		16,95 \$
- chemise manches courtes		14,95 \$
- chemise manches longues (état-major)		24,95 \$
- chemise manches courtes (état-major)		21,95 \$
- chemise 50/50 avec lapels - manches courtes	14,95 \$	
- chemise 50/50 avec lapels - manches longues	15,95 \$	
- pantalon gris		41,95 \$
- pantalon polyester		36,95 \$
- pantalon de travail Big B		19,45 \$
- ensemble tunique et pantalon de parade (pompiers)		218,95 \$
- ensemble tunique et pantalon de parade (état-major)		424,95 \$
- pantalon pour tunique de parade (pompiers)	45,95 \$	
- pantalon pour tunique de parade (état-major)	70,00 \$	
- coupe-vent d'été		56,95 \$
- coupe-vent multi-saisons		189,95 \$
- épaulettes (lieutenant)		17,95 \$
- képi de pompier		31,95 \$
- képi de directeur		76,95 \$

D'autoriser le directeur de la sécurité publique à acquérir ces chaussures, couvre-chaussures et vêtements, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 45 22000 651 pour les années 1998 et 1999 et tel que l'entente intervenue dans le cadre du pacte fiscal.

Certificat de crédit disponible 18896

ADOPTÉE.

CE-98-726

**ACHAT – ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES – SERVICE DES
LOISIRS ET DE LA CULTURE (4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, de la compagnie DRA information inc., ayant son établissement de commerce à Montréal, des équipements informatiques, soit 3 imprimantes à reçus et accessoires pour la bibliothèque centrale Bowater, et ce, accepté en vertu du projet 97-65-09.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 1 641,41 \$ taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18897

ADOPTÉE.

CE-98-727

**FABRICATION – MOBILIER – SERVICE
DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
(4111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser les Services techniques à confectionner, pour le Service des loisirs et de la culture, des isolements pour la bibliothèque centrale Bowater et d'accorder à cette fin une somme maximale de 700 \$, accepté en vertu du projet 97-65-09.

Il est également résolu d'emprunter du fonds de roulement, pour les fins précitées, une somme de 700 \$ taxes incluses, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18902

ADOPTÉE.

CE-98-728

**P.I.I.A. – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL
« JARDIN DU BOIS JOLI – PHASE 1 »
(6220-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro de dossier U-62-HA-09, préparé par le Service d'urbanisme le 18 juin 1998 et signé le 16 juillet 1998 par B. Philippe Charette, de la compagnie Construction Chabiat (1991) inc., concernant l'ensemble résidentiel « Jardin du Bois-Joli - phase 1 » ; ce plan est conservé au dossier numéro CE-98-728 des archives municipales.

D'autoriser le greffier à inscrire sur ledit plan d'implantation la mention « Approuvé par le comité exécutif le 22 juillet 1998 ».

Cette acceptation est conditionnelle au dépôt, par le constructeur, d'une garantie financière au montant de 31 500 \$, soit 500 \$ par lot, laquelle garantie sera applicable à l'ensemble de la phase visée par la présente approbation.

Cette garantie devra être déposée avant l'émission de tout permis de construction prévu à l'intérieur du présent P.I.I.A., être valide pour une période de douze mois et renouvelable selon les conditions stipulées audit P.I.I.A. et servira à assurer la pleine exécution des conditions énoncées au P.I.I.A. incluant le respect des autres règlements.

ADOPTÉE.

CE-98-729*

**RÉDUCTION – ASSIETTE – SERVITUDE
D'INONDATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter le projet de contrat préparé par M^e Allen Bourdages, notaire, visant à réduire l'assiette de la servitude d'inondation imposée sur les lots 1102666 et 1102643, au cadastre du Québec.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour au nom de la Ville de Gatineau, ledit projet de contrat.

ADOPTÉE.

CE-98-730

**CPTAQ – DEMANDE D’AUTORISATION
– TERRAIN – CHEMIN DU SIXIÈME-
RANG (1215-39)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De modifier la résolution numéro CE-98-684 en remplaçant « une partie du lot 16, du rang 4 », par « une partie du lot 16, du rang 5 ».

ADOPTÉE.

CE-98-731

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 juillet 1998, à 8 h 31.

ADOPTÉE.

CE-98-732

**PROTOCOLE D’ENTENTE –
PROGRAMME DE PARTENARIAT DE
DIRIGEANTS COMMUNAUTAIRES –
JUMELAGE VILLES DE GATINEAU ET
BURNABY (COLOMBIE-BRITANNIQUE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire acquiescer à l’invitation de la Ville de Burnaby, Colombie-Britannique, pour établir un jumelage ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités appuie cette initiative par son Programme de partenariat de dirigeants communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du Canada, le gouvernement du Canada et la Banque Royale du Canada financent conjointement cette initiative ;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais, la Fédération canadienne des municipalités et la Ville de Gatineau, concernant la mise en œuvre du Programme de partenariat de dirigeants communautaires visant la réalisation d'un jumelage entre les villes de Burnaby et de Gatineau.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ledit protocole d'entente conservé au dossier numéro CE-98-732 des archives municipales et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE.

CE-98-733

**ACQUISITION DE TERRAIN – PARTIE
DES LOTS 1A, 2A ET 2B – RANG 5 –
CANTON DE HULL**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Sa Majesté la reine du chef du Canada, au prix de 1 \$, une partie des lots 1A, 2A et 2B, du rang 5, au cadastre du canton de Hull, d'une superficie de 44 982,3 mètres carrés et décrite aux parcelles 1, 2 et 3 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 6 janvier 1997 et portant le numéro 2920 de ses minutes, dossier 94-027.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer la promesse d'achat ainsi que l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-734

**VERSEMENT – INDEMNITÉS PROVISION-
NELLES – EXPROPRIATION –
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser les Services financiers à verser les sommes mentionnées ci-dessous à la Cour supérieure du Québec du district judiciaire de Hull et représentant les indemnités provisionnelles requises dans le cadre de l'expropriation d'une partie du boulevard La Vérendrye Ouest, comprise entre la montée Paiement et la rue Guindon, plus spécifiquement les parties des lots 21-511, 21, 22 et 22B, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, à savoir :

- 157405 Canada inc. 170 940 \$
- 170844 Canada inc. 12 873 \$
- Aimé Stafford et succession de James Patrick Maloney 51 464 \$

Certificat de crédit disponible 19567
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

CE-98-735*

AUTORISATION – SPECTACLE D'ACROBATIE AÉRIENNE – FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'autoriser la formation « Snowbirds » des Forces armées canadiennes à tenir un spectacle d'acrobatie aérienne au confluent des rivières des Outaouais et Gatineau et de permettre à ladite formation de survoler le territoire de la ville de Gatineau le mercredi 2 septembre 1998, et ce, dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-736

LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC – PACTE FISCAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'entériner la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Gatineau, concernant les modalités particulières de récupération dans le cadre du pacte fiscal.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer,

pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, en date du 7 juillet 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-736 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-737

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES
COLS BLEUS – APPLICATION
ABSENCES SYNDICALES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau, concernant les modalités particulières d'application des absences syndicales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau et conservée au dossier numéro CE-98-737 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le Service des ressources humaines à retirer le grief patronal déposé par la Ville le 30 janvier 1997.

ADOPTÉE.

CE-98-738

**SUSPENSION SANS SOLDE – EMPLOYÉ
NUMÉRO 347**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'abroger la résolution numéro CE-96-06-497 et d'imposer une suspension sans solde de quatre jours à l'employé numéro 347.

Il est également résolu d'autoriser les Services financiers à verser à l'employé numéro 347, les sommes qui lui ont été prélevées en trop découlant de l'abrogation de la résolution numéro CE-96-06-497.

ADOPTÉE.

CE-98-739

**PROMOTION – GINETTE DUPÉRÉ –
POSTE DE SECRÉTAIRE À LA
LÉGISLATION – SERVICE DU GREFFE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

Que Ginette Dupéré soit promue au poste de secrétaire à la législation, au Service du greffe, au salaire prévu à la classe VI, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 2444

ADOPTÉE.

CE-98-740

**ENGAGEMENT – MARIO NOBERT –
SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Mario Nobert, au poste de menuisier, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VIII, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 01590

ADOPTÉE.

CE-98-741

**STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER – ÉRIC
CADIEUX – SERVICE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De reconnaître à Éric Cadieux le statut d'employé régulier.

ADOPTÉE.

CE-98-742*

ABOLITION DE POSTE –
CONTREMAÎTRE-HYGIÈNE – SERVICES
TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'abolir le poste de contremaître-hygiène (P-078), aux Services techniques, et d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme en conséquence.

ADOPTÉE.

CE-98-743*

ABOLITION DE POSTE – ADJOINT
EXÉCUTIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET TRÉSORIER – DIRECTION
GÉNÉRALE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'abolir le poste d'adjoint exécutif au directeur général adjoint et trésorier (P-1885), à la Direction générale et d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme en conséquence.

ADOPTÉE.

CE-98-744*

ABOLITION DE POSTE – SECRÉTAIRE À
LA LÉGISLATION – SERVICE DU GREFFE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'abolir le poste de secrétaire à la législation (P-162), au Service du greffe et d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme en conséquence.

ADOPTÉE.

CE-98-745*

**AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS AUX
ATELIERS MÉCANIQUES – SERVICES
TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De modifier le titre du poste (P-234) de préposé au système de gestion du parc d'équipements, à commis aux ateliers mécaniques.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de commis aux ateliers mécaniques, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction et de modifier l'organigramme du Service en conséquence.

ADOPTÉE.

CE-98-746

**AFFICHAGE – POSTE DE SUPERVISEUR
AUX COMMUNICATIONS – SERVICE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de superviseur aux communications, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-747

**DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF – LA
POINTE AUX JEUNES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De désigner Son Honneur le maire Guy Lacroix, Simon Racine, Marcel Schryer, Richard Canuel, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher pour représenter la Ville de Gatineau au premier tournoi de golf annuel de la Pointe aux jeunes qui aura lieu au

Club de golf Mont-Cascades, le mercredi 16 septembre 1998 et de réserver, à cette fin, une somme de 675 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 20002

ADOPTÉE.

CE-98-748*

**VERSEMENT – SUBVENTION – CORPS
DE CADETS 2920-GATINEAU (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ au Corps de cadets 2920-Gatineau pour effectuer des travaux de peinture au chalet du parc Laleri et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19179
Poste budgétaire 02 70 92000 784

ADOPTÉE.

CE-98-749

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-750

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 11 h 5, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-751

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance à huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-752

MANDAT – MUNICONSULT INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De retenir les services de la firme Municonsult inc. pour entreprendre des pourparlers avec les trois promoteurs regroupant le plus de projets immobiliers, dans le but de revoir le contenu des conventions intervenues entre la Ville et ceux-ci en fonction des nouvelles modalités et dispositions du règlement numéro 988-98; il est entendu qu'un rapport d'étapes sera présenté sur le succès potentiel ou non d'une modification des protocoles.

D'accorder une somme maximale de 11 042 \$, taxes en sus et incluant les honoraires plus amplement définis à la note du 21 juin 1998, adressée au comité exécutif par la firme Municonsult inc. et conservée au dossier numéro CE-98-752 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE.

CE-98-753

**ACQUISITION – MINI-FOURGONNETTE
(4111-03-03/00008)**

CONSIDÉRANT QUE ce comité exécutif, par les résolutions numéros CE-98-393 et CE-98-391, a accepté les soumissions présentées par la compagnie Les automobiles Baurore Itée ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci ne peut fournir la mini-fourgonnette de type cargo de 5 300 livres GMC 1998 (Annexe F), acceptée en vertu de la résolution numéro CE-98-393 et le camion multiplaces de 9 200 livres avec boîte standard de 8' (annexe D), accepté en vertu de la résolution numéro CE-98-391 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les automobiles Baurore Itée ne peut fournir ces véhicules, puisque le délai spécifié à sa soumission pour l'émission du bon de commande n'a pas été respecté et que de plus, la période de validité des soumissions est expirée ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à un nouvel appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Carle & Wallingford Inc., pour la fourniture d'une mini-fourgonnette de type cargo, d'un minimum de 5 300 livres, au prix de 24 662,50 \$ taxes incluses ; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-753 des archives municipales.

Certificats de crédit disponible 18455 , 18733 et 18907
Règlement numéro 977-98

ADOPTÉE.

CE-98-754

**ASSOCIATION DE BASEBALL DE
GATINEAU – REQUÊTE –
AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE
BASEBALL**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De reporter, pour étude et analyse, à la prochaine réunion du comité exécutif, la demande de l'Association de baseball de Gatineau concernant l'aménagement de quatre terrains de baseball, catégorie novice, au parc Sanscartier.

ADOPTÉE.

CE-98-755

**COMMISSARIAT AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE – AMÉNAGEMENT DE
LOCAUX ET ACHAT DE MOBILIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'approuver le virement budgétaire numéro 240-98 et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 240-98

02 50 82115 Édifice Pierre-Papin

721 Immobilisations – bâtisse 2 480 \$

02 62 62000 Développement économique

115 Plein temps – cadres	(13 700 \$)
290 Avantages sociaux	(2 200 \$)
312 Frais de représentation	(2 200 \$)
314 Dépenses d'automobile	(500 \$)
331 Téléphone	(800 \$)
341 Journaux et revues	(3 500 \$)
419 Services professionnels	1 500 \$
494 Cotisations	(4 890 \$)
750 Immobilisations – ameublement	23 810 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-756

MANDAT – ENVIR-EAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De retenir les services de la firme ENVIR-EAU inc. pour effectuer une évaluation environnementale du site occupé par la compagnie Envirogat inc. dans l'aéroparc industriel de Gatineau et suivant les conditions stipulées à l'offre de services soumise par celle-ci, le 13 juillet 1998.

D'accorder à la réalisation de ce mandat une somme n'excédant pas 12 400 \$, taxes en sus.

Certificat de crédit disponible 10751

Poste budgétaire 05 13115

ADOPTÉE.

* Richard Canuel quitte la séance.

CE-98-757

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 5 août 1998, à 8 h 33, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : André Sincennes, Robert Bélair, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Michel Chevalier, Marc Dumouchel, Gilles Gibeault, Jean Boileau, Hélène Grand-Maître, Pierre Marcotte, Normand Thibault, Marc Pageau et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉS : Denis Desrochers, Construction DJL inc.
Nadine Paquette, Boileau associés experts-conseils inc.

CE-98-758

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-759

LEVÉE DU HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De lever le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-760*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 979-1-98 –
REMPACEMENT DU TROTTOIR PAR
UNE BORDURE – RUE DE PRADET**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 979-1-98 modifiant le règlement numéro 979-98 dans le but de prévoir la construction d'une bordure au lieu d'un trottoir sur une partie de la rue de Pradet et de réduire l'emprunt autorisé de 6 000 \$.

ADOPTÉE.

CE-98-761*

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
RÉALISATION DIVERS TRAVAUX – RUE
DE L'ALLIANCE ET INTERSECTION
MALONEY OUEST/GRÉBER (4111-03-
03/00305)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 251 923,96 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour effectuer des travaux de bordure caniveau, trottoir, piste cyclable, revêtement bitumineux, feux de signalisation, éclairage et aménagement paysager sur la rue de l'Alliance ainsi que pour procéder au réaménagement de l'intersection des boulevards Maloney Ouest et de la Gappe, le tout comme mentionné aux plans préparés par la firme Boileau associés experts-conseils inc. et portant les numéros G-98-022-01, feuillets 1 à 5, G-98-022-02, feuillets 1 et 2 et G-98-022-03, feuillets 1 et 2.

Il est également résolu de décréter que la Ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité pour le paiement des travaux prévus pour le réaménagement du boulevard Maloney Ouest et l'aménagement de la rue de l'Alliance, à moins que le règlement relatif au financement de ces ouvrages reçoive toutes les approbations requises par la loi.

ADOPTÉE.

CE-98-762

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX –
COLLECTEUR DOMESTIQUE – RUE
VICTORIA (1532-12 et 5000-07-05)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De ratifier le mandat confié à la firme Boileau associés experts-conseils inc. pour effectuer la surveillance des travaux de construction du regard spécial sur l'intercepteur régional situé au coin de la rue Victoria et ayant engendré une dépense maximale de 23 000 \$.

Certificat de crédit disponible 19630
Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-98-763

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
TRAVAUX D'ASPHALTAGE – DIVERSES
RUES – GROUPE 2 (4111-03-03/00037)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 572 238,44 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Construction Deschênes Québec Itée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour réaliser des travaux d'asphaltage sur les rues ou parties de rues mentionnées ci-dessous en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans préparés par les Services techniques aux dates inscrites en regard de chacun d'eux, à savoir :

LIEU DES TRAVAUX

- rue Arthur-Buies (au complet)
- rue Crévier, entre les rues Forget et Lavallée
- avenue de la Drave, entre les rues de Beloeil et Arthur-Buies
- rue des Anciens (au complet)
- rue Du Barry, entre la rue de Beudet et le boulevard Gréber
- rue Guigues, du boulevard Saint-René Est vers la fin nord
- rue Lavallée, du boulevard Saint-René Est vers la fin nord
- rue Millar, de la rue Main à la courbe

- rue Pine, entre les rues North Ouest et Élisabeth Ouest

PLAN

<u>PLAN NUMÉRO</u>	<u>FEUILLET</u>	<u>PRÉPARÉ LE</u>
G98-018-01	1 de 1	mai 1998
G98-018-02	1 de 1	mai 1998
G98-018-03	1 de 1	mai 1998
G98-018-04	1 de 2	juin 1998
G98-018-05	1 de 1	juin 1998
G98-018-06	1 de 1	juin 1998
G98-018-07	1 de 1	31 mars 1998
G98-018-08	1 de 2	juin 1998
G98-018-08	2 de 2	juin 1998
G98-018-10	1 de 2	juin 1998
G98-018-10	2 de 2	juin 1998

Cette soumission et les plans précités sont conservés au dossier numéro CE-98-763 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19631
Règlement numéro 984-98

ADOPTÉE.

CE-98-764

**RÉPARATIONS – PELLE MÉCANIQUE
NUMÉRO 355 V 299 (4120)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 27 juillet 1998, du directeur des services techniques, concernant la réparation, au coût de 32 200 \$ taxes incluses, de la pelle mécanique numéro 355 V 299; cette note et la proposition de la compagnie Équipement Laurentien Lemoyne, datée du 24 juillet 1998, sont conservées au dossier numéro CE-98-764 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-765

**DÉPÔT – RAPPORT - DURÉE DE VIE DES
VÉHICULES (4121)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 20 juillet 1998, du directeur des services techniques, concernant la durée de vie des véhicules ainsi que les documents l'accompagnant dont le tableau synthèse daté du 9 juillet 1998 et tous conservés au dossier numéro CE-98-765 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-766

**ÉCHÉANCIER – TRAVAUX D'ASPHAL-
TAGE – DIVERSES RUES – GROUPE 3
(4111-03-03/00039)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De prendre acte de la note, du 28 juillet 1998, du responsable planification/conception, aux Services techniques, concernant l'échéancier établi pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Saint-Louis et de la montée Paiement ainsi que sur une partie des boulevards Gréber, Labrosse et Saint-René; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-766 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-767

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-
07 ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisation de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-767 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 13 juillet 1998 ;
- b) listes des commandes entrées du 30 juin au 13 juillet 1998 ;
- c) journaux des autorisations de paiement du 30 juin au 13 juillet 1998 ;
- d) journaux des divergences du 30 juin au 13 juillet 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-768*
RURALE

ABOLITION – ZONES URBAINE ET

CONSIDÉRANT QUE la création de la Ville de Gatineau découle de la fusion de municipalités dont les territoires avaient des degrés d'urbanisation différents ;

CONSIDÉRANT QUE la desserte en services municipaux d'aqueduc et d'égouts s'est réalisée dans la partie sud du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE tous les contribuables gatinois participaient alors au financement des infrastructures reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables du secteur rural ont demandé de ne pas participer au financement de l'usine d'épuration ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une médiation réalisée en 1985, les résidents du secteur rural furent exclus du paiement des coûts des services d'aqueduc et d'égouts tant pour les coûts d'opération que pour le service de la dette ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville imposait déjà aux seuls usagers des réseaux d'aqueduc et d'égouts les coûts d'opération de ces réseaux ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions législatives de l'époque ne permettaient pas d'inclure dans la tarification au logis les coûts du service de la dette ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a donné suite à la recommandation du médiateur en créant les zones urbaine et rurale pour les fins de la taxe spéciale concernant le service de la dette ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des zones doit présenter des caractéristiques et exigences en matière d'immobilisations et de services qui sont spécifiques et propres à chacune ;

CONSIDÉRANT QUE la zone rurale se caractérise par l'absence de desserte en service d'aqueduc et d'égouts et la probabilité qu'il n'y aura pas de développement urbain à court et moyen termes ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des zones doit être circonscrite de façon non équivoque ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la création des deux zones, la délimitation des secteurs tend à devenir plus ambiguë ;

CONSIDÉRANT QUE la desserte en services du parc d'affaires a réduit la taille de la zone rurale ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des Âcres du Plateau, situé en zone rurale, a été doté du service d'égout et doit être inclus à la zone urbaine ;

CONSIDÉRANT QUE la zone blanche de l'ouest, située dans la zone rurale, peut dorénavant être dotée de services municipaux et serait éventuellement intégrée au secteur urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la zone blanche de l'est sera desservi par le réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE le transfert successif de parties importantes de la zone rurale vers la zone urbaine entraînera une hausse marquée de la taxe rurale ;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution prévisible du développement dans le secteur rural aboutira à une telle situation si le redécoupage des zones rurale et urbaine continue de se faire selon les règles actuelles ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil estime important de respecter le principe de base ayant résulté de la médiation à savoir que le secteur rural ne paie pas pour les dépenses de toute nature reliées à l'aqueduc et aux égouts ;

CONSIDÉRANT QUE des parties de la zone urbaine ne sont pas desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égouts et ne le seront pas dans un avenir rapproché créant ainsi une iniquité envers ces propriétaires ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la création des deux zones, des modifications à la Loi sur la fiscalité municipale permettent maintenant à la Ville d'inclure le service de dette à l'intérieur des compensations au logis ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est prévalu de cette possibilité ce qui a entraîné une baisse de la taxe urbaine et qu'il est possible de la ramener à un niveau égal ou inférieur à la taxe rurale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil vise à une simplification de la fiscalité municipale afin d'en réduire le coût administratif ;

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des taxes urbaine et rurale n'augmentera d'aucune façon le fardeau fiscal des contribuables en zone rurale ;

CONSIDÉRANT QUE le caractère rural des territoires définis par le plan d'urbanisme est et demeure inchangé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. De décréter que les nouvelles dépenses payées au comptant ou le nouveau service de dette afférent aux travaux énumérés ci-après soient récupérés via les compensations au logis pour les services d'aqueduc et d'égouts, à savoir :
 - surdimensions de l'aqueduc, égouts sanitaire et pluvial ;
 - réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire ;
 - immobilisations, usines de filtration et d'épuration ;
 - entretien et opérations, usines de filtration et d'épuration ;
 - entretien et opérations, réseaux d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire ;
 - frais d'entretien et d'opérations des machineries et des véhicules selon leur affectation ;
 - une partie du budget d'administration des Services techniques, y compris les immeubles les abritant.
2. De rescinder, à toute fin que de droit, les résolutions numéros C-85-616, C-85-655 et C-89-10-1158.
3. D'autoriser les Services financiers à entreprendre les démarches afin d'abolir les taxes rurale et urbaine pour les règlements existants en utilisant les principes énoncés au premier paragraphe.

Il est entendu que la présente résolution prendra effet pour l'imposition des taxes annuelles 1999 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 962-98.

Il est également entendu que la rescision des résolutions mentionnées à l'article 2 ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ADOPTÉE.

CE-98-769*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 962-98 –
MODIFICATIONS - RÈGLEMENTS D'EM-
PRUNT COMPORTANT DES CLAUSES
D'IMPOSITION AUX ZONES URBAINE ET
RURALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 962-98 modifiant les règlements d'emprunt comportant des clauses d'imposition aux zones urbaine et rurale, afin de remplacer les clauses d'imposition aux zones urbaine et rurale par un mode d'imposition à l'évaluation des zones rurale et urbaine pour l'ensemble des immeubles imposables et par un mode de tarification consistant dans l'imposition d'une compensation variable suivant les catégories d'immeubles et en fonction du nombre d'unités ou par un mode d'imposition à l'évaluation à l'ensemble de la ville ainsi que leurs annexes modifiées.

ADOPTÉE.

CE-98-770

**COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –
COMPTES PUBLICS (1152/00001)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 23 juin 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-770 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-771

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
CAMION MULTIPLACES (4111-03-
04/00025)**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les automobiles Baurore Ltée ne peut fournir le camion multiplaces de 9 200 livres avec boîte standard de 8 pieds accepté en vertu de la résolution numéro CE-98-391 ;

CONSIDÉRANT QU'elle ne peut fournir ce véhicule puisque le délai spécifié à sa soumission pour l'émission du bon de commande n'a pas été respecté et que de plus la période de validité de la soumission était expirée ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville a procédé à un nouvel appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence la compagnie Mont-Bleu Ford inc., a fait parvenir une lettre, datée du 27 juillet 1998, expliquant qu'il ne peut fournir ledit véhicule ;

CONSIDÉRANT QU'il ne serait pas profitable pour la Ville d'entamer un recours contre la firme Mont-Bleu Ford inc. ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la deuxième plus basse soumission, au prix de 41 335,38 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Carle & Wallingford inc., pour la fourniture d'un camion multiplaces de 9 900 livres, roues arrières simples avec boîte standard de 8 pieds et comprenant les options 23 et 24 relatives à la doublure de caisse et au monte-charge; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-771 des archives municipales.

De financer cet excédent de dépense de 4 272,02 \$ à même les fonds disponibles au règlement numéro 977-98.

Certificats de crédit disponible 18455 et 18908

ADOPTÉE.

CE-98-772

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
GARDIENS DE SÉCURITÉ – FESTIVAL DE
MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU (4111-
03-04/00056)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 28 012 \$ taxes en sus, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Service de sécurité et protection Cagero inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour effectuer le service de gardiens de sécurité durant le Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu au parc de la Baie du 2 au 7 septembre 1998; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-772 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 18909
Poste budgétaire 02 40 19030 492

ADOPTÉE.

CE-98-773

**VENTE – MONTE-PERSONNES
MOTORISÉ (4131-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De reporter d'une année la vente du monte-personnes motorisé, modèle GSL-2, provenant du centre communautaire Daniel-Lafortune, situé au 5, boulevard du Progrès Est, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-774

**VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 242-
98 (3162-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le virement budgétaire numéro 242-98 relatif aux dépenses supplémentaires engendrées par l'implantation du nouveau système téléphonique.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accorder aux organismes sans but lucratif mentionnés ci-dessous le montant de la subvention apparaissant en regard de chacun d'eux et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière en un seul versement sur présentation de réquisitions de paiement par le directeur d'urbanisme, à savoir :

- Association québécoise pour la défense
des droits des retraités et préretraités 79,00 \$
- Le Centre d'action bénévole de Gatineau inc. 520,00 \$
- L'Armée du salut, 74, boulevard Gréber 618,23 \$
- Messenger chrétien inc. 325,76 \$
- Armée du salut, 140, boulevard Gréber 3 221,51 \$
- Association pour l'intégration communautaire
de l'Outaouais 752,17 \$
- Service action communautaire Outaouais inc. 180,14 \$
- Option femmes emploi 1 407,82 \$
- Entraide familiale de l'Outaouais inc. 1 230,03 \$
- Vie Abondante
a/s L'Église des apôtres de Jésus-Christ 226,08 \$
- La Corporation de développement économique
et communautaire de Gatineau 372,51 \$
- Agence de services de garde en milieu familial
Les enfants d'abord 278,94 \$
- Auto tech plus
a/s La Relance inc. 679,95 \$
- Kiosque Loto Québec
a/s Fondation des maladies du cœur du Québec 564,96 \$
- Agence les Étincelles 157,19 \$

La Boutique 3R
a/s Comité solidarité Gatineau Ouest 186,90 \$

- Espoir Rosalie de Gatineau 636,93 \$
- Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux de l'Outaouais inc. 635,89 \$

2. D'accepter le virement budgétaire numéro 16-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 16-98

02 20 19800 Assurances et réclamations

421 Assurances générales (2 300 \$)

02 60 61300 Permis d'occupation

919 Subvention T.I.N.R. 2 300 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 18707
Poste budgétaire 02 60 61300 919

ADOPTÉE.

CE-98-776

**AMÉNAGEMENT – TERRAINS DE
BASEBALL – CATÉGORIE NOVICE –
PARC SANSCARTIER (1244 ET 4231-
03-06)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à la demande de l'Association de baseball amateur de Gatineau concernant l'aménagement de quatre terrains de baseball de catégorie novice au parc Sanscartier.

Il est également résolu de mandater la directrice des loisirs et de la culture pour planifier une rencontre, avec les représentants de cette association, pour discuter de leurs besoins après la levée du moratoire relatif à l'aménagement de nouveaux parcs et équipements récréatifs.

ADOPTÉE.

CE-98-777

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le mercredi 22 juillet 1998, à 8 h 35.

ADOPTÉE.

CE-98-778

**OBTENTION – SERVITUDE – PARTIE DU
LOT 22B-1 – RANG 3 – CANTON DE
TEMPLETON**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'obtenir de Clifford Fraser ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et à la condition énumérée à la promesse de servitude signée le 17 juillet 1998, une servitude d'égout sur la partie du lot 22B-1, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 25 juin 1998, sous le numéro 25607S de ses minutes, dossier 57597; la susdite promesse de vente est conservée au dossier numéro CE-98-778 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-779

**PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE –
EDUARDO ARRUDA (1610-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 310,57 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre, du 28 février 1998, présenté par Eduardo Arruda, domicilié au 59, rue de l'Érablière, Gatineau, et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 420.

Certificat de crédit disponible 18531

ADOPTÉE.

CE-98-780

**AVERTISSEURS SONORES – PASSAGES
À NIVEAU (5214-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De reporter, à une prochaine réunion du comité exécutif, l'étude du dossier relatif à l'abandon des avertisseurs sonores aux passages à niveau situés sur les rues mentionnées ci-dessous, et ceci, dans le but d'obtenir les renseignements pertinents quant au financement des coûts reliés à l'installation de barrières automatiques à ces endroits, à savoir :

- boulevard Labrosse ;
- boulevard Lorrain ;
- avenue du Cheval-Blanc.

ADOPTÉE.

CE-98-781*

**MANDAT – PROCÉDURES JUDICIAIRES
– INJONCTION - DOMAINE DU CHEVAL-
BLANC – (1532-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de retenir les services de la firme d'avocats Letellier et associés pour entreprendre devant le tribunal approprié, les procédures judiciaires utiles contre la compagnie 3223701 Canada inc. pour faire respecter la réglementation municipale et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme maximale de 3 000 \$ taxes incluses et devant provenir du poste budgétaire 02 15 13400 412.

Certificat de crédit disponible 19703

ADOPTÉE.

CE-98-782*

**ABOLITION ET CRÉATION D'UN POSTE
– SERVICES FINANCIERS (1131, 2142
ET 2414-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'abolir, aux Services financiers, le poste d'agent de service à la clientèle et de créer, en remplacement, celui de préposé à la taxation et de mandater le directeur des ressources humaines pour modifier en conséquence l'organigramme de ce service.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher ce poste afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction; cet affichage est toutefois assujéti à la création de ce poste par le conseil.

ADOPTÉE.

CE-98-783*

**VERSEMENT – SUBVENTION – ASSO-
CIATION D'ARTISANAT JEANNE LE BER
SAINT-JEAN-MARIE-VIANNEY
(3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 100 \$ au cercle de l'Association d'artisanat Jeanne Le Ber Saint-Jean-Marie-Vianney pour des activités auprès de l'organisme et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19181
Poste budgétaire 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-784

**REFUS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
- COOPÉRATIVE D'HABITATION CÔTÉ-
VILLE (3540-02)**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'habitation Côté-ville a présenté une demande d'aide financière de 9 200 \$ pour l'aménagement des espaces communs du projet de logement pour personnes âgées autonomes prévu au 503, rue Notre-Dame, Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reçoit de nombreuses demandes d'aide financière et ne peut malheureusement souscrire à chacune d'elles ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun programme pour le financement de ce type de travaux et qu'aucune somme ne fut réservée à cette fin au budget d'opérations de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De refuser la demande d'aide financière de 9 200 \$ formulée par la Coopérative d'habitation Côté-ville pour l'aménagement des espaces communs dans le projet de logements pour personnes âgées autonomes prévu au 503, rue Notre-Dame, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-785

**DÉLÉGATION – TOURNOI DE GOLF
L'INTRÉPIDE DE GATINEAU (1151-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De désigner Richard Côté pour représenter la Ville de Gatineau au sixième tournoi de golf de L'Intrépide de Gatineau qui aura lieu au club de golf Tecumseh le vendredi 14 août 1998 et de réserver à cette fin une somme de 75 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 312.

Certificat de crédit disponible 20004

ADOPTÉE.

CE-98-786

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-787

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 10 h 29, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-788

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-789

**CAMPAGNE DE PROMOTION MUNI-
CIPALE (7111)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier de la campagne de promotion soumis par le directeur des communications pour permettre au conseil d'établir, lors d'un comité plénier, ses priorités en matière de publicité, d'outils de promotion et de campagne de fierté.

ADOPTÉE.

CE-98-790*

**TRAVAUX DE NUIT ET DÉVIATION DE
LA CIRCULATION – AVENUE DU PONT**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction du tronçon du boulevard La Vérendrye Est, compris entre l'autoroute 50 et la route 307, une conduite d'égout pluvial doit être installée sur l'avenue du Pont ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés sur une période de 3 à 4 semaines et pour ne pas perturber indûment la circulation sur le pont Alonzo Wright, le contracteur recherche l'autorisation de les réaliser de 18 h à 6 h et de dévier la circulation comme indiqué ci-dessous ;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint, module Service à la population, de proposer au conseil :

1. D'autoriser la compagnie Construction DJL inc. à réaliser les travaux de construction de la conduite d'égout pluvial prévue au centre de l'avenue du Pont, de 18 h à 6 h, au cours de la période du 15 août au 30 septembre 1998.
2. De maintenir, au cours de cette période, la circulation sur l'avenue du Pont à une voie de circulation pour les véhicules routiers se dirigeant en direction de la ville de Hull et de dévier la circulation sur la rue Cartier pour les véhicules routiers provenant de Hull.
3. D'autoriser le directeur des services techniques à faire installer, au frais de la compagnie ou du ministère des Transports du Québec, la signalisation adéquate pour assurer la sécurité routière dans ce secteur.
4. De demander au ministère des Transports du Québec et à la compagnie d'émettre des communiqués de presse pour informer la population des perturbations causées par l'exécution des travaux précités et d'écrire à chacun des résidents de la rue Cartier pour les aviser personnellement à l'égard de la déviation de la circulation sur leur rue et que les travaux seront effectués durant la nuit.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. De retenir les services de la firme Boileau associés experts-conseils inc. pour préparer les plans et le cahier des charges nécessaires à l'installation d'une conduite d'égout domestique gravitaire sur la partie du boulevard La Vérendrye Ouest, comprise entre l'école polyvalente de l'Érablière et la rue Oster.
2. De confier également à ce bureau d'experts-conseils le mandat d'effectuer la surveillance avec résident des travaux mentionnés ci-dessous et de préparer les plans tels que construits, à savoir :
 - Installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre l'autoroute 50 et le réservoir d'eau potable Côte d'Azur ;
 - Installation d'une conduite d'égout domestique gravitaire sur la section du boulevard La Vérendrye Ouest, comprise entre l'école polyvalente de l'Érablière et la rue Oster.
3. D'autoriser cette firme à soumettre, pour approbation, les plans se rapportant à l'installation de la conduite d'égout domestique gravitaire au ministère de l'Environnement et de la Faune ainsi qu'à la Communauté urbaine de l'Outaouais.
4. D'accorder à la réalisation des mandats définis aux articles 1 et 2 une somme maximale de 30 500 \$ devant provenir du règlement numéro 978-98.

Il est également résolu de décréter que la Ville de Gatineau n'assumera aucune responsabilité pour le paiement des honoraires découlant des présents mandats, à moins que le règlement numéro 978-98 reçoive toutes les approbations requises par la loi.

ADOPTÉE.

CE-98-792

**AGRANDISSEMENT – CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE GATINEAU
(4224-09)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint, Service à la population :

De reporter, à la prochaine réunion du comité exécutif, l'étude des dossiers relatifs au centre communautaire des aînés de Gatineau situé au 89, rue Maple, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-793

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 19 août 1998, à 8 h 42, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Robert Bélair, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Mario Lebeau, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Joël Chéruet, André Côté, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Luc Bard, Jean Boileau, Jacques Perrier, Normand Thibault, Anh Richez, Marc Pageau, Pierre Lauzière et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

ABSENCE MOTIVÉE : Richard Canuel

INVITÉS : M^e David Robinson et Robert Valin

CE-98-794*

ADDENDA – PROTOCOLE D'ENTENTE –
RÉFECTION ET AMÉLIORATION –
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS –
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
(3440/00001)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De proposer au conseil d'accepter l'addenda numéro 1 au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et le ministère des Affaires municipales, relativement à l'octroi d'une aide financière de 1 750 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et d'amélioration aux réseaux d'aqueduc et d'égouts; cet addenda vise à ajouter, à l'entente, les travaux d'aqueduc suivants :

- installation d'une conduite d'aqueduc, section Riviera/Sanscartier;
- installation d'une conduite d'aqueduc, tronçon Sanscartier/Hurtubise;
- bouclage de l'aqueduc entre la rue Charles et le boulevard Maloney;
- installation d'un surpresseur.

D'autoriser Son Honneur le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cet addenda portant le numéro de dossier AM220531.

ADOPTÉE.

CE-98-795

TRAVERSE DE TYPE EPFLEX – PASSAGE
À NIVEAU – MONTÉE PAIEMENT (5214-
02)

CONSIDÉRANT QUE selon les calculs effectués par la compagnie de chemin de fer Saint-Laurent et Hudson inc., la Ville a accepté de payer une somme maximale de 22 390 \$ taxes incluses, pour l'installation d'une nouvelle traverse de type EPFLEX au passage à niveau de la montée Paiement;

CONSIDÉRANT QUE malgré le maximum établi pour la réalisation de ces travaux, la Ville a payé une facture comprenant un coût excédentaire de 3 631,48 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réalisation de ces travaux, la compagnie Canadian Pacific Railway réclame une somme additionnelle de 7 371,77 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses supplémentaires auraient pu être évitées si ces travaux avaient été réalisés en même temps que ceux exécutés par la Ville dans le cadre de l'élargissement de la montée Paiement;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De refuser de payer la somme supplémentaire de 7 371,77 \$ réclamée par la compagnie Canadian Pacific Railway, pour l'installation d'une traverse de type EPFLEX, au passage à niveau de la montée Paiement, situé au point milliaire 113.10 de la subdivision de Lachute.

ADOPTÉE.

CE-98-796*

ÉMISSION - CERTIFICAT – TRAVAUX DE
DRAINAGE – ROUTE 307 (1214-21,
5130-11 ET 7131-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De recommander au conseil d'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas aux travaux de drainage

prévus par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de réfection du tronçon de la route 307, compris entre l'autoroute 50 et le Centre de formation professionnel situé près de la rue de Monte-Carlo.

ADOPTÉE.

CE-98-797

RÉCLAMATION INTERNE – VOL D'UN
VÉHICULE TOUT TERRAIN (1610 ET
4231-04-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

1. D'accepter le dépôt de la note du 18 août 1998, rédigée par le responsable des espaces verts et des infrastructures récréatives, aux Services techniques et concernant le remplacement d'un véhicule tout terrain; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-797 des archives municipales.
2. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un véhicule tout terrain et d'accorder à cette fin une somme de 8 500 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Il est entendu que ce véhicule devra être entreposé au garage municipal situé au 476, boulevard Saint-René Est, Gatineau.

Certificat de crédit disponible 19635
Poste budgétaire 0526410

ADOPTÉE.

CE-98-798*

ASSURANCES – PERSONNES
BÉNÉVOLES – CENTRE DE SERVICES
COMMUNAUTAIRES (1170-12 ET 1600)

CONSIDÉRANT QUE le personnel bénévole œuvrant dans les centres de services communautaires de la Police Gatineau-Métro n'est aucunement protégé en cas de poursuite en justice à la suite d'actes ou jugements posés dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes bénévoles constituent une clé essentielle dans l'accomplissement du travail policier dans les centres de services communautaires;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER

APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De proposer au conseil de reconnaître les personnes bénévoles œuvrant dans les centres de services communautaires de la Police Gatineau-Métro et de les protéger par le fonds d'auto-assurance de la Ville de Gatineau jusqu'à concurrence de 1 million de dollars.

ADOPTÉE.

CE-98-799

COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 8 juillet 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-799 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-800

AUTORISATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS (3531)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'accepter le projet d'émission d'obligations de 2 845 000 \$ prévu pour le 6 octobre 1998 et plus amplement détaillé aux annexes 1 et 2 jointes à la note du 11 août 1998, du chef comptable, aux Services financiers et conservées au dossier numéro CE-98-800 des archives municipales.

D'autoriser les Services financiers à entreprendre les procédures nécessaires pour réaliser cette émission d'obligations à la date susmentionnée.

ADOPTÉE.

CE-98-801*

ACCÈS – PARC DU LAC-BEAUCHAMP –
JOURNÉE TERRY-FOX (4231-04-04 ET
7135-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De proposer au conseil d'autoriser Hélène Schryer-Guénard et le comité organisateur de la 11^e Journée Terry-Fox à Gatineau, à utiliser le dimanche 20 septembre 1998, de 8 h à 12 h, le site du parc du Lac-Beauchamp et à leur offrir gratuitement l'accès au sous-sol du pavillon, et ce, malgré les dispositions du règlement numéro 961-97.

ADOPTÉE.

CE-98-802

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE –
RISQUE AÉRIEN – FESTIVAL DE
MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU (1600-
01 ET 7135-02-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'accepter l'offre de 1 362,50 \$ taxes incluses, présentée par le groupe des assurances aériennes Aon Parizeau inc., pour émettre une police d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les risques aériens reliés à la présentation du Festival de montgolfières de Gatineau, qui aura lieu au parc de la Baie, du 2 au 7 septembre 1998.

Il est entendu qu'un montant additionnel de 545 \$ taxes incluses, s'ajoutera à la susdite prime si la Ville utilise d'autres sites, le tout comme mentionné à la lettre, du 31 juillet 1998, de Jean Sébastien Larivière, conseiller adjoint, pour la firme Meta-Optimum, Gestion de risques inc. et conservée au dossier numéro CE-98-802 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-803

PROJET DE LOTISSEMENT – ENSEMBLE
RÉSIDENTIEL – LE SOMMET DE LA CITÉ
(6111-08-04 ET 6221)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'accepter le projet de lotissement préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 mai 1998, sous le numéro 25264 S de ses minutes, dossier 57200 et prévoyant la construction de 38 unités d'habitations sur la partie de la rue de Pomerol formée des lots 22B-2-3 et 22A-322, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton et faisant partie de la phase 9, section C, de l'ensemble résidentiel Le Sommet de la Cité.

D'autoriser le greffier à y inscrire la mention « Accepté par le comité exécutif le 19 août 1998 ».

ADOPTÉE.

CE-98-804

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 5 août 1998, à 8 h 33.

ADOPTÉE.

CE-98-805

ACQUISITION DE TERRAIN – BOULE-
VARD HURTUBISE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'acquérir de Ernest Dalton, Verna Dalton et Leah Dalton ou de leurs ayants droit, au prix de 4 500 \$ plus 1 500 \$ en dommage, comme énoncé à la promesse de vente signée le 18 juillet 1998, la partie du lot 8F, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 229,3 mètres carrés et décrite aux parcelles 1, 2 et 3, de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 30 juin 1998, sous le numéro 3088 de ses minutes, dossier 91-029; cette promesse de vente est conservée au dossier numéro CE-98-805 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 19572
Poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CE-98-806

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE –
DOSSIER MICHEL GAGNON ET FRANCE
PARENT (1610-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 199,36 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre du 2 novembre 1997, soumis par Michel Gagnon et France Parent, domiciliés au 119, rue Cousineau, Gatineau et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 320.

Certificat de crédit disponible 18530

ADOPTÉE.

CE-98-807

ASSIGNATIONS TEMPORAIRES (2125 ET
3162-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De ratifier les assignations temporaires de Jocelyn Lefebvre, Denis Charette, André Lambert, Noël Mongeon, Michel Normand et Diane Bernier, à différents

postes de préposés, au Service de la sécurité publique et aux Services techniques et effectuées au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 15 août 1998.

D'accepter le virement budgétaire numéro 243-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 243-98

02 45 21400 Patrouille

131 Temporaires policiers 33 775 \$

02 45 22000 Combat incendies

133 Temporaires pompiers 6 304 \$

02 50 32100 Transport routier pavage

134 Temporaires cols bleus 5 535 \$

02 45 21200 Fichier central

132 Temporaires cols blancs 423 \$

02 20 84000 Contribution employeur

250 Accidents de travail 7 365 \$

01 11 000 Taxes générales 20 000 \$

02 35 96100 Programme d'intégration au travail

989 Autres dépenses (33 402 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-808

REMPLACEMENT TEMPORAIRE –
EMPLOYÉ CONTRACTUEL – SERVICE
DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (2000-
05)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à procéder à l'embauche d'un employé contractuel, au Service des loisirs et de la culture, pour la durée de l'absence de l'employé numéro 921.

ADOPTÉE.

CE-98-809*

VERSEMENT SUBVENTION – CLUB
D'ÂGE D'OR SAINT-ALEXANDRE DE
LIMBOUR (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 674 \$ au Club d'âge d'or St-Alexandre de Limbour pour couvrir la moitié des coûts d'électricité, pour la période du 26 septembre 1997 au 17 février 1998, de leur local situé au centre communautaire de la Sucrierie des Pères et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19182

Postes budgétaires 02 70 92000 780 et 02 70 92000 781

ADOPTÉE.

CE-98-810

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
– COURS DE FORMATION (1240/00003)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De déléguer au comité plénier du 24 août 1998, l'invitation de l'Union des municipalités du Québec concernant des cours de formation s'adressant aux membres du conseil et aux fonctionnaires.

ADOPTÉE.

CE-98-811

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-812

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – RECOMMANDATIONS –
ÉVALUATIONS RÉVISÉES (1218-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'accepter le dépôt de la note de service du 10 août 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEUR INSCRITE AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
7138-74-9011	340-344, boulevard Maloney Est	631 500 \$	520 000 \$
6735-45-5687	33, rue Champlain	598 600 \$	490 000 \$
6736-18-1782	150, boulevard Gréber	4 847 400 \$	4 650 000 \$

Cette note de service et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-812 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-813

AFFICHAGE - POSTE DE CAPITAINE –
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
(2414-02)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de capitaine-police, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-814

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 10 h 30, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-815

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

Son Honneur le maire fait mention de la lettre que les membres du comité ont reçue de la part des propriétaires de l'édifice Carrefour des affaires, situé au 160, boulevard de l'Hôpital, Gatineau. Il avise le comité qu'il a rencontré M^e Pierre MacMartin, le signataire de cette lettre et l'a invité avec les propriétaires de l'édifice à venir rencontrer le comité pour écouter leurs revendications dans le dossier du Pavillon du parc que désire construire un centre d'accueil à l'intersection du boulevard de la Gappe et de la rue de Rouville. Aucune personne ne s'est présentée.

Le comité a ensuite analysé les points soulevés dans la susdite lettre, en plus de prendre connaissance des plans mentionnés à la résolution numéro CE-98-316. Après avoir reçu tous les renseignements se rattachant à ce dossier ainsi que les réponses aux questions posées par les membres du conseil présents, le comité a pris en considération la résolution suivante.

CE-98-816

**PLAN D'ENSEMBLE – CENTRE
D'ACCUEIL INTÉGRÉ – BOULEVARD DE
LA GAPPE ET RUE DE ROUVILLE (6111-
08-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

D'accepter le plan d'ensemble du centre d'accueil intégré pour personnes en déficience intellectuelle se composant des documents mentionnés ci-dessous et conservés au dossier numéro CE-98-816 des archives municipales, à savoir :

- Centre d'accueil intégré pour personnes en déficience intellectuelle - plan d'ensemble - zone CV-2550, préparé par les architectes Carrier Savard, le 13 août 1998 et portant le numéro de dossier 0698-116, feuillet A1 de A2;
- Centre d'accueil intégré pour personnes en déficience intellectuelle - centre d'activités de jour - façade rue de Rouville - façade boulevard de la Gappe, préparé par les architectes Carrier Savard, le 13 août 1998 et portant le numéro de dossier 0698-116, feuillet A2 de 2;
- Pavillon du Parc - centre d'accueil - élévations, préparé par la firme Concept Designers et les architectes Langlois Blair, le 12 août 1998, et portant le numéro de projet 98-116, feuillet 1 de 3.

D'autoriser le greffier à y inscrire la mention « Accepté par le comité exécutif le 19 août 1998 ».

ADOPTÉE.

CE-98-817*

RÈGLEMENT NUMÉRO 967-1-98 –
SERVITUDE DE NON-ACCÈS –
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 967-1-98 modifiant le règlement numéro 967-97, dans le but d'y prévoir l'obtention de servitudes de non-accès sur le tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon.

ADOPTÉE.

CE-98-818

MODIFICATION – MANDAT
D'EXPROPRIATION – BOULEVARD
LA VÉRENDRYE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De modifier la résolution numéro CE-98-591, adoptée le 10 juin 1998, en y ajoutant l'alinéa suivant :

Il est également résolu d'inclure dans les procédures d'expropriation l'imposition de servitudes de non-accès sur le côté nord de la susdite partie du boulevard La Vérendrye, selon le plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3081 de ses minutes, dossier 91-019.

ADOPTÉE.

CE-98-819

ACQUISITION – TERRAIN – BOULEVARD
LA VÉRENDRYE OUEST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De reporter, à l'ordre du jour de la réunion du comité exécutif du 9 septembre 1998, le dossier relatif à l'acquisition de la demi-indivise du lot 21-511, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, décrite aux parcelles 1 et 8 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 juin 1998, sous le numéro 3081 de ses minutes, dossier 91-019.

ADOPTÉE.

CE-98-820

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 2 septembre 1998, à 8 h 35, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marc Dumouchel, Michel Lafrance, Jean-François Sigouin, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marc Quesnel, Marc Pageau, Marc Voyer, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Jean Deschênes, Jacques Forget et Jean-Pierre Charette

INVITÉS

: Jacques L'Espérance, Société conseil Mercer Itée, Pierre Bélanger, La Boom du Houblon, Sonia Théberge, La Boom du Houblon, Daniel Moreau, homme d'affaires et Denis Desrochers, Construction DJL inc.

CE-98-821**ACCEPTATION – CONVENTION ET
REQUÊTE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS –
ENSEMBLE RÉSIDENTIEL – PROLONGE-
MENT RUE DE POMEROL (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et les compagnies Gestion Sogat inc. et 170845 Canada inc., concernant le développement domiciliaire projeté sur la partie des lots 22A et 22B, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, montrée au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 mai 1998, sous le numéro 25264 S de ses minutes, dossier 57200.
2. De ratifier la requête présentée par ces compagnies pour construire, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue formée des lots 22A-322 et 22B-2-3, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de cette rue.
3. D'autoriser ces compagnies à faire préparer, également à leurs frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion l'article 2, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
4. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
5. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée à l'article 2 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
6. D'entériner la demande desdites compagnies visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par ces compagnies.
7. D'accepter la recommandation de ces compagnies à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle

qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par les compagnies.

8. D'exiger des compagnies précitées de céder à la Ville de Gatineau, au prix de 1 \$, la rue visée par la présente et les servitudes requises à l'entretien des susdites conduites, dès que les travaux auront été réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
9. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'entente se rattachant à la mise en place desdits services ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat de la rue susmentionnée.

La convention, la requête et le plan mentionnés aux articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-98-821 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-822

ACCEPTATION – REQUÊTE – ASPHALTAGE ET AUTRES TRAVAUX – PROLONGEMENT RUE DE POMEROL (6221)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par les compagnies Gestion Sogat inc. et 170845 Canada inc. pour installer, à leurs propres frais, un système d'éclairage de rue, la construction de bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue formée des lots 22A-322 et 22B-2-3, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton; cette requête est conservée au dossier numéro CE-98-821 des archives municipales.
2. D'autoriser ces compagnies à faire préparer, également à leurs frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux décrits à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'entériner la demande des compagnies visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit payée par ces compagnies.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie l'Oasis Mont-Royal ltée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue du Désert et sur la rue des Dunes, formées des lots 24B-52, 24C-57 et 24C-58, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues et qu'elle est conservée au dossier numéro CE-98-823 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
4. D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
5. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.
6. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit aussi payée par la compagnie.
7. D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues visées par la présente et les servitudes requises à l'entretien des susdites conduites ainsi que le passage à piétons formé du lot 24B-45, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
8. D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat des rues faisant l'objet de la présente.

ADOPTÉE.

CE-98-824

**ACCEPTATION – REQUÊTE –
ASPHALTAGE ET AUTRES TRAVAUX –
RUE DES DUNES ET PROLONGEMENT –
RUE DU DÉSERT (6221)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la requête présentée par la compagnie l'Oasis Mont-Royal ltée pour installer, à ses propres frais, un système d'éclairage de rue, la construction de bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur une partie de la rue du Désert et sur la rue des Dunes, formées des lots 24B-52, 24C-57 et 24C-58, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton; cette requête est conservée au dossier numéro CE-98-823 des archives municipales.
2. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux décrits à l'article 1, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.
3. D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

ADOPTÉE.

CE-98-825

**PAIEMENT – COÛTS SUPPLÉMENTAI-
RES – TRAVAUX – TRAVERSE DE TYPE
EPFLEX – PASSAGE À NIVEAU –
MONTÉE PAIEMENT (5214-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques, la somme de 4 914,51 \$, à la firme Canadian Pacific Railway, en règlement complet et final de la facture numéro D59823 émise le 23 octobre 1997 et dont il est fait mention à la lettre du 21 avril 1998, de Michel Lachance, superviseur, compte débiteur, pour la susdite compagnie et conservée au dossier numéro CE-98-825 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19122
Règlement numéro 926-96

ADOPTÉE.

CE-98-826

**PASSAGES À NIVEAU – EST DE LA RUE
MAIN (5214-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la lettre, du 13 août 1998, que le responsable du transport, de la circulation et de la signalisation, aux Services techniques, a adressée au ministère des Transports du Québec, concernant la sécurité aux passages à niveau situés aux endroits mentionnés ci-dessous; cette lettre est conservée au dossier numéro CE-98-826 des archives municipales, à savoir :

<u>PASSAGE</u>	<u>POINT MILLIAIRE</u>
Boulevard Labrosse	111.40
Boulevard Lorrain	109.73
Avenue du Cheval-Blanc	108.32
Boulevard de l'Aéroport	107.28
Montée Chauret	106.24
Montée Mineault	105.55

ADOPTÉE.

CE-98-827

**ABAT-POUSSIÈRE – SECTEUR RURAL
(5113-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la lettre, du 7 août 1998, que le directeur des services techniques a adressée à la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, dans le but de mettre en relief les efforts déployés par la Ville de Gatineau pour réduire et même enrayer les ennuis causés par la poussière en milieu rural.

ADOPTÉE.

CE-98-828

**DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisation de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-828 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 27 juillet 1998;
- b) listes des commandes entrées du 14 au 27 juillet 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 14 au 27 juillet 1998;
- d) journaux des divergences du 14 au 27 juillet 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-829

**DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisation de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-829 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 10 août 1998;
- b) listes des commandes entrées du 28 juillet au 10 août 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 28 juillet au 10 août 1998;
- d) journaux des divergences du 28 juillet au 10 août 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-830

**ASSURANCE – PILOTES AMÉRICAINS –
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU (1600 ET 7135-02-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De modifier la résolution numéro CE-98-717, afin de majorer de 5 450 \$, taxes incluses, la prime de la compagnie CAM-Q pour assurer les pilotes américains prenant part au Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu au parc de la Baie, du 2 au 7 septembre 1998.

Certificat de crédit disponible 19235
Poste budgétaire 02 40 19030 421

ADOPTÉE.

CE-98-831

VIREMENT BUDGÉTAIRE – TRAVAUX –
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE
TOURAINÉ (3162-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 246-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 246-98

02 70 93220 Travaux - Centre communautaire de Touraine

729 Immobilisations - autres bâtisses 7 500 \$

02 70 92000 Améliorations des équipements de quartier

780	Bureau du maire	(3 500 \$)
782	District électoral de Touraine	(1 500 \$)
785	Quartier 5	(500 \$)
786	Quartier 6	(500 \$)
787	District électoral de la Baie	(500 \$)
788	Quartier 8	(1 000 \$)

Les parenthèses signifient que les attributions de ces postes budgétaires sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-832

ACCEPTATION – SOUMISSIONS –
PIÈCES ET ACCESSOIRES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUT (4111-03-03/00031)

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les soumissions les plus basses, conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la fourniture de pièces et accessoires d'aqueduc et d'égout, aux prix unitaires mentionnés en regard de chacune d'elles, taxes en sus, à savoir :

WESTBURNE CANADA VALVE (Ottawa, Ontario)

ANNEXE 1A – AQUEDUC

Prix unitaire

- Accouplement complet coulé 6" Smith Blair 6.90 à 7.20 Robar 6 1408	46,00 \$
- Accouplement complet de transition coulé 8" Robar 1408 – 8.99 à 9.30	60,00 \$
- Accouplement complet de transition coulé 12" Smith Blair 13.14 à 13.56 Vicking Rilsan TA2010200	100,00 \$
- Accouplement d'extension de boîte de service RPC20 - pas de substitut	3,00 \$
- Arrêt de corporation (Main stop) - joint à compression Mueller H15008 - 5/8"	18,25 \$
- Arrêt de corporation - joint à compression Mueller H15008 - ¾"	15,96 \$
- Arrêt de corporation - joint à compression Mueller H15008 - 1"	23,19 \$
- Arrêt de corporation « Main Stop » - joint à compression 1 ½" Mueller H1500	69,49 \$
- Arrêt de corporation « Main Stop » joint à compression 2" Mueller H15008	113,59 \$
- Arrêt de distribution - joint à compression Mueller H15217 - 5/8"	32,11 \$
- Arrêt de distribution avec purgeur & joint à compression H15217 - ¾"	28,90 \$
- Arrêt de distribution « Curb Stop » joint à compression et purgeur H15217 – 1'	54,64 \$
- Arrêt de distribution 1 ½'' « Curb Stop » joint à compression et purgeur H15219	116,64 \$
- Arrêt de distribution 2" « Curb Stop » joint à compression et purgeur H15219	178,69 \$
- Bague complète, boulon, noix, sangles, raccord, joint mécani- que 6"	8,43 \$
- Boîte de service 1" x 6' à 7' avec tige - Mueller A726	15,96 \$
- Boîte de service 2" x 6' à 7' avec tige - Mueller A728	28,55 \$
- Boulon en T et écrou ¾" x 3 ½"	0,84 \$
- Boulon en T et écrou ¾" x 4"	0,86 \$
- Boulon en T et écrou ¾" x 5"	1,07 \$
- Couvercle de boîte de vanne VB 825D Mueller A761	10,63 \$
- Section ajustable de boîte de vanne « self level » Mueller AJBV5D	34,27 \$
- Couvercle pour section ajustable de boîte de vanne Mueller AJBV5CEAU	9,38\$
- Couvercle de réparation avec vis d'arrêt A804 Mueller	4,49 \$
- Écrou avec vis ¾ '' – Tail pièce électrique 92607 +	6,14 \$

- Écrou 5/8" flare Mueller 62406	2,65 \$
- Goupille 3/16" x 2 1/2" - en brass pour boîte de service	0,52 \$
- Joint d'étanchéité à caoutchouc plomb à surdimension 6"	3,10 \$
- Manchon de réparation sleeve 6" x 16" Robar 690-1-16 ou Clow 6.85 - 7.25	75,66 \$
- Manchon de réparation 6" x 16" 7.05 à 7.45	75,66 \$
- Manchon de réparation 6" x 24" Robar 690-1-24 ou Clow 6.85 - 7.25	110,86 \$
- Manchon de réparation sleeve 8" x 16" Robar 905-1-16 ou Clow 9.00 - 9.40	84,55 \$
- Manchon de réparation 8" x 16" Robar 863-1-16 ou Clow 8.60 - 9.00	84,55 \$
- Manchon de réparation 10" x 16" Robar 1110-2-16 ou Clow 11.05 - 11.85	169,53 \$
- Plaque guide de boîte de vanne VB875 Mueller A765M	4,76 \$
- Raccord de service à compression Mueller H15403 5/8" x 1/2"	10,68 \$
- Raccord de service à compression Mueller H15403 3/4" x 5/8"	10,68 \$
- Raccord de service 3/4" – joint à compression Union Mueller H15403	9,13 \$
- Raccord de service 5/8" joint à compression - Union Mueller H15403	10,68 \$
- Raccord de service 1" - joint à compression Union H15403	13,47 \$
- Raccord de service 1 1/2" « Union » à compression H15403	35,19 \$
- Section du bas - boîte de vanne Mueller A775 48" B.BBY 635L	40,45 \$
- Selle de service courroie double 6" x 3/4" C.C. 6.84 - 7.60	28,93 \$
- Selle de service courroie double 8" x 3/4" - Filet C.C. – 8.54 - 10.10	31,59 \$
- Coude en plastique (PVC) 22.5 degré x 4"	3,69 \$
- Coude en plastique PVC 22.5 degré x 5"	7,10 \$
- Coude de plastique PVC 22.5 degré x 6"	7,47 \$

ANNEXE 2 – ÉGOUT

Prix unitaire

Rondelle de blocage VB405 pour section	7,93 \$
--	---------

ANNEXE 6 – ANODE

Prix unitaire

- Anode - M32 - magnésium 32 livres	126,33 \$
- Cartouche Thermoweld - CA15C1 20/boîte	35,20 \$
- Douille en cuivre A200 pour fils d'anode 100/boîte	25,00 \$

ANNEXE 9 – FONTE

Prix unitaire

- Grille de puisard 29 1/2" Mueller – fonte grise – anti-vélo	90,21 \$
- Tête de puisard auto ajustable 6"	104,76 \$
- Cadre seulement auto ajustable 8" avec tampon Trou d'homme Mueller AJ775 SR	221,16 \$
- Couvercle seulement pour cadre auto ajustable Trou d'homme Mueller	162,48 \$
- Cadre et couvercle 29 1/2" x 6" Mueller S429 C20 F3 C2	267,24 \$
- Couvercle de regard d'égout 30 1/2" S402	133,86 \$

CRANE SUPPLY (Ottawa, Ontario)**ANNEXE 1A – AQUEDUC****Prix unitaire**

Plaque guide Mueller 8 3/8 " A765M (petite) 5,51 \$

ANNEXE 2 – ÉGOUT**Prix unitaire**

- Raccord ciment amiante plastique série #5166 6" x 6" Preper 12,00 \$
- Raccord béton plastique série #0666 – 6" x 6" Preper 12,00 \$
- Raccord grès à ciment amiante 5" x 5" #0355 Preper 9,50 \$
- Tuyau d'égout en PVC 4" x 4 mètres SDR28 10,00 \$
- Tuyau d'égout en PVC 5" x 4 mètres SDR28 19,00 \$
- Tuyau d'égout en PVC 6" x 4 mètres SDR28 25,00 \$
- Tuyau d'égout en PVC 8" x 4 mètres SDR35 31,00 \$
- Tuyau d'égout en PVC 12" x 4 mètres SDR35 70,00 \$

ANNEXE 3 – CUIVRE**Prix unitaire**

- Adaptateur CxFE - 1" 4,60 \$
- Adaptateur CxM 2" (soudé & fileté tuyau mâle) 11,00 \$
- Coude cuivre ½" - 90 degré 0,50 \$
- Coude cuivre - 90 degré – CxC - ¾" 1,00 \$
- Coude cuivre - 90 degré – CxC - 1" 2,60 \$
- Coude cuivre - 90 degré – CxC - 1 ½" 6,30 \$
- Coude cuivre - 90 degré – CxC - 2" 11,25 \$
- Manchon de cuivre CxC - ½" 0,60 \$
- T... en cuivre CxCxC - ½" 0,90 \$
- T... en cuivre CxCxC - 1" 5,75 \$
- T... en cuivre CxCxC - 1 ½" 12,60 \$
- T... en cuivre CxCxC - 2" 21,25 \$
- Tuyau de cuivre ¼" x25' 9,00 \$
- Tuyau de cuivre 5/8" x 66' - type K 78,00 \$
- Tuyau de cuivre ¾" x 66' – type K 115,50 \$
- Tuyau de cuivre 1 ½" x 66' 232,32 \$
- Tuyau de cuivre rigide ½" x 12' - type M 6,24 \$
- Adaptateur mâle CxM ½" 1,30 \$
- Vanne CxC - ½" - 32W400 4,35 \$
- Vanne CxC - ¾" (soudé) Gate 15,00 \$
- Vanne CxC - 1" (soudé) Gate 22,00 \$
- Vanne CxC - 1 ½" Gate 38,00 \$
- Vanne CxC - 2" Gate 62,00 \$

ANNEXE 4 – BORNE-FONTAINE (Century)**Prix unitaire**

- Borne d'incendie Century, 2 sorties de 2 ½" et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2 ½", 6 F/P, 8', disque urethane, complète avec accessoires et joint mécanique 915,00 \$
- Borne d'incendie Century, 2 sorties de 2 ½" et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2 ½", 6 F/P, 7', disque urethane, complète avec accessoires et joint mécanique 950,00 \$

ANNEXE 1A – AQUEDUC**Prix unitaire**

- Section du haut- boîte de vanne 5U Mueller A762 28,35 \$
- Adapteur supérieur de boîte de vanne 5T 24'' x 51/4'' A763 20,47 \$

ANNEXE 1B – AQUEDUC**Prix unitaire**

- Tuyau de fonte 6" - joint tyton classe 52 6 mètres 176,00 \$
- Tuyau à eau en fonte 12" classe 52, 6 mètres joint Tyton 409,20 \$
- Tuyau noir 1" x 22' (+ ou moins) 16,94 \$
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 10' Model R/WF 6100 joint mécanique ouvert à gauche avec accessoires, boulons en acier inoxydable 626,90 \$
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 12" Model R/WF 6100 joint mécanique ouvert à gauche avec accessoires, boulons en acier inoxydable 861,00 \$
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 6" Model R/WF 6100 joint mécanique ouvert à gauche avec accessoires, boulons en acier inoxydable 238,00 \$
- Vanne d'aqueduc Clow ou Mueller 8", modèle R/WF-6110, joint mécanique ouvert à gauche avec accessoires, boulons en acier inoxydable 402,00 \$

ANNEXE 4 - BORNE-FONTAINE**Prix unitaire**

- Borne d'incendie Concorde Daigle Premier, 2 sorties de 2½" et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2½", 6 F/P, 8', disque urethane, complète avec accessoires et joint mécanique 976,00 \$
- Borne d'incendie Concorde Daigle Premier, 2 sorties de 2½" et 1 sortie de 4" Storz, D.E. 2½", 6 F/P, 7', disque urethane, complète avec accessoires et joint mécanique 900,00 \$

ANNEXE 5 - T.T.O.G.**Prix unitaire**

- T.T.O.G. à joint enclenché 300 MM de diamètre x 6 mètres x 1.6 MM d'épaisseur 137,32 \$
- T.T.O.G. à joint enclenché 16" 400 MM x 6 mètres 1.6 MM 184,40 \$
- T.T.O.G. à joint enclenché 450 MM de diamètre x 6 mètres jauge 14 18" 256,79 \$
- T.T.O.G. à joint enclenché 600 MM de diamètre x 6 mètres jauge 14 24" 333,46 \$
- T.T.O.G. à joint enclenché 800 MM de diamètre 6 mètres jauge 14 32" 440,43 \$
- T.T.O.G. à joint enclenché 900 MM de diamètre x 6 mètres jauge 14 36" 491,61 \$
- Collet 300 MM 1.6 jauge 16 12" 11,44 \$
- Collet 450 MM jauge 14 18" 13,96 \$
- Collet 600 MM 24" 16,08 \$
- Collet 800 MM jauge 14 32" 29,50 \$

- Collet 900 MM jauge 14 36" 32,30 \$
- Collet - 120 MM 48" 40,08 \$

ANNEXE 7 - ANNEAU DE CAOUTCHOUC

Prix unitaire

- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x ½ "	
- 610 mm x 13 mm Section D	7,85 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x 1"	
- 610 mm x 25 mm Section D	11,49 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x 1½ "	
- 610 mm x 38 mm Section D	17,03 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour puisard 24" x 2"	
- 610 mm x 50 mm Section D	21,20 \$
- Anneau incliné de nivellement en caoutchouc pour puisard 24"x 1"-2" 610 mm x 25 mm-50 mm Section D	16,81 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour regard 30" x 1"	
- 760 mm x 25 mm	19,17 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour regard 30" x 2"	
- 760 mm x 50 mm	37,65 \$
- Anneau de nivellement en caoutchouc pour regard 30" x 3"	
- 760 mm x 75 mm	56,26 \$

ANNEXE 8 – BÉTON

Prix unitaire

- Anneau plat 30" x 3"	28,00 \$
- Anneau plat 30" x 4"	28,00 \$
- Anneau plat 30" x 6"	28,00 \$
- Base de puisard 24" D.I. 40" de hauteur pour tuyau de 6" avec caoutchouc d'étanchéité	85,00 \$
- Section D... de puisard 24" x 4" .10CB plat/plat	14,00 \$
- Section D... de puisard 24" x 6" .15CB plat/plat	16,00 \$
- Extension section de puisard 24" x 12" .30CB plat	21,00 \$
- Extension section de puisard 24" x 18" plat/femelle	24,00 \$
- Tête de puisard 29½ " x 6" ou TP 750 JP (615-150)	59,95 \$

Ces soumissions sont conservées au dossier numéro CE-98-832 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques à effectuer des achats, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'opération.

ADOPTÉE.

CE-98-833

**VENTE – VÉHICULES DE POLICE
DÉSUETS (4134-02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 18 août 1998, de la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, démontrant l'avantage de vendre des véhicules de police désuets par l'entremise de la compagnie Adesa Auctions.

ADOPTÉE.

CE-98-834*

ACCEPTATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE – MUNICIPALITÉ DE CANTLEY – ACTIVITÉS AQUATIQUES (1540)

CONSIDÉRANT QUE la Ville Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs ont renouvelé l'entente concernant les modalités d'utilisation de certaines installations de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2 dudit protocole prévoit des modalités relativement à la conclusion d'une entente avec la municipalité de Cantley pour l'utilisation conjointe des locaux et équipements de l'école polyvalente de l'Érablière;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture considère avantageux d'élargir l'accessibilité à des activités aquatiques aux résidents de Cantley et a mis en place une telle pratique au cours du printemps 1993;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de Cantley, concernant l'accessibilité des résidents de Cantley aux activités aquatiques organisées par la Ville de Gatineau pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2001.

D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à signer cette entente intermunicipale, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-835*

AUTORISATION – CONSTRUCTION – MURS EXTÉRIEURS – CHALET – PARC LAVICTOIRE (4225-09)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser le club Modélistes ferroviaires de Gatineau à procéder, à leurs frais, à l'ajout de murs au chalet du parc Lavictoire, comme montré au croquis daté du 13 août 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-835 des archives municipales.

De mandater le chef de la Division des immeubles et électricité, aux Services techniques, pour assurer la surveillance de ces travaux.

Il est entendu que dès la fin des susdits travaux, le club devra céder à la Ville tous ses droits de propriété à l'égard de ces travaux d'agrandissement comprenant entre autres, les matériaux et pour ce faire, le club s'engage et s'oblige à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE.

CE-98-836

**RÉCLAMATION INTERNE – VOL –
HAUT-PARLEURS – TOIT – MAISON DE
LA CULTURE (1610 ET 4220-13)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note, du 20 août 1998, rédigée par la directrice générale et artistique de la Maison de la Culture de Gatineau, au Service des Loisirs et de la culture, et concernant le remplacement de quatre haut-parleurs; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-836 des archives municipales.

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir quatre haut-parleurs devant être installés sur le toit de la maison de la culture et d'accorder à cette fin une somme de 820 \$, taxes incluses, et devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Il est entendu qu'advenant un autre vol, ces haut-parleurs ne seront plus remplacés.

Certificat de crédit disponible 19164

Poste budgétaire 05 26 405

ADOPTÉE.

CE-98-837

PLAN D'ENSEMBLE – PROJET COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL – BOULEVARD DE LA GAPPE ET RUE DE ROUVILLE (6111-08-02)

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL

APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le plan d'ensemble du projet commercial et résidentiel se composant des documents mentionnés ci-dessous, préparés pour et au nom de la compagnie Alary et associés inc. par l'architecte Guy G. Dubé et conservés au dossier numéro CE-98-837 des archives municipales, à savoir :

- 81 condominiums et commerces – rue de Rouville/boulevard de la Gappe, Gatineau – plan d'ensemble - zone CV-2531, daté du 25 août 1998 et portant le numéro de dossier 98-34, feuillet 1 de 3;
- 81 condominiums et commerces – rue de Rouville/boulevard de la Gappe, Gatineau – élévations – bâtiment A, daté du 25 août 1998 et portant le numéro de dossier 98-34, feuillet 2 de 3;
- 81 condominiums et commerces – rue de Rouville/boulevard de la Gappe, Gatineau – élévations – bâtiment B, daté du 25 août 1998 et portant le numéro de dossier 98-34, feuillet 3 de 3.

D'autoriser le greffier à y inscrire la mention « Accepté par le comité exécutif le 2 septembre 1998 ».

ADOPTÉE.

* **Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence de l'assemblée est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.**

CE-98-838

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 19 août 1998, à 8 h 42.

ADOPTÉE.

CE-98-839

**ACHAT – ÉQUIPEMENTS – ÉLECTION
1999 (1400/00001)**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Charlesbourg, Gatineau et Sherbrooke ont réalisé conjointement un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système électronique de compilation des votes pour les élections municipales et les scrutins référendaires;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des avantages et inconvénients, le conseil estime avantageux de procéder à l'achat conjoint d'équipements de vote électronique aux prix indiqués à la soumission déposée par la firme Dynabec informatique municipale inc. et ouverte le 4 août 1998;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du comité plénier :

1. D'autoriser la Ville de Sherbrooke à acquérir, pour et au nom de la Ville de Gatineau, huit urnes électroniques Accu-Vote et huit récipients de bulletins de vote, aux prix unitaires apparaissant à la soumission déposée par la compagnie Dynabec informatique municipale inc., et ceci, conditionnellement à ce que la Ville de Sherbrooke s'engage à conclure, avec la Ville de Gatineau, une entente intermunicipale pour l'utilisation réciproque du même nombre d'urnes et de récipients de vote.
2. De réduire à six le nombre d'urnes électronique et de récipients de vote à acquérir, pour autant que la Ville de Charlesbourg accepte d'acquérir quatre urnes et quatre récipients et s'engage à conclure avec les villes de Gatineau et Sherbrooke une entente intermunicipale pour l'utilisation réciproque de ces urnes et récipients.
3. D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur du greffe, une somme de 3 000 \$ à la susdite compagnie et représentant 30 % du coût d'acquisition du progiciel GEM, le tout conformément à la soumission précitée conservée au dossier numéro CE-98-839 des archives municipales.
4. D'accepter le virement budgétaire numéro 247-98 et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 247-98

<u>01 51 400 Droits de mutation</u>	78 900 \$
<u>02 08 14055 Élection</u>	
499 Autres services	3 350 \$
750 Immobilisations – ameublement	75 550 \$

Certificat de crédit disponible 18103

Postes budgétaires 02 08 14055 499 et 02 08 14055 750

ADOPTÉE.

CE-98-840

ENTENTE INTERMUNICIPALE – UTILISATION – ÉQUIPEMENTS – VOTE ÉLECTRONIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reporter à l'ordre du jour d'une prochaine réunion le dossier relatif à l'entente intermunicipale se rapportant à l'utilisation réciproque d'urnes électroniques et de réceptifs de bulletins de vote

ADOPTÉE.

CE-98-841

LETTRE D'ENTENTE – PRÉPOSÉ AU
STATIONNEMENT – CENTRE-VILLE –
BUCKINGHAM (2215-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des policiers de Gatineau inc., concernant les tâches accomplies par la préposée au stationnement affectée au centre-ville de Buckingham.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 22 juillet 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-841 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-842

LETTRE D'ENTENTE – GRIEF NUMÉRO P-
01-97 (2215-04)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des policiers de Gatineau inc., concernant l'application par les pompiers de Buckingham du règlement de cette municipalité relatif au tabagisme dans les lieux publics.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des Ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 22 juillet 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-842 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-843

**PROMOTION – LOUISE PAQUET –
POSTE DE COMMIS-DACTYLO III –
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
(2413-08)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder à Louise Paquet une promotion au poste de commis-dactylo III, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe IV, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 00923
Poste budgétaire 02 45 21300 112

ADOPTÉE.

CE-98-844

**AFFICHAGE - POSTE DE PRÉPOSÉ AUX
ARCHIVES - SERVICE DU GREFFE (2414-
02)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de préposé aux archives, au Service du greffe, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-845

**ACCEPTATION – SOUMISSION – ASSU-
RANCES COLLECTIVES (2121/00003 ET
4111-03-03/00040)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie d'assurance

SSQ-Vie, ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour assurer, à compter du 1^{er} octobre 1998, la couverture d'assurances collectives des employés de la Ville de Gatineau ainsi que des membres du conseil; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-845 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la ville de Gatineau, tous les documents découlant de l'acceptation de cette soumission.

ADOPTÉE.

CE-98-846

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-847

**VIREMENT BUDGÉTAIRE – IMPLANTA-
TION – SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE
(3162-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 242-98 et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 242-98

02 30 13050 Administration - Informatique

122 Temps supplémentaires – cols blancs	15 000 \$
132 Temporaires – cols blancs	10 000 \$
290 Avantages sociaux	1 500 \$
333 Système téléphonique Centrex	(40 000 \$)

02 40 19040 Campagne - téléphonie

344 Frais d'impression	4 500 \$
341 Publication – journaux – revues	9 000 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-848

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 10 h 28, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher forment toujours quorum.**

CE-98-849

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-850

**DÉVIATION – CIRCULATION –
TRAVAUX – AVENUE DU PONT (5120
ET 5130-10)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction du tronçon du boulevard La Vérendrye Est, compris entre l'autoroute 50 et la route 307, une conduite d'égout pluvial doit être installée sur l'avenue du Pont;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'installation de cet égout, la compagnie Construction DJL inc. a formulé les demandes suivantes :

- Effectuer les travaux la nuit;
- Maintenir, sur l'avenue du Pont, une seule voie de circulation pour les véhicules se dirigeant en direction de Hull;
- Dévier, sur la rue Cartier, la circulation des véhicules provenant de Hull.

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un accident de travail, cette firme réclame maintenant la fermeture aux heures mentionnées ci-dessous du tronçon de l'avenue du Pont, compris entre la rue Cartier et la route 307 et la déviation de toute la circulation sur la rue Cartier;

CONSIDÉRANT QUE ce comité juge impératif de prendre les moyens qui s'imposent pour assurer la sécurité des travailleurs sur ce chantier de construction;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. De décréter, pour la période du 2 au 30 septembre 1998, la fermeture du tronçon de l'avenue du Pont, compris entre la route 307 et la rue Cartier, entre 18 h et 6 h.
2. De dévier sur la rue Cartier, pour la période précitée, entre 18 h et 6 h, toute la circulation des véhicules routiers empruntant habituellement l'avenue du Pont.
3. De transmettre aux résidents de la rue Cartier une lettre leur expliquant la situation et les motifs ayant entraîné la nouvelle déviation de la circulation sur leur rue.
4. D'abroger à toute fin que de droit la résolution numéro CE-98-790, adoptée le 5 août 1998 et concernant des travaux de nuit et la déviation de la circulation sur la rue Cartier.

ADOPTÉE.

CE-98-851

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 9 septembre 1998, à 8 h 46, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Berthe Miron, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

ABSENCE MOTIVÉE : Richard Canuel

INVITÉS : M^e David Robinson et Robert Valin

CE-98-852*

DEMANDE D'AUTORISATION –
TRAVAUX DE RÉFECTION - BOULEVARD
HURTUBISE (1214-07 ET 5112)

CONSIDÉRANT QUE la réfection du boulevard Hurtubise implique des travaux de reconstruction d'une rue située à moins de 60 mètres d'un cours d'eau, sur une distance d'au moins 300 mètres et conséquemment, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec avant de pouvoir réaliser ces ouvrages;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à présenter, pour et au nom de la Ville de Gatineau, une demande au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, tel que prescrit par la Loi sur la qualité de l'environnement et par le règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, afin d'obtenir l'autorisation de procéder à la réfection et à la pose d'un revêtement bitumineux sur le boulevard Hurtubise, entre les adresses 1035 et 1057.

ADOPTÉE.

CE-98-853*

DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT – CONDUITE D'AQUEDUC – RUE JACQUES-CARTIER (1214-07, 5311 ET 7131-03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire remplacer la conduite d'aqueduc située entre le 174 et le 319, rue Jacques-Cartier, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la rue Jacques-Cartier est située dans la zone inondable, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, afin de pouvoir procéder au remplacement de cette conduite;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc située entre le 174 et le 319, rue Jacques-Cartier, Gatineau.

De mandater le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, pour déposer une demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, tel que prévu à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, afin d'obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc située sur la susdite partie de la rue Jacques-Cartier.

Il est entendu que la nouvelle conduite d'aqueduc sera utilisée que pour desservir les bâtiments existant ou ceux dont la construction peut dûment être autorisée en zone inondable, sans qu'il ne soit nécessaire d'augmenter la capacité du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE.

CE-98-854*

DEMANDE D'AUTORISATION – BOUCLAGE - CONDUITES D'AQUEDUC – RUE CHARLES (1214-07, 5311 ET 7131-03)

CONSIDÉRANT QUE les travaux de bouclage des conduites d'aqueduc situées entre la rue Charles et le boulevard Maloney Est sont prévus au projet de règlement numéro 963-1-98;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront exécutés dans la zone inondable, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec pour pouvoir les réaliser;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE

APPUYÉ PAR YVON BOUCHER

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à l'exécution des travaux de bouclage des conduites d'aqueduc situées entre la rue Charles et le boulevard Maloney Est.

De mandater le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, pour déposer une demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, tel que prévu à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour obtenir l'autorisation d'exécuter les susdits travaux de bouclage.

Il est entendu que cette nouvelle conduite d'aqueduc sera utilisée que pour desservir les bâtiments existant ou ceux dont la construction peut dûment être autorisée en zone inondable, sans qu'il ne soit nécessaire d'augmenter la capacité du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE.

CE-98-855*

DEMANDE D'AUTORISATION – CONSTRUCTION - STATIONNEMENT ET SERVICES MUNICIPAUX – PARC DE LA BAIE (1214-07 ET 4231-05-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser le responsable du développement des normes environnementales, aux Services techniques, à déposer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, concernant les travaux d'aménagement d'un terrain de stationnement et l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le lot 1104665, au cadastre du Québec, conformément aux articles 22 et 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE.

CE-98-856

ACQUISITION – DÉSHUMIDIFICATEURS
– ARÉNA BARIBEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, en suivant la procédure édictée à la politique d'achat, deux déshumidificateurs devant être installés à l'aréna Baribeau et d'accorder à cette fin une somme de 25 000 \$.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de ces déshumidificateurs, la somme précitée remboursable sur une période de 5 ans.

Certificat de crédit disponible 18104

ADOPTÉE.

CE-98-857

DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES DES
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-07
ET 3511-11)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-857 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 24 août 1998;
- b) listes des commandes entrées du 11 au 24 août 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 11 au 24 août 1998;
- d) journaux des divergences du 11 au 24 août 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-858

ACCEPTATION – SOUMISSION –
CENTRAGE DES BOÎTIERS DE VANNES
(4111-03-04/00040)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'option 2, au prix forfaitaire de 1 800 \$ taxes en sus, de la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Excavation Aqua-Rehab inc., ayant son établissement de commerce à Laval, Québec, pour effectuer le centrage des boîtiers de vannes; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-858 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services techniques à faire centrer des boîtiers de vannes jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 45120 522.

ADOPTÉE.

CE-98-859

ACCEPTATION – SOUMISSION –
TRAVAUX D'ASPHALTAGE – GROUPE 3
(4111-03-03/00039)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 767 633,72 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour réaliser des travaux d'asphaltage sur les parties des rues mentionnées ci-dessous en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans indiqués ci-après préparés par les Services techniques aux dates inscrites en regard de chacun d'eux, à savoir :

LIEUX DES TRAVAUX :

- boulevard Gréber, entre le boulevard de la Gappe et la rue Bienvenue;
- boulevard Labrosse, entre le boulevard Maloney Est et la rue Notre-Dame;
- montée Paiement, entre la propriété de la firme Labrador et le chemin du Sixième-Rang;
- rue Saint-Louis, entre les rues des Rédemptoristes et Richer;

- boulevard Saint-René Est, entre la rue Honoré et le pont Boyes;
- boulevard Saint-René Est, entre la limite est du terrain de stationnement de l'église Sainte-Rose-de-Lima et la rivière Blanche.

PLAN :

<u>PLAN NUMÉRO</u>	<u>FEUILLET</u>	<u>PRÉPARÉ LE</u>
G98-019-01	2 de 6	août 1998
	3 de 6	août 1998
	4 de 6	août 1998
	5 de 6	août 1998
G98-019-03	1 de 2	juillet 1998
	2 de 2	juillet 1998
G98-019-04	1 de 2	22 juin 1998
	2 de 2	22 juin 1998
G98-019-05	1 de 1	6 juillet 1998
G98-019-02	1 de 3	août 1998
	2 de 3	août 1998
	3 de 3	août 1998

Cette soumission et les plans précités sont conservés au dossier numéro CE-98-859 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19641
Règlement numéro 984-98

ADOPTÉE.

CE-98-860*

**PROCLAMATION – JOURNÉE DE LA
MARCHE AUTOMNALE (7130-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de proclamer le dimanche 4 octobre 1998 « Journée de la marche automnale », dans le cadre de la Semaine de la marche en Outaouais, qui se tiendra du 4 au 11 octobre 1998 et d'inviter, à compter de 13 h, la population de Gatineau à participer à cet événement familial organisé par le Service des loisirs et de la culture, au parc du Lac-Beauchamp.

ADOPTÉE.

CE-98-861

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 2 septembre 1998, à 8 h 35.

ADOPTÉE.

CE-98-862

ACQUISITION – TERRAIN – BOULEVARD
LA VÉRENDRYE – LOT 21-511

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir d'Aimé Stafford et de Mona Seccull ou de leurs ayants droit, au prix de 35 000 \$ et aux conditions énoncées à la promesse d'achat signée le 11 août 1998, la moitié indivise du lot 21-511, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 8 515,4 mètres carrés et décrite aux parcelles 1 et 8 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 juin 1998, sous le numéro 3081 de ses minutes, dossier 91-019.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 19584
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

CE-98-863*

VERSEMENT - SUBVENTION – ÉCOLE
SAINTE-MARIA-GORETTI (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 300 \$ au comité d'école Sainte-Maria-Goretti pour payer une partie des coûts reliés à la mise en œuvre du projet « École et milieu en santé » et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20082
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-98-864*

VERSEMENT – SUBVENTION – ASSO-
CIATION DE BASEBALL AMATEUR DE
GATINEAU (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ à l'Association de baseball amateur de Gatineau pour payer une partie des coûts reliés à la tenue de plusieurs tournois de baseball au parc Sanscartier et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20083
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-98-865*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE
ARC-EN-CIEL (3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 200 \$ au Centre Arc-en-ciel pour les aider à payer les dépenses reliées aux festivités devant marquer leur 20^e anniversaire de fondation et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18105
Poste budgétaire 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-98-866*

VERSEMENT – SUBVENTION –
PAROISSE ST-FRANÇOIS DE SALES
(3540-01)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 200 \$ à la Paroisse St-François de Sales dans le cadre du concert bénéfice qui aura lieu le samedi 12 septembre 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18106

Postes budgétaires 02 70 92000 783 et 02 70 92000 787

ADOPTÉE.

CE-98-867

DÉLÉGATION – FESTIVAL DE
MONTGOLFIÈRES DES ADIRONDACKS
(1151-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De déléguer Son Honneur le maire et Berthe Miron à Gleen Falls, États-Unis, pour représenter la Ville de Gatineau au Festival de montgolfières des Adirondacks qui aura lieu du 18 au 20 septembre 1998 et de réserver à cette fin une somme de 1 000 \$ pour rembourser leurs dépenses.

Certificat de crédit disponible 18110

Poste budgétaire 02 05 11000 319

ADOPTÉE.

CE-98-868

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-869

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – RECOMMANDATIONS –
ÉVALUATIONS RÉVISÉES (1218-03)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note de service, du 3 septembre 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et des documents l'accompagnant, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEURS INSCRITE AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
7038-15-6219	375, boulevard Maloney Ouest	3 607 900 \$	2 600 000 \$
6639-63-4820	23, rue de Valcourt	821 900 \$	671 300 \$

Cette note et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-869 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-870

SUSPENSION DES OPÉRATIONS –
CENTRE DE TRAITEMENT DE SOL (4210-
08)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt du rapport, du 13 juillet 1998, de la firme Envir-Eau inc., concernant l'évaluation environnementale de site phase 2 du centre de traitement de sol situé au 48, rue de Granby, Gatineau; ce rapport est conservé au dossier numéro CE-98-870 des archives municipales.

Il est également résolu de tabler le dossier relatif à la suspension des activités de ce centre.

ADOPTÉE.

CE-98-871

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 16 septembre 1998, à 8 h 36, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Luce Bélanger, Marcel Roy, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Normand Thibault, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-98-872*

**SURTAXE SUR TERRAINS VAGUES
DESSERVIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter la politique énoncée ci-dessous concernant la surtaxe sur les terrains vagues desservis, présentée par le directeur général adjoint et trésorier, à savoir :

- La fondation de la rue n'est pas effectuée - pas de surtaxe.
- La fondation de la rue est faite mais la couche de base n'est pas posée – pas de surtaxe.
- La couche de base est posée – surtaxe applicable.

ADOPTÉE.

CE-98-873

ACHAT – TÉLÉCOPIEURS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 5 578,72 \$ taxes incluses, de la compagnie Pitney Bowes ltée, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, deux télécopieurs, modèle 9920, destinés aux Services financiers, Approvisionnement magasin et au Service de l'informatique.

D'emprunter du fonds de roulement pour l'achat de ces télécopieurs, une somme de 5 578,72 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18952

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Onyx Computers inc., ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, pour la location, pour une période de 39 mois, dont les trois premiers mois sont gratuits, d'un serveur Alpha 1200 et d'un serveur Alpha développement, au prix annuel total de 43 647,72 \$ incluant le contrat d'entretien et taxes en sus, en plus d'un coût supplémentaire de 1 200 \$ pour l'installation; cette soumission est conservée au dossier CE-98-874 des archives municipales.
2. De déboursier, à compter du 1^{er} janvier 1999, un montant annuel additionnel de 10 534,61 \$ taxes en sus, pour un contrat d'entretien complet sur le site dans les quatre heures de l'appel de service.
3. De louer de cette même compagnie, pour une période de 39 mois, dont les trois premiers mois sont gratuits, au prix annuel de 2 429,34 \$ taxes en sus, trois disques durs de 9 gigaoctets numéro 9 GB UW, 7200 RPM drive et un disque dur de 9 gigaoctets numéro 9 GB interne DPW.

Il est entendu que les montants mentionnés aux articles 1, 2 et 3 sont payables au 1^{er} janvier 1999, à l'exception des frais d'installation payables immédiatement et en un seul versement unique.

Certificat de crédit disponible 18112
Poste budgétaire 02 30 13075 550

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 263 930,61 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Construction DJL inc., ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour procéder à la réfection et à la pose d'un revêtement bitumineux sur le boulevard Hurtubise, entre les adresses 1035 et 1357 en respectant les exigences et les critères d'excellences énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par les Services techniques, au mois de mai 1998, à savoir :

PLAN NUMÉRO

FEUILLET

G98-016-01

1 de 5

2 de 5

3 de 5

4 de 5

5 de 5

Cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-98-875 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19670

Règlement numéro 990-98

ADOPTÉE.

CE-98-876

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
REEMPLACEMENT – CONDUITES
D'AQUEDUC – PROGRAMME 1998**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE

APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 709 497,21 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Les constructions CJRB inc., ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour procéder au remplacement des conduites d'aqueduc situées sur les rues mentionnées ci-dessous en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans indiqués ci-après, préparés par les Services techniques, aux dates inscrites en regard de chacun d'eux et dont la dernière révision a eu lieu au mois d'août 1998, à savoir :

LIEUX DES TRAVAUX

- rue Glaude;
- rue Vincent-Legrès;
- rue de Rouen;
- rue de Grenoble;
- rue de Nice.

<u>PLAN NUMÉRO</u>	<u>FEUILLET</u>	<u>PRÉPARÉ LE</u>
G97-038-1	1 de 3	14 novembre 1997
	2 de 3	14 novembre 1997
	3 de 3	14 novembre 1997
G98-023-01	1 de 4	mai 1998
	2 de 4	mai 1998
	3 de 4	mai 1998
	4 de 4	mai 1998
G97-027-02	1 de 5	septembre 1997
	2 de 5	septembre 1997
	3 de 5	septembre 1997
	4 de 5	septembre 1997
	5 de 5	septembre 1997
G97-027-03	1 de 3	6 août 1998
	2 de 3	6 août 1998
	3 de 3	6 août 1998
G97-027-04	1 de 3	6 août 1998
	2 de 3	6 août 1998
	3 de 3	6 août 1998

Il est entendu que l'entrée en vigueur de cette résolution et par conséquent l'autorisation d'exécuter les susdits travaux sont conditionnels à l'acceptation des plans par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-98-876 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19668
Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-98-877

**AUTORISATION – TRAVAUX – 115, RUE
JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Pierre Quirion, relativement à la démolition et à la reconstruction, sur la même fondation, de la rallonge arrière du bâtiment principal situé au 115, rue Jacques-Cartier, Gatineau, le tout comme illustré au plan intitulé « Rénovation – 115, rue Jacques-Cartier – élévations et coupe », préparé par la firme Service Design enr., au mois d'août 1998, sous le numéro de projet 98-151, feuillet A/2, révisé par le Service d'urbanisme le 27 août 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-877 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-878

**AUTORISATION – TRAVAUX – 26, RUE
SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Gaston Renaud, relativement au réaménagement des façades sur rue et de la cour avant du bâtiment principal situé au 26, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, le tout comme illustré au plan intitulé « Rénovation extérieure du bâtiment – 26, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, Prop. : G. Renaud – élévations », préparé par la firme Innovations résidentielle et commerciale, au mois de juin 1998, sous le numéro de projet 98-021, feuillet A.1, révisé par le Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-878 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-879

**AUTORISATION – TRAVAUX – 121, RUE
POPLAR**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Bernard Savoie, relativement à l'implantation d'une piscine creusée dans la cour arrière, au remplacement des volets de bois vert existants par des volets de bois blanc aux fenêtres de la façade est et à l'installation de volets de bois blanc, selon les plans d'origine, à la fenêtre du rez-de-chaussée de la façade nord du bâtiment principal situé au 121, rue Poplar, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-880

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 9 septembre 1998, à 8 h 46.

ADOPTÉE.

CE-98-881

**MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO
CE-98-839 – ACHAT – ÉQUIPEMENTS –
ÉLECTION 1999**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Charlesbourg, Gatineau et Sherbrooke s'apprêtent à conclure une entente intermunicipale, concernant l'utilisation du système électronique de compilation des votes pour les élections municipales et les scrutins référendaires;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cette entente intermunicipale, les villes de Gatineau et Sherbrooke achèteront chacune huit urnes électroniques et récipients de bulletins de vote;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter toute confusion dans l'interprétation de la résolution numéro CE-98-839, il y a lieu d'y biffer l'article 2;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De biffer l'article 2 de la résolution numéro CE-98-839, adoptée le 2 septembre 1998 et prévoyant réduire à six le nombre d'urnes et de récipiens de bulletins de vote à acquérir, en vue de s'équiper d'un système électronique de compilation des votes.

ADOPTÉE.

CE-98-882

ACQUISITION – TERRAIN – BOULEVARD
HURTUBISE – STANLEY TOLL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Stanley Toll ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et à la condition énoncée à la promesse de vente signée le 12 juillet 1998, la partie du lot 10B, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 38 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 30 juin 1998, sous le numéro 3086 de ses minutes, dossier 91-029.

Il est entendu que cette acquisition est conditionnelle à l'obtention d'une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 585-90, afin de permettre l'installation d'une clôture à 1,5 mètre dans la marge de recul.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-883

ACQUISITION – TERRAIN – BOULEVARD
HURTUBISE – JOSÉPHINE HAMBLETON
TESSIER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Joséphine Hambleton Tessier ou de ses ayants droit, au prix de 1 \$ et à la condition énoncée aux promesses de vente signées le 9 juillet 1998, les parties du lot 10D, du rang 1, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie totale de 91,1 mètres carrés et décrites aux parcelles 1 et 2 de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 30 juin 1998, sous le numéro 3087 de ses minutes, dossier 91-029.

Il est entendu que cette acquisition est conditionnelle à l'obtention d'une dérogation mineure au règlement de zonage 585-90, afin de permettre l'installation d'une clôture à 1,5 mètre dans la marge de recul.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-884

ENGAGEMENT – RESPONSABLE
D'ACTIVITÉS – SERVICE DES LOISIRS ET
DE LA CULTURE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Marlène Lévesque, à titre de contractuel, au poste de responsable d'activités, au Service des loisirs et de la culture, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur du service des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-98-884 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 00750
Poste budgétaire 02 65 75290 135

ADOPTÉE.

CE-98-885

DÉLÉGATION – COLLOQUE DE
FORMATION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'autoriser Jean Deschênes, président du comité consultatif d'urbanisme, à assister au colloque de formation organisé par l'Association québécoise d'urbanisme, le samedi 24 octobre 1998 et de réserver à cette fin une somme de 200 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 311.

Certificat de crédit disponible 18113

ADOPTÉE.

CE-98-886

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE TOURAINÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés par la firme Defran inc., dans le cadre des travaux d'agrandissement du centre communautaire de Touraine situé au 22, rue d'Auvergne, Gatineau et plus amplement décrits aux lettres de cette firme adressées à Daniel Dompierre les 28 juillet et 24 août 1998 et conservées au dossier numéro CE-98-886 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser la somme de 14 651,58 \$ taxes en sus, à la firme susmentionnée, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur de l'urbanisme.

Certificat de crédit disponible 19713
Poste budgétaire 02 70 93220 729

ADOPTÉE.

CE-98-887

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-888

COLLECTE SÉLECTIVE DES FEUILLES
MORTES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De mandater les Services techniques pour procéder à une collecte sélective des feuilles mortes et de les acheminer chez la compagnie Bowater pâte et papier Canada inc. pour fins de valorisation énergétique dans la chaudière à biomasse de l'usine;

De mandater le Service des communications pour produire une campagne publicitaire à ce sujet.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Richard Canuel
Jean René Monette

A VOTÉ CONTRE : Yvon Boucher

EN FAVEUR : 2

CONTRE : 1

ADOPTÉE.

CE-98-889

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance

ADOPTÉE.

À la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-890

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-891

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 18 septembre 1998, à 10 h 9, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Lynda Gariépy, Céline Shields, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Marcel Schryer, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

INVITÉS : M^e David Robinson

Cette séance extraordinaire a été convoquée par Son Honneur le maire pour prendre en considération les points suivants :

1. Protocole d'entente et acquisition – terrain – boulevard La Vérendrye Ouest.
2. Acceptation – soumission – travaux - boulevard La Vérendrye Ouest.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du comité exécutif le jeudi 17 septembre 1998, entre 14 h15 et 17 h 30.

CE-98-892

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 11 h 44, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-893

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-894

RÈGLEMENT HORS COUR – EXPROPRIATION – PARTIE DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des procédures d'expropriation des terrains requis aux travaux d'élargissement du tronçon du boulevard La Vérendrye, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon;

CONSIDÉRANT QUE les procédures ont été instituées devant le Tribunal administratif du Québec sous les numéros SAI-M-42082-9806, SAI-M-42083-9806 et SAI-M-42084-9806;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de négociations, les parties ont convenu d'un règlement hors cour;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

1. De régler hors cour les trois dossiers d'expropriation mentionnés au préambule pour un montant global de 575 000 \$ en plus des taxes exigibles, le tout selon les clauses et conditions mentionnées au projet de convention préparé par la Direction générale, en date du 18 septembre 1998, et conservé au dossier numéro CE-98-894 des archives municipales.
2. De corriger le susdit projet de convention en y inscrivant, après les signatures, les renseignements suivants :
 - Plan numéro 368-021-901 préparé par Les consultants de l'Outaouais inc., le 12 septembre 1997 et révisé le 16 septembre 1998.
 - Plan et description technique préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 17 septembre 1998, sous le numéro 3110 de ses minutes, dossier 91-019.
 - Convention préparée par la Direction générale, le 18 septembre 1998.
3. D'accepter le virement budgétaire numéro 251-98, préparé par le contrôleur, aux Services financiers, et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 251-98

02 13 13400 Affaires juridiques

730 Immobilisations – terrains 402 499 \$

01 82 655 Subvention – boulevard La Vérendrye 402 499 \$

4. D'autoriser Son Honneur le maire et le greffier ou en leur absence le maire suppléant et l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, tous les documents nécessaires pour donner suite à la convention de règlement hors cour.

Il est entendu que la présente est conditionnelle à l'obtention de l'approbation du bureau régional du ministère des Transports du Québec.

Certificat de crédit disponible 10754

Règlement numéro 967-97 et poste budgétaire 02 15 13400 730

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public, les compagnies mentionnées ci-dessous ont déposé des soumissions pour construire à quatre voies du tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon, à savoir :

Constructions Deschênes Québec Itée	1 529 841,50 \$
Construction DJL inc.	1 546 896,97 \$

CONSIDÉRANT QUE la quote-part du ministère des Transports du Québec à la réalisation des travaux d'élargissement de ce tronçon du boulevard La Vérendrye s'élève à 914 795 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente 66-112 signée le 21 mai 1998, ce montant sera payé directement à la compagnie Constructions Deschênes Québec Itée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon le certificat de crédit disponible 19637, des fonds sont suffisants au règlement numéro 970-97 pour payer la quote-part de la Ville de Gatineau à ces travaux de construction de ce tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 1 529 841,50 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Constructions Deschênes Québec Itée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour procéder à la construction à quatre voies du tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon, en respectant les exigences énoncées au susdit cahier des charges et selon les plans mentionnés ci-dessous, préparés par les Services techniques, le 12 janvier 1998, à savoir :

PLAN NUMÉRO

FEUILLET NUMÉRO

G98-001-01	1
G98-001-02	1 à 7
G98-001-03	1 à 7
G98-001-04	1 à 9
G98-001-05	1 à 7
G98-001-06	1 à 7
G98-001-07	1 à 3
G98-001-08	1 à 9
G98-001-09	1 à 7
G98-001-10	1 à 7

La soumission de la compagnie Constructions Deschênes Québec Itée et les plans précités sont conservés au dossier numéro CE-98-895 des archives municipales.

Il est entendu que cette résolution aura force et vigueur pour autant que le bureau régional du ministère des Transports du Québec approuve le règlement hors cour accepté en vertu de la résolution numéro CE-98-894.

ADOPTÉE.

CE-98-896

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 23 septembre 1998, à 8 h 34, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Mario Lebeau, Marie-Claude Martel, M^e Léonard Joly, Marcel Roy, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Céline Shields, Jacques Perrier, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉ : Robert Valin

CE-98-897*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 991-98 –
EMPRUNT DE 4 636 600 \$ – AQUEDUC
– ZONE BLANCHE DE L'EST**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver le règlement numéro 991-98, autorisant un emprunt et une dépense de 4 636 600 \$ pour desservir en aqueduc la zone blanche de l'est.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-898

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – ACCÈS
– PARC DES VIGNOBLES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés par la compagnie Construction DJL inc., dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-98-466 et plus amplement décrits dans la note des Services techniques du 15 septembre 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-898 des archives municipales.

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 6 565,51 \$ à la firme susmentionnée sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 19643
Poste budgétaire 05 25 295

ADOPTÉE.

CE-98-899

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité des comptes publics :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées, ainsi que des journaux d'autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers, et conservés au dossier numéro CE-98-899 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 8 septembre 1998;
- b) listes des commandes entrées du 25 août au 8 septembre 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 25 août au 8 septembre 1998;
- d) journaux des divergences du 25 août au 8 septembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-900

**COMPTE RENDU – VÉRIFICATION –
COMPTES PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion relative à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif le 10 août 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-900 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-901

**ACCEPTATION – SOUMISSION – REM-
PLACEMENT – AQUEDUC – RUE
JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 230 048,85 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Les entreprises Claude Chagnon inc., ayant son établissement de commerce à St-Hyacinthe, Québec, pour remplacer la conduite d'aqueduc située entre le 174 et le 319, rue Jacques-Cartier, Gatineau, en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon le plan numéro G98-027-01, feuillets 1 à 9, préparés par les Services techniques, le 1^{er} juillet 1998 et

comprenant la deuxième révision effectuée au mois d'août 1998. La soumission de la compagnie Les entreprises Claude Chagnon inc. et les plans précités sont conservés au dossier numéro CE-98-901 des archives municipales.

Il est entendu que l'entrée en vigueur de cette résolution et par conséquent l'autorisation d'exécuter les travaux sont conditionnelles à l'acceptation des plans par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Certificat de crédit disponible 19672
Poste budgétaire 02 50 43005 712

ADOPTÉE.

CE-98-902

**ENCAN – VENTE DE VÉHICULES ET
D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à tenir le mercredi 14 octobre 1998, à compter de 13 h 30, à l'édifice Eugène-Beaudoin, une vente par encan public des véhicules et des équipements désuets indiqués à la liste préparée par la responsable des approvisionnements, le 23 septembre 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-902 des archives municipales.
2. De retenir les services de Patrice Paradis, huissier, pour procéder à la vente des véhicules et équipements désuets par encan public, à raison d'un tarif fixe de 500 \$, taxes en sus.
3. D'autoriser la responsable des approvisionnements à détruire ou à vendre pour la ferraille les articles précédés d'un astérisque et apparaissant à la susdite liste, s'il n'y a pas de preneur lors de cette vente à l'encan.

ADOPTÉE.

CE-98-903

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – RECOMMANDATIONS
– ÉVALUATIONS RÉVISÉES (1218-03)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note de service, du 17 septembre 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et des documents l'accompagnant, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEURS INSCRITES AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
6439-27-2615	500, rue de Cannes	18 133 100 \$	15 708 400 \$
6738-76-2525	184, rue Nelligan	4 260 700 \$	3 814 900 \$ du 97 01 01 au 97 08 31
		4 260 700 \$	4 015 900 \$ du 97 09 01 au 99 12 31
6539-39-9291	65, rue de la Colline	4 657 600 \$	4 486 500 \$ du 97 01 01 au 97 08 31
		5 040 600 \$	4 686 500 \$ du 97 09 01 au 99 12 31
6737-42-9476	50, chemin de la Savane	23 590 400 \$	22 126 300 \$

Cette note de service et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-903 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-904*

ACCREDITATION – AMICALE DES
HANDICAPÉS PHYSIQUES DE
L'OUTAOUAIS INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité des loisirs et de la culture :

De proposer au conseil de reconnaître l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc. à titre d'organisme de loisirs spécialisés et de leur accorder le support prévu à la politique de reconnaissance et assistance des organismes communautaires.

ADOPTÉE.

CE-98-905

**AUTORISATION – TRAVAUX – 53, RUE
JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Daniel Lauzon, relativement au remplacement du bardeau d'asphalte d'une partie de la toiture par un revêtement de cuivre, et ceci, dans le but de s'harmoniser avec la toiture existante en cuivre du carré original du bâtiment principal situé au 53, rue Jacques-Cartier, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-906

**AUTORISATION – TRAVAUX – 116,
RUE POPLAR**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par France Langlois, relativement au remplacement des volets de bois blanc existants par des volets de bois bleu-gris, selon les plans d'origine, aux fenêtres des façades sud, est et ouest du bâtiment principal situé au 116, rue Poplar, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-907

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 16 septembre 1998, à 8 h 36.

ADOPTÉE.

CE-98-908*

RÈGLEMENT NUMÉRO 992-98 –
CONSTITUTION – RÉSERVE FONCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 992-98 constituant une réserve foncière conformément aux dispositions de l'article 29.4 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE.

CE-98-909

DÉPÔT - COMPTE RENDU – GROUPE DE
TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 8 septembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-909 des archives municipales; il est entendu que le dossier de la compagnie 102662 Canada inc. fera l'objet de discussions lors d'une prochaine réunion du comité exécutif.

ADOPTÉE.

CE-98-910

PAIEMENT – AVIS DE SINISTRE –
DOSSIER ANTOINE PATRY

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 1 500 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre soumis le 5 avril 1998, par Antoine Patry, domicilié au 121, rue Saint-Louis, Gatineau et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 420.

Certificat de crédit disponible 19589

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes, compagnies et société mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

Hydro-Québec, 200, rue Jean-Proulx, Hull
Réclamation du 18 février 1998

Serge Morin, 62, rue Birch, Gatineau
Réclamation du 21 avril 1998

Robin Tessier, 912, boulevard Saint-René Ouest, appartement 1, Gatineau
Réclamation du 25 février 1998

Jean De Rainville, 427, rue Caron, Gatineau
Réclamation du 3 mars 1998

Serge Lépine, 99, rue Clermont, Gatineau
Réclamation du 17 mars 1998

Paul Côté, 19, rue Bérubé, Gatineau
Réclamation du 19 mars 1998

Wawanesa, référence : Paul Côté, 59, rue de l'Érablière, Gatineau
Réclamation du 19 mars 1998

Jacques Surette, 297, rue Davidson Est, Gatineau
Réclamation du 13 mars 1998

Denis Juneau, 10, rue de Montpellier, Gatineau
Réclamation du 31 mars 1998

Johanne Legault, 318, montée Paiement, Gatineau
Réclamation du 3 avril 1998

Allianz Canada, référence : Richard Chatel, 35, rue Ragueneau, Gatineau
Réclamation du 2 avril 1998

Le Groupe Commerce, référence : Gilles Moreau et Andréa Duncan, 59 rue Major, Gatineau
Réclamation du 6 avril 1998

Les Expertises A.C.I. Canada inc., Référence : Janick Boucher et Johanne Gauvreau, 27, rue Ragueneau, Gatineau
Réclamation du 7 avril 1998

Assurances générales des Caisses Desjardins inc., référence : Alain Laplante, 189, rue de Charlevoix Est, Gatineau
Réclamation du 14 avril 1998

M^e Joëlle Darveau, référence : Ronald Dupuis, 19, Wortley Road, London
Réclamation du 6 janvier 1997

Jeannette Bruyère-Paquette, 53, rue des Flandres, Gatineau
Réclamation du 1^{er} janvier 1998

ADOPTÉE.

CE-98-912

VIREMENT BUDGÉTAIRE – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX ET ACHAT DE MOBILIER – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De discuter à huis clos le dossier relatif au virement budgétaire pour l'aménagement des locaux et l'achat de mobilier pour le Commissariat au développement économique.

ADOPTÉE.

CE-98-913*

CRÉATION ET AFFICHAGE - POSTE DE COMMISSAIRE – COMMISSARIAT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de créer un poste de commissaire au commissariat au développement économique, à la Direction générale, et de modifier en conséquence l'organigramme de la Direction générale.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher ledit poste afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction, pour autant que le conseil accepte de créer ce poste.

ADOPTÉE.

CE-98-914

ENGAGEMENT – POLICIERS – SERVICE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Éric Dinel au poste d'agent, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu selon l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers.

Demande de personnel 01521
Poste budgétaire 02 45 21400 111

ADOPTÉE.

CE-98-915

AFFICHAGE – POSTE DE COMMIS-
DACTYLO II – SERVICE DE LA SÉCURI-
TÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE CHARETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-916

AFFICHAGE – POSTE DE CONSEILLER –
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de conseiller, au Service des ressources humaines, afin de recruter une

personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-917*

VERSEMENT – SUBVENTION – ÉCOLE
POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ à l'école polyvalente Nicolas-Gatineau pour la distribution, par les étudiants en insertion sociale, d'un dépliant d'information se rapportant à un projet de résidence pour personnes âgées et mères célibataires et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19183

Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-918

COURS DE FORMATION DES ÉLUS –
UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'autoriser Thérèse Cyr à assister au cours de formation des élus, offert par l'Union des municipalités du Québec et qui aura lieu à Montréal, les 16 et 17 octobre 1998, et de réserver à cette fin une somme de 1 100 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 311.

Certificat de crédit disponible 7534

ADOPTÉE.

CE-98-919

**DÉLÉGATION – SALON INTERNATIONAL
« LE MONDE DES AFFAIRES »**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'autoriser Jean Deschênes, Jean-Pierre Charette et Yvon Boucher à assister au 14^e Salon international « Le monde des affaires » qui aura lieu à la Place-Bonaventure, Montréal, le 25 septembre 1998, et de réserver à cette fin une somme de 700 \$ devant provenir des postes budgétaires 02 05 11000 312 et 02 05 11000 319.

Certificat de crédit disponible 18114

ADOPTÉE.

CE-98-920

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-921*

**VIREMENT BUDGÉTAIRE – AMÉNAGE-
MENT DES LOCAUX ET ACHAT DE
MOBILIER – DÉVELOPPEMENT ÉCONO-
MIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De recommander au conseil d'accepter le virement budgétaire numéro 250-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 250-98

02 50 82115 Édifice Pierre-Papin

721 Immobilisations – bâtisse

12 400 \$

02 62 62000 Développement économique

919 Subventions – autres	(16 500 \$)
750 Immobilisations – ameublement	4 100 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-922

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES FEUILLES MORTES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter le projet de cueillette des feuilles mortes proposé par le directeur des services techniques.
2. D'autoriser la firme Capital Environmental Resource Inc. à cueillir et acheminer les feuilles mortes à la compagnie Bowater pâte et papier Canada inc., située au 79, rue Main, Gatineau, au taux horaire de 103,52 \$, pour une somme maximale de 34 200 \$, taxes incluses.
3. De mandater le directeur des communications pour produire la campagne publicitaire requise à la réalisation de ce projet et d'attribuer à cette fin une somme de 5 000 \$.
4. D'accepter le virement budgétaire numéro 253-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 253-98

02 50 46300 Programme de compostage

491 Enlèvement des ordures 32 985 \$

02 40 19000 Administration communications

341 Journaux et revues 5 000 \$

02 80 93000 Quote-part CUO, STO

984 Quote-part CUO, dépotoir (28 985 \$)

02 50 46000 Enlèvement des ordures

491 Enlèvement des ordures (9 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 19673

Postes budgétaires 02 50 46300 491 et 02 40 19000 341

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Richard Canuel
Jean René Monette

A VOTÉ CONTRE : Yvon Boucher

EN FAVEUR : 2 **CONTRE** : 1

ADOPTÉE.

CE-98-923

VIREMENT BUDGÉTAIRE – NIVELLE-
MENT – TERRAIN – SECTEUR DE LA
BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De mandater le trésorier pour effectuer un virement budgétaire de 10 000 \$ devant provenir des revenus de taxes, pour permettre le nivellement de l'ancien dépotoir situé sur les terrains de la ville dans le secteur de la Baie et la location de bouteurs requis à cette fin.

ADOPTÉE.

CE-98-924

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 11 h 38, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-925

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 30 septembre 1998, à 8 h 30, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Richard Canuel, vice-président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : André Sincennes, Michel Lesage, Marcel Roy, Lynda Gariépy, Jean-Charles Beaudry, Mario St-Pierre, Anne Prud'homme, Jean Boileau, Marc Voyer, Me Richard D'Auray, et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

ABSENCE MOTIVÉE : Guy Lacroix, maire

INVITÉS : Robert Valin et M^e David Robinson

CE-98-926*

PROTOCOLE D'ENTENTE – AIDE
FINANCIÈRE – ÉGOUT SANITAIRE –
ZONE BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter le protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales et la Ville de Gatineau, relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du volet 2.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec et prévoyant l'attribution d'une aide financière de 1 666 666 \$, pour la construction d'un égout sanitaire à l'intérieur de la zone blanche de l'est – dossier AM219645.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-927*

**BRIGADIER ADULTE – INTERSECTION
BOULEVARD SAINT-RENÉ EST ET RUE
FORGET**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire :

De proposer au conseil d'affecter, en conformité avec les dispositions de la politique B-2, pour le reste de l'année scolaire 1998-1999, un brigadier adulte sur le boulevard Saint-René Est, à l'intersection de la rue Forget et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables nécessaires au paiement de la rémunération de ce brigadier adulte.

Certificat de crédit disponible 18393

ADOPTÉE.

CE-98-928*

**TROISIÈME RÉVISION TRIMESTRIELLE –
VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter le dépôt du rapport trimestriel, du 15 septembre 1998, présenté par le trésorier, en conformité avec les dispositions de l'article 105.04 de la Loi sur les cités et villes.
2. D'accepter les virements budgétaires numéros 248-98 et 249-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

3. De proposer au conseil d'approuver le virement budgétaire numéro 17-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 17-98

<u>01 58 108 Appropriation – élections</u>	78 900 \$
<u>01 54 800 Vente – terrain aéroport</u>	(78 900 \$)

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

Le rapport trimestriel et les virements budgétaires mentionnés aux articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-98-928 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-929*

**AUTORISATION - VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT - IMPÔT FONCIER 1998**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle du conseil, le vendredi 20 novembre 1998, à 13 h 15, et les jours suivants s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste préparée par le trésorier, le 21 septembre 1998.
2. D'exclure de cette vente pour taxes, à la demande du trésorier, les immeubles portant les numéros de propriétés suivantes :

6438-90-4901	6439-06-5312-005-0001
6538-00-1805	6639-74-5961-001-0022
6639-74-5961-001-0023	6639-74-5961-001-0024
6736-00-7932	6739-43-6574-001-0001
6739-44-1321-001-0001	6739-44-5683-001-0001
6739-44-9906-001-0001	6739-60-9694-001-0001
6739-70-7791-001-0001	6739-71-1549-001-0001
6739-81-5589-001-0001	6740-91-4595
6740-92-8234	6744-28-3595
6839-20-6633	6839-69-6319
7041-60-6549	7044-19-3192
7137-26-6937	7138-83-4776
7140-11-6678	7241-22-4308
7241-35-3786	7241-51-7410
7242-59-2736	7337-19-8532
7337-19-9708	7338-61-8551
7340-77-0560	7338-90-7707

7343-94-1090	7437-74-8867
7439-84-4132	7440-99-1826
7441-81-0539	7540-31-7419
7540-31-8728	7540-40-5251
7639-11-3566	7740-90-5165
7340-90-5241	7440-10-9828
6541-52-9737	6541-52-2351
6541-62-4736	6639-11-5911
6639-14-1424	6639-14-5850
6639-15-3854	6639-15-5055
6639-15-6887	6639-16-0556
6639-16-9764	6639-17-3445
6639-21-4052	6639-21-4141
6639-21-8777	6639-25-8313
6639-26-0965	6639-33-0204
7739-29-6969	7740-30-0405

3. D'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de ladite vente les immeubles dont les propriétaires ont payé ou négocié et conclu, avec les Services financiers, des ententes conformes à la politique municipale, relative à la perception d'arrérages de taxes.
4. D'habiliter Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les actes de retrait découlant de la susdite vente des immeubles pour impôt foncier impayé, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes.
5. De mandater Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes.
6. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, ou son représentant, à enchérir et, le cas échéant, à acquérir, au nom de la Ville de Gatineau, les immeubles vendus pour défaut de paiement de l'impôt foncier; il est entendu que le montant de l'enchère ne peut dépasser le montant des frais judiciaires, des taxes municipales et des taxes scolaires, y incluant les intérêts, les pénalités et les frais.
7. De publier les avis dont il est fait mention aux articles 513 et 514 de la Loi sur les cités et villes dans la Revue de Gatineau et que la dépense en découlant soit imputée au poste budgétaire 04 13 310.

Certificat de crédit disponible 19249

ADOPTÉE.

CE-98-930

ACCEPTATION – SOUMISSION - SEL DE ROUTE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Mine Seleine, une division de La société canadienne de sel ltée, ayant son établissement de commerce à Anjou, Québec, pour fournir et livrer au 476, boulevard Saint-René Est, Gatineau, du sel de route blanc tamisé, au prix de 49,79 \$ la tonne métrique, taxes en sus; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-930 des archives municipales.

D'autoriser le directeur des services techniques à acheter du sel, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 50 33000 627.

ADOPTÉE.

CE-98-931

ACCEPTATION - SOUMISSION -
PRODUITS PÉTROLIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Produits Shell Canada ltée, ayant son établissement de commerce à Calgary, Alberta, pour la fourniture des produits pétroliers mentionnés ci-dessous, au prix apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes en sus; cette soumission est conservée au dossier CE-98-931 des archives municipales, à savoir :

<u>Produit</u>	<u>Prix le litre</u>
- essence sans plomb	0,4293 \$
- diesel	0,3748 \$
- huile à chauffage	0,1840 \$

Il est de plus entendu que les prix précités varieront pour chacun des mois du contrat en fonction des variations successives des prix minimums du Canadian Terminal Prices - Rack Contract - Montréal apparaissant à la dernière publication de chaque mois du Bloomberg Oil Buyers Guide Petroleum Price Supplement.

ADOPTÉE.

CE-98-932

ACCEPTATION - SOUMISSION -
ASPHALTE RUE RICHER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 94 736,31 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et au plan ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Construction Deschênes Québec Ltée, ayant son établissement de commerce à Aylmer, Québec, pour effectuer l'asphaltage de la rue Richer en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon le plan numéro G98-029-01, feuillet 1 de 1, préparé par les Services techniques au mois d'août 1998; la soumission de la compagnie Construction Deschênes Québec Ltée et le plan précité sont conservés au dossier numéro CE-98-932 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19677
Règlement numéro 963-97

ADOPTÉE.

CE-98-933

**VIREMENT BUDGÉTAIRE – TRAVAUX –
PARC DE LA BAIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 257-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écriture comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 257-98

<u>01 11 000 Taxes générales</u>	9 500 \$
<u>02 50 75130 Remblai – parc de la Baie</u>	
714 Immobilisation – parcs et terrains de jeux	9 500 \$

ADOPTÉE.

CE-98-934

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du comité exécutif tenues respectivement les 18 et 23 septembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-935

**ACCEPTATION – SUBVENTION –
PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOI**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la subvention de 5 382 \$ accordée à la Ville de Gatineau par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité du Québec, en vertu du projet présenté par le chef de la Division des archives, au Service du greffe, dans le cadre de la mesure subventions salariales d'insertion en emploi.
2. D'autoriser le contrôleur, aux Services financiers et le directeur du greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le formulaire relatif à l'acceptation de la subvention intitulé « demande de subvention salariale et contrat » conservé au dossier numéro CE-98-935 des archives municipales.
3. D'accepter le virement budgétaire numéro 256-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 256-98

02 08 14010 Archives

419 Services professionnels (5 908 \$)

02 08 14014 Programme – insertion en emploi

132 employés temporaires cols blancs 10 080 \$

290 avantages sociaux 1 210 \$

01 82 908 Emploi-Québec - insertion emploi 5 382 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

4. D'habiliter le directeur des ressources humaines à embaucher, pour une période de 24 semaines, le commis aux archives prévu audit programme de création d'emploi.

ADOPTÉE.

CE-98-936

**BAIL – BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
– 144, BOULEVARD DE L'HÔPITAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint, service à la population :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif au renouvellement du bail de la Banque de Nouvelle-Écosse installée au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-937

AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS – LOCATION – TERRAINS – RUE SANSCARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De louer à l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., pour la période du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 2003, aux prix et conditions stipulés au bail préparé par l'agent de gestion immobilière, à la Direction générale, le 7 juillet 1998, les lots 1101059, 1101060 et 1101063 au cadastre du Québec ainsi que la partie du lot 1476868, du même cadastre, d'une superficie totale de 94 671 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre le 17 juin 1998 sous le numéro 3083 de ses minutes, dossier 95-008.

D'autoriser son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, ce bail conservé au dossier numéro CE-98-937 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-938*

**VERSEMENT - SUBVENTION -
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE
LA TERRASSE PAIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à l'Association communautaire de la Terrasse Paiement une subvention de 300 \$ dans le cadre d'une fête communautaire qui se tiendra le samedi 17 octobre 1998 et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19185
Poste budgétaire 02 70 92000 785

ADOPTÉE.

CE-98-939

**CLUB DES ORNITHOLOGUES DE
L'OUTAOUAIS – PUBLICITÉ – BULLETIN
L'ORNITAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De transmettre à la directrice des Loisirs et de la culture, pour analyse et recommandation, la demande du Club des ornithologues de l'Outaouais recherchant une contribution de la Ville par l'achat d'un espace publicitaire dans l'édition spéciale du bulletin L'Ornitaouais publié pour souligner le 20^e anniversaire de fondation du Club.

ACCEPTÉE.

CE-98-940*

**LÉGION ROYALE CANADIENNE –
ACHAT – COURONNE DE FLEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à la Légion royale canadienne, filiale Norris 227, une subvention de 200 \$ pour l'achat d'une couronne de fleurs pour le jour du Souvenir et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20685
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-98-941*

VERSEMENT – SUBVENTION –
CORPORATION TOURNOI DE HOCKEY
PEE-WEE DE GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à la Corporation Tournoi de hockey Pee-Wee de Gatineau inc., une aide financière de 300 \$, dans le cadre de l'organisation du gala qui aura lieu au club de golf Tecumseh, le samedi 7 novembre 1998, pour célébrer la 30^e édition de ce prestigieux tournoi.

Certificat de crédit disponible 20687
Poste budgétaire 02 05 11000 919

ADOPTÉE.

CE-98-942

DÉLÉGATION – GALA – TOURNOI DE
HOCKEY PEE-WEE DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De déléguer Son Honneur le maire, Simon Racine, Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Richard Canuel, Jean Deschênes, Jacques Forget, Berthe Miron, Richard Migneault, Richard Côté, Jean-Pierre Charrette et Yvon Boucher pour représenter la Ville de Gatineau au gala qui aura lieu le samedi 7 novembre 1998, au club de golf Tecumseh, pour célébrer la 30^e édition du tournoi de hockey Pee-Wee de Gatineau et de réserver à cette fin une somme de 300 \$ provenant du poste budgétaire 02 05 11000 312

Certificat de crédit disponible 20695

ADOPTÉE.

CE-98-943

VERSEMENT – SUBVENTION –
CORPORATION DE LA MAISON DE LA
CULTURE DE GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De reporter, à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité, le dossier relatif à l'attribution d'une subvention à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc. pour couvrir les frais de location du foyer, le mardi 8 septembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-944

**QUOTE-PART DE LA VILLE – BASSIN DE
RÉTENTION – LES GRANDS-RAVINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De reporter, à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du comité, l'étude du dossier relatif au remboursement de la quote-part de la Ville aux travaux d'aménagement du bassin de rétention construit dans Les Grands-Ravins.

Il est également résolu de mandater le directeur des services techniques pour produire, lors de l'étude de ce dossier les informations et documents suivants :

- La compagnie a-t-elle cédé l'ouvrage à la Ville?
- La compagnie a-t-elle cédé à la Ville les servitudes d'écoulement des eaux et d'entretien?
- Déposer le rapport d'acceptation provisoire des travaux par le bureau de consultants ayant effectué la surveillance des travaux.
- Un rapport sur les effets de l'écoulement des eaux sur les propriétés situées sur le côté ouest de la rue du Beaujolais et du côté est de la rue de Roussillon.

ADOPTÉE.

CE-98-945

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-946

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS - RECOMMANDATIONS -
ÉVALUATIONS RÉVISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note de service, du 29 septembre 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais, et des documents l'accompagnant, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEURS INSCRITES AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
7038-33-0931	360, boulevard Maloney Ouest	946 700 \$	840 000 \$
6838-33-0215	160, boulevard de l'Hôpital	6 581 300 \$	5 972 400 \$
7037-09-6685	266, avenue du Golf	3 142 000 \$	550 000 \$ du 97 01 01 au 97 04 30 1 500 000 \$ du 98 05 01 au 98 04 17 2 650 000 \$ du 98 04 18 au 99 12 31
7037-15-6334	418, avenue du Golf	2 240 000 \$	1 000 000 \$

Cette note de service et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-946 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-947

**AFFICHAGE - POSTE DE PRÉPOSÉ AU
QUARTIER-MAÎTRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste de préposé au quartier-maître, au Service de la sécurité publique, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-948

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**RICHARD CANUEL
VICE-PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 7 octobre 1998, à 8 h 33, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Marcel Roy, François Bélanger, Frédérick Tremblay, Pierre Bertrand, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Bernard Ladouceur, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes et Jean-Pierre Charette

Claude Nadon, entraîneur de l'équipe de balles du Syndicat des cols bleus de Gatineau, a présenté à Son Honneur le maire une plaque de remerciements

pour la contribution de la Ville de Gatineau au tournoi intermunicipal de balles qui a eu lieu à Répentigny, du 5 au 7 juin 1998 et dont les profits ont été versés à l'organisme Enfants soleil.

CE-98-949

**HYDRO-QUÉBEC - RACCORDEMENT -
ÉCLAIRAGE - DIVERSES RUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De demander à la société Hydro-Québec de raccorder à son réseau électrique les appareils d'éclairage installés sur les rues mentionnées ci-dessous, conformément au projet d'éclairage portant les numéros de dossiers 100-262 et 368-003 émis au mois de mai 1998, par la firme d'experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc., à savoir :

- Rue de l'Oasis 6 unités d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue du Vieux-Port 2 unités d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue Parisien 10 unités d'éclairage de 190 watts et 2 unités d'éclairage de 130 watts incluant les ballasts
- Rue du Phare 1 unité d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue du Voilier 1 unité d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue Victor-Hugo 2 unités d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue Davidson Ouest 1 unité d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue Louis-Fréchette 2 unités d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue Gabrielle-Roy 3 unités d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast
- Rue Lauzon 1 unité d'éclairage de 190 watts, incluant le ballast

ADOPTÉE.

CE-98-950

**MANDAT – EXPERTS-CONSEILS –
TRAVAUX - CENTRE COMMUNAUTAIRE
DES AÎNÉS DE GATINEAU INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des services techniques à retenir les services du bureau des experts-conseils R. Desmarais et associés inc. pour préparer le cahier des charges et les plans nécessaires à la réfection de la partie existante du Centre communautaire des aînés de Gatineau inc., situé au 89, rue Maple, Gatineau et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 5 000 \$ taxes en sus.

D'habiliter le trésorier à effectuer le virement budgétaire requis pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE.

CE-98-951

**SERVICE DE PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 1997**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du rapport annuel 1997 des activités du Service de protection contre l'incendie, au Service de la sécurité publique, préparé par le directeur adjoint-incendie, le 28 septembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-951 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-952

DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisation de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-952 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 21 septembre 1998;
- b) listes des commandes entrées du 9 au 21 septembre 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 9 au 21 septembre 1998;
- d) journaux des divergences du 9 au 21 septembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-953

**COMPTES RENDUS – VÉRIFICATION –
COMPTES PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt des comptes rendus des réunions relatives à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif, les 2 et 16 septembre 1998 et conservés au dossier numéro CE-98-953 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-954

**ACQUISITION – IMPRIMANTE ET
SERVEUR D'IMPRIMANTE – SERVICE DE
L'INFORMATIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, pour le Service de l'informatique, au prix de 8 161 \$ taxes incluses, une imprimante lourde de marque Tally Mannesman et un serveur d'imprimante pour l'impression des rapports sur papier continu.

D'emprunter du fonds de roulement, pour l'achat de cette imprimante et de ce serveur, une somme de 8 161 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Certificat de crédit disponible 18915

ADOPTÉE.

CE-98-955

**VENTE – VÉHICULE – CORPORATION
DE LA MAISON DE LA CULTURE DE
GATINEAU INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. De vendre à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau, au prix de 4 000 \$, un véhicule Taurus de marque Ford, modèle 1992, numéro de série 1FACP5046NA233574 et portant le numéro d'inventaire 105X558.
2. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à intégrer à la vente à l'encan le camion d'une demi-tonne de marque Chevrolet, modèle 1987, numéro de série 1GCER14H4HF407541, portant le numéro d'inventaire 130X041 et propriété de la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc.

Il est entendu que les frais inhérents à l'opération et aux enregistrements du véhicule mentionné à l'article 1 seront assumés par la Corporation.

ADOPTÉE.

CE-98-956

DÉSIGNATION – NOM DE RUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De désigner les rues formées des lots non officiels mentionnés ci-dessous, par le nom apparaissant en regard de chacune d'elles, à savoir :

<u>NUMÉRO DE LOT</u>	<u>CANTON</u>	<u>NOM DE RUE</u>
9A-42 et 9A-43, rang 2	Templeton	rue du Bosquet
9A-41, rang 2	Templeton	rue des Feuillus
9A-40, rang 2	Templeton	rue de la Clairière

ADOPTÉE.

CE-98-957

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 30 septembre 1998, à 8 h 30.

ADOPTÉE.

CE-98-958*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 993-98 – ABRO-
GATION – DIVERS RÈGLEMENTS GÉNÉ-
RAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 993-98 visant à abroger les règlements suivants :

- Règlement numéro 4-75 : délimiter le territoire de la ville de Gatineau en secteurs urbains, semi-urbains et ruraux;
- Règlement numéro 6-75 : assujettissant les immeubles des commissions scolaires à une compensation pour certains services;
- Règlement numéro 9-75 : concernant l'imposition et la perception de la taxe d'amusement;
- Règlement numéro 78-76 : imposant à tout propriétaire ou occupant d'une roulotte ou d'une maison mobile un permis ainsi qu'une compensation pour les services fournis par la municipalité;
- Règlement numéro 86-77 : concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières;
- Règlement numéro 258-83 : concernant les intérêts sur les taxes impayées à leur échéance;
- Règlement numéro 313-84 : définissant les limites de la zone commerciale du secteur de la rue Notre-Dame;
- Règlement numéro 529-89 : établissant le tarif des honoraires judiciaires de la cour municipale de la ville de Gatineau;

- Règlement numéro 855-94 : décrétant l'imposition et le prélèvement de la taxe d'affaires.

ADOPTÉE.

CE-98-959

RÈGLEMENT HORS COUR - POURSUITE
- LA SÉCURITÉ NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De régler hors cour la poursuite intentée contre la Ville de Gatineau par La Sécurité Nationale compagnie d'assurance et autres, devant la Cour du Québec du district judiciaire de Hull, sous le numéro 550-02-053786-971 et concernant des dommages causés aux propriétés des personnes mentionnées ci-dessous à la suite de refoulements d'égout survenus le 8 août 1996, à savoir :

Francis Despax, 80B, rue Du Barry, Gatineau
RC-96-08-233

Guylaine Lebreux, 7, rue Bocage, Gatineau
RC-96-08-424

Gilbert Rémillard et France Jacovella, 45, rue Bocage, Gatineau
RC-96-08-573

André Villeneuve, 80C, rue Du Barry, Gatineau
RC-96-08-688

Il est également résolu d'habiliter le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 28 020,97 \$ en capital, intérêts et frais, pour le règlement complet et final de cette poursuite et représentant 50 % du montant réclamé initialement.

Certificat de crédit disponible 19594
Poste budgétaire 05 26 220

ADOPTÉE.

CE-98-960

**RECOMMANDATION NÉGATIVE –
DOSSIER COMPAGNIE 102662 CANADA
INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De refuser la demande présentée par la compagnie 102662 Canada inc. et autres le 1^{er} avril 1998, concernant le remboursement de divers montants d'intérêts, et ce, comme mentionné au compte rendu de la réunion du 8 septembre 1998, du groupe de travail sur les réclamations et de mandater la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, pour informer la requérante de cette décision.

ADOPTÉE.

CE-98-961

**CONGÉ AUTOFINANCÉ – EMPLOYÉ
NUMÉRO 568**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder à l'employé numéro 568, des Services financiers, un congé autofinancé pour la période du 3 décembre 2001 au 2 juin 2002 et d'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat préparé à cette fin par la conseillère en ressources humaines, le 29 septembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-961 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-962

**COTISATION - RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES
VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De ne pas renouveler l'adhésion de la Ville de Gatineau au Réseau québécois des villes et villages en santé et de refuser de payer la cotisation 1998 s'élevant à 300 \$.

ADOPTÉE.

CE-98-963

ACHAT – COURONNE DE FLEURS –
LÉGION ROYALE CANADIENNE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à l'achat d'une couronne de fleurs pour la filiale 58 de la Légion royale canadienne, puisque le conseil a déjà statué sur cette demande.

ADOPTÉE.

CE-98-964

DÉLÉGATION – VILLE DE BURNABY

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De désigner Son Honneur le maire, Richard Côté et Yvon Boucher pour participer à la délégation de la Ville de Gatineau qui se rendra à Burnaby, en Colombie-Britannique, dans le cadre du jumelage des deux villes, réalisé en vertu du programme de partenariat de dirigeants communautaires géré par la Fédération canadienne des municipalités.

De réserver à cette fin une somme de 1 500 \$ et d'autoriser le trésorier à rembourser aux membres du conseil précités leurs dépenses, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

D'accepter le virement budgétaire numéro 259-98 et d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 259-98

02 05 11015 Jumelage – Gatineau - Burbaby

319 Frais de déplacement 1 500 \$

01 11 000 Taxes générales 1 500 \$

ADOPTÉE.

CE-98-965*

VERSEMENT – SUBVENTION –
CORPORATION DE LA MAISON DE LA
CULTURE DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau inc., une subvention de 480 \$ pour payer les frais de location du foyer le mardi 8 septembre 1998 et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière sur présentation d'une réquisition de paiement par la Direction générale.

Certificat de crédit disponible 20694
Poste budgétaire 02 40 19000 919

ADOPTÉE.

CE-98-966

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 10 h 5 à la reprise des délibérations de la séance suspendue, les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-967

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance et décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-968

**RÉCLAMATION INTERNE – VOL
D'OUTILS DE MÉCANICIEN**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du rapport du 16 septembre 1998, rédigé par le responsable des ateliers mécaniques, aux Services techniques et concernant le remplacement d'outils de mécanicien; ce rapport est conservé au dossier numéro CE-98-968 des archives municipales.

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à remplacer les outils réclamés et d'accorder à cette fin une somme de 1 760 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 19077
Poste budgétaire 05 26410

ADOPTÉE.

CE-98-969

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
CONSTRUCTION – BASSIN DE
DÉCANTATION – SITE DE DÉPÔT À
NEIGE GRÉBER**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 48 195,49 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux dessins ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Les constructions BGP (3188035 Canada inc.), ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour effectuer des travaux de construction d'un bassin de décantation au site de dépôt à neige Gréber en conformité avec les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les dessins mentionnés ci-dessous préparés par Fondex Outaouais, à savoir :

Dessin numéro

Préparé

Révisé le

H-F173-1

Juillet 1998

6 août 1998
24 août 1998

<u>Dessin numéro</u>	<u>Préparé</u>	<u>Révisé le</u>
H-F173-2	Juillet 1998	6 août 1998 24 août 1998
H-F173-3	Juillet 1998	6 août 1998 23 août 1998
H-F173-4	Juillet 1998	6 août 1998 24 août 1998

La soumission de la compagnie les constructions BGP (3188035 Canada inc.) et les plans précités sont conservés au dossier numéro CE-98-969 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19680
Règlement numéro 872-95

ADOPTÉE.

CE-98-970

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 14 octobre 1998, à 8 h 32, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, André Côté, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Marc Voyer, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-98-971*

RÈGLEMENT NUMÉRO 550-57-98 –
LIMITE DE POIDS – VÉHICULES
ROUTIERS – PONT – RIVIÈRE BLANCHE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 550-57-98 ayant pour but de fixer à 28 tonnes le poids maximal d'un véhicule routier d'une seule unité et à 42 tonnes celui d'un ensemble de véhicules routiers pouvant circuler sur le pont enjambant la rivière Blanche sur le chemin Dufresne.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : RICHARD CANUEL
JEAN RENÉ MONETTE

A VOTÉ CONTRE : YVON BOUCHER

EN FAVEUR : 2 **CONTRE :** 1

ADOPTÉE.

CE-98-972*

RÈGLEMENT NUMÉRO 550-58-98 –
POIDS DES VÉHICULES ROUTIERS –
PONT – RUISSEAU KNOTTY

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 550-58-98 ayant pour but d'abroger à toute fin que de droit le règlement numéro 550-24-93 limitant à 24 tonnes le poids maximal des véhicules routiers pouvant circuler sur le pont enjambant le ruisseau Knotty sur le chemin du Sixième-Rang.

ADOPTÉE.

CE-98-973

SYSTÈME DE CHAUFFAGE – ARÉNA
CAMPEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 29 septembre 1998, du directeur des services techniques, concernant le retour sur l'investissement pour la transformation au gaz naturel du système de chauffage à l'aréna Campeau; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-973 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-974

CONSENTEMENT – SERVITUDE – BELL
CANADA – LOT 1105555

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De consentir à la compagnie Bell Canada, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie du lot 1105555, au cadastre du Québec, décrite à la description technique préparée par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 2 septembre 1998, sous la minute numéro 5250-F de son répertoire.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le projet de contrat portant le numéro 98P0138/03/65/001.d, préparé par M^e Mario Patry, notaire et conservé au dossier numéro CE-98-974 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-975

CONSENTEMENT – SERVITUDE – LOT
20 C – RANG 4 – CANTON DE
TEMPLETON

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De consentir à la compagnie Bell Canada, au prix de 1 \$, une servitude permanente sur la partie du lot 20C, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique préparée par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 16 septembre 1998, sous la minute numéro 5267-F de son répertoire.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le projet de contrat portant le numéro 98p0138/03/79/001.d, préparé par M^e Mario Patry, notaire et conservé au dossier numéro CE-98-975 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-976

DEMANDE D'APPROBATION – PLANS –
ZONE BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le consortium Boileau et associés/Les Consultants de l'Outaouais à présenter pour approbation, à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et cahiers des charges se rapportant à l'installation de conduites d'égouts domestiques dans la zone blanche de l'est.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D’accepter le projet d’émission d’obligations de 5 000 000 \$, datée du 8 décembre 1998, plus amplement détaillé aux annexes 1 et 2 jointes à la note, du 7 octobre 1998, du chef comptable, aux Services financiers et conservées au dossier numéro CE-98-977 des archives municipales.

D’autoriser le trésorier à entreprendre les procédures nécessaires pour réaliser cette émission d’obligations à la date susmentionnée.

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE la Communauté urbaine de l’Outaouais et les villes membres de cette dernière désirent procéder à une demande commune d’appel d’offres public relativement à un centre de service régional d’hébergement de services et de contenus internet;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 83.7 de sa Loi, la Communauté urbaine de l’Outaouais peut procéder à une demande commune d’appel d’offres public pour l’adjudication d’un contrat d’assurance ou d’un contrat de fourniture de matériel ou de matériaux ou de fourniture de services autres que des services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs des services informatiques présents à la réunion, du 16 juin 1998, recommandent de procéder à une demande commune d’appel d’offres public, relativement à l’adjudication d’un contrat pour un centre de service régional d’hébergement de services et de contenus internet;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de mandater la Communauté urbaine de l’Outaouais pour procéder à une demande commune d’appel d’offres public, relativement à l’adjudication d’un contrat d’un centre de service régional d’hébergement de services et de contenus internet, pour et au nom de la Communauté urbaine de l’Outaouais et des villes membres.

Il est entendu que la Ville de Gatineau se réserve le droit de se retirer de l'adjudication du contrat si les prix soumis s'avèrent plus élevés que prévu.

ADOPTÉE.

CE-98-979

ACHAT – PUBLICITÉ – BULLETIN
L'ORNITAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des communications à publier un texte d'une demi-page dans l'édition spéciale du bulletin L'Ornitaouais marquant le vingtième anniversaire de fondation du Club des ornithologues de l'Outaouais et d'attribuer à cette fin une somme de 250 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 65 71000 341.

Certificat de crédit disponible 18122

ADOPTÉE.

CE-98-980

VIREMENT BUDGÉTAIRE – CAMPAGNE
PUBLICITAIRE – TÉLÉPHONIE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 258-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 258-98

02 40 19040 Campagne – téléphonie

321 Frais de poste	1 500 \$
341 Journaux et revues	(8 789 \$)
342 Radio et télévision	14 421 \$
344 Frais d'impression	(3 663 \$)
419 Services professionnels	9 546 \$

01 11 000 Taxes générales 13 015 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

D'autoriser Le groupe de communications marketing Publicom inc. à effectuer le placement média relié à la campagne publicitaire de la téléphonie pour un montant de 21 394,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE.

CE-98-981

P.I.I.A. – RESTAURANT PATIO VIDAL –
411, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage du restaurant Patio Vidal et du poste d'essence situé au 411, boulevard Saint-René Est, Gatineau et se composant des documents mentionnés ci-dessous conservés au dossier numéro CE-98-981 des archives municipales, à savoir :

- Enseigne sur poteau – 411, boulevard Saint-René Est, Gatineau, préparé le 14 septembre 1998, par Pierre Drouin de la firme Les enseignes Mirage;
- Enseignes murales – 411, boulevard Saint-René Est, Gatineau, préparé le 14 septembre 1998, par Pierre Drouin de la firme Les enseignes Mirage.

ADOPTÉE.

CE-98-982

AUTORISATION – TRAVAUX – 113, RUE
POPLAR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Robert Gauthier, relativement au remplacement par des volets de bois blanc, selon les plans d'origine, ceux existants aux fenêtres des façades est et sud du bâtiment principal situé au 113, rue Poplar, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-983

AUTORISATION – TRAVAUX – 120, RUE
POPLAR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Diane Wickens, relativement au remplacement par des volets de bois blanc selon les plans d'origine, ceux existants aux fenêtres de la façade ouest, à la fenêtre du rez-de-chaussée de la façade sud et à la fenêtre de l'étage de la façade nord du bâtiment principal situé au 120, rue Poplar, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-984

**AUTORISATION – TRAVAUX – 11, RUE
CHAMPLAIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Stanley Moran, relativement à la démolition du garage et de la rallonge du côté sud, ainsi qu'à la rénovation des façades et au réaménagement de la cour latérale du bâtiment principal situé au 11, rue Champlain, Gatineau, le tout comme illustré aux plans mentionnés ci-dessous et conservés au dossier numéro CE-98-984 des archives municipales, à savoir :

- Rénovation intérieure et extérieure, 11, rue Champlain, Gatineau, propriétaire : Stanley Moran – plan de site portant le numéro de projet 98-029, feuillet A.1, préparé par la firme Innovations résidentielle et commerciale, au mois de septembre 1998 et révisé les 25 et 30 septembre 1998;
- Rénovation intérieure et extérieure, 11, rue Champlain, Gatineau, propriétaire : Stanley Moran – élévations extérieures (préliminaire), préparé au mois de septembre 1998, par la firme Innovations résidentielle et commerciale, sous le numéro de projet 98-029, feuillet A.2 et révisé les 16 et 30 septembre 1998

ADOPTÉE.

CE-98-985

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 7 octobre 1998, à 8 h 33.

ADOPTÉE.

CE-98-986*

RÈGLEMENT NUMÉRO 958-1-98 –
OUVERTURE DE CERTAINES RUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 958-1-98 décrétant l'ouverture des rues ou partie des rues Gabrielle-Roy, Lauzon, Parisien, du Phare, de Sainte-Maxime, de Pradet, de Saint-Auban, Victor-Hugo, de Roussillon, de Saumur, Lafrance, de Bordeaux, de la Colline, de la Plaine, de Chalifoux, de Belmont, des Boulonnais, des Palominos, Le Gallois, de l'Abbé-Mangin, Davidson Ouest, de la Gironde, de Pomerol, du Médoc, Nobert, de l'Oasis, du Désert et du Mirage ainsi qu'une partie de l'avenue du Cheval-Blanc.

ADOPTÉE.

CE-98-987

ACQUISITION – TERRAIN – 146, RUE
JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Rebecca Aird ou de ses ayants droit, au prix de 36 955,43 \$ et aux conditions énoncées à la promesse de vente signée le 5 octobre 1998, le lot 1512602, au cadastre du Québec, d'une superficie de 102,5 mètres carrés et montré au plan de propriété préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 1^{er} octobre 1998, sous le numéro 3123 de ses minutes, dossier 90-026; la promesse de vente est conservée au dossier numéro CE-98-987 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20235
Règlement numéro 985-98

ADOPTÉE.

CE-98-988

**ACQUISITION – TERRAINS – CHEMIN
BLANCHETTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir des propriétaires mentionnés ci-après ou de leurs ayants droit, au prix de 1 \$, en sus des dommages ou des conditions énoncées ci-dessous, les parties des lots 13A-15, 14A-24, 14A-25, 14A-26, 13A et 14A, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton et décrites aux descriptions techniques préparées par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous les numéros de minutes apparaissant ci-dessous, à savoir :

<u>NOM DU PROPRIÉTAIRE</u>	<u>NUMÉRO PARCELLE</u>	<u>CONDITION</u>	<u>NUMÉRO MINUTE</u>
Rita Desjardins	1 et 2	ponceau de 20 pieds de longueur et une barrière de 20 pieds	3101
Gilbert Parker	3	Deux ponceaux de 20 pieds de longueur et deux barrières de 20 pieds	3102
Michel Paquin	4	Ponceau de 20 pieds de longueur, installation de quatre bornes advenant la mise en vente du terrain avant le dépôt de la réforme cadastrale et la Ville produira un nouveau cadastre	3103
Maurice Gauthier	6	Domage – 150 \$	3104
Françoise Benoit	7	Deux ponceaux de 20 pieds de longueur	3109
Rhéal Philippe	8	Ponceau de 20 pieds de longueur	3105
Clermont Pelletier	9	Ponceau de 20 pieds de longueur, cinq bornes et un plan de piquetage	3108
Richard Wood Monique Madore	10	Deux ponceaux de 20 pieds de longueur	3106

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les actes d'achat en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20237

ADOPTÉE.

CE-98-989*

RECLASSEMENT – RESPONSABLES DE
SUCCURSALE – BIBLIOTHÈQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De recommander au conseil d'accepter le reclassement des postes numéros P-607, P-608, P-614 et P-1734 à la fonction de responsable de succursale I I et de verser à leur titulaire, rétroactivement au 20 septembre 1998, le salaire prévu pour cette fonction à la convention collective des employés de bibliothèque.

Certificat de crédit disponible 20181
Poste budgétaire 02 65 77010 137

ADOPTÉE.

CE-98-990

ENGAGEMENT – ISABEL LAVICTOIRE –
POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉVISEURE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Isabel Lavictoire, au poste de secrétaire-révisseure, au Service des communications, au salaire prévu à la classe I X, échelon 1, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel numéro 03579

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec, le Campus du Fort Saint-Jean et le Conseil pour la prévention et la gestion des sinistres et des crises travaillent à la mise sur pied d'un institut pour la prévention et la gestion des sinistres et des crises;

CONSIDÉRANT QUE la création de cet institut a pour but de favoriser l'enseignement et la recherche multidisciplinaires dans le domaine de la sécurité, de la gestion des crises et des mesures d'urgence en collaboration avec l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE cet institut aidera également à privilégier et à avantager les interactions avec les intervenants des domaines de la sécurité publique, de la prévention et de la gestion des sinistres et de crises;

CONSIDÉRANT QUE les participants et les participantes du Sommet sur la prévention et la gestion des sinistres tenu au Campus du Fort Saint-Jean ont reconnu le bien fondé et la pertinence du projet de développement d'un tel institut;

CONSIDÉRANT QUE ce projet viendra répondre à des besoins clairement identifiés par tous les intervenants dans le domaine de la prévention et de la gestion des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'un institut pour la prévention et la gestion des sinistres et des crises contribuera d'une façon significative à améliorer la qualité de vie des victimes de sinistres;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'appuyer le projet relatif à la création d'un institut pour la prévention et la gestion des sinistres et des crises, piloté par l'Université de Sherbrooke, le Campus du Fort Saint-Jean et le Conseil pour la prévention et la gestion des sinistres et des crises.

ADOPTÉE.

CE-98-992

FONDATION – CENTRE HOSPITALIER
DES VALLÉES DE L'OUTAOUAIS –
DÉGUSTATION D'HUÎTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour, pour informations supplémentaires, le dossier relatif à une délégation de la Ville de Gatineau à la dégustation d'huîtres qui aura lieu le 29 octobre 1998 et organisé par la Fondation du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais.

ADOPTÉE.

CE-98-993*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE
D'ENTRAIDE LA DESTINÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder au Centre d'entraide La Destinée une subvention de 250 \$ pour l'achat de 50 récipients pour la distribution de nourriture et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement; il est entendu que cette somme ne peut servir à l'achat des bacs de recyclage vendus par la Communauté urbaine de l'Outaouais.

Certificat de crédit disponible 18119
Poste budgétaire 02 70 92000 783

ADOPTÉE.

CE-98-994*

VERSEMENT – SUBVENTION – CENTRE
D'ANIMATION FAMILIALE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder au Centre d'animation familiale une subvention de 250 \$ pour permettre l'achat de 50 récipients pour la distribution de nourriture et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en seul versement; il est entendu que cette somme ne peut servir à l'achat des bacs de recyclage vendus par la Communauté urbaine de l'Outaouais.

Certificat de crédit disponible 18121
Poste budgétaire 02 70 92000 783

ADOPTÉE.

CE-98-995

DÉLÉGATION – CONSEIL D'INTERVEN-
TION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU
TRAVAIL DU QUÉBEC INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De déléguer Thérèse Cyr pour représenter la Ville de Gatineau à l'assemblée générale annuelle du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec inc. qui se tiendra les 5 et 6 novembre 1998, à l'Auberge Wandlyn de Montréal et de réserver à cette fin une somme de 400 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 319.

Il est également résolu d'habiliter le trésorier à lui rembourser les dépenses non couvertes durant ce déplacement par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec inc., et ce, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 20145

ADOPTÉE.

CE-98-996*

VERSEMENT – SUBVENTION –
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR
DE GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à l'Association de baseball amateur de Gatineau inc. une subvention de 113,70 \$, pour payer les frais d'appel de service d'un électricien dans le cadre de travaux d'éclairage effectués au parc Saint-René et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19190
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-98-997

SUBVENTION – CENTRE RÉGIONAL
D'ARCHIVES DE L'OUTAOUAIS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif au versement d'une subvention de 32 \$ au Centre régional d'archives de l'Outaouais.

ADOPTÉE.

CE-98-998

HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-999

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 9 h 10, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-1000

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-1001*

**SYNDICAT DES COLS BLANCS DE
GATINEAU – RÈGLEMENT – GRIEF**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De recommander au conseil d'autoriser le trésorier à verser à l'employé numéro 309, la somme de 10 684,89 \$ en dommages et intérêts, en vue du règlement complet et final du grief numéro F-06-95 du Syndicat des cols blancs de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-1002

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt du rapport du directeur de l'informatique concernant l'état d'avancement, au 7 octobre 1998, de l'implantation du nouveau système téléphonique; ce rapport est conservé au dossier numéro CE-98-1002 des archives municipales.

Il est également résolu d'abandonner la transmission de la liste des numéros de téléphone de la Ville avec chaque facture de droit de mutation.

ADOPTÉE.

*** Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence de la séance est assumée par Richard Canuel, vice-président.**

CE-98-1003

**DÉLÉGATION – RENCONTRE –
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA FAUNE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De déléguer Son Honneur le maire, Yvon Boucher et Jean-Pierre Charette pour rencontrer, à Montréal ou à Québec, le ministre de l'Environnement de la Faune du Québec concernant le dossier relatif à la réfection et à la pose d'un revêtement bitumineux entre le 1035 et le 1057, du boulevard Hurtubise, Gatineau.

De réserver à cette fin une somme de 1 500 \$ à même les attributions du poste budgétaire 02 05 11010 319 et d'autoriser le trésorier à leur rembourser leurs dépenses en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 18123

ADOPTÉE.

CE-98-1004

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE

GUY LACROIX
PRÉSIDENT

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 21 octobre 1998, à 8 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Mario Lebeau, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Michel Chevalier, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Anh Richez, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray, et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron, Richard Côté et Jean-Pierre Charette

CE-98-1005

**INSTALLATION - LUMINAIRES -
DIVERSES RUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser les Services techniques à installer, avec la société Hydro-Québec, dix unités d'éclairage sur diverses rues, comme montré aux croquis numéros 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 préparés par le responsable par intérim, de la Division édifices/électricité, aux Services techniques, le 6 octobre 1998 et plus amplement décrits au tableau préparé par ce dernier, le 13 octobre 1998; ces documents sont conservés au dossier numéro CE-98-1005 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19681
Poste budgétaire 02 50 34010 711

ADOPTÉE.

CE-98-1006

**ACCEPTATION - SOUMISSION - ÉGOUT
DOMESTIQUE GRAVITAIRE - RUE
OSTER**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 96 431,21 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie 2751313 Canada inc. Outabec Construction (1991) enr., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour installer une conduite d'égout domestique gravitaire sur la partie de la rue de Cannes, comprise entre la polyvalente de l'Érablière et la rue Oster en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans portant le numéro d'identification technique G98-029-01, feuillets 1 et 2 préparés par Boileau et associés inc., le 27 août 1998 et révisés le 10 septembre 1998.

Cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-98-1006 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19651
Règlement numéro 978-98

ADOPTÉE.

CE-98-1007

**DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES -
DÉPENSES (3511-04, 3511-05, 3511-
07 ET 3511-11)**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux des autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous et préparés par les Services financiers, à savoir :

a) liste des paiements reportés au 5 octobre 1998;

- b) listes des commandes entrées du 22 septembre au 5 octobre 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 22 septembre au 5 octobre 1998;
- d) journaux des divergences du 22 septembre au 5 octobre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-1008*

**DEMANDE D'EXEMPTION - APPEL
D'OFFRES – MISE À JOUR - LOGICIELS
DE GESTION DE COMMUNICATION ET
D'INFORMATIONS POLICIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire octroyer un contrat pour le soutien technique et la mise à jour des logiciels de gestion de communication et d'informations policières;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes stipule qu'un contrat de service de plus de 100 000 \$ ne peut être adjudiqué qu'après une demande de soumission par annonce dans un journal et dans un système électronique d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les derniers changements relatifs à l'adjudication des contrats municipaux ont été effectués dans le but de donner suite à certaines dispositions de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario prévoit que certains marchés sont exemptés de l'application du principe de non-discrimination réciproque et des procédures d'appel d'offres dans les situations de fournisseur unique, à savoir :

- les marchés assurant la compatibilité des équipements existants, la protection des droits exclusifs comme les droits d'auteurs, les brevets ou les licences exclusives, l'entretien ou la réparation d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le manufacturier ou son représentant.
- lorsque l'exécution des travaux par un entrepreneur autre que celui qui a effectué les travaux originaux risquerait d'annuler les garanties détenues.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Versaterm Systems une division de Fedcan Ltd a développé les logiciels de gestion de communication et d'informations policières et qu'elle en détient les droits d'auteurs;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué au mois de mars 1998 et que seule la compagnie Versaterm Systems a répondu à cet appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE

APPUYÉ PAR YVON BOUCHER

et résolu sur recommandation du directeur général :

De recommander au conseil de demander au ministre des Affaires municipales d'autoriser la Ville de Gatineau à octroyer un contrat à la firme Versaterm Systems, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, pour le soutien technique et la mise à jour des logiciels de gestion des communications et d'informations policières sans utiliser le processus de soumission.

ADOPTÉE.

CE-98-1009

**ACCEPTATION - SOUMISSION REM-
PLACEMENT - PONT - CHEMIN DU
SIXIÈME-RANG**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 142 333, 20 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et aux plans ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie 2751313 Canada inc. Outabec Construction (1991) enr., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour remplacer le pont acier-bois situé sur le chemin du Sixième-Rang par un tuyau de tôle ondulée en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans mentionnés ci-dessous préparés par le ministère des Transports du Québec, à savoir :

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillelet numéro</u>	<u>Préparé le</u>
CH-6672-9716	1 de 5	20 mars 1998
CH-6672-9716	2 de 5	
6672-98-9208	3 de 5	
CH-6672-9716	4 de 5	9 février 1998
CH-6672-9716	5 de 5	

Cette soumission et les plans précités sont conservés au dossier numéro CE-98-1009 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19683
Poste budgétaire 02 50 32400 711

ADOPTÉE.

CE-98-1010*

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
BOUCLAGE D'AQUEDUC – RUE RIVIERA
ET AUTRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 167 524,71 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie Les constructions CJRB inc., ayant son établissement de commerce à Montréal, Québec, pour effectuer des travaux de bouclage de conduites d'aqueduc sur les rues Riviera et Charles ainsi que sur le boulevard Hurtubise en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon les plans mentionnés ci-dessous préparés par les Services techniques, au mois de septembre 1998, à savoir :

<u>Plan numéro</u>	<u>Feuillet numéro</u>
G98-031-01	1 de 1
G98-033-01	1 de 3
G98-033-01	2 de 3
G98-033-01	3 de 3

De décréter que la Ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité pour le paiement des travaux de bouclage des conduites d'aqueduc entre la rue Charles et le boulevard Maloney Est, à moins de l'entrée en vigueur du règlement numéro 963-1-98.

Il est entendu que l'entrée en vigueur de la présente résolution et par conséquent l'exécution des travaux sont conditionnelles à l'acceptation des susdits plans par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Certificat de crédit disponible 19685
Règlements numéros 963-97 et 963-1-98

ADOPTÉE.

CE-98-1011*

**MODIFICATION – PROTOCOLE
D'ENTENTE – PRÊT D'ÉQUIPEMENTS –
CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE INC.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro C-95-06-385 adoptée le 20 juin 1995, un protocole d'entente est intervenu entre la Ville et le Centre d'entraide La Destinée inc. au sujet d'un prêt d'ameublement et d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide a formulé une nouvelle demande de prêt concernant les équipements et la table de conférence mentionnés ci-dessous;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De modifier l'article 1 du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et le Centre d'entraide La Destinée inc. afin d'y ajouter le prêt du micro-ordinateur portant le numéro d'identification 13088, de l'écran portant le numéro d'identification 17486, de la souris portant le numéro d'identification 16965 et de la table de conférence portant le numéro d'identification 4269.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le protocole d'entente modifié.

ADOPTÉE.

CE-98-1012

**TERRAINS DE BASEBALL – CATÉGORIE
NOVICE – PARC SANSCARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 13 octobre 1998, adressée à la directrice des loisirs et de la culture par le chef de division, concernant la demande de l'Association de baseball amateur de Gatineau inc. pour l'aménagement de quatre terrains pour la catégorie novice au parc Sanscartier; cette note est conservée au dossier numéro CE-98-1012 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1013

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14
OCTOBRE 1998**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à l'acceptation du procès-verbal de la séance de ce comité tenue le 14 octobre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-1014*

MANDAT – CONSEILLER JURIDIQUE –
EXPROPRIATION - SERVITUDES – ZONE
BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de retenir les services de la firme Letellier et associés pour entreprendre les procédures d'expropriation en vue d'acquérir des servitudes sur les parties des lots 13B, 13D, 13C-1-53, 14A-10, 219, 220-38, 221 et 222, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, pour permettre la réalisation des travaux prévus au règlement numéro 971-97 et d'attribuer à l'exécution de ce mandat une somme de 15 000 \$.

Certificat de crédit disponible 20511
Règlement numéro 971-97

ADOPTÉE.

CE-98-1015

ACQUISITION - TERRAINS – CHEMIN DU
BARRAGE

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques ont exécuté des travaux de construction de fossés, d'installation de ponceaux et de clôtures et d'empierrement de la chaussée sur une partie du chemin du Barrage, il devient nécessaire d'acquérir les parcelles de terrains mentionnés ci-dessous;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Ian Fallet et de Robert Townsend ou de leurs ayants droit, au prix de 1\$ et à la condition que l'acte notarié soit rédigé en anglais, les parties des lots 14B-3 et 14C-3, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton et décrites à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 9 octobre 1997, sous le numéro 3023 de ses minutes, dossier 97-010.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20514

ADOPTÉE.

CE-98-1016

ACQUISITION - TERRAIN - GEORGES
BOKOVOY

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Georges Bokovoy ou de ses ayants droit, au prix de 1\$ et aux conditions énoncées à la promesse de vente signée le 1^{er} octobre 1998, la partie du lot 22A-1, du rang 5, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 128,9 mètres carrés et décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 10 septembre 1998, sous le numéro 3107 de ses minutes, dossier 97-020; la promesse de vente est conservée au dossier numéro CE-98-1016 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20512

ADOPTÉE.

CE-98-1017

ENGAGEMENT - COMMIS-DACTYLO –
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Brigitte Dubé, au poste de commis-dactylo II, au Service de la sécurité publique, au salaire prévu à la classe III, échelon 6, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 01529
Poste budgétaire 02 45 21310 112

ADOPTÉE.

CE-98-1018

AFFICHAGE - POSTE D'OPÉRATEUR –
SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste d'opérateur B, aux Services techniques, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-1019

**AFFICHAGE - POSTE D'AGENT DE
RELATIONS PUBLIQUES – SERVICE DES
COMMUNICATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste d'agent de relations publiques, aux Service des communications, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-1020*

**VERSEMENT – SUBVENTION - RÉSEAU
DES FEMMES D'AFFAIRES ET
PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder au Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais une subvention de 250 \$ pour l'achat d'une table identifiée à la Ville de Gatineau, dans le cadre de leur encan silencieux annuel qui aura lieu au Château Cartier à Aylmer, le mercredi 18 novembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-1021*

**VERSEMENT - SUBVENTION - LA
COOPÉRATIVE D'HABITATION CÔTÉ-
VILLE (3540-01)**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une subvention de 450 \$ à la Coopérative d'habitation Côté-Ville et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20146
Poste budgétaire 02 70 92000 789

ADOPTÉE.

CE-98-1022

DÉLÉGATION - MONTRÉAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De déléguer Son Honneur le maire et Yvon Boucher pour assister au lancement du livre « Les 7 étapes du succès de la revitalisation des centres-villes » écrit par Mario Lebeau, directeur du commissariat au développement économique et de réserver à cette fin une somme de 350 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11010 319.

D'autoriser le trésorier à leur rembourser leurs dépenses en conformité avec les dispositions du règlement numéro 188-79.

ADOPTÉE.

CE-98-1023

**VIREMENT BUDGÉTAIRE - DÉLÉGATION
- MAROC**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 261-98 ayant pour but d'affecter une somme de 3 000 \$ pour payer les dépenses reliées à la délégation de la Ville de Berrechid, du Maroc et d'habiliter le trésorier à effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 261-98

01 11 000 Taxes générales

3 000 \$

02 05 11025 Délégation Maroc

312 Frais de représentation

3 000 \$

ADOPTÉE.

CE-98-1024

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu:

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

* **À 9 h 28, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-1025

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu:

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-1026*

**HONORAIRES PROFESSIONNELS –
EXPROPRIATION – BOULEVARD LA
VÉRENDRYE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro C-98-334, le conseil a mandaté la firme Letellier et associés pour entreprendre les procédures d'expropriation concernant l'acquisition du tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, une somme de 20 000 \$ fut réservée pour payer leurs frais et honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire de majorer le mandat d'une somme additionnelle de 12 000 \$ pour permettre le parachèvement de ce dossier qui s'est terminé par une entente hors cour.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de modifier la résolution numéro C-98-334, adoptée le 22 juin 1998, dans le but de majorer de 12 000 \$ les honoraires professionnels accordés à la firme Letellier et associés.

Certificat de crédit disponible 20513
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

CE-98-1027

ACQUISITION - SURLARGEUR -
BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST -
INTERSECTION BOULEVARD LABROSSE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter en principe d'acquérir, au prix de 120 000 \$, incluant les frais et les dommages des lots mentionnées ci-dessous, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton et situées en bordure du boulevard La Vérendrye Est, à la hauteur du boulevard Labrosse, à savoir :

<u>Lot</u>	<u>Superficie</u>
17A-896	605,9 mètres carrés
17A-897	373,4 mètres carrés
17A-898	3 535,0 mètres carrés

De mandater la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, pour préparer la promesse de vente requise à cette fin et devant comprendre les points suivants :

- signature de l'acte notarié au plus tard le 1^{er} avril 2000;
- taux d'intérêt moyen à compter de la signature de la promesse de vente.

ADOPTÉE.

* Son Honneur le maire quitte la séance et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.

CE-98-1028

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 4 novembre 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Jacques Lafleur, Michel Chevalier, François Bélanger, Marc Dumouchel, Pierre Bertrand, John Janusz, Lynda Gariépy, Jean-Charles Beaudry, André Côté, Nathalie Héту, Jean Boileau, Normand Thibault, Marc Pageau, Marc Voyer, Jean Gervais, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes Berthe Miron, et Jean-Pierre Charette

INVITÉS : Éric Moisan et Richard Roberge, Hydro-Québec

<u>CE-98-1045</u>	TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES	-
	CONSTRUCTION - BOULEVARD LA	
	VÉRENDRYE OUEST	-
	PAIEMENT/GUINDON	

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés par la compagnie Constructions Deschênes Québec ltée dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-98-895 et qui sont plus amplement décrits dans la note du 19 octobre 1998, du responsable planification et conception aux Services techniques et conservée au dossier numéro CE-98-1045 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser la somme de 87 500 \$ à la firme susmentionnée sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 18427
Règlement numéro 970-97

ADOPTÉE.

CE-98-1046

**VIREMENT BUDGÉTAIRE – TRAVAUX
DE STABILISATION – RUE DES
BOULEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 263-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 263-98

02 50 75100 Parcs et espaces verts – entretien général

714 Immobilisation – Parc et terrain de jeu 9 900 \$

02 50 43005 Travaux d'aqueduc

712 Immobilisation – Travaux d'aqueduc et d'égout (9 900 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-1047

**DÉPÔT – JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisation de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-1047 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 19 octobre 1998;
- b) listes des commandes entrées du 6 au 19 octobre 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 6 au 19 octobre 1998;
- d) journaux des divergences du 6 au 19 octobre 1998.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE****et résolu sur recommandation du directeur général :**

De proposer au conseil d'ordonner la fermeture des règlements mentionnés ci-dessous en ce qui concerne les dépenses et les travaux qui y sont décrétés et d'autoriser le trésorier à transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales, le tout accompagné des documents s'y rattachant, à savoir :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
974-98	Acquisition - surlargeur - montée- Païement	258 000 \$
950-97	Réfection - réseau d'égout sanitaire	230 000 \$
910-96	Amélioration - réseau d'égout sanitaire	343 390 \$
890-95 890-1-97	Acquisition - terrain près des ateliers municipaux	264 000 \$
862-94	Asphaltage - prolongement – rue de Rouville	225 000 \$
847-94	Feux de circulation, trottoirs et voie de virage	250 000 \$
829-94	Aménagement - parcs	612 630 \$
807-93	Conversion du réseau d'éclairage public au sodium	800 000 \$
791-93	Asphaltage - boulevard Saint-René Ouest	50 000 \$
674-91 674-2-92	Acquisition - logiciel de géomatique et équipements informatiques	226 000 \$
469-87 469-1-93	Prolongement - sous-collecteur ouest - rue de Morency	94 000 \$
408-86 408-1-86 408-2-92	Asphaltage – boulevard de la Gappe - de l'Hôpital/de la Cité	2 079 000 \$

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de réduire, des emprunts décrétés par les règlements mentionnés ci-dessous, les montants inscrits en regard de chacun d'eux et d'autoriser le trésorier à transmettre cette résolution et les documents s'y rattachant au ministère des Affaires municipales, à savoir :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>EMPRUNT AUTORISÉ À ANNULER</u>
974-98	8 000 \$
950-97	50 879 \$
910-96	38 390 \$
890-95	5 000 \$
862-94	27 000 \$
847-94	5 000 \$
829-94	90 780 \$
807-93	452 500 \$
791-93	16 500 \$
674-91	3 500 \$
469-87	94 000 \$
408-86	<u>66 400 \$</u>
TOTAL	857 949 \$

ADOPTÉE.

CE-98-1050*

**COÛTS NON FINANCÉS – DIVERS
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires pour rembourser, à même le fonds d'administration budgétaire, un montant total de 11 489,17 \$ pour couvrir le financement permanent des dépenses non financées à même les règlements mentionnés ci-dessous et pour le montant inscrit en regard de chacun d'eux, à savoir :

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>DÉPENSE NON FINANCÉ</u>
974-98	52,74 \$
950-97	35,73 \$
910-96	111,99 \$
890-95	2 205,56 \$
877-95	2 199,10 \$
862-94	2 626,81 \$
847-94	658,64 \$
807-93	164,13 \$
791-93	447,18 \$
674-91	2 235,64 \$
469-87	480,32 \$
408-86	271,33 \$

ADOPTÉE.

- **Son Honneur le maire quitte la séance et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.**

CE-98-1051*

ACCEPTATION - PROPOSITION -
ASSURANCES RESPONSABILITÉS
EXCÉDENTAIRES - AUTOMOBILE ET
ACCIDENT

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

- 1°. D'accepter de reconduire le contrat d'assurance adjudgé à la compagnie CAM-Q/BFL Holdings concernant les couvertures d'assurances en responsabilité civile excédentaire, responsabilité municipale excédentaire, automobiles des propriétaires et accidents des brigadiers scolaires, pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2000 à 0 :01 heure, selon les prix indiqués en regard de chacune des catégories suivantes :

<u>CATÉGORIE</u>	<u>PRIME</u>
A) Assurance responsabilité civile excédentaire (incluant le refoulement des égouts et des eaux de surface)	55 000 \$

Rétention : 1 000 000 \$
Limite : 15 000 000 \$

B) Responsabilité d'administration municipale excédentaire Rétention : 1 000 000 \$ Limite : 5 000 000 \$	16 596 \$
C) Automobile des propriétaires Limite : 1 000 000 \$	47 863 \$
D) Accident des brigadiers scolaires Limite : 20 000 \$	450 \$
Taxes	<u>8 877 \$</u>
TOTAL	128 786 \$

2°.- D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les contrats en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

3°.- De puiser les sommes requises pour le paiement des primes d'assurances responsabilité civile excédentaire et municipale à même le fonds d'auto-assurance.

4°.- D'inscrire les fonds requis au paiement des primes d'assurance automobile et d'accident des brigadiers scolaires au budget d'opérations de la ville de l'année 1999.

ADOPTÉE.

CE-98-1052*

ACCEPTATION - PROPOSITION -
ASSURANCES DES BIENS, BRIS DES
MACHINES ET DÉLITS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter de reconduire le contrat d'assurance adjugé à la firme Pratte-Morrissette inc., concernant les couvertures d'assurances des biens, bris des machines et délits, pour l'année 1999 selon le prix indiqué en regard de chacune des garanties suivantes :

<u>GARANTIE</u>	<u>PRIME</u>
A) Biens Bâtiments et contenu Franchise de 10 000 \$	29 543 \$

B) Matériel informatique Franchise de 2 500 \$	3 656 \$
C) Équipement d'entrepreneur Franchise de 2 500 \$	3 942 \$
D) Documents de valeur Franchise de 1 000 \$	375 \$
E) Frais supplémentaires	1 600 \$
F) Matériel assuré spécifiquement Franchise de 10 000 \$	2 486 \$
G) Interruption des affaires Franchise de 1 000 \$	258 \$
H) Revenus locatifs Franchise de 1 000 \$	323 \$
I) Biens en exposition Franchise de 1 000 \$	113 \$
J) Frais d'expertise	Inclus dans les primes
K) Oeuvres d'art Franchise de 1 000 \$	124 \$
L) Ponts Franchise de 25 000 \$	816 \$
M) Outils de mécanicien Franchise de 2 500 \$	329 \$
N) Tremblements de terre Franchise variable	1 279 \$
O) Inondations Franchise de 25 000 \$	1 280 \$
P) Bris des machines Limite de 5 000 000 \$ Franchise de 10 000 \$	2 425 \$
Q) Assurance dite de Fidélité Franchise de 1 000 \$	2 200 \$
Taxes	<u>4 567 \$</u>
TOTAL	55 316 \$

2. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer les contrats en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

3. D'inscrire les fonds requis au paiement des susdites primes au budget d'opérations de la ville de l'année 1999.

ADOPTÉE.

CE-98-1053

**ANNULATION – VIREMENT
BUDGÉTAIRE – TRAVAUX – CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE TOURAINE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-98-831, adoptée le 2 septembre 1998, et ayant pour objet d'accepter le virement budgétaire numéro 246-98 visant à attribuer des fonds supplémentaires à la réalisation des travaux d'agrandissement du Centre communautaire de Touraine.

ADOPTÉE.

CE-98-1054

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
STATIONNEMENT - PARC DE LA BAIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 256 407,98 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et au plan ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie 2751313 Canada inc. Outabec Construction (1991) enr., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour construire un terrain de stationnement au parc de la Baie en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon le plan numéro G98-009-01, feuillet 1 de 1, préparé par les Services techniques, au mois de juillet 1998; cette soumission et ce plan sont conservés au dossier numéro CE-98-1054 des archives municipales.

Il est entendu que l'entrée en vigueur de la présente résolution et par conséquent l'exécution des travaux sont conditionnelles à l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Certificat de crédit disponible 19689
Règlement numéro 985-98

ADOPTÉE.

CE-98-1055

ACCEPTATION - SOUMISSION -
SENTIERS - PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Pavage Gauvreau Ltée, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, pour l'élargissement et la construction de sentiers au parc de la Baie jusqu'à concurrence de 15 000 \$ et aux endroits montrés au plan C-98-35 préparé par les Services techniques, le 4 novembre 1998.

Certificat de crédit disponible 19690
Poste budgétaire 02 50 19030 714

ADOPTÉE.

CE-98-1056

COMPTES RENDUS - VÉRIFICATION -
COMPTES PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt des comptes rendus des réunions relatives à la vérification des comptes publics effectuée par les membres du comité exécutif les 30 septembre et 14 octobre 1998 et conservés au dossier CE-98-1056.

ADOPTÉE.

CE-98-1057

ACCEPTATION - PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 28 octobre 1998, à 8 h 45.

ADOPTÉE.

CE-98-1058*

VENTE - LOT 1619055 - CADASTRE DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De vendre à Guy Séguin ou à ses ayants droit, au prix de 1 400 \$, le lot 1619055, au cadastre du Québec, d'une superficie de 22,8 mètres carrés, montré au plan préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 31 août 1998, sous le numéro 3100 de ses minutes.

D'autoriser son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-1059*

VERSEMENT - SUBVENTION -
ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DU BOIS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accorder à l'Association canadienne de l'industrie du bois une subvention de 10 000 \$ représentant la contribution de la Ville de Gatineau à l'étude de marché visant l'établissement d'un centre de promotion et d'exposition des produits de la forêt; cette subvention est payable sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur du commissariat au développement économique.

D'accepter le virement budgétaire numéro 20-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 20-98

02 62 62000 - Développement économique

419	Services professionnels	(10 000 \$)
919	Subvention – autres	10 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

* Jean René Monette informe les membres du comité exécutif et l'assistance qu'il a quitté la salle lorsque le groupe de travail des réclamations a discuté du dossier RC-98-01-11 même s'il n'avait aucun intérêt financier.

CE-98-1060

DÉPÔT – COMPTE RENDU - GROUPE DE TRAVAIL DES RÉCLAMATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 20 octobre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-1060 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1061

PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations:

D'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes et la compagnie suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Nader Dormani, 6, rue de Castillou, Gatineau Avis de sinistre du 13 avril 1998	382,39 \$
2. Bernard Thivierge, 3, rue Ducerre, Gatineau Avis de sinistre du 13 avril 1998	454,78 \$
3. Denis Nadeau, 35, rue de Grenoble, Gatineau Avis de sinistre du 5 juin 1998	345,08 \$
4. Gilbert Lafleur, 48, rue de Nevers, Gatineau Avis de sinistre du 2 juin 1998	310,57 \$

- | | | |
|----|--|-------------|
| 5. | Luc Roy, 479, rue Prince-Albert, Ottawa
Avis de sinistre du 28 mai 1998 | 75,00 \$ |
| 6. | Huguette Sirard-Lacroix, 56, rue de Nice, Gatineau
Référence : Renaud, Préfontaine
Avis de sinistre du 19 mai 1998 | 2 000,00 \$ |

Certificat de crédit disponible 20244
Postes budgétaires 05 26 415 et 05 26 420.

ADOPTÉE.

CE-98-1062

AVIS DE SINISTRE –
RECOMMANDATIONS NÉGATIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes et les compagnies mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir:

1. Jacques Girard, 8, rue Desforges, Gatineau
Avis de sinistre du 16 avril 1998
2. Eric Bordeleau, 35, rue Beauchastel, Gatineau
Avis de sinistre du 5 mai 1998
3. General Accident
Référence : Normand Séguin et Sylvie Lefebvre, 13, rue de Drapeau, Gatineau
Avis de sinistre du 7 mai 1998
4. Luc Kelly, 5A, rue Saint-Arthur, Gatineau
Avis de sinistre du 8 juin 1998
5. Gisèle Plouffe, 553, rue Notre-Dame, Gatineau
Avis de sinistre du 14 janvier 1998
6. Nicole Normand, 465, rue Bigue, Gatineau
Avis de sinistre du 10 juin 1998
7. Grégoire Martineau, 39, rue Arcand, Buckingham
Avis de sinistre du 20 mai 1998
8. Jacques Gagnon et Lucie Desjardins, 83, rue des Flandres, Gatineau
Avis de sinistre du 10 septembre 1998

9. Gazifère inc., 71, rue Jean-Proulx, Hull
Avis de sinistre du 15 juin 1998

ADOPTÉE.

CE-98-1063

PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE - HYDRO-
QUEBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations:

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 321,91 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre soumis le 18 février 1998 par la société Hydro-Québec, 200, rue Jean-Proulx, Hull.

Il est également résolu de modifier la résolution numéro CE-98-911, adoptée le 23 septembre 1998, en y biffant la réclamation de la société Hydro-Québec, du 18 février 1998.

Certificat de crédit disponible 20243.
Poste budgétaire 05 26 425

ADOPTÉE.

CE-98-1064

PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE -
DOSSIER DANNY POIRIER

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations:

D'autoriser le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, une somme de 40,26 \$ en paiement complet et final de l'avis de sinistre soumis le 4 mai 1998 par Danny Poirier domicilié au 47, rue Le Baron, Gatineau et que les fonds nécessaires à cette fin soient puisés au poste budgétaire 05 26 315.

Certificat de crédit disponible 20246.

ADOPTÉE.

CE-98-1065*

VERSEMENT – SUBVENTION – CLUB
DES AÎNÉS DE SAINT-RENÉ INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder au Club des aînés de Saint-René inc. une subvention de 300 \$ pour l'organisation d'activités relatives aux quilles et d'autoriser le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 18124
Poste budgétaire 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-98-1066

DÉLÉGATION – COLLOQUE- MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'autoriser Jean Deschênes à assister à un colloque organisé par le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, intitulé « Innover ou disparaître : un choix pour l'avenir » qui aura lieu au Palais des congrès de Hull, le jeudi 26 novembre 1998 et de réserver à cette fin une somme maximale de 250 \$ pour couvrir ses frais d'inscription.

D'habiliter le trésorier à lui rembourser ses dépenses conformément aux dispositions du règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 18127
Poste budgétaire 02 05 11000 311

ADOPTÉE.

CE-98-1067

DÉLÉGATION – GALA DES GENS
D'AFFAIRES 1998

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser Son Honneur le maire et Yvon Boucher à assister au Gala des gens d'affaires 1998 organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais et qui se tiendra au Palais des congrès à Hull, le samedi 21 novembre 1998 et d'habiliter le trésorier à leur rembourser leurs dépenses conformément au règlement numéro 188-79.

Certificat de crédit disponible 20701
Poste budgétaire 02 05 11010 312

ADOPTÉE.

CE-98-1068

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

* À 9 h 18, à la reprise des délibérations la séance suspendue, les membres du comité présents au début de la séance forme toujours quorum et Son Honneur le maire assume la présidence de la séance.

CE-98-1069

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-1070*

HYDRO-QUÉBEC – ABATTEMENT
D'ARBRES – PROLONGEMENT
BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec, dans le cadre de son programme d'entretien des lignes électriques, a présenté une demande afin

de procéder à un abattage sélectif des arbres dangereux pour la sécurité du réseau de distribution électrique situé en bordure d'une bande boisée, propriété de la Ville et longeant le prolongement du boulevard La Vérendrye ouest, près des rues de Saint-Tropez et de Beauvallon;

CONSIDÉRANT QUE selon la société Hydro-Québec, certains arbres dans ce secteur sont malades et fragiles et le déboisement effectué pour la construction du prolongement du boulevard La Vérendrye fragilise davantage les arbres et qu'ils risquent de tomber sur les lignes de distribution électrique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec s'est prononcé à cet effet et ne s'oppose pas à cet abattage;

CONSIDÉRANT QU'une visite des lieux a été effectuée, avec des représentants d'Hydro-Québec, du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, du ministère des Transports du Québec, de la firme Boileau et associés experts-conseils inc. ainsi que des Services techniques de la Ville de Gatineau et où tous les intervenants s'accordent sur la nécessité de procéder à un abattage et à un émondage sélectifs de certains arbres pour assurer la sécurité de la ligne de distribution électrique;

CONSIDÉRANT QUE l'abattage et l'émondage proposés s'effectueront de façon sélective et que seuls les arbres dangereux seront abattus;

CONSIDÉRANT QUE ce comité juge impératif qu'Hydro-Québec assure la sécurité de ses installations et qu'il prenne les moyens qui s'imposent pour assurer la sécurité des lignes de distribution électrique;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'autoriser la société Hydro-Québec à procéder à l'abattage et à l'émondage sélectifs de certains arbres situés sur la propriété de la Ville de Gatineau en bordure du prolongement du boulevard La Vérendrye ouest, près des rues de Saint-Tropez et de Beauvallon.

ADOPTÉE.

CE-98-1071*

**HONORAIRES PROFESSIONNELS –
DESSERTÉ EN AQUEDUC – ZONE
BLANCHE DE L'EST**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro CE-98-492, ce comité a retenu les services du consortium Boileau et associés/Consultants de l'Outaouais, concernant les services professionnels d'ingénierie pour desservir en égout la zone blanche de l'est;

CONSIDÉRANT QU'à la demande des résidents du secteur, le conseil a adopté le règlement numéro 991-98 autorisant un emprunt de 4 636 600 \$ pour desservir en aqueduc la zone blanche de l'est;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec le mandat reçu, la Direction générale a négocié un contrat de service avec le consortium Boileau et associés /Consultants de l'Outaouais, concernant la construction d'un réseau d'aqueduc pour desservir ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance de ce contrat de service, en plus d'analyser les différentes options possibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. De retenir les services du consortium Boileau et associés/Consultants de l'Outaouais pour préparer le cahier des charges et les plans, en plus d'assumer la surveillance pour les travaux de construction du réseau d'aqueduc devant desservir la zone blanche de l'est, au prix et aux conditions énoncés au contrat de service intitulé « Services professionnels d'ingénierie – zone blanche de l'est », préparé par la responsable des approvisionnements, aux Services financiers; sans limiter ce qui précède, le présent mandat comprend les éléments mentionnés ci-dessous défini au barème des honoraires de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, révisé au mois de mars 1997, à savoir :

- Études préparatoires incluant relevés et étude géotechnique;
- Concept;
- Plans et devis préliminaires;
- Plans et devis définitifs;
- Services rendus au chantier avec résidence;
- Plans tels que construits.

2. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ledit contrat de service, pour et au nom de la Ville de Gatineau, dès l'entrée en vigueur du règlement numéro 991-98.

Il est également résolu de décréter que la Ville de Gatineau n'assumera aucune responsabilité pour le paiement des honoraires professionnels et des frais découlant du présent mandat, à moins de l'entrée en vigueur du règlement numéro 991-98.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : RICHARD CANUEL
: JEAN RENÉ MONETTE

A VOTÉ CONTRE : YVON BOUCHER

EN FAVEUR : 2 : CONTRE : 1

ADOPTÉE.

CE-98-1072

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 11 h 15 à la reprise des délibérations de la séance suspendue, les membres du comité présents au début de la séance forme toujours quorum.**

CE-98-1073

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la séance suspendue et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-1074

**ACCEPTATION - REQUÊTE – AQUEDUC
ET ÉGOÜTS – RUE JOBIN – SECTEUR
FERME LIMBOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

- 1^o.- D'accepter la requête présentée par la compagnie 138520 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Jobin formée du lot 3-323, du rang 8, au cadastre du canton de Hull; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de cette rue et qu'elle est conservée au dossier numéro CE-98-1074 des archives municipales.
- 2^o.- D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux

dont il est fait allusion à l'article 1, par les experts-conseils Jean-Luc Allary et associés inc.

- 3°.- D'habiliter ce bureau d'experts-conseils à présenter, pour approbation, ces plans à la Communauté urbaine de l'Outaouais et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.
- 4°.- D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée à l'article 1 et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.
- 5°.- D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionné et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.
- 6°.- D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit aussi payée par cette compagnie.
- 7°.- D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il est également résolu d'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente.

ADOPTÉE.

CE-98-1075

**ACCEPTATION - REQUÊTE -
ASPHALTAGE ET AUTRES TRAVAUX -
RUE JOBIN - SECTEUR FERME LIMBOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

- 1°.- D'accepter la requête présentée par la compagnie 138520 Canada inc. pour installer, à ses propres frais, un système d'éclairage de rue, la construction de bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique sur la rue Jobin formée du lot 3-323, du rang 8, au cadastre du canton de Hull; cette requête est conservée au dossier numéro CE-98-1074 des archives municipales.
- 2°.- D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux

décrits à l'article 1, par les experts-conseils Jean-Luc Allary et associés inc.

- 3°.- D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.

ADOPTÉE.

CE-98-1076*

AFFECTATION – VÉHICULE –
AÉROPORT DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint et trésorier :

De ratifier le retrait du fourgon mentionné ci-dessous de la liste des véhicules et des équipements désuets vendus à l'encan qui a eu lieu le 14 octobre 1998.

De recommander au conseil d'affecter aux opérations de l'aéroport de Gatineau, propriété de la Ville, le fourgon trois quart de tonne de marque Dodge, modèle 350 Maxi, 1994, numéro de série 2B7KB31Y2RK167531 et portant le numéro d'inventaire 155H438; il est entendu que les frais inhérents à l'opération de ce véhicule seront assumés par l'aéroport de Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-1077

SERVICES PROFESSIONNELS - NOTAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De maintenir le statu quo concernant les services professionnels des notaires, le tout comme énoncés à la politique P-1 relative à l'attribution des services professionnels.

ADOPTÉE.

CE-98-1078

ÉCHANGE DE TERRAINS –
CONSTRUCTIONS DESCHÊNES QUÉBEC
LTÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à l'échange de terrains proposé avec la compagnie Constructions Deschênes Québec Itée en vue de consolider le parc Martin-Larouche, situé en bordure de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE.

* **Son Honneur le maire quitte la séance et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.**

CE-98-1079

**MUTATION - YVES MELANÇON - POSTE
D'AGENT DE RELATIONS PUBLIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De muter Yves Melançon, au poste d'agent de relations publiques, au Service des communications, au salaire prévu à la classe X, échelon 4, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03684.

ADOPTÉE.

CE-98-1080

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES
POMPIERS DE GATINEAU – GRIEF I-03-
96**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers de Gatineau concernant les modalités particulières se rattachant au règlement du grief I-03-96.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer,

pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 31 août 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-1080 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20183

ADOPTÉE.

CE-98-1081*

**RECLASSEMENT- SUPERVISEUR
TECHNIQUE – SERVICES TECHNIQUES**

Considérant que le comité d'évaluation/révision des fonctions cadres a examiné les fonctions ayant fait l'objet d'une demande de révision et a déposé son rapport le 28 octobre 1998;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter la nouvelle annexe à la politique salariale des employés cadres, préparée par le Service des ressources humaines le 26 octobre 1998 et précisant la classification de chacune des fonctions cadres.

D'autoriser le trésorier à verser au titulaire de la fonction de superviseur technique, aux Services techniques, la rémunération et les ajustements en découlant rétroactivement à la date indiquée au rapport préparé par le directeur des ressources humaines le 28 octobre 1998 et selon les modalités d'application de la politique salariale des employés cadres.

Certificat de crédit disponible 20184

ADOPTÉE.

CE-98-1082

**MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ
NUMÉRO 374**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'appliquer la décision du comité de déontologie policière et d'imposer à l'employé numéro 374, une suspension sans solde de deux jours; il est entendu que les dates où cette mesure sera appliquée seront déterminées par le directeur de la sécurité publique en tenant compte des exigences du service.

ADOPTÉE.

CE-98-1083

AFFICHAGE – POSTE DE DIRECTEUR
DES SERVICES FINANCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à procéder à un affichage interne et externe pour le poste de directeur des services financiers, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-1084

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 11 novembre 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, Luc Bard, Jacques Dionne, Jean Boileau, Jacques Perrier, Bernard Ladouceur, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉS : Robert Valin et M^e David Robinson

Jacques Dionne, coordonnateur de la campagne Centraide, annonce que la campagne 1998 a permis de recueillir 15 254,18 \$ dépassant l'objectif fixé de 14 590 \$. Il souligne que ce succès revient au dévouement des membres de son équipe qu'ils présentent au comité, à savoir :

Danielle Mireault	Urbanisme
Lynda Gariépy	Approvisionnements
Linda Proulx	Bibliothèques et Maison de la culture
Carole Jobin	Communications
Suzanne Hupé	Cour municipale
Chantal Gauthier	Direction générale et affaires juridiques
Carole Poirier	Informatique
Jean-Pierre Tremblay	Loisirs et culture
Sylvie Brazeau	Maire et conseillers
Francine Berthiaume	Ressources humaines
Serge Beaudry	Sécurité publique (policiers)
Gilles Vekeman	Sécurité publique (pompiers)
Benoît Laplante	Sécurité publique (pompiers)
Diane Barette	Services financiers
Nicole Meilleur	Services techniques (cols blancs)
Yves Dagenais	Services techniques (cols bleus)

Son Honneur le maire félicite Jacques Dionne et les membres de son équipe pour le magnifique travail accompli et demande au greffier d'inscrire à l'ordre du jour du conseil une résolution de félicitations.

CE-98-1085*

**LA ROUTE VERTE - TRACÉ OFFICIEL -
TERRITOIRE DE GATINEAU (5121)**

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec et le gouvernement du Québec ont élaboré le projet « La route verte » qui consiste à réaliser un itinéraire cyclable continu d'environ 3 400 kilomètres reliant toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le tracé du projet « La route verte » traverse le territoire de la ville de Gatineau dans l'axe est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation du parcours de la route verte est un élément primordial et essentiel qui doit être mis en place avant l'ouverture de cet itinéraire cyclable;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter l'itinéraire de la route verte sur le territoire de la ville de Gatineau, se composant des rues ou parties de rues suivantes :

- a) pont Lady-Aberdeen;
 - b) rue Jacques-Cartier;
 - c) avenue du Golf;
 - d) boulevard Maloney Ouest, entre l'avenue du Golf et la rue Main;
 - e) rue Main, entre le boulevard Maloney Est et la rue Saint-André;
 - f) rue Saint-André;
 - g) rue Notre-Dame, entre la rue Saint-André et l'avenue du Cheval-Blanc;
 - h) boulevard Maloney Est, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la montée Mineault.
2. D'autoriser le directeur des services techniques à faire installer les panneaux de signalisation fournis par les promoteurs de la route verte pour baliser son itinéraire sur le territoire de la ville de Gatineau.
3. De mandater le responsable du transport, de la circulation et de la signalisation, aux Services techniques, pour vérifier les différents programmes de financement existant pour permettre, dans le cadre du projet « La route verte », la construction de pistes cyclables sur le territoire de la ville de Gatineau, dont l'une dans un corridor longeant la voie ferrée.

ADOPTÉE.

CE-98-1086*

STATIONNEMENT – DIVERSES RUES DE LA VILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du responsable du transport, de la circulation et de la signalisation de proposer au conseil :

1. D'interdire le stationnement des véhicules routiers, du 15 août au 30 juin de chaque année, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, aux endroits suivants :
- a) sur le côté sud du tronçon de la rue A.-Gibeault, compris entre le boulevard Labrosse et la rue Davidson Est;
 - b) sur le côté est de la rue des Vignobles;
 - c) sur le côté ouest de la rue Lahaie;
 - d) sur le côté ouest du tronçon de la rue de Roussillon, compris entre la rue Nobert et la limite sud du lot 169-402, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton;

- e) sur le côté sud du tronçon de la rue Trottier, compris entre les rues Laflamme et Lemay;
 - f) sur le côté ouest du tronçon de la rue Joanisse, compris entre la limite nord du lot 23A-111 et la limite sud du lot 23B-35-2, tous du rang 2, au cadastre du canton de Templeton;
 - g) sur le côté est du tronçon de la rue Joanisse, compris entre la limite est du lot 23A-111 et la limite est du lot 23B-35-2, tous du rang 2, au cadastre du canton de Templeton;
 - h) sur le côté sud du tronçon de la rue des Graves, compris entre la limite est du lot 169-78 et la limite ouest du lot 169-198, tous du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.
2. D'interdire, en tout temps, toute immobilisation des véhicules routiers aux endroits suivants :
- a) sur le côté sud du tronçon de la rue Nobert, compris entre la rue Lahaie et la limite ouest du lot 23A-524, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton;
 - b) sur le côté ouest du tronçon de la rue Nobert, compris entre la limite sud du lot 23A-84-3 et la limite nord du lot 23A-83-3, tous du rang 2, au cadastre du canton de Templeton;
 - c) sur le côté est du tronçon de la rue Nobert, compris entre la limite sud du lot 23A-59-3 et un point situé à 25 mètres au sud de la limite nord du lot 23A-73, tous du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.
3. D'interdire le stationnement des véhicules routiers, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, sur le côté est du tronçon de la rue Pine, compris entre les rues Broadway Ouest et Élisabeth Ouest.
4. D'interdire, en tout temps, le stationnement des véhicules routiers sur le côté sud du tronçon de la rue Saint-André, compris entre la limite ouest du lot 18B-21 et la limite est du lot 18B-34, tous du rang 1, au cadastre du canton de Templeton.
5. De limiter le stationnement des véhicules routiers à une période maximale de deux heures sur le côté nord du tronçon de la rue O'Farrell, compris entre la limite ouest du lot 18A-229 et la limite sud du lot 18A-120-14, tous du rang 2, au cadastre du canton de Templeton.
6. D'abroger, à toute fin que de droit, les parties des résolutions mentionnées ci-dessous; ces abrogations ne devant pas être interprétées comme affectant aucune matière ou chose faite ou à être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées, à savoir :
- a) Le paragraphe b) de l'article 1 de la résolution numéro C-97-07-447 interdisant le stationnement sur un tronçon de la rue A.-Gibeault;

- b) Les paragraphes 1, 4, 5, 7, 8, 10, 17, 18, 19 et 20, de l'article 2, de la résolution numéro C-98-388, adoptée le 13 juillet 1998;
 - c) Les paragraphes J, K et L, de l'article 3, de la résolution numéro C-98-388.
7. D'autoriser le directeur des services techniques à faire enlever ou installer les enseignes requises pour donner suite à ce qui précède et à effectuer les dépenses relatives à l'achat et à l'installation des panneaux de signalisation requis, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cette fin à son budget d'opérations.

ADOPTÉE.

CE-98-1087

PROLONGEMENT – PÉRIODE DE
VALIDITÉ – SOUMISSION – BOULE-
VARD HURTUBISE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De prendre acte de la note du 5 novembre 1998, de Fabien Vaury, de la firme Construction DJL inc., acceptant d'effectuer les travaux prévus sur le boulevard Hurtubise cette année ou l'an prochain, aux prix et conditions apparaissant à leur soumission acceptée en vertu de la résolution numéro CE-98-875.

ADOPTÉE.

CE-98-1088

ACCEPTATION – SOUMISSION – ÉCLAI-
RAGE DE RUE – DÉVELOPPEMENT
COOPÉRATIF CÔTE D'AZUR, PHASE A

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 73 531,92 \$, taxes incluses, conforme au cahier des charges et au plan ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par Les entreprises électriques B. Marenger, division de la compagnie 2794357 Canada inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour l'éclairage de la rue de Sainte-Maxime, située dans le développement coopératif Côte d'Azur, phase A, en respectant les exigences et critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon le plan G-98-036-01, feuillets 1 et 2, préparés par Jean-Luc Allary et associés inc., le 19 octobre 1998.

Cette soumission et ces plans sont conservés au dossier numéro CE-98-1088 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19692
Règlement numéro 979-98

ADOPTÉE.

CE-98-1089*

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QU'en 1993, le gouvernement du Canada a désigné le 20 novembre « Journée nationale de l'enfant », afin de commémorer deux événements historiques des Nations Unies, à savoir :

- La proclamation de la déclaration des droits de l'enfant, le 20 novembre 1959;
- La proclamation de la convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989.

CONSIDÉRANT QUE cette journée est célébrée dans tout le pays grâce à des activités et à des manifestations spéciales;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de la Journée nationale de l'enfant traduit l'intérêt croissant à reconnaître les enfants comme des membres importants et estimés de la société;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la Journée nationale de l'enfant 1998 est de favoriser une meilleure compréhension des facteurs qui contribuent au développement équilibré des enfants, particulièrement au cours des premières années d'existence;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de proclamer le vendredi 20 novembre 1998 « Journée nationale de l'enfant » et d'inviter la population Gatinoise à souligner de façon particulière cet événement dans leur famille et à participer aux diverses activités offertes dans la communauté.

ADOPTÉE.

CE-98-1090

**SUBDIVISION ET CRÉATION DE LOTS -
146, RUE JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par la Direction générale, relativement à la subdivision et à la création des lots 1666535 et 1666536, au cadastre du Québec, dont le second qui doit faire l'objet d'une cession dans le cadre des travaux d'aménagement de la phase 1A de la promenade des Draveurs; ces lots sont montrés aux plans intitulés « Plan cadastral parcellaire », feuillets 1 de 3, 2 de 3 et 3 de 3, préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 14 octobre 1998, sous le numéro 3131 de ses minutes, dossier 754785 et conservés au dossier numéro CE-98-1090 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1091

**SUBDIVISION ET CRÉATION DE LOTS -
27, RUE JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par la Direction générale, relativement à la subdivision et à la création des lots 1658204 et 1658205, au cadastre du Québec, dont le premier doit être acquis dans le cadre des travaux d'aménagement de la phase 1A de la promenade des Draveurs prévue dans le secteur du parc de la Baie; ces lots sont illustrés au plan intitulé « Plan cadastral parcellaire », préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 1998, sous le numéro 3129 de ses minutes, dossier 754482 et conservé au dossier numéro CE-98-1091 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1092

**AUTORISATION – AFFICHAGE – 167,
RUE DE LA CANIPCO**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Gilbert Proulx, relativement à l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal situé au 167, rue de la Canipco, Gatineau, le tout comme illustré

aux plans mentionnés ci-dessous, conservés au dossier numéro CE-98-1092 des archives municipales, à savoir :

- Manoir du Moulin – 167, rue de la Canipco, Gatineau – vue d’installation – préparé par la firme Enseignes NéonPro, le 16 octobre 1998;
- Manoir du Moulin – 167, rue de la Canipco, Gatineau – enseigne murale – préparé par la firme Enseignes NéonPro, le 13 octobre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-1093

AUTORISATION – TRAVAUX – 116,
RUE POPLAR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D’accepter la demande d’autorisation déposée au Service d’urbanisme par Patrice Carbonneau, relativement au remplacement par du bardeau d’asphalte gris anthracite le bardeau d’asphalte noir existant sur la toiture du bâtiment principal, situé au 116, rue Poplar, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-1094

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 4 novembre 1998, à 8 h 37.

ADOPTÉE.

CE-98-1095

HORAIRE – RÉUNIONS – ANNÉE 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De fixer les réunions du comité exécutif pour l’année 1999 aux dates suivantes :

- 13, 20 et 27 janvier 1999;
- 3, 10, 17 et 24 février 1999;
- 3, 10, 17, 24 et 31 mars 1999;
- 7, 14, 21 et 28 avril 1999;
- 5, 12, 19 et 26 mai 1999;
- 2, 9, 16, 23 et 30 juin 1999;
- 7 et 21 juillet 1999;
- 4 et 18 août 1999;
- 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 septembre 1999;
- 6 et 13 octobre 1999;
- 24 novembre 1998;
- 1^{er}, 8 et 15 décembre 1999.

Il est entendu que le maire peut, s'il le juge à propos, annuler une réunion et il sera du devoir du greffier d'en aviser les membres du comité exécutif et du conseil.

ADOPTÉE.

CE-98-1096

OBTENTION – SERVITUDE – LOT 22B-276 – INTERSECTION LA VÉRENDRYE/GÉNÉREUX

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'obtenir de Jean-Guy Bélanger ou de ses ayants droit, au prix de 179,26 \$, une servitude pour l'installation de feux de circulation sur la partie du lot 22B-276, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 11,1 mètres carrés et décrite à la parcelle 2, de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 16 mars 1998, sous le numéro 3056 de ses minutes, dossier 91-019.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20527
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

CE-98-1097

ACQUISITION – TERRAIN – INTER-
SECTION LA VÉRENDRYE/GÉNÉREUX

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'acquérir de Jean-Guy Bélanger ou de ses ayants droit, au prix de 1 472,50 \$, la partie du lot 22B-276, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton, d'une superficie de 45,6 mètres carrés et décrite à la parcelle 1, de la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 16 mars 1998, sous le numéro 3056 de ses minutes, dossier 91-019.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Certificat de crédit disponible 20526
Règlement numéro 967-97

ADOPTÉE.

CE-98-1098

MUTATION – MICHEL CREVIER – POSTE
D'OPÉRATEUR B – SERVICES TECHNI-
QUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De muter Michel Crevier, au poste d'opérateur B, aux Services techniques, au salaire prévu à la classe VI, de l'échelle salariale des cols bleus et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols bleus.

Demande de personnel 01662
Poste budgétaire 02 50 33000 114

ADOPTÉE.

CE-98-1099*

APPUI – CORPORATION DE LA VOIE
NAVIGABLE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE depuis les années 1980, la Corporation de la voie navigable de l'Outaouais œuvre dans le but d'ouvrir à la navigation la rivière des Outaouais, entre le Lac Témiscamingue et le Fleuve Saint-Laurent, route historique du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les deux premières phases de ce projet sont déjà terminées, ce qui a permis d'ouvrir 500 kilomètres de voies de navigation sur la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il reste 50 kilomètres à l'ouest de la région de la Capitale nationale pour compléter ce réseau de voies navigables et qu'il est important de les réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet d'envergure entraînera des retombées économiques importantes pour l'industrie touristique, en plus de contribuer à la création d'emplois au profit des économies locales et de celles des provinces du Québec et de l'Ontario;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'appuyer sans réserve la réalisation de la troisième phase de la voie navigable de la rivière des Outaouais, comprenant la section située entre les municipalités de Gatineau, Hull, Ottawa, Arnprior et Pontiac.

ADOPTÉE.

CE-98-1100*

VERSEMENT – SUBVENTION – FONDA-
TION DE L'ÉCOLE SAINTE-ROSE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à la Fondation de l'école Sainte-Rose une subvention de 500 \$, dans le cadre de leur programme de prévention de la violence et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 20148
Postes budgétaires 02 70 92000 791 et 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-1101*

VERSEMENT – SUBVENTION – SAINT-
VINCENT DE PAUL RIVIERA INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à la Saint-Vincent de Paul Riviera inc. une subvention de 350 \$ pour l'achat de récipients pour la distribution de nourriture et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement; il est entendu que cette somme ne peut servir à l'achat des bacs de recyclage vendus par la Communauté urbaine de l'Outaouais.

Certificat de crédit disponible 18128
Poste budgétaire 02 70 92000 782

ADOPTÉE.

CE-98-1102*

VERSEMENT – SUBVENTION –
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder à la Corporation de développement économique communautaire de Gatineau une subvention de 100 \$ pour des commandites offertes dans le cadre du concours de décoration de citrouilles et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19422
Poste budgétaire 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-98-1103*

ACQUISITION – TERRAIN – BOULEVARD
LA VÉRENDRYE EST – LES IMMEUBLES
DES PLAINES DE L'OUTAOUAIS INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu de recommander au conseil :

D'accepter la promesse de vente signée par Les immeubles des plaines de l'Outaouais inc., le 5 novembre 1998, concernant l'acquisition des lots 1102099, 1103202 et 1103203, au cadastre du Québec et d'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, tous les documents nécessaires pour donner suite à cette promesse de vente.

Il est entendu que la présente résolution est conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt nécessaire, pour payer les sommes dues au promettant vendeur, reçoive toutes les approbations requises par la loi.

ADOPTÉE.

CE-98-1104*

VERSEMENT – SUBVENTION – COMITÉ
D'ÉCOLE LE COTEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder au comité d'école Le Coteau une subvention de 500 \$ pour installer des jeux dans la cour d'école et dans le parc du Coteau et de mandater le trésorier pour verser cette aide financière dans les meilleurs délais et en seul versement.

Certificat de crédit disponible 18130
Poste budgétaire 02 70 92000 783

ADOPTÉE.

CE-98-1105*

AIDE FINANCIÈRE – SINISTRÉS DU
NICARAGUA

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LACROIX
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder une aide financière de 1 700 \$ aux victimes de l'ouragan Mitch du Nicaragua et de mandater le trésorier pour verser cette somme dans le plus bref délai possible.

Certificat de crédit disponible 19427
Postes budgétaires 02 70 92000 780 au 02 70 92000 792

ADOPTÉE.

CE-98-1106

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

* À 9 h 25, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.

CE-98-1107

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance et de maintenir le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-1108

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – RECOMMANDATIONS
– ÉVALUATIONS RÉVISÉES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt de la note de service, du 6 novembre 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et les documents l'accompagnant, concernant ses recommandations quant à l'évaluation des immeubles suivants :

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEUR INSCRITE AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
6838-54-5998	boulevard de la Gappe	651 700 \$	400 000 \$
6838-58-4405	boulevard de la Gappe	1 166 300 \$	827 000 \$

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>VALEUR INSCRITE AU RÔLE</u>	<u>VALEUR RECOMMANDÉE</u>
6838-01-6615	boulevard de la Gappe et rue Talon	1 409 100 \$	1 173 600 \$
7041-68-5545	avenue des Entreprises	1 038 900 \$	500 000 \$

Cette note de service et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-1108 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1109

RENDEZ-VOUS GATINEAU 1999

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De retirer de l'ordre du jour le dossier relatif au Rendez-vous Gatineau 1999.

ADOPTÉE.

*** Yvon Boucher quitte son fauteuil.**

CE-98-1110*

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING
ET DE CARAVANING OUTAOUAIS –
RASSEMBLEMENT D'OUVERTURE – AN
2000**

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de camping et de caravanning de l'Outaouais désire tenir son rassemblement d'ouverture de l'an 2000 au parc de la Baie;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement d'ouverture de la saison de camping peut regrouper entre 1 000 à 1 200 caravaniers;

CONSIDÉRANT QUE le site du parc de la Baie offre de nombreux avantages et peut facilement accueillir près de 2 000 véhicules motorisés;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Division bâtiment et aménagement, au Service d'urbanisme, a analysé cette demande et déposé un rapport favorable;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu de recommander au conseil :

D'accepter, sous réserve de l'approbation d'une entente à intervenir entre les parties, la demande de l'Association régionale de camping et de caravaning de l'Outaouais pour tenir au parc de la Baie, lors de la troisième fin de semaine du mois de mai 2000, le rassemblement d'ouverture de la saison de camping de la Fédération québécoise de camping et de caravaning.

Il est également résolu de mandater le chef de la Division bâtiment et aménagement, au Service d'urbanisme, pour préparer, en collaboration avec la conseillère aux affaires juridiques, le protocole d'entente relatif à la tenue de cet événement.

ADOPTÉE.

CE-98-1111

**MUR DE SOUTÈNEMENT – BOULEVARD
LA VÉRENDRYE OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la compagnie Constructions Deschênes Québec Itée à prolonger de 42 mètres le mur de soutènement prévu dans le cadre des travaux de construction à quatre voies du tronçon du boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre la montée Paiement et la rue Guindon et d'accorder à cette fin une somme de 30 800 \$.

ADOPTÉE.

CE-98-1112

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – REM-
PLACEMENT – CONDUITE D'AQUEDUC
– RUE VINCENT-LEGRIS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-98-876, a accepté la soumission présentée par la compagnie Les constructions CJRB inc. pour procéder au remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Glaude, Vincent-Legrès, de Rouen, de Grenoble et de Nice;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exécution des travaux d'égout prévus sur la rue Vincent-Legrès, l'entrepreneur a constaté que la conduite d'aqueduc était située au-dessus de la conduite d'égout;

CONSIDÉRANT QUE pour remplacer le tuyau d'égout, l'entrepreneur doit enlever la conduite d'aqueduc existante et en construire une nouvelle selon les règles de l'art;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une conduite d'aqueduc en PVC entraînera au contrat précité une dépense supplémentaire de 115 000 \$, taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la compagnie Les constructions CJRB inc. à remplacer par une conduite en PVC l'aqueduc existant sur la partie de la rue Vincent-Legris, comprise entre les rues Mongeon et René-Lévesque et d'attribuer à l'exécution de ces travaux une somme de 115 000 \$, taxes en sus.

Il est entendu que la présente résolution est conditionnelle à la réception d'un avis juridique confirmant la légalité de réaliser ces travaux sans procéder à un appel d'offres public et au dépôt d'un certificat de crédit disponible.

ADOPTÉE.

CE-98-1113

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 25 novembre 1998, à 8 h 38, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Mario Lebeau, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Marc Dumouchel, Joël Chéruet, Pierre Bertrand, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Gérard Turcotte, Hélène

Grand-Maître, Luc Bard, M^e Jacques Dionne, Jean Boileau, Jacques Perrier, Bernard Ladouceur, Marc Pageau, Marc Voyer, Pierre Lauzière, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉ : Robert Valin

Monsieur le conseiller Jean Deschênes remet à Son Honneur le maire la plaque qu'il a reçu, pour et au nom du Conseil, de la direction du Tournoi de hockey Pee-Wee de Gatineau, remerciant la Ville de Gatineau pour son appui et son encouragement lors de la 30^e édition du tournoi.

Son Honneur le maire remet cette plaque à la directrice des loisirs et de la culture afin qu'elle l'affiche à l'aréna Baribeau en signe d'appréciation pour le travail accompli par les employés dans le cadre de ce tournoi.

CE-98-1137*

DÉNEIGEMENT - ARRÊTS D'AUTOBUS ET
ABRIBUS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'autoriser la Société de transports de l'Outaouais à déneiger les arrêts d'autobus et les abribus situés en bordure des parties de rues mentionnées ci-dessous et d'accorder à cette fin une somme de 8 920 \$ taxes en sus, à savoir :
 - boulevard Gréber, entre la rue Jacques-Cartier et le boulevard Saint-René Ouest;
 - chemin de la Savane, entre l'autoroute 50 et la rue Richer;
 - boulevard Maloney, entre le boulevard Gréber et le pont Mitchell;
 - avenue Principale, entre la rue Paquin et le pont des Draveurs;
 - boulevard de l'Hôpital, entre les boulevards Maloney Ouest et Saint-René Ouest;
 - boulevard La Vérendrye, entre l'avenue Gatineau et le boulevard Labrosse;
 - rue de Cannes, entre le chemin Lebaudy et le boulevard La Vérendrye Ouest;

- boulevard Labrosse, entre les rues Notre-Dame et Davidson Est;
- boulevard Lorrain, entre le boulevard Maloney Est et l'autoroute 50;
- montée Paiement, entre le boulevard Maloney Ouest et la rue Graveline;
- montée Paiement, entre le boulevard La Vérendrye Ouest et la rue Scullion.

2. De demander au trésorier d'inscrire au budget de l'année 1999 la somme de 6 690 \$ taxes en sus, pour payer les coûts du déneigement imputables à ladite année.

Certificat de crédit disponible 19338
 Poste budgétaire 02 80 93000 940

ADOPTÉE.

CE-98-1138

**RÉCLAMATION INTERNE – VOL D'UN
 CHARIOT À PALETTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
 APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter le dépôt de la note, du 21 octobre 1998, rédigée par le responsable des espaces verts et infrastructures récréatives, aux Services techniques et concernant le remplacement d'un chariot à palettes.
2. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un chariot à palettes et d'accorder à cette fin une somme de 762,62 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 19078
 Poste budgétaire 05 264 10

ADOPTÉE.

CE-98-1139

**VIREMENT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX
 SUPPLÉMENTAIRES DE STABILISATION –
 RUE DES BOULEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
 APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le virement budgétaire numéro 270-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 270-98

02 50 75100 Parcs et espaces verts - entretien général

714 Immobilisation – parcs et terrains de jeux 5 000 \$

02 50 43005 Travaux d'aqueduc

712 Immobilisation - travaux d'aqueduc et d'égout (5 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-1140*

CUEILLETTE DES ARBRES DE NOËL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter le projet de cueillette des arbres de Noël proposé par la Communauté urbaine de l'Outaouais en vertu de sa résolution numéro 98-736.
2. D'autoriser la Communauté urbaine de l'Outaouais ou son sous-traitant à cueillir et à recycler les arbres de Noël, en janvier 1999, sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau.
3. D'accepter que la dépense de ce service soit prévue à même le budget d'opération de la Communauté urbaine de l'Outaouais.

Il est également résolu que la Ville de Gatineau se réserve l'option d'effectuer, en janvier 2000, sa propre collecte d'arbres de Noël, et ce, avec pleine compensation monétaire de la part de la Communauté urbaine de l'Outaouais.

ADOPTÉE.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

1. D'accepter l'offre verbal de la Société gazifère de Hull inc. à l'effet de prolonger gratuitement le réseau de distribution du gaz naturel jusqu'à l'aréna Beaudry.
2. D'accepter, la transformation au gaz naturel du système de chauffage de l'aréna Beaudry et d'attribuer à cette fin une somme maximale de 40 000 \$, le tout sous réserve de l'engagement écrit de l'offre mentionné à l'article 1 avant la réalisation des travaux de transformation.
3. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, une demande de service d'alimentation au gaz naturel pour l'aréna Beaudry.
4. D'accepter le virement budgétaire numéro 271-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 271-98

02 50 73301 Aréna Beaudry

726 Immobilisations - aréna 40 000 \$

02 50 31000 Administration du service

112 Plein temps - cols blancs (20 000 \$)

02 50 31060 Ingénierie

115 Plein temps - cadres (20 000 \$)

Les parenthèses signifient que les affectations de ces postes budgétaires sont diminuées.

Certificat de crédit disponible 19342
Poste budgétaire 02 50 73301 726

ADOPTÉE.

CE-98-1142

**ACCEPTATION – SOUMISSION –
PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL
– SERVITUDE AU SUD DU BOULEVARD
SAINT-RENÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 14 929 32 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges et au plan ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie 2751313 Canada inc. Outabec Construction (1991) enr., ayant son établissement de commerce à Gatineau, pour procéder au prolongement de la conduite d'égout pluvial, à la construction d'un mur de tête et à l'installation de matelas-gabions sur le terrain situé au 444, boulevard Saint-René Est, Gatineau en respectant les exigences et critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges et selon la révision 03 en date du 23 octobre 1998 du plan G-96-017-02, feuillet 1, préparés par Les consultants de l'Outaouais inc; cette soumission et ce plan sont conservés au dossier numéro CE-98-1142 des archives municipales.

Il est entendu que l'entrée en vigueur de cette résolution est conditionnelle à la signature par Michel Charette de l'entente relative au prolongement de la conduite d'égout pluvial, au 444, boulevard Saint-René Est, Gatineau.

Certificat de crédit disponible 19405
Règlement numéro 934-96

ADOPTÉE.

CE-98-1143

**ACCEPTATION – SOUMISSION -
SYSTÈME DE SUPERVISION ET DE
TÉLÉCOMMANDE-RÉPÉTEURS SUR FRÉ-
QUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la seule soumission reçue, au prix de 16 402,57 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Prosystech inc., ayant son établissement de commerce à l'Assomption, Québec, pour la fourniture et l'installation d'un système de supervision et de télécommande-répéteurs sur fréquence à Masson-Angers respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés au susdit cahier des charges; cette

soumission est conservée au dossier numéro CE-98-1143 des archives municipales.

2. D'accepter le virement budgétaire numéro 269-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 269-98

02 30 13085 Services à la clientèle

411 Services scientifiques et de génie (6 385 \$)

02 45 21240 Communications

740 Immobilisations – machineries, véhicules et équipements 6 385 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste sont diminuées.

3. De rescinder, à toute fin que de droit, la résolution numéro CE-96-04-283, adoptée le 16 avril 1996, concernant la fourniture d'un système de supervision et de télécommande pour les répéteurs sur fréquence à Buckingham.

Certificat de crédit disponible 20634
Poste budgétaire 02 45 21240 740

ADOPTÉE.

CE-98-1144

**RÉVISION- ÉVALUATION – TERRAIN –
769, BOULEVARD MALONEY EST**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 19 novembre 1998 de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport d'activités l'accompagnant, relatifs à sa recommandation à l'effet de réduire à 608 000 \$ l'évaluation du terrain récréatif situé au 769, boulevard Maloney Est, Gatineau et portant le numéro de matricule 7338-73-6307; cette note de service et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-1144 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1145*

**ACCEPTATION - SOUMISSION -
CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES
MOUSTIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'accepter la seule soumission reçue, au prix annuel de 219 700 \$ taxes en sus, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et déposée par la compagnie GDG Environnement Itée, ayant son établissement de commerce au Cap-de-la-Madeleine, Québec, pour effectuer le contrôle biologique sélectif des moustiques, selon l'option 2b), comprenant le district électoral numéro 5 (sauf la zone agricole), le district électoral numéro 8 au complet, le district électoral numéro 9 au complet, le district électoral Bellevue (sauf la zone agricole), le district électoral des Belles-Rives au complet et le district électoral numéro 12 (sauf la zone agricole), pour la période du 15 avril au 15 septembre de chaque année et débutant le 15 avril 1999 et se terminant le 15 septembre 2003.

De mandater le trésorier à inscrire cette dépense au budget de l'année 1999.

Poste budgétaire 02 50 49000 497

ADOPTÉE.

CE-98-1146

**VENTE POUR TAXES IMPAYÉES 1998 -
RETRAIT D'IMMEUBLES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le trésorier à retirer de la vente d'immeubles pour taxes impayées la propriété portant le numéro de matricule suivant :

MATRICULE

RAISON

7041-40-8792

Faillite

ADOPTÉE.

CE-98-1147

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 18 novembre 1998, à 8 h 34.

ADOPTÉE.

CE-98-1148*

MODIFICATIONS – RÈGLEMENT
NUMÉRO 931-96 – PARTAGE DES
FONCTIONS – CONSEIL ET COMITÉ
EXÉCUTIF

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 931-3-98, modifiant le règlement numéro 931-96, dans le but de confier au comité exécutif de nouvelles fonctions de nature administrative.

ADOPTÉE.

CE-98-1149

DEMANDE D'AUTORISATION –
PROCÉDURES EN COUR SUPÉRIEURE –
DÉMOLITION

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser que des procédures judiciaires soient entreprises, en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour obtenir la démolition du bâtiment érigé au 1379, rue Elzéar, Gatineau, soit une partie du lot 17B, du rang 4, au cadastre du canton de Templeton.

Certificat de crédit disponible 20528
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

CE-98-1150*

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ AU TRAVAIL – RÉGIME
RÉTROSPECTIF – LIMITE PAR
RÉCLAMATION.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De fixer la limite par réclamation à 600 % du salaire maximum assurable pour l'année 1999, soit 303 000 \$, laquelle limite sera appliquée aux déboursés pour les accidents de travail qui surviendront durant l'année 1999.

D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le formulaire « Attestation du choix de la limite par réclamation 1999 » et à le transmettre à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

ADOPTÉE.

CE-98-1151

ENGAGEMENT - DENIS BUREAU -
COMMISSARIAT AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Denis Bureau, au poste de commissaire industriel, au Commissariat au développement économique, au salaire annuel de 45 964 \$, conformément à l'échelle salariale des cadres ainsi qu'aux conditions de travail énoncées au recueil des droits et obligations des employés cadres.

Demande de personnel 03686
Poste budgétaire 02 62 62000 115

ADOPTÉE.

CE-98-1152

ENGAGEMENT - CAROLE LAROCQUE -
POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARCHIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'engager Carole Larocque, au poste de préposé aux archives, au Service du greffe, au salaire prévu à la classe V, échelon 1, de l'échelle salariale des cols blancs et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des cols blancs.

Demande de personnel 03685
Poste budgétaire 02 08 14010 112

ADOPTÉE.

CE-98-1153

PROLONGEMENT – CONTRAT – MARC
DUMOUCHEL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De prolonger le contrat de Marc Dumouchel, au poste d'ingénieur, aux Services techniques, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le Service des ressources humaines et conservé au dossier numéro CE-98-1153 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demandes de personnel 03613 et 03615.
Poste budgétaire 02 50 31060 135

ADOPTÉE.

CE-98-1154

ACHAT – PUBLICITÉ – PROGRAMME –
EXPO-SCIENCES BELL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'autoriser la publication d'un message d'une demi-page dans le programme officiel de la 16^e édition de l'Expo-sciences Bell, finale régionale de l'Outaouais, organisée par le Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais et d'attribuer à cette fin une somme de 200 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 19430

ADOPTÉE.

CE-98-1155

LA BANDE À NICO – DEMANDE – RÉCEPTION

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'autoriser le directeur des communications à organiser, au mois de février 1999, dans la salle du conseil, une réception en l'honneur des Togolais et Togolaises qu'un groupe de 15 élèves de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau recevront dans le cadre du projet « Vive le monde de la francophonie » et d'accorder à cette fin une somme de 200 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 40 19000 493.

Certificat de crédit disponible 19431

ADOPTÉE.

CE-98-1156

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 10 h 08, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-1157

REPRISE DE LA SÉANCE ET HUIS CLOS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance et de décréter le huis clos.

ADOPTÉE.

CE-98-1158*

VERSEMENT – SUBVENTION –
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité de développement économique de proposer au conseil :

D'accorder à la Corporation de développement économique communautaire de Gatineau, une subvention de 7 500 \$, payable sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur du commissariat au développement économique; cette subvention représente la contribution de la Ville de Gatineau à l'étude de faisabilité technique concernant un projet d'incubateur agro-alimentaire.

D'accepter le virement budgétaire numéro 21-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 21-98

02 62 62000 Développement économique

419 Services professionnels	(5 000 \$)
919 Subvention – autres	5 000 \$

Les parenthèses signifient que les attributions de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

* Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.

CE-98-1159

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 9 décembre 1998, à 8 h 38, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Francyn Carrière, Michel Lesage, Mario Lebeau, Denis Bureau, Serge L'Écuyer, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Michel Chevalier, John Janusz, Jean-Charles Beaudry, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Hélène Grand-Maître, M^e Jacques Dionne, Jean Boileau, Jacques Perrier, Marc Pageau, Jean Gervais, Marc Voyer, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉES : Robert Valin et M^e David Robinson

Le directeur général présente aux membres du conseil et du comité exécutif M. Denis Bureau qui est entré au service de la Ville le lundi 7 décembre 1998, au poste de commissaire industriel, au Commissariat au développement économique.

CE-98-1160*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 996-98 –
STATIONNEMENT – ÉDIFICE EUGÈNE-
BEAUDOIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 996-98 concernant l'utilisation des terrains de stationnement de l'édifice Eugène-Beaudoin, situé au 476, boulevard Saint-René Est, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-1161

**ACCEPTATION – CONVENTION ET
REQUÊTE – TRAVAUX D'ASPHALTAGE
ET AUTRES – PROLONGEMENT RUE
LAUZON**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'accepter la convention à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Construction Joao Tavares inc., concernant le développement domiciliaire projeté sur le lot 1658223, au cadastre du Québec et montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 13 octobre 1998, sous le numéro 25984 S de ses minutes, dossier 58060.
2. D'accepter la requête présentée par la susdite compagnie pour procéder, à ses frais, à l'installation d'un système d'éclairage de rue, à la construction de bordures et de la fondation de la rue ainsi qu'à la pose d'un revêtement asphaltique sur le prolongement de la rue Lauzon, formé du lot 1658224, au cadastre du Québec.
3. D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion à l'article 2, par les experts-conseils Les consultants de l'Outaouais inc.

4. D'entériner la demande de ladite compagnie visant à confier la surveillance, avec résident, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.
5. D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Jean-Claude Blais consultant pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.
6. D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue visée par la présente dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur.
7. D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, la convention se rattachant à la mise en place des susdits services ainsi que le contrat d'achat de la rue et d'obtention des servitudes requises.

La convention, la requête et le plan mentionnés aux articles 1 et 2 sont conservés au dossier numéro CE-98-1161 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1162*

**ACQUISITION DE RUES – ENSEMBLE
RÉSIDENTIEL – DÉVELOPPEMENT DES
VALLÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. De ratifier l'acceptation finale, datée du 16 novembre 1994, déposée par la firme Les consultants de l'Outaouais inc. et concernant les travaux exécutés sur les rues formées des lots 14A-31, 14A-32, 14A-46, 14B-18-2, 14B-38, 14B-48, 14B-49, 14C-1 et 15-107, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton; cette acceptation finale touche également les travaux effectués sur les lots indiqués à l'article 4.
2. De proposer au conseil de modifier l'article 2 de la résolution numéro C-91-05-610 en biffant les lots 14A-33, 14B-21, 14B-22 et 14C-6, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, pour les remplacer par les lots 14A-46, 14B-49 et 14C-1, des mêmes rang et canton.
3. D'acquérir de la compagnie Les développements Gamont enr. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots 14A-31, 14A-32, 14A-46, 14B-18-2, 14B-38, 14B-48, 14B-49, 14C-1 et 15-107, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton.

4. D'obtenir de ladite compagnie Les développements Gamont enr. ou de ses ayants droit, à titre gratuit, des servitudes permanentes sur les parties des lots 14B-39, 14B-45 et 14B-46, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, décrites à la description technique préparée par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 26 février 1992, sous le numéro 47793-19611S de ses minutes.
5. D'habiliter Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte notarié en découlant, pour et au nom de la Ville de Gatineau.
6. D'accepter de prendre possession des susdites rues et d'en assumer la gestion à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-1163

CONVENTION – PARC DU LAC-
BEAUCHAMP – SENTIER POUR
MOTONEIGISTES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du comité de la gestion du territoire :

1. D'accepter de renouveler, pour la saison hivernale 1998 – 1999 seulement, la convention conservée au dossier numéro CE-97-12-1135, intervenue entre la Ville de Gatineau, le club de motoneige Éclair de Gatineau et Poltimore et l'Association des motoneigistes de la vallée de Gatineau, concernant l'autorisation d'utiliser et d'aménager un sentier pour motoneigistes au parc du Lac-Beauchamp, sous réserve des conditions suivantes :
 - a) Les deux clubs de motoneigistes doivent respecter intégralement les obligations énumérées à l'article 2 de la susdite convention, faute de quoi la Ville de Gatineau mettra aussitôt fin à l'entente;
 - b) L'accès au sentier devra être interdit entre 23 h et 7 h conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement municipal numéro 561-89; cette interdiction doit être affichée aux accès du sentier et mise en application par les deux clubs de motoneigistes;
2. De signifier aux clubs de motoneigistes signataires de la susdite convention, que celle-ci est résiliée à compter de la fin de la saison 1998 - 1999, en raison du futur changement de vocation du parc du Lac-Beauchamp.

ADOPTÉE.

CE-98-1164

RÉCLAMATION INTERNE – VOL DE
COUVERTS DE PUISARD

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir neuf couverts de puisard en remplacement de ceux volés, le 5 août 1998, et d'accorder à cette fin une somme de 900 \$ taxes incluses, devant provenir du fonds d'auto-assurance.

Certificat de crédit disponible 19079
Poste budgétaire 05 264 10

ADOPTÉE.

CE-98-1165

DÉPÔT - JOURNAUX ET LISTES –
DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt des listes des paiements reportés et des commandes entrées ainsi que des journaux d'autorisations de paiement et des divergences indiqués ci-dessous, préparés par les Services financiers et conservés au dossier numéro CE-98-1165 des archives municipales, à savoir :

- a) liste des paiements reportés au 16 novembre 1998;
- b) listes des commandes entrées du 3 au 16 novembre 1998;
- c) journaux des autorisations de paiement du 3 au 16 novembre 1998;
- d) journaux des divergences du 3 au 16 novembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-1166

VIREMENTS BUDGÉTAIRES - QUATRIÈME
RÉVISION TRIMESTRIELLE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du rapport trimestriel, du 17 novembre 1998, présenté par le trésorier, en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

D'accepter les virements budgétaires numéros 264-98, 265-98, 266-98, 267-98 et 268-98, conservés au dossier numéro CE-98-1166 des archives municipales et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables en découlant.

ADOPTÉE.

CE-98-1167*

ANNULATION DE FACTURE - TAXATION

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De recommander au conseil d'autoriser les Services financiers à modifier le système de taxation afin d'annuler les factures dont le montant se situe entre – 3 \$ et 16 \$; il est entendu que ce changement entrera en vigueur après l'envoi de la facture annuelle de l'année 1999.

ADOPTÉE.

CE-98-1168

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – ÉVALUATION RÉVISÉE
– 297, RUE JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 3 décembre 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport d'activités l'accompagnant relatifs à sa recommandation à l'effet de réduire à 430 000 \$ l'évaluation de l'immeuble situé au 297, rue Jacques-Cartier, Gatineau et portant le numéro de matricule 6836-73-1518; cette note de service et le document l'accompagnant sont conservés au dossier CE-98-1168 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1169

BÉNÉFICIAIRES - BRANCHEMENT ET
SURDIMENSIONS - SECTEUR CHEVAL-
BLANC

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 2 décembre 1998, du directeur général adjoint et trésorier, concernant les bénéficiaires - branchement et surdimensions dans le secteur Cheval-Blanc; cette note et les documents l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-1169 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1170*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1000-98 -
CRITÈRES - CALCUL - ÉTENDUE EN
FRONT - TAXES - SERVICES
MUNICIPAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 1000-98 visant à établir les critères de calcul de l'étendue en front imposable pour les taxes spéciales se rattachant au paiement des travaux municipaux et pour modifier la disposition relative au calcul de l'étendue en front imposable des règlements numéros 971-97 et 991-98.

ADOPTÉE.

CE-98-1171

SOUMISSIONS - TROUSSES DE
SECOURS CONTRE LES REFOULEMENTS
D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance de la note préparée, par l'adjoint technique au directeur des services techniques, le 8 décembre 1998 et s'accorde avec les points soulignés;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De rejeter les soumissions reçues pour la fourniture de trousse de secours contre les refoulements d'égouts en milieu résidentiel, puisqu'elles ne sont pas conformes au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE.

CE-98-1172

COUVERTURE D'ASSURANCE - COMITÉ
DU QUARTIER DES BELLES-RIVES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la proposition présentée par la firme Charlebois, Trépanier et associés, au prix de 381,50 \$ taxes incluses, pour la couverture additionnelle en assurance responsabilité civile du comité du quartier des Belles-Rives; cette proposition est conservée au dossier numéro CE-98-1172 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20057
Poste budgétaire 02 70 92000 791

ADOPTÉE.

CE-98-1173*

MANDAT – PERCEPTION DES COMPTES
– RÉSIDENTS HORS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale de Gatineau éprouve certaines difficultés à faire exécuter les jugements rendus contre des personnes résidant en dehors des limites territoriales de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la perception auprès de ces résidents a été améliorée en ayant recours au service d'agences de recouvrement;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

De reconfirmer les mandats confiés aux firmes Équifax Canada (AFX) inc. et Les consultants en recouvrement inc., pour procéder à la perception des sommes dues à la Ville de Gatineau par des débiteurs ne résidant pas dans la province de Québec et que les dossiers de réclamation soient partagés entre-eux dans la proportion suivante :

Équifax Canada (AFX) inc. 40 %
Les consultants en recouvrement inc. 60 %

Il est entendu que les honoraires payés à ces deux entreprises seront puisés à même les sommes qu'elles perçoivent à raison d'un tarif de 25 % du total perçu, taxes en sus.

Les frais de cour pour le recouvrement de sommes par le biais de la Cour des petites créances d'Ontario seront acquittés comme précité.

En tout temps, les mandataires de la Ville devront respecter les lois québécoises et les lois hors province pour s'acquitter de leur mandat, sous peine de déchéance du mandat confié.

ADOPTÉE.

CE-98-1174

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC – ACHAT DE FORMULAIRES
– COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut se prévaloir des dispositions législatives de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, relativement à l'achat de groupe avec l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les prix obtenus à la suite du dernier appel d'offres ont été très avantageux pour la Ville et que le directeur de la cour municipale recommande de participer à nouveau à cet achat commun;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire d'accorder un mandat spécifique à l'Union des municipalités du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, par appels d'offres publics, au nom de la Ville de Gatineau et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé des formulaires uniformisés nécessaires pour la cour municipale de Gatineau, et plus précisément, pour les formulaires décrits au bon de commande déposé par le directeur de la cour municipale et daté du 1^{er} décembre 1998 avec les modifications mentionnées ci-dessous; il est entendu que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé, à savoir :

- item 114 – bref d'exécution - lire 8 000 au lieu de 7 000;
- item 118 – mandat d'amener devant le percepteur - lire 1 000 au lieu d'aucun.

Il est également résolu d'accepter de verser à l'Union des municipalités du Québec, en considération des services rendus, des frais administratifs représentant 3 % du contrat collectif, et ceci, avant les taxes.

ADOPTÉE.

CE-98-1175

AUTORISATION - TRAVAUX - 53, RUE
JACQUES-CARTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Daniel Lauzon, relativement à l'agrandissement de la remise existante, avec les mêmes matériaux de revêtement extérieur et se trouvant dans la cour arrière du bâtiment principal situé au 53, rue Jacques-Cartier, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-1176

AUTORISATION – TRAVAUX – 125, RUE
SAINT-JEAN-BAPTISTE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

D'accepter la demande d'autorisation déposée au Service d'urbanisme par Frances Rhéaume, relativement aux travaux de rénovation mentionnés ci-dessous au bâtiment principal situé au 125, rue Saint-Jean-Baptiste, Gatineau, à savoir :

- Remplacer le bardeau d'asphalte noir de la toiture;
- Remplacer du matériau de revêtement extérieur par du vinyle gris pâle;
- Installer de nouvelles fenêtres au rez-de-chaussée;
- Réparer la galerie arrière;
- Remplacer par un escalier de bois, l'escalier de métal se trouvant à l'arrière du bâtiment.

ADOPTÉE.

CE-98-1177

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 25 novembre 1998, à 8 h 38.

ADOPTÉE.

CE-98-1178*

RÈGLEMENT NUMÉRO 999-98 –
FERMETURE – PARTIE DE LA RUE
DAVIDSON EST

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 999-98 décrétant la fermeture d'une partie de la rue Davidson Est, formée des lots 1643959 et 1713810, au cadastre du Québec, ainsi que de la partie du lot 17, du rang 3, au cadastre du canton de Templeton, décrite à la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 17 novembre 1998, sous le numéro 3151 de ses minutes, dossier numéro 96-031.

ADOPTÉE.

CE-98-1179

OFFRE D'ACHAT – PARTIE LOT 1102850
AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Gabrielle Tessier, domiciliée au 88, rue Racicot, Gatineau, a soumis une offre de 3 200 \$ pour l'acquisition d'une partie du lot 1102850, au cadastre du Québec, d'une superficie de 278,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les Affaires juridiques ont étudié cette offre et recommande de la rejeter, comme en fait foi la note du 18 novembre 1998, puisque cette offre est inférieure à la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De rejeter l'offre de 3 200 \$ présentée par Gabrielle Tessier pour l'achat d'une partie du lot 1102850, au cadastre du Québec et d'une superficie de 278,7 mètres carrés.

ADOPTÉE.

CE-98-1180

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE -
DOSSIER – LUCIE ET MICHEL ROY

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De régler hors cour la poursuite intentée contre la Ville de Gatineau par Lucie et Michel Roy devant la Cour supérieure, du district judiciaire de Hull, dossier numéro 550-17-000183-986 et concernant des blessures corporelles que leur fils Jean-François Roy a subi le ou vers le 31 mars 1995, à l'entrée de la piste cyclable se trouvant à l'extrémité de la rue de Rayol, Gatineau.

Il est également résolu d'habiliter le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 15 000 \$ incluant les frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 20504
Poste budgétaire 05 26 115

ADOPTÉE.

CE-98-1181

RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITE
– DOSSIER – ARTHUR BÉDARD

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De régler hors cour la poursuite intentée contre la Ville de Gatineau par La Sécurité, assurances générales inc., devant la Cour du Québec du district judiciaire de Québec, dossier numéro 200-22-007481-989 et concernant des dommages causés au muret de la résidence de son assuré, Arthur Bédard, domicilié au 1350, rue Potvin, Gatineau.

Il est également résolu d'habiliter le trésorier à payer, sur présentation d'une réquisition de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, la somme de 2 360,24 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires, pour le règlement complet et final de cette poursuite.

Certificat de crédit disponible 20553
Poste budgétaire 05 26 425

ADOPTÉE.

CE-98-1182

DÉSISTEMENT - POURSUITE - DOSSIER
CHRISTIAN MONTY

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'accepter le désistement sans frais, offert par le procureur de la partie demanderesse dans la poursuite intentée contre la Ville de Gatineau par Christian Monty devant la Cour supérieure du district judiciaire de Hull, dossier numéro 550-05-001478-935 et concernant des blessures corporelles qu'il a subies, le ou vers le 30 avril 1993, lors d'une chute dans un escalier à la maison de la culture de Gatineau, sise au 855, boulevard de la Gappe, Gatineau.

ADOPTÉE.

CE-98-1183

ENTENTE – DROIT D'UTILISATION –
TERRAIN DE STATIONNEMENT – PARC
SAINT-COEUR-DE-MARIE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'entente à intervenir avec l'organisme La maison de la famille, préparée par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, le 16 novembre 1998, relativement au droit d'utilisation comme terrain de stationnement de la partie du lot 2-29, du rang 7, au cadastre du canton de Hull, montrée par un liseré rouge au plan préparé par la firme Nadeau, Fournier, Berthelet, arpenteurs-géomètres, le 6 mai 1991.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette entente conservée au dossier numéro CE-98-1183 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1184*

**AUTORISATION - SIGNATURE DE
QUITTANCE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de dommages causés à des biens et des propriétés municipales, il est nécessaire de signer des quittances;

CONSIDÉRANT QUE ces quittances doivent préalablement être acceptées par le groupe de travail sur les réclamations et ce comité;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le traitement de ces dossiers, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour signer ce type de document;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser la préposée aux réclamations ou la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, à signer les quittances de la Ville de Gatineau préalablement acceptées par le groupe de travail des réclamations et le comité exécutif, et ceci, malgré les dispositions de la résolution numéro C-90-04-459.

ADOPTÉE.

CE-98-1185*

**PROJET DE CIMETIÈRE - PARC
D'AFFAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'accepter l'option I énoncée à la note, du 25 novembre 1998, de la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale et ayant pour effet d'exiger, dans le cadre du projet de cimetière dans le parc d'affaires, le remboursement des coûts de construction des services municipaux avant d'entreprendre la procédure de modification au règlement de zonage.

ADOPTÉE.

CE-98-1186*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 678-8-98 –
MODIFICATIONS – RÈGLEMENT NUMÉ-
RO 678-91 – RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE
DE RENTES DES EMPLOYÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 678-8-98, modifiant le règlement numéro 678-91, concernant le régime supplémentaire de rentes des employés et fonctionnaires de la ville de Gatineau ainsi que ceux des corporations affiliées dans ce régime interentreprise, dans le but :

1. D'abaisser l'âge de retraite ajournée et l'âge de retraite normale pour les années avant le 1^{er} janvier 1990.
2. D'intégrer le programme incitatif de réduction de la main-d'œuvre à l'application de certaines dispositions du régime de retraite pour les employés ayant quitté en 1998 dans le cadre de ce programme.
3. De plafonner le salaire sur lequel les cotisations des participants sont reçues.
4. De rendre conforme à la pratique administrative certaines dispositions portant sur l'invalidité et la prestation de décès après la retraite.
5. De rendre conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu l'intérêt crédité aux cotisations volontaires.
6. De permettre à un employé ayant accepté une réduction de son temps de travail de se voir créditer des prestations sur son plein salaire.
7. D'imputer les frais d'administration du régime de retraite à la caisse de retraite.

ADOPTÉE.

CE-98-1187*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 678-9-98 –
MODIFICATIONS – RÉGIME
SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES DES
EMPLOYÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'approuver le règlement numéro 678-9-98 modifiant le règlement numéro 678-91, concernant le régime supplémentaire de rentes des employés et fonctionnaires de la ville de Gatineau ainsi que ceux des corporations affiliées dans ce régime interentreprise, dans le but de décréter :

1. La revalorisation du régime de retraite en ajustant les crédits de rentes sur le salaire de 1998.
2. L'indexation des prestations de retraite versées aux retraités.

ADOPTÉE.

CE-98-1188

LETTRE D'ENTENTE – ASSOCIATION
DES POLICIERS DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des policiers de Gatineau, concernant les modalités particulières d'application de l'affectation de Michel Normand à un emploi convenable, selon la définition de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par un conseiller en ressources humaines, le 11 novembre 1998, et conservée au dossier numéro CE-98-1188 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1189

AFFICHAGE - POSTE DE COMMIS-
CAISSIÈRE I - COUR MUNICIPALE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher un poste de commis-caissière I, à la Cour municipale, afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-1190

AFFICHAGE – POSTE D'ANALYSTE
FINANCIER – COMMISSARIAT AU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste contractuel d'analyste financier au Commissariat au développement économique, CLD – CUO (Gatineau), afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-1191

AFFICHAGE – POSTE DE COMMISSAIRE
– COMMISSARIAT AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher le poste contractuel de commissaire au Commissariat au développement économique, CLD – CUO (Gatineau), afin de recruter une personne ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper cette fonction.

ADOPTÉE.

CE-98-1192*

VERSEMENT – SUBVENTION – RELAIS
DES JEUNES GATINOIS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'accorder au Relais des jeunes Gatinois une subvention de 2 500 \$ pour la production d'un calendrier s'adressant aux résidents du district électoral numéro 8 et d'autoriser le trésorier à verser cette aide financière dans le meilleur délai et en un seul versement.

Certificat de crédit disponible 19432
Poste budgétaire 02 70 92000 788

ADOPTÉE.

CE-98-1193

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 9 h 40, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-1194

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

CE-98-1195

RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

*** À 10 h 40, à la reprise des délibérations de la séance suspendue, tous les membres du comité présents au début de la séance forment toujours quorum.**

CE-98-1196

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE.

- **Son Honneur le maire quitte son fauteuil et la présidence est assumée par Richard Canuel, vice-président du comité exécutif.**

CE-98-1197

GROUPE DE TRAVAIL DES
RÉCLAMATIONS – COMPTE RENDU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations tenue le 23 novembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-1197 des archives municipales.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Richard Canuel
Jean René Monette

A VOTÉ CONTRE : Yvon Boucher

EN FAVEUR : 2 CONTRE : 1

ADOPTÉE.

CE-98-1198

PAIEMENT - AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes

indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par la compagnie et les personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1. Bell Canada, 671, rue de la Gauchetière, Montréal	457,08 \$
2. Charles Demers, 60, rue de Salernes, Gatineau	25,00\$
3. Benoit Laroche, 621, rue Sigouin, Gatineau	60,00 \$

Certificat de crédit disponible 20250
Postes budgétaires 05 26 425 et 05 26 415

ADOPTÉE.

CE-98-1199

RECOMMANDATIONS NÉGATIVES - AVIS
DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes et les compagnies mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. Alain Martel et Lise Gagnon, 62, rue de Lisieux, Gatineau
2. Léo-Paul Brunet, 768, rue Notre-Dame, Gatineau
3. Pierre Corbeil, 828, rue Notre-Dame, Gatineau
4. Rémi Demers, 37, rue Boyer, Montpellier
5. Cyrille Chartrand, 52, rue Martineau, Gatineau
6. Renaud, Préfontaine, Gatineau, référence : Anik Mongeon, 50, rue Martineau, Gatineau
7. Luc Bédard, 24, rue Osborne, Gatineau
8. Allstate, Montréal, référence : Bastien Dufour et Andrée Tremblay, 506, avenue du Cheval-Blanc, Gatineau
9. Axa Boréal Assurances, Montréal, référence : Monique et Claude Hamel, 503, avenue du Cheval-Blanc, Gatineau

10. Meloche Monnex, Montréal, référence : Pascal Montpetit, 508, avenue du Cheval-Blanc, Gatineau
11. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Bernard Richard, 512, avenue du Cheval-Blanc, Gatineau
12. Lyne Bélecque, 521, rue des Pinsons, Gatineau
13. Axa Boréal assurances, Montréal, référence : Raymond et Denise Bélecque, 521, rue des Pinsons, Gatineau
14. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Marc Charbonneau, 520, rue des Pinsons, Gatineau
15. Assurances générales des caisses Desjardins inc., Lévis, référence : Yves Plasse et Dany Bérubé, 1281, rue des Fauvettes, Gatineau
16. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Michel Duhaime et Hélène Pilon, 1277, rue des Fauvettes, Gatineau
17. Renaud, Préfontaine, Gatineau, référence : Patrick Jutras et Isabelle Forest, 1279, rue des Fauvettes, Gatineau
18. Renaud, Préfontaine, Gatineau, référence : Sylvain Laframboise et Martine Careau, 521, rue des Rossignols, Gatineau
19. François Allard, 130, rue de la Châteauguay, Gatineau
20. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Sylvain Lebel, 78, rue de la Châteauguay, Gatineau
21. Claire Osborne, 82, rue de la Châteauguay, Gatineau
22. Jean-Marc et Suzette Boisvert, 217, rue Wells, Gatineau
23. Julien Bossé et Dale Rodgers, 209, rue Wells, Gatineau
24. Renaud, Préfontaine, Hull, référence : Marc Lévesque et Céline Lamoureux, 285, rue Wells, Gatineau
25. John Muir et Francyne Kirouac, 225, rue Wells, Gatineau
26. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Jean-Charles Phillips et Sylvie Lachapelle, 213 et 221, rue Wells, Gatineau
27. Robert Raymond, 269, rue Wells, Gatineau
28. Zurich Canada, Ottawa, référence : Denis Tremblay, 273, rue Wells, Gatineau
29. Renaud, Préfontaine, Hull, référence : Raymond et Monique Cadieux, 276, rue Wells, Gatineau

30. Général Accident, Hull, référence : Pierre Gélinau, 168, rue du Saguenay, Gatineau
31. Assurances générales Desjardins inc., Lévis, référence : Guy Asselin, 164, rue du Saguenay, Gatineau
32. Le Groupe Commerce, Hull, référence : Claude Cyr, 159, rue du Saguenay, Gatineau
33. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : André Robillard, 1207, rue de Sorel, Gatineau
34. Allstate, Montréal, référence : Michel Bergeron et Diane Dumoulin, 31, rue de la Mine, Gatineau
35. Georges E. Blier, 112, rue de la Mine, Gatineau
36. Michel Desjardins et Dorraine Poulain, 28, rue de la Mine, Gatineau
37. Les Experts en sinistres Interpro, Gatineau, référence : Sylvain Cardinal, 39, rue de la Mine, Gatineau
38. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : André Desforges et Francine Farley, 128, rue de la Mine, Gatineau
39. Zurich Canada, Ottawa, référence : Jean-Yves Lessard, 56 et 60, rue de la Mine, Gatineau
40. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Emmanuel Paciulli, 44, rue de la Mine, Gatineau
41. Brigitte Perrier, 116, rue de la Mine, Gatineau
42. Renaud, Préfontaine, Hull, référence : Les investissements Jyber inc. (Yves Bérard), 710, boulevard Maloney Est, Gatineau
43. Raymond Aversa, 90, rue du Voilier, Gatineau
44. Steven Davis, 98, rue du Voilier, Gatineau
45. La fédération, compagnie d'assurances du Canada, Montréal, référence : Daniel Blanchard et Sylvie Lacombe, 287, rue du Voilier, Gatineau
46. L'industrielle Alliance, Québec, référence : Jocelyn Lortie et Marie-Chantale Giguère, 94, rue du Voilier, Gatineau
47. Caroline Holtz, 99, rue du Voilier, Gatineau
48. Renaud Préfontaine, Hull, référence : Nicole Joseph, 138, rue du Voilier, Gatineau

49. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Mario St-Jean et Michèle Larose, 74, rue du Voilier, Gatineau
50. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Marcel Merette et Sue-li Rolon Dos Santos, 142, rue du Voilier, Gatineau
51. Renaud, Préfontaine, Gatineau, référence : Guy Charette et Ilda Dalpote, 43, rue des Tulipes, Gatineau
52. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Maurice Caya et Clairette Beaudoin, 96, rue des Tulipes, Gatineau
53. Denis Tessier, 108, rue des Tulipes, Gatineau
54. Interpro inc., Gatineau, référence : André Bélanger, 36, rue des Marguerites, Gatineau
55. Denis Desormeaux, 43, rue des Marguerites, Gatineau
56. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Jean-Guy Auger et Line Rivard, 48, rue des Marguerites, Gatineau
57. Sylvain Courtemanche, 64, rue des Marguerites, Gatineau
58. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : André Simard et Carole Proulx, 52, rue des Marguerites, Gatineau
59. Perron et Associés, Montréal, référence : Jean Leblanc, 224, rue des Fleurs, Gatineau
60. Allianz Canada, Ottawa, référence : Martine Labelle et Julie Boileau, 226, rue des Fleurs, Gatineau
61. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Robert Charron, 233, rue des Fleurs, Gatineau
62. Johanne T. Joyce, 240, rue des Fleurs, Gatineau
63. Pierre et France Houle, 245, rue des Fleurs, Gatineau
64. Daniel Guy et Céline Pilon, 248, rue des Fleurs, Gatineau
65. Jean Meunier et Lynne Boyle, 252, rue des Fleurs, Gatineau
66. Robert Lainesse et Lise Hébert, 253, rue des Fleurs, Gatineau
67. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Raymond Charron et Rachelle Villeneuve, 256, rue des Fleurs, Gatineau
68. Luc Legault et Odette Therrien, 260, rue des Fleurs, Gatineau
69. Wawanesa, Montréal, référence : Carole Louiseize, 264, rue des Fleurs, Gatineau

70. Axa Boréal assurances, Montréal, référence : Nathalie Larose, 266, rue des Fleurs, Gatineau
71. Renaud, Préfontaine, Gatineau, référence : Michel Lebeau, 268, rue des Fleurs, Gatineau
72. Axa Boréal assurances, Montréal, référence : André Meunier, 221, rue des Jacinthes, Gatineau
73. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Luc Larivière et France Gagnon, 235, rue des Jacinthes, Gatineau
74. Allstate, Montréal, référence : Jules Marois et Sylvie Berthiaume, 252, rue des Jacinthes, Gatineau
75. Wawanesa, Montréal, référence : Ronald Crites et Ginette Comptois, 257, rue des Jacinthes, Gatineau
76. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Jacques Clément et Danielle Sauvé, 261, rue des Jacinthes, Gatineau
77. Gaétan St-Louis, 277, rue des Jacinthes, Gatineau
78. Assurances générales des caisses Desjardins inc., référence : Denis Forest, 117, rue des Colibris, Gatineau
79. André Simard, 120, rue des Colibris, Gatineau
80. Lise Rochon, 7, rue des Lilas, Gatineau
81. Bureau d'expertises des assureurs Itée, Hull, référence : Marcel Lorrain, 68, rue des Violettes, Gatineau
82. Renaud, Préfontaine, Hull, référence : Luc Perreault et Aline Guénette, 264, rue des Fleurs, Gatineau
83. Axa Boréal assurances, Montréal, référence : Mélanie Collin, 266, rue des Fleurs, Gatineau
84. Allstate, Montréal, référence : Thérèse Botelho, 55, rue Langlois, Gatineau
85. Jocelyne et Jean-Louis Vallée, 1146, rue Faubert, Gatineau.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Richard Canuel
Jean René Monette

A VOTÉ CONTRE : Yvon Boucher

EN FAVEUR : 2 **CONTRE : 1**

ADOPTÉE.

CE-98-1200

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 16 décembre 1998, à 8 h 40, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Michel Chevalier, John Janusz, André Côté, Mario St-Pierre, Lynda Gariépy, Gilles Gibeault, Hélène Grand-Maître, Jean Boileau, Pierre Marcotte, Normand Thibault, Marc Pageau, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Marcel Schryer, Jean Deschênes,
Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉS : M^e David Robinson, M^e Marie-Josée Montreuil et
Robert Valin

CE-98-1201*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 998-98 – ACHAT
DE VÉHICULES ET MACHINERIES –
SERVICES TECHNIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général de proposer au conseil :

D'approuver le règlement numéro 998-98, autorisant une dépense de 702 000 \$ pour l'achat de deux camions dix roues, de deux tracteurs multifonctions ainsi qu'une surfaceuse à glace et distributeur.

D'autoriser le trésorier, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement susmentionné; ces emprunts ne peuvent excéder 90 % du montant autorisé au règlement.

ADOPTÉE.

CE-98-1202

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – ÉGOUT
DOMESTIQUE GRAVITAIRE – RUE OSTER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés par la compagnie 2751313 Canada inc. Outabec construction (1991) enr., dans le cadre du contrat consenti en vertu de la résolution numéro CE-98-1006 et plus amplement décrit dans la lettre de la firme Stantec experts-conseils ltée, du 30 novembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-1202 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser la somme de 15 000 \$ à la compagnie susmentionnée, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 19421

Règlement numéro 978-98

ADOPTÉE.

CE-98-1203

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – BASSIN
DE DÉCANTATION – DÉPÔT À NEIGE
GRÉBER**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter les travaux supplémentaires réalisés par la compagnie Les constructions BGP (3188035 Canada inc.), dans le cadre du contrat découlant de la résolution numéro CE-98-969 et qui sont plus amplement décrits dans la note du 15 décembre 1998, du responsable des opérations, aux Services techniques et conservée au dossier numéro CE-98-1203 des archives municipales.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à verser la somme de 9 678,20 \$ taxes incluses à la firme susmentionnée, sur présentation d'une réquisition de paiement par le directeur des services techniques.

Certificat de crédit disponible 19368
Règlement numéro 872-95

ADOPTÉE.

CE-98-1204

**TRAVAUX DE MODIFICATIONS – FEUX
DE CIRCULATION – INTERSECTION
MALONEY/DE L'ALLIANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter l'offre de 29 432,54 \$ taxes incluses, soumise par la compagnie Électroméga ltée, ayant son établissement de commerce à Candiac, Québec, pour fournir et installer des feux de signalisation et des contrôleurs pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Maloney et de la rue de l'Alliance, en conformité avec les règles de l'art et les exigences des Services techniques.

Certificat de crédit disponible 19355
Règlement numéro 989-98

ADOPTÉE.

CE-98-1205

PROJET D'AGRANDISSEMENT – CENTRE
COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'affecter une somme de 70 150 \$ à la réalisation des travaux de rénovation du centre communautaire des aînés de Gatineau, situé au 89, rue Maple, Gatineau et devant être exécutés en conformité avec le cahier des charges et le plan numéro 1211-98-A, préparés par la firme Les architectes Carrier Savard et conservé au dossier numéro CE-98-1205 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 19354
Poste budgétaire 02 50 72100 729

ADOPTÉE.

CE-98-1206

ACHAT – MAGNÉTOSCOPES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir, au prix de 5 222 \$, quatre nouveaux magnétoscopes pour le bureau des sergents de poste du Service de police, à la Sécurité publique.

D'accepter le virement budgétaire numéro 272-98 et d'habiliter le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT BUDGÉTAIRE NUMÉRO 272-98

02 45 21230 Logistique

649 Autres pièces et accessoires	(5 222 \$)
740 Immobilisations	5 222 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-1207*

MODIFICATIONS – POLITIQUE T-5 –
GESTION DES AJUSTEMENTS DE TAXES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de modifier, comme indiqué ci-dessous, la politique T-5 relative à la gestion des ajustements de taxes, à savoir :

1. D'ajouter à la fin du paragraphe de l'article 2.1, les mots « sous réserve de la règle d'équité ».
2. D'ajouter au titre de l'article 2.2, les mots « ou de pénalité ».
3. De remplacer les quatre premiers mots du paragraphe de l'article 2.2 par les mots « aucun intérêt ni aucune pénalité ne sont imputés ».
4. De remplacer le deuxième paragraphe de l'article 2.3, par les deux paragraphes suivants :

« S'il reste un solde créditeur après cette opération, le solde est appliqué sur les autres comptes du même contribuable, jusqu'à extinction du solde créditeur. Cependant, dans les cas où il est présumé que des transactions de vente sont en cours, la compensation ne s'applique qu'au compte en crédit. »

« Un chèque est émis pour tout résidu de solde créditeur supérieur à vingt-cinq dollars. La Ville émettra un chèque au montant de vingt-cinq dollars ou moins sur demande expresse du contribuable seulement. Dans tous les cas, une note explicative est expédiée au contribuable. »

5. De remplacer les deux paragraphes de l'article 2.4, par le paragraphe suivant :

« À moins d'indication contraire dans les sections 3 à 6, tout chèque résultant d'un ajustement de taxes doit être libellé au nom du bénéficiaire mentionné à l'annexe 1. »

6. De remplacer le titre de l'article 3.3 par le suivant :

« Décision du Tribunal administratif du Québec » (anciennement B.R.E.F.). »

7. De remplacer les mots « après expiration du délai de 30 jours », du paragraphe de l'article 3.3 par les mots « sur réception de la décision du Tribunal administratif du Québec ».
8. D'ajouter les mots « et demande de révision » au titre de l'article 3.4.
9. De remplacer le paragraphe de l'article 3.4 par le suivant :

« L'ajustement de taxes est effectué sur réception de la mise à jour du rôle d'évaluation. »
10. De remplacer le premier paragraphe de l'article 4.2 ainsi que l'article 5.1 par le paragraphe suivant :

« Pour la correction d'une sous-facturation, on ajuste les taxes pour un maximum de trois ans, à partir de la date à laquelle elles sont devenues exigibles. »
11. De remplacer au deuxième paragraphe de l'article 4.2 les mots « année courante, plus les deux années antérieures » par les mots « maximum de trois ans, de la date où elles sont devenues exigibles ».
12. D'abroger, à toute fin que de droit, l'article 6; toutefois, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ADOPTÉE.

CE-98-1208

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
L'OUTAOUAIS – ÉVALUATION RÉVISÉE
– 105, RUE BELLEHUMEUR

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt de la note, du 9 décembre 1998, de Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et du rapport d'activités l'accompagnant relatifs à la recommandation à l'effet de réduire à 1 300 000 \$ l'évaluation de l'immeuble situé au 105, rue Bellehumeur, Gatineau et portant le numéro de matricule 6737-96-4530; cette note de service et le rapport l'accompagnant sont conservés au dossier numéro CE-98-1208 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1209

STATISTIQUES PLAINTES – B.R.E.F. –
RÔLE TRIENNAL 1997

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

D'accepter le dépôt du document intitulé « Statistiques plaintes B.R.E.F. Ville de Gatineau – rôle triennal 1997 » présenté par Robert Valin, évaluateur à la Communauté urbaine de l'Outaouais et conservé au dossier numéro CE-98-1209 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1210

VENTE – SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE
SX200 DE MITEL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De vendre à la Ville d'Aylmer, au prix de 1 800 \$, le système SX200 de Mitel, récupéré à la suite du changement du système téléphonique desservant les édifices Eugène-Beaudoin et John-R.-Luck et comprenant les équipements suivants :

- 10 line circuit (8 station) 910-110;
- 1 digital interface 9108-002-000;
- 2 C.O. trunk circuit (4 trunks) 9110-211-000;
- 1 C.O. trunk circuit (4 trunks) 9110-011;
- 1 peripheral control 9108-203-100;
- 1 scanner 9110-104-000;
- 2 DID trunk (6CTT) 9109-031-000;
- 1 COV line (6CTT) 9109-020-000-SA;
- 3 digital line (12CTT) 9109-012-00-SA;
- 1 main control 9109-036-000-SA;
- 1 universal 9109-005-000.

ADOPTÉE.

CE-98-1211

VENTE – TÉLÉPHONE – MITEL SUPERSET

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De vendre à Jacques Leduc domicilié à Saint-André-Avellin, Québec, au prix de 50 \$, deux téléphones Mitel Superset 4, récupérés à la suite du changement du système téléphonique desservant les édifices Eugène-Beaudoin et John-R.-Luck.

ADOPTÉE.

CE-98-1212

ACCEPTATION – SOUMISSION –
LOCATION – MANTEAUX ET AUTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie G+K Work Wear Corp. Canada Ltd, ayant son établissement de commerce à Ottawa, Ontario, pour la location de manteaux, de salopettes, de tapis et de rouleaux de serviettes destinés aux Services techniques, au prix unitaire indiqué ci-dessous, taxes en sus et valide pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-1212 des archives municipales, à savoir :

<u>Description</u>	<u>Prix unitaire/semaine</u>
Location de salopettes	6,75 \$/personne
Location de manteaux	3,75 \$/personne
Location de rouleaux de serviettes	1,98 \$
Location de tapis 4 pieds x 6 pieds	3,85 \$
Location de tapis 3 pieds x 4 pieds	2,80 \$

D'autoriser le directeur des services techniques à louer les articles susmentionnés, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à son budget d'opérations pour chacune des années financières visées par la résolution.

ADOPTÉE.

CE-98-1213

ACCEPTATION – SOUMISSION – UNITÉS
DE CHAUFFAGE – ARÉNA BEAUDRY

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la soumission la plus basse, au prix de 34 139,42 \$ taxes incluses et comprenant l'option A, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres sur invitation et déposée par la compagnie Combustion R.P. inc., ayant son établissement de commerce à Gatineau, Québec, pour la fourniture et l'installation d'unités de chauffage à l'aréna Beaudry en respectant les exigences et les critères d'excellence énoncés aux susdits cahier des charges; cette soumission est conservée au dossier numéro CE-98-1213 des archives municipales.

Certificat de crédit disponible 20651
Poste budgétaire 02 50 73301 726

ADOPTÉE.

CE-98-1214

VENTE – MONTE-PERSONNES
MOTORISÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à vendre, au prix de 1 500 \$, à Roger Plante demeurant au 89, rue de Troyes, Gatineau, deux monte-personnes motorisés, modèle GSL-2.

ADOPTÉE.

CE-98-1215*

RASSEMBLEMENT DE SCOUTS – ACCÈS
– PARC DE LA BAIE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil d'autoriser les Scouts du district de l'Outaouais à utiliser gratuitement, du 21 au 24 mai 1999, le parc de la Baie pour leur camporee réunissant 1 300 scouts de l'Outaouais et de leur offrir le soutien et le prêt d'équipements comme spécifié au rapport, du 7 décembre 1998, préparé par le coordonnateur aux activités du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE.

CE-98-1216

SUBVENTION – CORPORATION DU
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc. à procéder à l'embauche de tous les artistes devant participer au 12^e Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu au parc de la Baie, du 3 au 6 septembre 1999 et d'accorder à cette fin spécifique une subvention de 352 000 \$ à ladite corporation.

Il est entendu que les sommes non dépensées à la fin du festival seront remboursées à la Ville de Gatineau dans un délai raisonnable.

Certificat de crédit disponible 19021
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-1217

MANDAT – FIRME COGISCÈNE –
FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE
GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de la firme Cogiscène (Gordon Muscroft) pour assister le comité organisateur dans la planification et la coordination technique des spectacles du 12^e Festival de montgolfières de Gatineau et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 6 500 \$ puisée au budget de l'année 1999.

Certificat de disponible 19017
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-1218

MANDAT – PIERRE SHIELDS – FESTIVAL
DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de Pierre Shields, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1999, afin d'assister le comité organisateur dans la planification et la gestion de l'animation et des spectacles du 12^e Festival de montgolfières de Gatineau et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 35 000 \$ puisée au budget de l'année 1999.

Certificat de crédit disponible 19020
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-1219

MANDAT – LES ENTREPRISES JACQUES
ROBERT ENR. – INTERVENANT –
ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retenir les services de la firme Les entreprises Jacques Robert enr., pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1999, afin d'assister le comité organisateur dans la planification et la gestion générale du 12^e Festival de montgolfières de Gatineau et d'accorder à la réalisation de ce mandat une somme de 35 000 \$.

Certificat de crédit disponible 19019
Poste budgétaire 02 40 19030 419

ADOPTÉE.

CE-98-1220

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 9 décembre 1998, à 8 h 38.

ADOPTÉE.

CE-98-1221

RÉSEAU DES ARCHIVES DU QUÉBEC –
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le projet « Phase I de la description des archives de la Ville de Gatineau : Fonds de la Ville de Gatineau (1933-1974) », présenté dans le cadre du programme coopératif à frais partagés du Conseil canadien des archives, volet traitement des fonds et collections d'archives, préparé par le chef de la Division des archives, au Service du greffe et d'habiliter le greffier ainsi que le contrôleur, aux Services financiers, à signer, s'il y a lieu, les ententes nécessaires pour donner suite à ce projet; ce document est conservé au dossier numéro CE-98-1221 des archives municipales.

D'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises advenant l'acceptation de ce projet par les autorités gouvernementales.

ADOPTÉE.

CE-98-1222

GROUPE DE TRAVAIL DES
RÉCLAMATIONS – COMPTE RENDU –
RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 1998

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du groupe de travail des réclamations, tenue le 7 décembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-1222 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1223

PAIEMENTS – AVIS DE SINISTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

D'autoriser le trésorier à verser, sur présentation de réquisitions de paiement par la conseillère aux affaires juridiques, à la Direction générale, les sommes indiquées ci-après, en règlement complet et final des avis de sinistre soumis par les personnes suivantes :

	<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Hélène et Maurice Michaud 21, rue Aline, Gatineau	272,85 \$
2.	Aldé Duciaume 19, rue Massé, Gatineau	322,07 \$

Certificat de crédit disponible 20565
Poste budgétaire 05 26 420

ADOPTÉE.

CE-98-1224

**RECOMMANDATIONS NÉGATIVES –
AVIS DE SINISTRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du groupe de travail des réclamations :

De nier la responsabilité de la Ville de Gatineau concernant les avis de sinistre soumis par les personnes et les compagnies mentionnées ci-dessous et de mandater la préposée aux réclamations, à la Direction générale, pour les informer de cette décision, à savoir :

1. France Bourque-Dicaire, 59 et 61, rue René-Lévesque, Gatineau
2. Manon Laroche, 94, rue René-Lévesque, Gatineau

3. Bureau d'expertise des assureurs Itée, Hull, référence : Denis Lasalle, 41, rue René-Lévesque, Gatineau
4. Claude Lavictoire, 98, rue René-Lévesque, Gatineau
5. Sylvain Thomas, 9, rue René-Lévesque, Gatineau
6. Allstate, Montréal, référence : Michel et Joy Villeneuve, 13, rue René-Lévesque, Gatineau
7. Les assurances La Capitale, référence : Raymond Massie, 66, rue Vincent-Legris, Gatineau
8. Bureau d'expertise des assureurs Itée, Hull, référence : Pierre Perreault, 1358, boulevard Saint-René Est, Gatineau
9. Martin Knight, 756, rue Lucille, Fabreville, Laval
10. Allianz Canada, Ottawa, référence : Daniel et Sylvie Fortin, 777, boulevard Saint-René Est, Gatineau
11. Hanna Charbel, 43, rue Saint-Rosaire, Gatineau

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Richard Canuel
Jean René Monette

A VOTÉ CONTRE : Yvon Boucher

EN FAVEUR : 2 **CONTRE : 1**

ADOPTÉE.

CE-98-1225

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT –
FRANÇOIS BÉLANGER – ADJOINT
TECHNIQUE – SERVICES TECHNIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De renouveler, jusqu'au 31 mars 1999, le contrat de François Bélanger, domicilié à Gatineau, au poste d'adjoint technique, aux Services techniques, au salaire et aux conditions apparaissant au contrat rédigé par le directeur des ressources humaines, le 3 décembre 1998 et conservé au dossier numéro CE-98-1225 des archives municipales.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Gatineau.

Demande de personnel 03618
Poste budgétaire 02 50 31060 115

ADOPTÉE.

CE-98-1226

LETRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES
COLS BLANCS DE GATINEAU –
AFFECTATIONS TEMPORAIRES –
SERVICE D'INFORMATIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accepter la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, concernant une redistribution des tâches et l'affectation temporaire de certains employés au sein du Service d'informatique jusqu'au 1^{er} mars 1999.

D'autoriser Son Honneur le maire ou la maire suppléante et le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, cette lettre d'entente préparée par le conseiller en ressources humaines, le 18 novembre 1998 et conservée au dossier numéro CE-98-1226 des archives municipales.

ADOPTÉE.

CE-98-1227*

CRÉATION – POSTES DE COMMISSAIRE
ET D'ANALYSTE FINANCIER –
COMMISSARIAT AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De proposer au conseil de créer au Commissariat au développement économique, section CLD – CUO (Gatineau), les postes contractuels de commissaire et analyste financier et de modifier l'organigramme de la Direction générale en conséquence.

ADOPTÉE.

CE-98-1228

VIN D'HONNEUR – RASSEMBLEMENT –
FAMILLE TRUDEL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'autoriser le directeur des communications à servir un vin d'honneur lors du rassemblement de la famille Trudel qui aura lieu dans la région de l'Outaouais les 12 et 13 juin 1999 et d'accorder à cette fin une somme de 200 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 610.

Certificat de crédit disponible 19442

ADOPTÉE.

CE-98-1229

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'OUTAOUAIS
– ACHAT DE PUBLICITÉ – REVUE
OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'autoriser le directeur des communications à faire paraître un message d'une demi-page dans le sixième numéro de la revue Outaouais, publiée par la Société d'histoire de l'Outaouais et d'attribuer à cette fin une somme de 500 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 19437

ADOPTÉE.

CE-98-1230

**GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME
DE L'OUTAOUAIS – COMMANDITE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association du tourisme de l'Outaouais tiendra, le samedi 27 mars 1999, son 14^e Gala des grands prix du tourisme de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce gala constitue un événement régional majeur et la Ville de Gatineau est invitée à collaborer au succès de cette soirée;

CONSIDÉRANT QUE ce gala offre une promotion intéressante pour la Ville de Gatineau et une commandite de type « Partenaire » est conforme à la politique en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'accepter que la Ville de Gatineau devienne « Partenaire » du 14^e Gala des grands prix du tourisme de l'Outaouais et d'accorder à cette fin une somme de 1 300 \$ devant provenir du poste budgétaire 02 05 11000 341.

Certificat de crédit disponible 19443

ADOPTÉE.

CE-98-1231

HOCKEY OUTAOUAIS – HEURE DE
GLACE – « COUPE ESPOIR 99 »

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De transmettre à la directrice des loisirs et de la culture, pour étude et rapport au comité, la lettre du 2 décembre 1998, du président de l'organisme Hockey Outaouais sollicitant environ 40 heures de location de glace gratuite dans les arénas de Gatineau pour permettre la tenue de la 5^e édition du tournoi provincial « Coupe espoir 1999 ».

ADOPTÉE.

CE-98-1232

HUIS CLOS ET RELÂCHE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De décréter le huis clos et de suspendre temporairement la séance.

ADOPTÉE.

À 10 h 40 à la reprise des délibérations de la séance suspendue, Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel et Jean René Monette forment toujours quorum.

CE-98-1233

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De reprendre les délibérations de la présente séance

ADOPTÉE.

*** Yvon Boucher reprend son fauteuil.**

CE-98-1234

**L'AMICALE DES HANDICAPÉS
PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. –
DEMANDE DE LOCATION SALLE
ODYSSÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

De refuser la demande formulée par l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., pour obtenir gratuitement la location de la salle Odysée de la Maison de la culture de Gatineau, pour la tenue de son 14^e Téléthon de l'espoir.

ADOPTÉE.

CE-98-1235*

**FINANCEMENT – TRAVAUX
D'AGRANDISSEMENT – CENTRE
COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu de recommander au conseil :

D'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour couvrir le déficit de 7 157,11 \$ découlant des travaux d'agrandissement effectués au centre communautaire Saint-Gérard.

ADOPTÉE.

CE-98-1236

L'AMICALE DES HANDICAPÉES
PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. –
FOURNITURE DE POTEAUX ET AUTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

De refuser la demande présentée par l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., le 20 novembre 1998, pour obtenir gratuitement les poteaux nécessaires à l'installation d'une enseigne sur le terrain de la Ville situé en bordure de la rue Sanscartier.

Il est également résolu d'inviter le représentant de l'Amicale à rencontrer un inspecteur du Service d'urbanisme pour vérifier la conformité à la réglementation en vigueur de l'enseigne de huit pieds par douze pieds qu'il désire installer sur le susdit lot.

ADOPTÉE.

CE-98-1237

AFFICHAGE DE POSTES – SERVICE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher les postes de lieutenant-détective, sergent-détective, sergents-gendarmerie (2) et agents (5), du Service de la sécurité publique, afin de recruter les personnes ayant les certificats, qualités, expérience et compétences nécessaires pour occuper ces fonctions.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des ressources humaines à afficher les postes qui deviendront vacants à la suite de l'affichage des postes susmentionnés.

ADOPTÉE.

CE-98-1238

ACCEPTATION – VIREMENT BUDGÉ-
TAIRE – PAIEMENT – ACTUAIRES-
CONSEILS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu sur recommandation du directeur général :

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 41 543,58 \$ taxes incluses pour les services actuariels rendus pour le régime de retraite de la Ville de Gatineau par la firme Morneau Sobeco;
2. D'accepter le virement budgétaire numéro 273-98 et d'autoriser le trésorier à faire effectuer les écritures comptables suivantes :

VIREMENT DUBGÉTAIRE NUMÉRO 273-98

02 20 84000 Contribution de l'employeur

260 Assurances collectives (20 000 \$)

02 35 16000 Administration ressources humaines

419 Services professionnels 20 000 \$

Les parenthèses signifient que les affectations de ce poste budgétaire sont diminuées.

ADOPTÉE.

CE-98-1239

AJOURNEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE**

et résolu :

D'ajourner la présente séance à 10 h, le jeudi 17 décembre 1998, pour terminer l'étude de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance ajournée du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 17 décembre 1998, à 10 h 6, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Claude Doucet, Robert Bélair, André Sincennes, Marie-Claude Martel, Michel Lesage, M^e Léonard Joly, Luce Bélanger, Marcel Roy, Michel Chevalier, André Côté, Mario St-Pierre, Jean Boileau, Pierre Marcotte, Normand Thibault, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

INVITÉS : M^e David Robinson et M^e Marie-Josée Montreuil

CE-98-1240

OUVERTURE – SÉANCE AJOURNÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu :

D'ouvrir les délibérations de la séance ajournée du 17 décembre 1998.

ADOPTÉE.

CE-98-1241

PROCÉDURES – COUR SUPÉRIEURE –
JUGEMENT DÉCLARATOIRE – RUE
DAVIDSON OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a inscrit au plan triennal les coûts de réfection d'une partie de la rue Davidson Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a convenu que le promoteur, la compagnie 170 844 Canada inc. et als supportera 15 % de ces coûts de construction ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 décembre 1998, la compagnie 170 844 Canada inc et als, a fait parvenir à la Ville de Gatineau une mise en demeure

dans laquelle la compagnie soutient qu'elle n'a pas à contribuer financièrement aux coûts de construction de la rue Davidson Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire d'établir si la Ville de Gatineau peut exiger de la compagnie 170844 Canada inc. et als le paiement d'une partie des coûts de construction de la rue Davidson Ouest;

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation de la Direction générale, une requête en jugement déclaratoire visant à établir les droits et obligations de la Ville de Gatineau et ceux de la compagnie 170 844 Canada inc. et als permettrait de résoudre le présent litige;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'autoriser le directeur général à mandater la firme Letellier et associés pour entreprendre des procédures judiciaires pour requérir de la Cour Supérieure un jugement déclaratoire visant à établir les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de la réfection de la rue Davidson Ouest et qu'une somme de 15 000 \$ soit attribuée à l'exécution de ce mandat.

Certificat de crédit disponible 20606
Poste budgétaire 02 15 13400 412

ADOPTÉE.

CE-98-1242

**TERRAIN DE STATIONNEMENT PUBLIC
TARIFÉ- LOT 1104665**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

1. De convertir en stationnement public tarifés, le soir et les fins de semaine seulement, le terrain de stationnement aménagé sur le lot 1104665 au cadastre du Québec et situé en bordure de la rue Jacques-Cartier, Gatineau.
2. D'autoriser la responsable des approvisionnements, aux Services financiers, à acquérir un horodateur et l'équipement s'y rattachant et nécessaire à l'établissement du susdit terrain de stationnement public.
3. De mandater le trésorier pour effectuer les écritures comptables requises en vue d'attribuer les fonds nécessaires à l'achat de cet équipement.

Il est de plus résolu d'ordonner du greffier d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance extraordinaire du conseil qui aura lieu le 23 décembre 1998

un avis de motion afin de modifier le règlement numéro 961-97 en vue de fixer la tarification concernant l'utilisation des terrains de stationnement public.

ADOPTÉE.

CE-98-1243

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la ville de Gatineau, tenue le 23 décembre 1998, à 8 h 37, à l'édifice Pierre-Papin, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau et à laquelle sont présents Son Honneur le maire Guy Lacroix, Richard Canuel, Jean René Monette et Yvon Boucher formant quorum de ce comité et siégeant sous la présidence de Son Honneur le maire, président du comité.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : André Sincennes, Michel Lesage, John Janusz, Luc Bard, Yves Melançon, Pierre Marcotte, Marc Pageau, Marc Voyer, M^e Richard D'Auray et Jean-Charles Laurin

OBSERVATEURS : Thérèse Cyr, Jean Deschênes, Berthe Miron et Jean-Pierre Charette

CE-98-1244

**TERMINAISON – ENTENTE – SERVICES
DE POLICE – BUCKINGHAM ET
MASSON-ANGERS – RETOUR – VINGT-
DEUX POLICIERS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service entre les villes de Gatineau, Buckingham et Masson–Angers, relativement aux services policiers, prend fin le 31 décembre 1998;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette entente, la Ville de Gatineau doit retourner vingt-deux policiers aux villes de Buckingham et Masson–Angers, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 8:01 et suivants de l'entente d'intégration intervenue, le 20 avril 1990, entre la Ville de Gatineau, l'Association des policiers de Buckingham et Masson inc., l'Association des policiers de Gatineau inc, la Ville de Buckingham et la Ville de Masson;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retourner aux villes de Buckingham et Masson–Angers les vingt-deux policiers énumérés ci-après, et ceci, à compter du 1^{er} janvier 1999 :

Blais Yves	Larose Guylaine
Boucher Paul	Lefèbvre Jocelyn
Brière Mario	Lemieux Guy
Carpentier Ghislain	Lemieux Pierre
Chartrand Richard	Lepage Renée
Gauthier Michel	Ouellette Leigh
Giroux Wayne	Parent André
Grandmaison Jean	Perrier Robert
Guindon Serge	Proulx Jean-Paul
Labelle Roger	Tauvette Guy
Larente Bertrand	Villeneuve Gilles

ADOPTÉE.

CE-98-1245

**TERMINAISON – ENTENTE – SERVICES
DE POLICE – BUCKINGHAM ET
MASSON-ANGERS – RETOUR –
EMPLOYÉ COL BLANC**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service entre les villes de Gatineau, Buckingham et Masson–Angers, relativement aux services policiers, prend fin le 31 décembre 1998;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette entente, la Ville de Gatineau doit retourner un employé col blanc à la Ville de Buckingham ou à la Ville de Masson–Angers, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 7:01 et suivants de l'entente d'intégration intervenue, le 20 avril 1990, entre la Ville de Gatineau, le Syndicat Canadien de la fonction publique, le Syndicat des cols blancs de Gatineau, la Ville de Buckingham et la Ville de Masson;

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général :

De retourner Robert Middlestead à la Ville de Buckingham, et ce, à compter du 1^{er} janvier 1999.

ADOPTÉE.

CE-98-1246

**EMBAUCHE – POLICIERS – SERVICES
DE POLICE – VILLE DE MASSON-
ANGERS**

CONSIDÉRANT QUE les services de police de la Ville de Masson–Angers seront assurés par la Ville de Gatineau à compter du 1^{er} janvier 1999, en conformité avec les termes du protocole d'entente à intervenir entre les villes de Gatineau et Masson–Angers;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'embaucher au Service de la sécurité publique, à compter du 1^{er} janvier 1999, les policiers mentionnés ci-dessous, au salaire prévu selon l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers, à savoir :

Carpentier Ghislain	agent
Gauthier Michel	agent
Guindon Serge	agent
Grandmaison Jean	sergent-déetective
Larente Bertrand	agent
Larose Guylaine	agent
Lepage Renée	agent
Parent André	agent
Proulx Jean-Paul	agent

ADOPTÉE.

CE-98-1247

PROMOTIONS – POLICIERS – SERVICE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN RENÉ MONETTE
APPUYÉ PAR RICHARD CANUEL**

et résolu sur recommandation du directeur général :

D'accorder, à compter du 1^{er} janvier 1999, des promotions aux policiers mentionnés ci-dessous, au poste apparaissant en regard de chacun d'eux et de les rémunérer selon le salaire prévu à l'échelle salariale des policiers et aux conditions de travail énoncées à la convention collective des policiers, à savoir :

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>
Leduc Marc	lieutenant-détective
Filiou Robert	sergent-détective
Beudoïn Luc	sergent
Sabourin Éric	sergent

ADOPTÉE.

CE-98-1248

ZONE BLANCHE DE L'EST

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu sur recommandation du directeur général adjoint, services à la population :

De retirer de l'ordre du jour le point relatif à la zone blanche de l'est.

ADOPTÉE.

CE-98-1249

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD CANUEL
APPUYÉ PAR YVON BOUCHER**

et résolu :

De lever la séance puisque ce comité a disposé de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

**JEAN-CHARLES LAURIN
SECRÉTAIRE**

**GUY LACROIX
PRÉSIDENT**

